

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 octobre 2017

DCM N° 17-10-26-4

**Objet :** Approbation du Contrat Local de Santé du territoire messin.

**Rapporteur: Mme MERGEN-MOREL**

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé introduit par la loi "Hôpital, Patients, Santé et Territoires" (H.P.S.T) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Depuis 2015, la Ville de Metz travaille en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est pour la mise en œuvre d'un CLS sur le territoire messin. L'objectif est de construire une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée, pour fédérer les initiatives locales et répondre aux besoins de la population.

Cet engagement vient renforcer une politique de santé volontariste menée depuis plusieurs années par la Ville de Metz, qui s'est traduite par l'adhésion en 2009 au Réseau Français des Villes-Santé OMS pour une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les villes afin d'agir sur les déterminants de la santé, le déploiement en 2011 de la démarche Ateliers Santé Ville sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, la volonté de renforcer l'action de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et la création en 2014 de la mission Ville pour Tous, compétente en matière de santé notamment.

L'élaboration du CLS s'est appuyée sur une forte dynamique partenariale et la collaboration de 96 structures, associations et institutions du territoire. Préalablement, un diagnostic local de santé partagé a été réalisé par l'ORSAS-Lorraine.

Les six axes stratégiques du Contrat Local de Santé du territoire messin validés par le comité de pilotage du CLS sont les suivants :

1. Commencer la vie en bonne santé
2. Agir pour la santé des femmes
3. Prévenir et accompagner les maladies chroniques
4. Promouvoir le bien-être psychique (axe mis en œuvre par le Conseil Local de Santé Mentale du territoire messin)

5. Renforcer les environnements favorables
6. Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé

Le CLS est conclu pour une durée de 3 ans entre plusieurs partenaires parmi lesquels l'Agence Régionale de Santé Grand Est, la Ville de Metz, le Conseil Régional Grand Est, le Régime Local d'Assurance Maladie et Metz Métropole.

Le CLS précise le contexte, le champ et l'objet du contrat, le suivi et l'évaluation de celui-ci ainsi que les engagements réciproques des signataires en faveur des axes stratégiques retenus collectivement. Il recense en annexe les 55 fiches-actions qui le composent.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approver ce document.

Il est également proposé de le décliner d'ores et déjà au travers des actions suivantes :

**Pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe 1 "Commencer la vie en bonne santé" :**

Le Syndicat des orthophonistes de Moselle (SDOM 57) et la Ville de Metz souhaitent poursuivre leur partenariat sur la durée du CLS. Il se traduira, dès le début du CLS, par la tenue d'une réunion de sensibilisation et d'information des professionnels de la petite enfance du territoire messin sur le repérage et la prévention des troubles du langage et de l'utilisation des écrans par les jeunes enfants.

La Ville de Metz est sollicitée à hauteur de 300 € et mettra à disposition gracieusement une salle pour la tenue de cette réunion.

**Pour répondre aux besoins et objectifs de l'axe 4 "Promouvoir le bien-être psychique" :**

La Mutualité Française Grand Est souhaite organiser à Metz une action de prévention sur la santé mentale des actifs. Cette action s'articule autour d'un théâtre-débat sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail, suivi d'un cycle de 5 ateliers traitant de la gestion du stress, l'estime de soi, l'affirmation de soi, les réseaux d'aide et la découverte d'une activité de détente.

La Ville de Metz est sollicitée au financement de cette action à hauteur de 1 036 € et mettra à disposition gracieusement une salle de réunion pour la tenue des ateliers.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** la loi "Hôpital Patients Santé Territoire" (H.P.S.T) de 2009 ayant donné l'opportunité aux collectivités territoriales de signer avec les agences régionales de santé un Contrat Local de Santé (CLS),

**VU** la loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016 réaffirmant la mise en œuvre de Contrats Locaux de Santé pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2015 portant sur la réalisation du diagnostic local de santé préalable à la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé sur le territoire messin,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 23 février 2017 portant sur l'accord-cadre du Contrat Local de Santé du territoire messin, formalisant les engagements des principaux partenaires financeurs et le cadre d'élaboration de la démarche CLS qui a été signé le 27 juin 2017 par la Ville de Metz, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Conseil Régional Grand Est et le Régime Local de l'Assurance Maladie,

**VU** le projet de convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire messin entre le Centre Hospitalier de Jury, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Ville de Metz,

**VU** le projet de convention de partenariat 2017-2020 entre la Ville de Metz et le Syndicat des orthophonistes de Moselle portant sur la prévention des troubles du langage des enfants,

**VU** le courrier de la Mutualité Française Grand Est en date du 8 septembre 2017 sollicitant l'aide de la Ville de Metz dans le cadre d'une action de prévention sur la santé mentale des actifs,

**CONSIDERANT** l'intérêt public de mettre en œuvre sur une période de 3 ans un Contrat Local de Santé sur le territoire messin pour améliorer la santé des habitants,

#### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

#### **DECIDE :**

- **D'APPROUVER** le Contrat Local de Santé du territoire messin 2017-2020 joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Contrat Local de Santé du territoire messin 2017 –2020 ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche,
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire messin jointe en annexe, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche,
- **D'APPROUVER** la convention de partenariat 2017-2020 entre le Syndicat des orthophonistes de Moselle et la Ville de Metz, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout autre document se rapportant à cette démarche,
- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 300 € au SDOM 57 pour financer la tenue à Metz d'une réunion de sensibilisation et d'information des professionnels de

la petite enfance sur le repérage et la prévention des troubles du langage et de l'utilisation des écrans par les jeunes enfants,

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention de 1036 € à la Mutualité Française Grand Est pour financer une action à Metz de prévention sur la santé mentale des actifs qui s'articule autour d'un théâtre-débat sur les risques psychosociaux et la souffrance au travail, suivi d'un cycle de 5 ateliers traitant de la gestion du stress, l'estime de soi, l'affirmation de soi, les réseaux d'aide et la découverte d'une activité de détente,

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 42 Absents : 13 Dont excusés : 11

## Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

# CONTRAT LOCAL DE SANTE DU TERRITOIRE MESSIN

2017 – 2020

Entre

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST	LA VILLE DE METZ	LA PREFECTURE DE LA MOSELLE	LE CONSEIL REGIONAL GRAND EST	LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE METZ METROPOLE
LE REGIME LOCAL D'ASSURANCE MALADIE D'ALSACE- MOSELLE	LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE MOSELLE	L'UNION REGIONALE POUR LA MUTUALITE FRANCAISE GRAND EST	LA CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTE AU TRAVAIL ALSACE-MOSELLE	LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE METZ
LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE	LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NANCY-METZ	LE CENTRE HOSPITALIER DE JURY	LE CENTRE HOSPITALIER REGIONAL METZ- THIONVILLE	L'HOPITAL CLINIQUE CLAUDE BERNARD
LES HOPITAUX PRIVES DE METZ	L'HOPITAL D'INSTRUCTION DES ARMEES LEGOUEST			

<b>Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>Partie 1</b>	
<b>Le contexte du contrat.....</b>	<b>4</b>
1- La politique santé de la Ville de Metz	
2- La politique de l'ARS Grand Est	
3- L'articulation du CLS avec les politiques publiques des partenaires	
4- Les éléments de diagnostic santé	
<b>Partie 2</b>	
<b>Le champ du contrat.....</b>	<b>15</b>
1- Les signataires du contrat	
2- L'ouverture à d'autres partenaires	
3- Le territoire retenu	
4- Les principes politiques partagés	
5- La gouvernance du contrat	
<b>Partie 3</b>	
<b>L'objet du contrat.....</b>	<b>23</b>
1- La méthode d'élaboration du contrat	
2- Les 6 axes structurant le contrat déclinés en objectifs et en actions	
<b>Partie 4</b>	
<b>Le suivi et l'évaluation du contrat.....</b>	<b>34</b>
1- La durée et la révision du contrat	
2- Le suivi du contrat	
3- L'évaluation du contrat	
<b>Partie 5</b>	
<b>Les engagements réciproques des signataires.....</b>	<b>36</b>
<b>Les annexes :</b>	
<b>Les fiches-actions</b>	
<b>La grille de critères qualité des actions intégrables au CLS du territoire messin</b>	
<b>La convention constitutive du CLSM de Metz</b>	
<b>La cartographie des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Metz Métropole</b>	

# Préambule

L'état de santé de la population en France est globalement bon en comparaison des pays de même niveau de vie. L'espérance de vie continue d'augmenter, contribuant au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre de personnes atteintes de pathologies chroniques et d'incapacité fonctionnelle. Néanmoins les français ne sont pas égaux devant la santé. Des disparités persistent entre hommes et femmes, entre territoires ou entre catégories sociales.

Les inégalités se creusent dès l'enfance et persistent tout au long de la vie alors même que les enjeux de santé publique diffèrent selon les âges de la vie.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil innovant de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé introduit par la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires (HPST) du 21 juillet 2009 et réaffirmé par la Loi de Modernisation du Système de Santé du 26 janvier 2016.

Le CLS vise à améliorer l'état de santé des publics fragiles et à risque de la population d'un territoire de proximité et à proposer des parcours de santé cohérents et adaptés.

Le CLS permet de territorialiser la politique de santé dans le cadre d'un projet de territoire concerté, avec des objectifs partagés et des moyens mutualisés pour répondre aux enjeux et aux besoins de santé identifiés en lien avec les acteurs de terrain et avec la population.

Le champ du CLS vise à favoriser :

- la prévention et promotion de la santé y compris la santé-environnement ;
- l'accès aux droits de santé et aux soins de proximité ;
- l'organisation et la coordination des parcours de santé ;
- la mobilisation et la coordination de l'action des acteurs de terrain ;
- l'intervention en matière de veille et de sécurité sanitaire.

La présente démarche est fondée sur une définition globale et positive de la santé dans le sens de l'Organisation Mondiale de la Santé. L'ensemble des déterminants de la santé individuels, comportementaux et environnementaux seront donc pris en compte avec une approche intersectorielle de la santé.

Les objectifs plus spécifiques de ce CLS consisteront à :

- fédérer les acteurs et les décideurs autour de grandes priorités d'actions ;
- orienter, réorienter des actions ciblant en priorité les publics vulnérables et à risques ;
- consolider les actions qui ont fait leurs preuves en terme d'évaluation ;
- favoriser les partenariats, coordonner les acteurs et articuler les politiques publiques ;
- améliorer la visibilité des enjeux de santé au niveau local.

Les parties prenantes s'engagent à définir et à mettre en œuvre un plan d'actions basé sur des priorités partagées, à mettre à disposition des moyens et à réaliser une évaluation des résultats.

## Partie 1

# Le contexte du contrat

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1. La politique santé de la Ville de Metz

L'élaboration et la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé est un engagement de campagne du Maire de Metz formalisé en mars 2015 auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, dans le but de :

- construire une dynamique de santé locale, cohérente et coordonnée ;
- fédérer les initiatives locales ;
- répondre aux besoins de la population.

Cet engagement vient renforcer une politique de santé volontariste menée depuis plusieurs années par la ville de Metz :

- 2009, adhésion au Réseau français des Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant une meilleure prise en compte de la santé dans l'ensemble des politiques menées par les villes afin d'agir sur les déterminants de la santé ;
- 2011, déploiement de la démarche Atelier Santé Ville avec la volonté de renforcer l'action de lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- 2014, création de la mission communale Ville pour tous compétente dans les domaines de la santé, des seniors et du handicap.

En matière de santé, le rôle de la mission Ville pour tous est de développer et soutenir par son expertise les orientations et les projets de la Ville dans le champ de la promotion de la santé et ce, en partenariat avec les services de la ville, les acteurs du territoire et les habitants.

La définition de la promotion de la santé sur laquelle repose l'action de la Ville de Metz est celle définie par la Charte d'Ottawa, ratifiée par la France en 1986 :

La promotion de la santé est le "*processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci*". La santé est alors définie comme étant "*la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie [...]. La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être*".

Plus précisément, le rôle de la mission Ville pour tous est concernant la santé :

- d'être une ressource pour les partenaires locaux, les services de la Ville et les habitants en matière de santé et de méthodologie de projet dans les champs de la prévention et de la promotion de la santé.
- de coordonner et soutenir les acteurs locaux intervenants dans ces domaines.
- de concevoir et mettre en œuvre des projets répondant à des besoins constatés.
- d'agir dans une logique de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.
- de participer au développement d'un environnement plus favorable à la santé.

Pour ce faire, la Ville de Metz dédie un poste de chargé de mission Santé pour la réalisation des missions de la coordination santé.

Pour la mise en œuvre d'une politique de promotion de la santé, la Ville de Metz soutient également les associations et les acteurs du territoire à travers des subventions et une aide logistique.

La Ville de Metz, au titre de ses compétences, met en œuvre un certain nombre d'actions qui concourent à la santé et au bien-être de ses habitants :

- A travers sa politique d'aménagement du territoire, de renouvellement urbain, en développant les éco-quartiers, le mobilier urbain sportif et en favorisant les mobilités actives, etc.
- A travers sa politique d'action sociale, en favorisant l'accès aux droits des publics précaires, à travers la mise en place de Metz Mutuelle Santé et d'actions collectives à destination des publics les plus fragiles, etc.
- A travers sa politique en direction des seniors, par la mise en place d'un plan d'actions "Metz, Ville Amie des Aînés 2017-2020 : une ambition forte pour construire la ville de demain avec et pour les seniors", etc.
- A travers sa politique en direction de la jeunesse et des sports : Pass Metz loisirs, animations estivales, Metz Plage, etc.
- A travers sa politique en matière de cohésion sociale : par le développement des actions de proximité, notamment par le dispositif Atelier Santé Ville, etc.
- A travers sa politique éducative et petite enfance, dans la gestion de la restauration scolaire, par la mise en œuvre du Projet éducatif territorial de la ville, le volet santé du Programme de réussite éducative, etc.
- A travers sa politique en faveur de la citoyenneté et du développement durable et solidaire : budget participatif, Agenda 21, etc.

## **2. La politique de l'Agence Régionale de Santé Grand Est**

La politique de l'ARS Grand Est est définie par le Projet Régional de Santé de Lorraine qui reste valable jusque fin 2017.

L'actuel Projet Régional de Santé de Lorraine est fondé sur 4 priorités stratégiques :

- agir sur les principales causes de mortalité prématuée en Lorraine : tumeurs, maladies cardio neuro-vasculaires, maladies respiratoires, suicide ;
- réduire les inégalités d'accès à la santé en lien avec les partenaires ;
- maintenir et développer l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;
- promouvoir une organisation régionale de santé de qualité et efficiente.

L'ARS Grand Est travaille sur un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) 2018-2027 dit de 2<sup>e</sup> génération dans un cadre renouvelé par la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 et défini à l'article L 1434-2 du CSP qui précise que le Projet Régional de Santé est constitué :

« 1<sup>o</sup> D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2<sup>o</sup> D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en



situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle "ORSAN" mentionné à l'article L. 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L. 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L. 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L. 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies.»

L'Article L. 1434-17 du Code de la Santé Publique (CSP) précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Le nouveau PRS 2 2018-2027 sera adopté pour fin avril 2018 pour :

- intégrer les axes de la stratégie nationale de santé (SNS), qui sera finalisée en décembre 2017 ;
- pour organiser des temps d'échanges ciblés et privilégiés avec les principaux partenaires sur les orientations du PRS qui les concernent directement, et de recueillir leurs observations ;
- pour consulter les partenaires pour avoir un avis formalisé sur le projet régional de santé.

Le futur cadre d'orientation stratégique de l'ARS Grand Est comprendra :

- 7 défis et enjeux :
  - vieillissement de la population et accroissement des maladies chroniques
  - risques émergents en santé
  - inégalités territoriales et sociales de santé
  - inégalités d'accès à l'offre de santé
  - exigences de qualité, sécurité, pertinence des prises en charge
  - soutenabilité financière et efficience
  - innovation et logique de partenariats
- 7 orientations stratégiques :
  - orienter résolument le système de santé vers la prévention et la promotion de la santé
  - assurer un égal accès à tous à des soins sûrs et de qualité Faire évoluer le système de santé dans une logique de parcours
  - promouvoir / développer un système de santé performant
  - agir sur la démographie et les pratiques des professionnels de santé
  - poursuivre la promotion des outils et usages du numérique en santé
  - les innovations en santé et promouvoir les pratiques innovantes des territoires à travers un partenariat efficace

Le nouveau PRS 2 2018-2027 assorti d'un cahier des charges contrat local de santé ARS Grand Est constitueront le cadre de référence de l'ARS Grand Est pour la mise en œuvre du présent contrat local de santé.

Sur un plan réglementaire, l'action de l'ARS Grand Est dans le cadre de projets de contrats locaux de santé (CLS) et de conseils locaux de santé mentale (CLSM) est notamment cadrée par :

- la circulaire interministérielle SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des contrats de ville ;
- l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la

- consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville ;
- l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions CLS et CLSM.

### **3. L'articulation du CLS avec les politiques publiques des partenaires**

#### **3.1. L'articulation avec la politique portée par le Conseil Régional Grand Est**

Le Conseil Régional Grand Est, en concertation avec d'autres institutionnels et acteurs associatifs, souhaite assurer à tous les habitants du territoire un accès à la santé et aux soins de proximité et de qualité. C'est pourquoi il met en place, depuis 2005, des dispositifs qui permettent un meilleur accès à la santé et aux soins.

En effet, le Conseil Régional propose son soutien aux acteurs qui souhaitent développer des actions de prévention et d'éducation pour la Santé en faveur de leurs publics.

Par ailleurs, la politique régionale de santé a pour objectif de favoriser la présence de professionnels de santé sur tout le territoire régional. Cela se manifeste concrètement par le soutien à la construction de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP), par des aides incitatives en faveur des internes en médecine générale, par le soutien aux projets de télésanté/télémedecine, et par le soutien à des dynamiques territoriales favorables à la santé (outils de mutualisation).

La démarche du CLS du territoire messin renforce le partenariat entre le Conseil Régional et les autres co-signataires, ainsi qu'avec les acteurs de terrain partenaires.

En outre, le CLS permet au Conseil Régional de ré-affirmer son engagement en faveur de l'accès à la santé au sein des territoires, et d'inscrire sa compétence volontaire au sein d'une dynamique territoriale.

#### **3.2. L'articulation avec la politique portée par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle**

Le Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) est un régime autonome et obligatoire, complémentaire au Régime Général, à hauteur de 90 % pour les prestations ambulatoires et à hauteur de 100 % pour la couverture de l'hospitalisation. Il compte 1,5 million de cotisants (salariés exerçant une activité dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et retraités qui justifient des conditions d'accès à ce régime) et couvre 2,1 millions de bénéficiaires avec les ayants droits.

L'autonomie du régime est consacrée depuis 1995. Elle confère au conseil d'administration, composé de représentants d'organisations syndicales salariées, des compétences larges concernant le niveau de prestations servies et de fixation du taux de cotisation.

Depuis 1998, les administrateurs ont également la possibilité d'affecter des crédits pour le financement de programmes de santé publique<sup>1</sup>. Afin d'éviter une dispersion trop importante des moyens, les administrateurs ont souhaité prioriser leur politique de prévention sur le thème des maladies cardio-vasculaires et des cancers. En effet, les actions soutenues par le Régime Local ciblent l'ensemble des facteurs de risques de des deux pathologies qui peuvent être atténués par de meilleures habitudes de vie.

<sup>1</sup> Loi n°98-278 du code de la sécurité sociale relative au régime local d'assurance maladie des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (article L325-2), modifié par l'article 90 de la loi 2009-879 (dite loi HPST).

Les actions soutenues doivent :

- favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée ;
- encourager la pratique régulière d'activité physique ;
- lutter contre le tabagisme actif et passif ;
- faciliter le dépistage, l'éducation thérapeutique, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.

Les publics visés prioritairement par les actions sont :

- les enfants et les adolescents pour renforcer les aptitudes et optimiser les comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge ;
- la population adulte salariée ;
- la population en situation de précarité qui est malheureusement beaucoup plus touchée par ces maladies ;
- la population à risque (âge, sexe, hérédité...).

D'autre part, le Régime Local d'Assurance Maladie souhaite que les actions menées :

- adoptent une démarche de promotion de la santé ;
- favorisent la mise en réseau des différents acteurs ;
- s'inscrivent dans le long terme et soient évaluées régulièrement ;
- ciblent prioritairement les territoires les plus exposés aux maladies cardio-vasculaires et aux cancers ;
- mobilisent l'ensemble des partenaires de terrain (médecins, paramédicaux, mairies, professionnels du secteur social, associations, etc.) et s'appuient sur l'offre existante ;
- ne se substituent pas à des financements de droits communs nationaux ou locaux. Les subventions versées par le Régime Local doivent apporter une plus-value pour la santé des populations alsaciennes et mosellanes.

Le CLS de territoire messin, comportant deux axes qui concernent les facteurs de risque des maladies cardiovasculaires et des cancers, est en parfaite orientation avec la politique menée par le RLAM. Leurs priorités se rejoignent sur les objectifs suivants :

- Favoriser et/ou renforcer l'adoption d'une alimentation équilibrée ;
- Encourager la pratique régulière d'activité physique ;
- Faciliter le dépistage, le suivi du patient et de ses facteurs de risques.

La dimension régionale du RLAM et sa volonté de s'inscrire dans un travail partenarial le conduisent à co-construire et cofinancer des projets avec les autres acteurs présents sur le territoire.

### 3.3. L'articulation avec le Contrat de Ville de Metz Métropole

L'articulation du CLS avec le Contrat de Ville de Metz Métropole est assurée par le comité technique du CLS en lien avec le comité technique du Contrat de Ville.

Diverses modalités sont fixées dans les deux circulaires précitées à savoir :

- l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville ;
- l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions CLS et CLSM.

Comme le précise la circulaire relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération, datant du 15 octobre 2014 : " *S'agissant des enjeux de santé, le contrat de ville s'appuiera sur le diagnostic local de santé et les priorités définies dans le contrat local de santé, qui en constituera le volet santé. L'enjeu de l'accès aux soins des habitants des quartiers interrogera tant l'existence des structures adéquates (maisons ou centres de santé, soutien à l'installation de généralistes ou de spécialistes), que la coordination des acteurs locaux sur le territoire et les modalités de mise en œuvre d'une véritable politique de prévention.*"

En ce sens, le CLS du territoire messin constitue le volet santé du Contrat de Ville 2015 - 2020 de Metz Métropole, dont est signataire l'Agence Régionale de Santé Grand Est. Il couvre les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active Politique de la Ville de Metz Métropole.

La finalité de la signature du CLS par Metz Métropole est la mise en cohérence des démarches santé sur les territoires des QPV messins en fédérant les acteurs autour de grandes priorités d'actions. Aussi, les actions déposées dans la thématique "santé" de l'appel à projet seront instruites au regard des orientations définies.

Cette articulation renforcée Politique de la ville – Santé publique s'appuiera sur l'acquis et l'expérience du dispositif Atelier Santé Ville de Metz.

La programmation de l'Atelier Santé Ville de Metz s'inscrit dans le cadre des objectifs du Contrat Local de Santé, qui lui-même retient pour priorité des actions au bénéfice des populations des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

### 3.4. L'articulation avec les orientations du Centre Communal d'Action Sociale de Metz

Conformément à l'article L. 123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le CCAS de la Ville de Metz anime « une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ».

Les missions obligatoires des CCAS sont définies aux articles L. 123-1 et suivants et L. 264-1 du CASF :

- Le CCAS instruit les dossiers de demande d'aide sociale légale ;
- Le CCAS domicilie les demandeurs qui n'ont pas de domicile stable. Avoir une adresse permet aux personnes domiciliées de faire valoir leurs droits sociaux notamment en matière de Protection Universelle Maladie (PUMa) qui permet à toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière une prise en charge de ses frais de santé et l'aide médicale de l'Etat ;
- Le CCAS produit une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de son ressort.

Au titre des aides facultatives, et en vertu du principe de spécialité territoriale, le CCAS ne peut intervenir qu'au bénéfice des personnes résidant dans la commune. Ainsi, le CCAS de Metz s'adresse à tous les messins, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés.

Dans le cadre de son DOB, le Conseil d'administration du CCAS de Metz a souhaité que celui-ci se mobilise en particulier :

- En faveur de la lutte contre l'exclusion et pour l'inclusion sociale, en particulier à travers son action en matière d'accès aux droits sociaux et sa politique de secours d'urgence, ainsi que son implication dans différents réseaux comme le réseau de solidarité des associations messines ou celui de la lutte contre les violences faites aux femmes ;
- En matière d'accompagnement du vieillissement de la population par une offre de logements adaptés, le développement du lien social et des solidarités, l'inclusion dans des réseaux professionnels tels que la MAIA.

**3.5. L'articulation avec la politique portée par les Services déconcentrés de l'Etat (DDCS, DRDJSCS, DRAAF)**

**3.6. L'articulation avec les orientations du Rectorat et de l'Inspection d'Académie de la Moselle**

**3.7. L'articulation avec les orientations du Conseil Départemental de la Moselle**

**3.8. L'articulation avec la politique portée par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle**

**3.9. L'articulation avec les orientations de la Mutualité Française Grand Est**

**3.10. L'articulation avec les orientations de la CARSAT Alsace-Moselle**

**3.11. L'articulation avec la politique portée par le Centre Hospitalier de Jury**

Le Centre Hospitalier de Jury, en partenariat avec l'ARS Grand Est et la Ville de Metz, est responsable de l'animation du Conseil Local de Santé Mentale du territoire messin (CLSM).

Le CLSM du territoire messin est l'instance chargée de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions de l'axe stratégique "Promouvoir le bien-être psychique" du Contrat Local de Santé du territoire messin.

La coordination du CLSM fonctionne avec ses propres instances de gouvernance (comité de pilotage, Assemblée plénière et commissions thématiques). L'articulation du CLSM avec le CLS est assurée par la représentation du CH de Jury au comité de pilotage et au comité technique du CLS.

Le Conseil Local de Santé Mentale est le dispositif qui permet une approche globale de la santé mentale, portant sur la prévention / promotion de la santé, l'inclusion sociale, l'accompagnement médico-social du handicap psychique, les déterminants de la santé mentale, l'accès aux soins, etc. Le CLSM cible les patients et leurs proches, mais également plus largement les citoyens, avec une approche mixte démocratie sanitaire et participation de proximité (mobilisation d'associations de patients et de familles, de GEM, etc.). Comme le CLS, le CLSM porte sur un territoire de proximité pertinent pour les acteurs locaux.

**3.12. L'articulation avec la politique portée par le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville**

**3.13. L'articulation avec la politique portée par l'Hôpital Clinique Claude Bernard**

**3.14. L'articulation avec la politique portée par les Hôpitaux Privés de Metz**

**3.15. L'articulation avec la politique portée par l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest**

## **4. Les éléments de diagnostic partagé**

### **4.1. Le diagnostic local de santé partagé**

En amont du lancement du projet de CLS, l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales de Lorraine (ORSAS-Lorraine) a réalisé sur mandat de l'ARS, en partenariat avec la Ville de Metz et le Conseil Régional Grand Est, un diagnostic local de santé partagé afin de déterminer les enjeux et les besoins de santé sur le territoire de Metz et de l'agglomération de Metz Métropole.

Les acteurs de terrain ont été consultés lors de réunions d'échanges. Un échantillon de la population a aussi été sondé par le biais d'un questionnaire de ressenti de santé.

Les principaux résultats de cette étude ont été présentés aux membres du comité de pilotage préfigurateur du CLS le 9 décembre 2016 et aux acteurs de terrain lors du lancement des groupes de travail CLS en février 2017.

Les points essentiels pointés par le diagnostic ORSAS Lorraine sont :

→ concernant les caractéristiques sociodémographiques

- Une population assez jeune (30% de moins de 25 ans), mais un vieillissement de la population à prévoir (indice de vieillissement de 2012 de 64, plus défavorable qu'au niveau de la Lorraine et de la France (73)) ;
- Des quartiers spécialisés par âge et par catégories socioprofessionnelles ;
- Une part importante de personnes qui vivent seules (46% des ménages sur Metz) ;
- Des populations vulnérables en nombre plus important dans les quartiers prioritaires : 33% des actifs au chômage à Borny (16% des actifs à Metz), 49% de familles monoparentales à Bellecroix (35% des familles à Metz, soit 1 enfant sur 4 vit avec un seul parent) ;
- Des inégalités de revenus importantes entre les différents quartiers de Metz avec une part significative des ménages et des habitants en situation de pauvreté (taux de pauvreté de 21% en 2012, soit 1 ménage sur 5 à Metz).

→ concernant la santé environnementale

- Des espaces verts et des équipements en nombre sur Metz : 45m<sup>2</sup> d'espace vert/hab (31m<sup>2</sup> en moyenne dans les grandes villes de France), 88 aires de jeux, une centaine de terrains de sports et divers équipements sportifs ;
- Un air extérieur favorable 2/3 de l'année pour 10 jours défavorables en 2014 ;
- Une qualité de l'air extérieur qui se dégrade avec une légère hausse des poussières fines PM<sub>10</sub> ;
- Un risque allergique aux pollens très élevé ou élevé 7 semaines par an ;
- Une qualité de l'eau dans l'agglomération conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ;
- Un nombre de logements potentiellement indignes inférieur aux seuils de référence.

→ concernant l'état de santé de la population

- Les causes de mortalités sont les mêmes qu'au niveau national : les cancers sont la première cause de mortalité pour les deux sexes, les maladies cardiovasculaires la seconde cause, les cancers de la trachée, des bronches et du poumon sont la première cause de mortalité par cancer, avec une situation plus défavorable pour les hommes, le cancer colorectal et le cancer du sein sont respectivement la 2<sup>e</sup> cause et la 3<sup>e</sup> cause de mortalité par cancer des deux sexes ;
- A Metz, comme en Moselle, les taux de participation au dépistage du cancer colorectal et du cancer du sein sont inférieurs aux objectifs attendus ;
- Les chiffres liés à la mortalité avant 65 ans sont en amélioration, néanmoins, à l'image de la Lorraine, le taux de mortalité prématûre était de 5% supérieur au taux français en 2012 ;
- 1 habitant sur 5 de l'agglomération en Affection de Longue Durée (ALD), principalement pour tumeurs malignes, maladies du cœur et diabète ;
- Le cancer du sein est la 1<sup>ère</sup> cause d'inscription en ALD, la 1<sup>ère</sup> cause du nombre de séjour hospitalier et la 3<sup>e</sup> cause de mortalité toutes causes confondues ;
- Le diabète est la principale pathologie en termes de prévalence, suivi par les maladies cardiovasculaires et les tumeurs malignes, comme au niveau national ;
- La santé mentale est une problématique de santé publique à prendre en compte sur le territoire messin. A ce titre, l'ORSAS réalise de janvier à avril 2017 une étude

spécifique sur la santé mentale sur le territoire, sur mandat de l'ARS Grand Est. Les problématiques de santé mentale et d'addiction seront prises en compte dans le cadre du Conseil Local de Santé Mentale du territoire messin ;

- Selon l'échantillon de l'agglomération messine de l'étude nationale EVREST sur la santé au travail : 37 % des salariés se déclarent fumeurs (35% au niveau national) ; les femmes sont plus exposées que les hommes aux risques psychosociaux en milieu professionnel semblable à ce qui est observé nationalement ; une part importante des salariés sont en surcharge pondérale (50%) et en obésité (18%) ;
- Dans l'agglomération messine, au regard des données de la PMI, 15% des élèves de grande section de maternelle pesés présentaient un surpoids en 2015.

→ concernant l'offre de soins et l'hospitalisation

- Metz et l'agglomération bénéficient d'une situation privilégiée avec une offre dense et diversifiée ;
- Les principales causes d'hospitalisation des habitants sont l'insuffisance rénale chronique, les maladies cardiovasculaires, le cancer du sein, l'opération de la cataracte, le cancer colo rectal et les cancers de la trachée, des bronches et du poumon.

→ concernant les acteurs du territoire

- La période de la périnatalité a été mise en exergue en cela qu'elle fonctionne très souvent comme un révélateur des vulnérabilités et un moment de plus grande fragilisation pour les femmes ;
- La précarité éducative est perçue comme un facteur aggravant fortement la santé des femmes, de même que le handicap cognitif ;
- Certains acteurs assistent à une augmentation des addictions chez les femmes (tabac et alcool surtout) ;
- Les acteurs présents ont insisté sur le caractère multifactoriel de la précarité et de fait sur la grande diversité des publics pour lesquels il faut construire des accompagnements spécifiques ;
- L'éducation apparaît comme un préalable à la prévention ;
- Le niveau d'information dont disposent les jeunes sur la santé et la manière de la préserver est souvent jugé insuffisant par les acteurs qui travaillent avec eux au quotidien ;
- Le milieu scolaire apparaît comme le lieu privilégié de diffusion d'une éducation et d'actions de prévention primaire ;
- Les associations et acteurs institutionnels rencontrent beaucoup de parents qui souffrent d'un manque de connaissances sur les bons comportements à adopter en matière d'éducation ;
- La parentalité apparaît comme une notion transversale des problématiques de santé chez les jeunes ;
- En prévention, les principales difficultés évoquées sont la capacité à atteindre les publics qui ont le plus besoin d'accéder aux messages que souhaitent diffuser les acteurs institutionnels et associatifs et l'adaptation des messages pour qu'ils soient intégrés par les populations cibles ;
- Pour les acteurs, une des difficultés majeures pour atteindre les femmes est la construction sociale de l'espace public fortement masculin ;
- Les acteurs ont mis en avant la difficulté des publics vulnérables qu'ils accompagnent à faire de la santé une réelle priorité ;
- Pour les acteurs, la complexité des démarches administratives est souvent vécue comme un frein important à l'accès à la santé chez les jeunes et les publics vulnérables ;
- Les acteurs formulent des problématiques d'accès à certaines spécialités médicales et à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé ;
- chez les seniors, la santé semble indissociable de deux notions majeures : l'autonomie et le bien-être ;

- Pour les acteurs, la prévention ne s'arrête pas aux seuls seniors mais doit s'étendre à l'ensemble des personnes qui entourent et accompagnent les seniors afin qu'elles puissent, elles aussi, diffuser les bons messages ;
- Les acteurs estiment que les problématiques liées à la santé mentale et à la prise de médicaments chez les seniors ne sont pas suffisamment prises en compte ;
- Les acteurs assurent rencontrer de nombreuses situations avec des problématiques de santé mentale et des difficultés à mettre en place des solutions efficaces d'accompagnement ;
- Le cadre de vie est jugé comme un facteur de santé important ;
- les acteurs estiment qu'il faudrait développer davantage d'actions autour de la nutrition et accroître l'offre d'activités physiques pour tous dans les quartiers ;
- Une demande de développer des actions plus nombreuses et plus locales, qui touchent au quotidien des populations pour encourager le lien social et donner du sens aux actions ;
- Les acteurs jugent la proximité et la confiance comme des caractéristiques indispensables ;
- Pour les acteurs, il faut partir des populations, de leurs connaissances et de leurs centres d'intérêt pour introduire des actions qui les emmèneront progressivement vers les questions de santé ;
- La nécessité d'associer les habitants à la conception des actions et d'aller au contact des publics fragiles ;
- Un besoin de travail en réseau et de meilleure coordination ;
- La nécessité d'une meilleure promotion et visibilité des offres existantes.

#### **4.2. La démarche qualitative complémentaire**

Sur mandat de l'ARS Grand Est, l'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) de Lorraine a mené une démarche complémentaire exclusivement qualitative, pour appréhender les préoccupations en matière de santé des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et des professionnels de terrain.

Les thèmes récurrents avancés par les personnes interrogées sont : les équipements et les transports (accessibilité, lisibilité et visibilité de l'offre), les relations sociales (amélioration et développement), l'accès aux soins (délais d'attente, reste à charge, représentations), la nutrition (connaissances et savoir-faire), le travail partenarial (articulation des dispositifs et des dynamiques locales).

#### **4.3. Le diagnostic local partagé de santé mentale**

Sur mandat de l'ARS Grand Est, une étude de l'ORSAS Lorraine sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale du territoire messin a été menée au cours du premier semestre 2017 dans le cadre de la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) sur Metz.

Comme pour le diagnostic local de santé partagé, les acteurs de terrain ont été consultés lors de réunions d'échanges.

Les résultats de cette étude seront restitués aux acteurs de terrain et valorisés dans le cadre des instances du CLSM pour développer ou pour réorienter des actions. Une synthèse sera également présentée aux membres du comité de pilotage du CLS.

**Partie 2**  
**Le champ du contrat**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Le CLS constitue un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire par plusieurs partenaires. Le CLS est un engagement partagé : il ne comprend pas toutes les actions que les uns et les autres mènent sur le territoire, mais seulement les actions qui sont à la croisée des priorités de chacun.

Il implique des engagements réciproques :

- l'échange d'information sur les politiques menées par chaque signataire ;
- un travail technique de coordination sur les actions existantes concernant les orientations décidées de façon contractuelle ;
- la co-construction des nouvelles actions inscrites au contrat et des éventuelles nouvelles actions qui pourraient émerger.

Outil stratégique et opérationnel, le CLS doit permettre de passer d'une logique institutionnelle à une logique de territoire de santé, et ce dans une optique de réduction des inégalités territoriales, sociales et environnementales de santé.

## **1. Les signataires du contrat**

- Pour l'Agence Régionale de Santé Grand Est, le Directeur Général
- Pour la Ville de Metz, le Maire de Metz
- Pour le Conseil Régional Grand Est, le Président
- Pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, le Président
- Pour la Communauté d'Agglomération messine Metz Métropole, le Président

D'autres signataires sont associés, notamment :

## **2. L'ouverture à d'autres partenaires**

De nouveaux partenariats pourront être développés sur la durée du contrat. L'intégration de nouveaux partenaires sera établie par voie d'avenant après avis du comité de pilotage.

## **3. Le territoire retenu**

Le territoire du CLS est celui de la Ville de Metz divisée en 12 quartiers identifiables sur la cartographie ci-dessous.

Une attention particulière sera portée aux quartiers prioritaires définis par la politique de la Ville. Une cartographie des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Metz Métropole où figurent les quartiers prioritaires de la Ville de Metz est consultable en annexe du présent contrat.



La population des 6 quartiers prioritaires de l'agglomération messine représentait 27 400 habitants en 2011 selon l'INSEE avec la composition suivante :

- Borny (Metz), 10140 habitants ;
- Bellecroix (Metz), 3230 habitants ;
- Sablon sud (Metz), 1350 habitants ;
- La Patrotte-Metz Nord (Metz), 3080 habitants ;
- Hauts de Vallières (Metz), 1300 habitants ;
- Saint-Eloy-Boileau-Pré Génie (quartier intercommunal Metz-Woippy), 8300 habitants.

Metz occupe une position stratégique au cœur du sillon lorrain et de la Région Grand Est et constitue la ville centre de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

La population de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole est de taille comparable aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de Nancy, Reims et Mulhouse pour la Région Grand Est ou bien Dijon, Orléans, Caen, Angers, Tours, Clermont, Limoges et Nîmes selon l'INSEE en 2013. Le critère INSEE de comparaison est une agglomération comprise entre 200 000 et 300 000 habitants avec une ville centre de plus de 100 000 habitants.

L'agglomération concentre 1/5<sup>e</sup> de la population de Moselle et 35 % de la population du sillon lorrain selon l'INSEE en 2012.

Le diagnostic local de santé partagé réalisé par l'ORSAS Lorraine met en évidence plusieurs caractéristiques de population sur la base de données INSEE de 2012 :

- La structure des âges de la population de l'agglomération et de Metz est comparable à l'EPCI de Mulhouse notamment chez les moins de 25 ans ; la part des personnes âgées de 65 ans et plus est comparable à l'EPCI de Nancy.
- La représentation des catégories socio-professionnelles au sein de l'agglomération et de Metz est proche de la moyenne de la France Métropolitaine et correspond à ce que l'on observe classiquement dans les espaces à dominante urbaine.
- La part d'ouvriers habitants l'agglomération (20%) est supérieure à l'EPCI de Nancy (17%).

comparable à l'EPCI Strasbourg (21%) et inférieure aux EPCI de Reims (23%) et Mulhouse (30%).

→ L'ensemble de la population de la Ville de Metz est prise en compte dans le cadre du CLS : 119 551 habitants selon l'INSEE en 2012 pour 222 560 habitants pour la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

## **4. Les principes politiques partagés**

Les partenaires signataires fondent leur action partagée sur les principes suivants :

- Agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé**

" La santé d'une personne est d'abord le résultat des conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles " selon Santé Publique France. Il est nécessaire d'adopter une approche globale de la santé intégrant, en dehors des interventions sur les comportements et sur l'accès au système de soins, des interventions sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé.

- Apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population**

Les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ne touchent pas seulement les personnes les plus défavorisées. L'ensemble de la population est concerné. " Les inégalités sociales de santé suivent une distribution socialement stratifiée au sein de la population. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité, de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure " selon Santé Publique France.

- Agir sur les inégalités d'accès et de continuité du système de soins**

Certaines inégalités sont liées à l'organisation même du système de soins. C'est pourquoi les signataires attachent une importance à l'accès aux droits, à l'accès aux soins de premier recours, et à la continuité du parcours de santé. Ces accès et cette continuité doivent être particulièrement améliorés pour les personnes fragiles et défavorisées, plus sensibles aux ruptures.

- Promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun**

Favoriser la mise en œuvre de parcours cohérents de santé, allant de la prévention à la prise en charge, en identifiant au préalable les inégalités rencontrées dans les parcours (points de ruptures, publics concernés, etc.).

- Penser et développer la participation citoyenne**

Le renforcement des compétences (« empowerment ») des citoyens et notamment de ceux éloignés des processus de décision est un moyen efficace de réduire les écarts de santé. Ce renforcement doit permettre, comme pour les professionnels, d'aller vers l'association systématique des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, en veillant à ce que les citoyens confrontés aux difficultés les plus importantes trouvent toute leur place.

- Adopter une approche intersectorielle**

Le CLS doit s'efforcer de faciliter les démarches transversales, pour dépasser les fonctionnements cloisonnés en mobilisant une pluralité d'acteurs issus du champ sanitaire et des autres politiques publiques et associant étroitement les habitants.

- Développer l'articulation CLS / Politique de la ville**

L'articulation avec la politique de la Ville doit être une priorité forte du contrat, ce qui implique

notamment une démarche complémentaire avec celle menée par l'Atelier Santé Ville.

- **Définir une stratégie locale d'intervention cohérente avec celles des autres échelons d'intervention**

La cohérence avec les stratégies d'intervention à l'échelon départemental, régional et national est nécessaire pour agir efficacement sur les inégalités sociales et territoriales de santé.

- **Evaluer le processus CLS et les actions CLS**

Les signataires s'engagent à mesurer ensemble les résultats des actions engagées, et éventuellement de les réorienter ou de les moduler en fonction des conclusions de l'évaluation (évaluation de la démarche, des actions et des effets).

## 5. La gouvernance du contrat

INSTANCES	Fréquence
Comité de pilotage CLS	1 / an minimum
Comité technique de suivi	2 / an minimum
<b>Comités opérationnels</b>	
Copil Santé des enfants	Equipe projet dédiée
Copil Santé des jeunes	Equipe projet dédiée
Copil Réseau messin violences intrafamiliales et conjugales	Equipe projet dédiée
Copil Sport Santé	Equipe projet dédiée
Copil Solidarité Seniors Messins	Equipe projet dédiée
Equipes projet sur autres thématiques (santé environnement, accès aux soins, etc.)	Equipe projet dédiée
	En fonction des besoins et du niveau de mise en œuvre des actions

Le CLSM dispose de ses propres instances (comité de pilotage, assemblée plénière et groupes projets) pour assurer le pilotage de l'axe santé mentale du CLS intitulé « Promouvoir le bien-être psychique ».

Le comité technique de suivi du CLS et le coordonnateur CLSM sont en liens réguliers pour veiller à la bonne cohérence d'ensemble.

Le pilotage de la démarche CLS est fondé sur quatre principes fondamentaux actés lors du comité de pilotage préfigurateur du CLS du 9 décembre 2016 :

- la participation des habitants ;
- la coordination des acteurs ;
- la lisibilité et la visibilité des dispositifs ;
- l'évaluation.

### 5.1. Le comité de pilotage

Le Comité de pilotage réunit les signataires du CLS et les partenaires institutionnels.

La Présidence est assurée par le Maire de la Ville de Metz et le Directeur Général de l'ARS Grand Est ou leurs représentants.

Sont invités à participer au comité de pilotage :

- Le Président du Conseil Régional Grand Est ou son représentant
- Le Président de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole ou son représentant
- Le Préfet ou son représentant
- Le Recteur de l'Académie Metz-Nancy ou son représentant
- Le Directeur de la CPAM de la Moselle ou son représentant
- Le Président du Régime Local d'Assurance Maladie (RLAM) ou son représentant
- Le Président du CCAS de Metz ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) de Moselle ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) Grand Est ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental de la Moselle (CD-57) ou son représentant
- Le Directeur de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) du CD-57 ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Moselle ou son représentant
- La Directrice de la CARSAT Alsace-Moselle ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) Grand Est ou son représentant
- Le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Grand-Est ou son représentant
- Les Directeurs des Hôpitaux ou leurs représentants : CHR, CH Jury, HPM, Claude Bernard, HIA Legouest
- Le Président de la Mutualité Française Grand Est ou son représentant
- Le Directeur du Service de Santé au Travail et DIRECCTE ou leurs représentants
- Le Président du Régime Social des Indépendants (RSI) ou son représentant
- Le Président de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) ou son représentant
- Le Président du Conseil Territorial de Santé ou son représentant
- Le Président de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins ou son représentant

Le comité de pilotage pourra être ouvert à d'autres instances en fonction du périmètre retenu et des besoins spécifiques.

Les missions du comité de pilotage consistent à :

- arrêter la stratégie générale (plan de réalisation et son calendrier)
- étendre le périmètre du contrat
- valider les objectifs stratégiques du contrat et les modalités de coopération
- arbitrer les moyens à engager
- mandater le comité technique pour le suivi de la mise en œuvre du Contrat
- définir les orientations en termes d'évaluation du contrat
- proposer le renouvellement du contrat

Le comité de pilotage se réunit à *minima* une fois par an.

### 5.2. Le comité technique de suivi

Il est composée à *minima* des représentants techniques de l'ARS, de la Ville de Metz et des autres signataires du Contrat : Conseil Régional Grand Est ; Régime Local Assurance Maladie ; Metz Métropole.

Le Comité technique pourra être ouvert à d'autres institutions représentées au comité de pilotage du CLS en fonction des besoins, des demandes et des thématiques d'actualité.

La Ville de Metz sera représentée par la Conseillère Municipale Déléguee à la santé et les personnels de la mission "Ville pour tous" et d'autres services en fonction des actualités.

Les chargés de mission de l'ARS et de la Ville de Metz assurent le pilotage du comité technique.

Les missions du comité technique consistent à :

- Préparer et animer les rencontres du comité de pilotage et s'assurer de la mise en œuvre des décisions ;
- Prendre les décisions nécessaires à l'avancée des travaux du CLS entre les comités de pilotage ;
- Rendre compte de l'avancée des travaux aux comités de pilotage ;
- Solliciter l'organisation d'un comité de pilotage dès que nécessaire ;
- Assurer la mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du Contrat ;
- Accompagner les porteurs d'actions et les soutenir au besoin en lien avec l'IREPS Lorraine ;
- Assurer le lien avec le coordonnateur CLSM ;
- Assurer le lien avec le comité technique du Contrat de Ville de Metz Métropole ;
- Préparer un plan de communication CLS validé par les services de la communication de la Ville de Metz et de l'ARS Grand Est et le proposer au comité de pilotage.

Le comité technique se réunit à *minima* deux fois par an.

### 5.3. Les comités opérationnels

Les comités opérationnels sont constitués par le comité technique de suivi en fonction des besoins opérationnels pour la bonne mise en œuvre des actions et pour l'atteinte des objectifs du contrat. Ils peuvent :

- Etre constitués spécifiquement dans le cadre de la mise en œuvre des actions en cohérence avec les objectifs du contrat ;
- S'appuyer sur les groupes de travail constitués dans le cadre de l'élaboration du CLS pour assurer la mise en œuvre des actions et pour atteindre les objectifs du contrat qu'ils ont contribué à définir ;
- S'appuyer sur des collectifs de travail existant à Metz qui ont contribué à l'élaboration du contrat.

#### 5.4. L'accompagnement méthodologique des acteurs

Les porteurs d'actions et leurs partenaires pourront bénéficier sur demande de leur part d'un accompagnement méthodologique IREPS Lorraine notamment sur le montage d'une action de promotion de la santé et sur la conduite d'une démarche d'évaluation d'action.

Cet accompagnement fait l'objet d'un financement direct de l'IREPS Lorraine par l'ARS Grand Est avec des modalités précises.

L'IREPS Lorraine et le Service Animation Territoriale de la Délégation Territoriale de Moselle ARS Grand Est sont susceptibles de répondre aux questions des acteurs sur le sujet.

#### 5.5 La communication

Le comité technique de suivi élaborera un plan de communication CLS validé par les services de communication de la Ville de Metz et de l'ARS Grand Est et le proposera au comité de pilotage CLS.

Ce plan de communication aura pour objectifs :

- d'informer la population générale sur la mise en œuvre des actions ;
- de faire des retours réguliers aux acteurs de terrain sur les dynamiques d'action.

**Partie 3**  
**L'objet du contrat**

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1. La méthode d'élaboration du contrat

La phase d'élaboration du CLS a débuté avec la réalisation du diagnostic local de santé partagé entre 2015 et 2016, par l'Observatoire Régional de la Santé et des Affaires Sociales de Lorraine et l'Ireps. Fort de cet état des lieux des besoins et des enjeux de santé du territoire messin, les partenaires institutionnels se sont entendus sur les grandes priorités à investir lors du comité de pilotage préfigurateur du CLS du 9 décembre 2016. 6 grands axes stratégiques ont été déterminés :

- Démarrer la vie en bonne santé
- Prévenir et accompagner les maladies chroniques
- Promouvoir le bien-être psychique
- Offrir un cadre de vie sain
- Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins

L'étape suivante a été l'organisation de sept groupes de travail entre février et mai 2017 dont l'objectif était d'identifier et organiser, dans une démarche de construction partenariale, les réponses adaptées aux problématiques de santé auxquelles est confrontée la population messine. Pour ce faire :

- Une restitution spécifique à chaque groupe de travail du diagnostic local de santé partagé a été faite et complétée par les acteurs locaux ;
- Les acteurs locaux et les représentants d'usagers du système de santé ont été mobilisés dans la déclinaison des objectifs stratégiques en objectifs spécifiques et opérationnels du CLS ;
- Les membres du comité technique ont été mobilisés dans l'organisation et l'animation des groupes de travail ;
- Chaque groupe de travail s'est réuni lors de quatre réunions de trois heures.

La structuration des groupes de travail est liée aux éléments de diagnostic. Les groupes de travail ont été organisés par thématique, par champ d'intervention ou par approche populationnelle, comme suit :

- Santé des enfants (0 à 11 ans)
- Santé des jeunes (12 à 25 ans)
- Santé des femmes
- Maladies chroniques
- Santé environnement
- Accès aux soins
- Parcours de santé

Ce sont 96 structures du territoire qui ont participé aux échanges dans les groupes de travail.

L'élaboration des objectifs et des actions pour la thématique de la santé mentale, et plus précisément pour l'axe stratégique "Promouvoir le bien-être psychique" du CLS, a été confiée aux instances du Conseil Local de Santé Mentale de Metz.

La définition de la promotion de la santé sur laquelle repose la production des groupes de travail est celle définie par la Charte d'Ottawa, ratifiée par la France en 1986 :

La promotion de la santé est le "*processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci*". La santé est alors définie comme étant "*la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme le but de la vie [...]. La promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être*".

Les actions élaborées par les groupes de travail s'appuient sur les cinq stratégies complémentaires de la promotion de la santé visées par la Charte d'Ottawa et destinées à agir sur les déterminants de la santé :

- Elaborer une politique publique saine : tenir compte de l'impact sur la santé des choix politiques et de la législation pour conduire des politiques publiques favorables à la santé.
- Créer des milieux favorables à la santé : préserver et développer un milieu de vie favorable à la santé, par le maintien des ressources naturelles, d'un environnement social, d'un cadre urbain et de conditions de travail favorables, etc.
- Renforcer l'action communautaire : faire en sorte que la communauté puisse participer activement aux choix, à la prise de décision, à l'élaboration des stratégies et à leur évaluation.
- Acquérir des aptitudes individuelles : faire en sorte que chacun puisse accéder à l'information et se l'approprier pour être maître de sa vie et faire des choix éclairés. Avoir la possibilité de s'approprier les aptitudes et comportements permettant la réalisation de son projet de vie.
- Réorienter les services de santé : permettre à chacun de jouer un rôle dans les orientations du système de soins, ouvrir le système de soins et l'offre sanitaire sur les besoins du milieu, le faire évoluer en fonction de ceux-ci.

La réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé a été prise en compte dans la production des groupes de travail par l'intégration des critères suivants :

- L'intervention sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé
- L'action intersectorielle
- La participation et l'empowerment de la population
- L'apport de réponses adaptées en fonction des besoins de la population

## **2. Les 6 axes structurants du contrat déclinés en objectifs et en actions**

Les partenaires ont validé les six axes stratégiques du CLS avec des objectifs de santé publique et des actions correspondantes lors du comité de pilotage préfigurateur du CLS du 27 juin 2017, comme suit :

- Commencer la vie en bonne santé
- Agir pour la santé des femmes
- Prévenir et accompagner les maladies chroniques
- Promouvoir le bien-être psychique
- Renforcer les environnements favorables à la santé
- Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins

## AXE 1 : COMMENCER LA VIE EN BONNE SANTE

<b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>Objectif stratégique : Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b>		
1.1. Développer l'interconnaissance entre professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social et éducatif intervenant dans le champ de l'enfance	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Commission santé des enfants	VdM	FA 1
1.2. Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social et éducatif en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien-être	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Sensibiliser les professionnels à l'hygiène de vie et au bien-être des enfants	RSMA	FA 2
1.3. Renforcer les savoirs, savoir-être et savoir-faire des parents et de leurs enfants en matière d'hygiène de vie et de bien-être	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Programme " L'hygiène de vie, on y réfléchit ? "	Ireps	FA 3
Sensibiliser les enfants à une hygiène de vie favorable à leur santé	RSMA	FA 4
Programme ETP " Bien dans ma tête, bien dans mes baskets "	RSMA	FA 5
Création d'une antenne délocalisée du programme d'ETP POIPLUME	RSMA	FA 6
1.4. Développer la participation des parents dans l'élaboration des actions de la communauté éducative	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Intégrer la santé dans les groupes de paroles des parents	VdM	FA 7
1.5. Renforcer l'accès à l'offre d'accompagnement des enfants dans le développement du langage et de l'expression	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Prévenir les troubles de langage : développement des compétences langagières des enfants	VdM	FA 8
1.6. Renforcer les connaissances et les compétences des parents en matière de développement du langage	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Prévenir les troubles de langage : empowerment des parents	VdM	FA 9
1.7. Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière de développement du langage de l'enfant	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Prévenir les troubles de langage : sensibilisation des professionnels	VdM	FA 10
<b>Objectif stratégique : Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire messin</b>		
1.8. Renforcer le travail en partenariat entre professionnels en contacts avec des adolescents/jeunes adultes	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Commission santé des jeunes	VdM	FA 11
1.9. Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en contacts avec des adolescents/jeunes adultes	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Les réseaux sociaux, vecteur de prévention	CMSEA	FA 12

1.10. Renforcer les savoirs, savoir-être, savoir-faire des jeunes en matière de conduites à risque	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Programme de prévention du tabagisme en milieu scolaire	Ligue contre le cancer	FA 13
Journée Mondiale de lutte contre le Sida	CRI-BIJ	FA 14
1.11. Développer l'empowerment des jeunes sur le territoire	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Ateliers " Les conduites à risques ? Parlons-en entre jeunes ! "	CDPA	FA 15
1.12. Renforcer les savoirs, savoir-être et savoir-faire des jeunes en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien-être	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Semaine de la prévention	ADACS Bellecroix	FA 16
Projet " Allez les filles ! "	Ecole des Sports VdM	FA 17
1.13. Améliorer la stratégie de communication en matière de prévention à destination des jeunes	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Kit éducatif Santé et Citoyenneté	CRI-BIJ	FA 18
1.14. Améliorer la lisibilité des dispositifs en santé gratuits et des actions d'accompagnement existantes à destination des jeunes		

DOCUMENT DE

**AXE 2 : AGIR POUR LA SANTE DES FEMMES**

<b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes du territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>Objectif stratégique : Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales / conjugales</b>		
2.1. Renforcer la coordination entre professionnels impliqués dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences		
2.2. Améliorer l'interconnaissance entre professionnels impliqués dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences		
2.3. Améliorer la visibilité des structures et des actions s'inscrivant dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences, auprès des professionnels, des personnes victimes de violences et du grand public		
2.4. Améliorer la lisibilité des structures et des actions s'inscrivant dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences, auprès des professionnels, des personnes victimes de violences et du grand public	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Coordination des professionnels dans la prise en charge des femmes victimes de violences	AIEM	FA 19
2.5. Améliorer les connaissances et les compétences des professionnels relativement au repérage des situations de violences et à l'orientation des victimes et de leur entourage	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Sensibilisation des professionnels à la problématique des violences faites aux femmes	DDCS	FA 20
Renforcer l'accueil de jour des femmes victimes de violences – Inform'elles	AIEM	FA 21
2.6. Faire évoluer les représentations et les connaissances des habitants en matière d'inégalités de genre et de violence	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Prévention des inégalités de genre	VdM	FA 22
2.7. Renforcer les compétences psychosociales des publics concernés par toutes formes d'inégalités de genre	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Développement des compétences psychosociales des femmes en chantier d'insertion	CMSEA	FA 23
<b>Objectif stratégique : Développer les conditions propices à l'adoption de comportements favorables en matière de santé génésique, de sexualité et de vie affective</b>		
2.8. Renforcer les compétences psychosociales des femmes et de leurs partenaires en matière de santé génésique, de sexualité et de vie affective	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Ateliers " Paroles de femmes "	Ecole de Sage-femme de Metz	FA 24
2.9. Développer, auprès de la population et des acteurs du territoire, la visibilité des structures et des professionnels qui ont comme mission l'accompagnement des publics en matière de santé génésique et sexuelle	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Visibilité des compétences des sages-femmes	ARS	FA 25
2.10. Améliorer les connaissances et les compétences des professionnels dans le repérage des situations de mal-être relativement à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)		
2.11. Renforcer l'interconnaissance entre professionnels intervenant dans le parcours des femmes en cas d'IVG		

## AXE 3 : PREVENIR ET ACCOMPAGNER LES MALADIES CHRONIQUES

<b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>Objectif stratégique : Renforcer les comportements protecteurs en matière de maladie chronique</b>		
3.1. Renforcer la visibilité du dépistage organisé, notamment pour les publics les plus vulnérables	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
3.2. Renforcer l'interconnaissance entre structures sanitaires, sociales et médico-sociales autour du DO		
3.3. Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur médical, social et médico-social autour de l'accompagnement des patients dans le DO		
3.4. Développer les collaborations entre les acteurs de la démocratie participative de la ville de Metz et les professionnels du dépistage		
Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers	AMODEMACES	FA 26
3.5. Renforcer les connaissances et les compétences relatives aux facteurs de protection cardiovasculaires	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires " Je t'aime mon cœur "	FILIERIS	FA 27
3.6. Renforcer les savoirs, savoir-être, savoir-faire des habitants en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Ateliers " Santé vous bien "	ADACS Bellecroix	FA 28
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'offre de programmes et d'actions de prévention primaire et secondaire des maladies chroniques</b>		
3.7. Améliorer la lisibilité pour les professionnels et les habitants des champs de compétences et des activités réalisées par les acteurs de l'activité physique adaptée (APA) sur le territoire messin		
3.8. Développer l'interconnaissance entre les acteurs du champ de l'APA		
3.9. Développer le partenariat entre les acteurs du champ de l'APA		
3.10. Renforcer les connaissances des professionnels relatives à l'accompagnement des patients à l'APA		
3.11. Améliorer la visibilité de l'offre existante en matière d'activité physique et sportive pour tous, auprès des habitants	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Programme Sport Santé	VdM	FA 29
3.12. Améliorer la visibilité des structures et des actions d'accompagnement au sevrage du tabac pour les habitants et les professionnels du territoire	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Programme d'aide à l'arrêt du tabac	Ligue contre le cancer	FA 30
3.13. Renforcer la collaboration entre structures sanitaires, sociales et médico-sociales autour de l'accompagnement à l'autonomie des personnes atteintes de maladies chroniques		
3.14. Améliorer la visibilité des programmes d'éducation thérapeutiques et des actions d'accompagnement à l'autonomie conduites sur le territoire messin		
3.15. Renforcer la participation des personnes atteintes de maladies chroniques à l'élaboration de programmes et d'actions d'éducation thérapeutiques conduites sur le territoire		

## AXE 4 : PROMOUVOIR LE BIEN-ETRE PSYCHIQUE

<b>Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin</b>		
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques</b>		
4.1. Améliorer les connaissances des professionnels sur les personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
4.2. Améliorer les connaissances du grand public en matière de santé mentale	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Semaines d'information sur la santé mentale	CH Jury (CLSM)	FA 31
4.3. Améliorer l'accès à l'offre de logement de droit commun, aux parcours résidentiels ou au maintien dans un logement des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
4.4. Améliorer l'accès aux loisirs et à la culture des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
4.5. Renforcer l'estime de soi, la confiance en soi et le pouvoir d'agir des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychique et de leurs proches		
<b>Objectif stratégique : Améliorer les parcours de santé, de soins, de vie des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques</b>		
4.6. Améliorer les connaissances et les compétences des professionnels relativement au repérage et à l'accompagnement des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
4.7. Améliorer la visibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale		
4.8. Améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale		
Sensibilisation des professionnels à la santé mentale	CH Jury (CLSM)	FA 32
4.9. Renforcer les connaissances et compétences des professionnels en matière d'accès à la santé, aux droits et aux soins de santé mentale à destination des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques		
4.10. Améliorer l'accès (physique, financier, social, cognitif) aux actions de promotion et d'éducation à la santé mentale pour les personnes en souffrance mentale ou psychique		
4.11. Renforcer l'implication des acteurs locaux dans la prévention du mal-être et du suicide	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Prévention du mal-être et du suicide	CH Jury (CLSM)	FA 33
<b>Objectif stratégique : Développer une coordination intersectorielle des acteurs du territoire messin en matière de santé mentale</b>		
4.12. Accompagner la coordination et les partenariats entre les acteurs de la santé mentale du territoire messin	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
4.13. Accompagner la coordination et le partenariat entre les professionnels du champ de la santé mentale et les porteurs d'actions CLS souhaitant s'impliquer autour de cette thématique		
4.14. Renforcer la visibilité des dispositifs, des structures et actions existantes en matière de santé mentale positive, auprès des professionnels et des habitants		

4.15. Renforcer l'articulation entre les dispositifs politiques territoriaux abordant les questions de santé mentale		
4.16. Développer l'accompagnement méthodologique des acteurs locaux dans l'élaboration d'actions/de projets en matière de santé mentale positive		
4.17. Renforcer le partage des connaissances et des besoins repérés par les acteurs locaux en matière de santé mentale		
Animation du Conseil Local de Santé Mentale	CH Jury (CLSM)	FA 34

DOCUMENT DE TRAVAIL

## AXE 5 : RENFORCER LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES A LA SANTE

<b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)</b>		
5.1. Développer les compétences et les connaissances des professionnels de l'aménagement du territoire et de l'environnement en matière de santé globale	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
5.2. Renforcer le partenariat entre les services de la ville, les professionnels du champ de l'aménagement du territoire et de l'environnement et les porteurs d'action		
Développer un urbanisme favorable à la santé	VdM	FA 35
5.3. Développer l'intégration de la notion de santé de manière transversale dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques relative à l'aménagement du territoire	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Aménager des espaces verts favorables à la santé	VdM	FA 36
5.4. Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire (eaux, sols, air)	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillants des enfants	VdM	FA 37
Préserver durablement la ressource en eau potable et valoriser les circuits courts agricoles à bas niveau d'impact environnemental	Mosellane des Eaux	FA 38
5.5. Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'environnement et de comportements écoresponsables	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Ateliers éco-gestes	VdM	FA 39
Les classes du goût	VdM	FA 40
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation</b>		
5.6. Renforcer l'accessibilité de l'offre en matière de productions alimentaires locales, équitables et durables	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
5.7. Améliorer la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires locales, équitables et durables		
Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité	VdM	FA 41
5.8. Améliorer l'accessibilité à l'offre en matière de mobilité traditionnelle et active		
5.9. Améliorer la lisibilité de l'offre en matière de mobilité traditionnelle et active	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Accompagner le renforcement des dispositifs favorisant la mobilité active	VdM	FA 42
5.10. Améliorer l'accès (physique, financier, social) aux actions de prévention et d'éducation pour la santé pour les habitants du territoire	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Food truck éducatif itinérant	VdM	FA 43

## AXE 6 : ORGANISER LES PARCOURS DE SANTE ET L'ACCES AUX SOINS

<b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b>		
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilités dans leurs parcours de santé, de soins et de vie</b>		
6.1. Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Réseau de contacts privilégiés	CCAS	FA 44
Un mode d'accueil pour tous : un accueil personnalisé en multi-accueil pour les enfants en situation de handicap	VdM	FA 45
6.2. Développer l'interconnaissance entre professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et les structures de services à domicile	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Guide professionnel MAIA	CD 57	FA 46
6.3. Améliorer les connaissances et les compétences de professionnels et des bénévoles intervenants auprès des populations en situation de fragilité relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Lutte contre l'isolement des personnes âgées	CCAS	FA 47
Repérer et accompagner les personnes âgées fragiles	ADMR	FA 48
6.4. Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière d'autonomie et de bien-être	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Ateliers Bien vieillir	Label Vie	FA 49
Accompagnement et soutien aux personnes séropositives	AIDES	FA 50
<b>Objectif stratégique : Améliorer l'accès à la santé, aux soins, aux droits pour les publics en situation de vulnérabilité</b>		
6.5. Accompagner la coordination et le partenariat entre professionnels, bénévoles et structures sanitaires, sociales et médico-sociales impliquées dans le champ de l'accès à la santé, aux soins et aux droits	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Accompagner les projets d'exercice coordonné	ARS	FA 51
Gestes de premiers secours	VdM	FA 52
6.6. Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière d'accompagnement individualisé des personnes en situation de vulnérabilité en matière d'accès à la santé, aux soins et aux droits	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Médiation en santé	ADOMA	FA 53
6.7. Améliorer les connaissances de la population, notamment des personnes les plus vulnérables, en matière de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Habitants, veilleurs de la santé de leur quartier	CSC	FA 54
6.8. Renforcer la visibilité des dispositifs, des structures et actions existantes en matière d'accès à la santé, aux soins et aux droits en direction de la population, notamment des personnes les plus vulnérables	Porteur de l'action	N° fiche action (FA)
Plateforme centrale d'accueil et d'accompagnement médico-psychosocial	RESAM	FA 55

**Partie 4**  
**Le suivi et l'évaluation**  
**du contrat**

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1. La durée et la révision du contrat

Le contrat est conclu pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature le 9 novembre 2017.

Le contrat est révisable par voie d'avenants.

De nouvelles actions concourant à la réalisation des objectifs du CLS pourront être intégrées au contrat par voie d'avenants, après accord des cosignataires, notamment ceux engagés dans leur réalisation (à travers la mise en œuvre de moyens).

## 2. Le suivi du contrat

Le comité technique est chargé du suivi du contrat et en assure l'effectivité.

Chaque pilote de projet assure la communication, au comité technique, des informations concernant les axes ou objectifs du contrat dont il a la charge. Le comité technique en assure la centralisation au sein du tableau de suivi.

Le suivi sera réalisé à l'aide d'un tableau de bord par objectif opérationnel. Pour chacun, le tableau de suivi précisera :

- le porteur de l'action ;
- l'état d'avancement ;
- les difficultés rencontrées ;
- les bonnes pratiques identifiées ;
- les ressources mobilisées ;
- des indicateurs spécifiques de suivi permettant de mieux appréhender l'impact de l'action tout au long du contrat.

Le tableau sera renseigné par le comité technique de suivi. Les points de difficultés pourront être présentés lors des rencontres du comité technique, et au besoin, faire l'objet d'un arbitrage en comité de pilotage.

## 3. L'évaluation du contrat

Le comité technique est chargé de l'évaluation de la conduite du processus CLS, des résultats des actions et de l'atteinte des objectifs.

Chaque pilote de projet assure la transmission au comité technique, des informations concernant les indicateurs d'évaluation de processus et de résultat de l'action dont il a la charge.

Tout octroi de subvention à des porteurs d'actions implique la définition préalable d'indicateurs d'évaluation repris dans la convention de subvention.

Toute reconduction de subvention sera conditionnée à la transmission d'un document d'évaluation des résultats de l'action menée.

Le comité technique en assure la centralisation et la synthèse des éléments d'évaluation au sein du tableau de suivi.

Pour chaque projet, la méthode, les outils et les indicateurs d'évaluation pourront être proposés aux porteurs d'action par l'IREPS Lorraine dans le cadre de leur accompagnement méthodologique à l'élaboration et la mise en œuvre du CLS, conventionné avec l'ARS Grand Est.

Un point d'étape du contrat sera présenté au comité de pilotage à mi-parcours du CLS au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 et une évaluation finale consolidée du contrat sera présentée en 2021.

## Partie 5

# Les engagements réciproques des signataires

DOCUMENT DE TRAVAIL

## 1. Les engagements pour la Ville de Metz

La Ville de Metz s'engage à plusieurs niveaux :

- En consacrant des moyens humains d'ingénierie, d'animation et de coordination :
  - Coordination, animation et suivi global des groupes de travail et du comité technique du Contrat Local de Santé ;
  - Pilotage de la mise en œuvre des objectifs du contrat tel qu'identifié dans la partie 3 "objet du contrat" ;
  - Mobilisation et coordination des acteurs locaux, y compris les habitants, autour d'actions et de démarches de promotion de la santé ;
  - Mobilisation de plusieurs services municipaux autour des priorités retenues dans le cadre du Contrat Local de Santé : Petite Enfance, Education, Politique de la Ville, Animation, jeunesse, sports et vie associative, Urbanisme, habitat et planification urbaine, Mobilité et espaces publics, Parcs, jardins et espaces naturels, etc.
- En orientant ses aides aux associations soutenues dans les domaines de la prévention et de la promotion de la santé, afin qu'elles prennent en compte les objectifs du CLS notamment en direction des quartiers prioritaires de la politique de la Ville.
- En consacrant un budget de fonctionnement aux actions du CLS mises en œuvre par la mission Ville pour tous de la Ville de Metz ou en partenariat avec les acteurs locaux, validé chaque année par le Conseil Municipal. En 2017, ce montant s'élève à 50 000 €.
- En développant les transversalités au sein de la collectivité, pour la mise en œuvre d'actions nouvelles et la prise en compte de la dimension santé dans les politiques publiques.
- En renforçant l'appropriation des questions de santé par les habitants et leur place dans la conduite de la politique de santé.

## 2. Les engagements pour l'ARS Grand Est

L'ARS Grand Est s'engage à territorialiser le Projet Régional de Santé (PRS) 2 2018-2027 sur le territoire messin pour :

- renforcer la prévention et la promotion de la santé y compris en matière de santé environnementale ;
- renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers, du dépistage des maladies sexuellement transmissibles, de la vaccination ;
- améliorer l'accès aux soins de proximité notamment pour les personnes en situation de précarité ;
- mobiliser, accompagner et coordonner les acteurs du territoire messin ;
- soutenir les démarches de parcours de santé ;
- favoriser l'installation des professionnels de santé, la coopération interprofessionnelle et les exercices coordonnés.

Le PRS 2 à venir pour fin avril 2018 constitue le cadre de référence et d'intervention de l'ARS Grand Est.

Le Service Animation Territoriale de la Délégation Territoriale de Moselle (DT-57) de l'ARS Grand Est est mobilisé sur l'animation, la coordination et le pilotage du CLS sous l'autorité hiérarchique du Délégué Territorial de Moselle et sous l'autorité fonctionnelle des Directions métiers en accord avec les orientations stratégiques fixées par la Direction Générale.

Des moyens financiers éventuellement pluriannuels seront mobilisés pour consolider, pour réorienter les actions locales et pour expérimenter de nouvelles actions. La recherche de mutualisations est une priorité. Les dossiers seront instruits et étudiés en lien avec les co-financeurs.

La reconduction du financement d'une action sera systématiquement conditionnée par la production d'une évaluation et de la démonstration de l'atteinte de résultats.

L'ARS Grand Est s'attachera à améliorer la visibilité des actions CLS du territoire messin :

- en assurant un retour sur les actions menées et sur les dynamiques d'acteurs auprès du Conseil Territorial de Santé du territoire de démocratie sanitaire n° 3 compétent pour le territoire messin ;
- en valorisant les actions de prévention et de promotion de la santé financées par l'ARS Grand Est dans l'Outil d'Observation et de Suivi Cartographique des Actions Régionales de Santé (OSCARs) et consultable en accès libre sur Internet : <http://www.oscartsante.org>.

L'ARS participe au soutien méthodologique des acteurs de terrain en matière de montage de projet de promotion de la santé et d'évaluation d'action dans le cadre de la convention de services conclues avec l'IREPS Lorraine.

### **3. Les engagements pour le Conseil Régional Grand Est**

Le Conseil Régional (Service Santé) peut cofinancer des actions s'inscrivant dans le cadre du CLS du territoire messin. Ces actions peuvent concerner les deux axes de la politique régionale de santé, c'est-à-dire porter sur la prévention et l'éducation pour la santé, et/ ou viser à l'amélioration de l'accès à la santé et aux soins sur les territoires.

Ces actions devront systématiquement faire l'objet d'un dépôt, par le porteur de projet, d'un dossier de demande de subvention au Conseil Régional ("au fil de l'eau" ou dans le cadre d'appels à projet le cas échéant). Les dossiers déposés seront instruits en concertation avec les différents cosignataires et partenaires du CLS du territoire messin.

Le financement définitif des actions sera validé par les élus du Conseil Régional en Commission Permanente.

Les projets déposés devront mettre en avant les objectifs suivants :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- informer et orienter vers les structures existantes œuvrant en faveur de la prévention et de l'accès à la santé ;
- connaître les besoins de santé des habitants du Grand Est ;
- évaluer les dispositifs existants en matière de promotion et d'éducation à la santé ;
- promouvoir des environnements favorables à la santé.

S'agissant de la prévention et de l'éducation pour la santé, le Conseil Régional concentre son financement sur des actions de prévention primaire, c'est-à-dire « *tous les actes destinés à diminuer l'incidence d'une maladie dans une population, donc à réduire le risque d'apparition de nouveaux cas* ». Les thématiques considérées comme prioritaires sont : la lutte contre les conduites addictives, la promotion de l'activité physique, la nutrition, la promotion de la santé mentale, la sexualité (IST, SIDA, contraception), la santé environnementale et l'accès aux droits et à la santé.

Les structures bénéficiaires sont d'une manière générale tout organisme ou structure intervenant pour la promotion de la santé des habitants de la région, notamment auprès de publics cibles.

Les bénéficiaires de l'action sont plus particulièrement les publics ciblés par les actions du Conseil Régional, à savoir les lycéens, les apprentis, les élèves des centres de formation, les jeunes en insertion professionnelle et sociale, et les publics éloignés des dispositifs de santé.

#### 4. Les engagements pour le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle

Le Régime Local d'Assurance Maladie s'engage à participer à la mise en œuvre du CLS :

- en étant représenté aux différentes instances (au minimum aux comités de pilotage et de suivi) ;
- en consacrant une part de son budget aux actions de prévention relevant de ses priorités et se déroulant sur le territoire de Metz ;
- en consacrant des moyens humains pour le suivi et l'évaluation du CLS.

Lors de sa séance du 26 juin 2017, le conseil d'administration du RLAM a validé un droit de tirage de 65 000€/an pour la durée du CLS. Toutes les actions qui peuvent être financées par le RLAM seront présentées en conseil d'administration.

#### 5. Les engagements pour la Communauté d'Agglomération Metz Métropole

L'Agence Régionale de Santé Grand Est a été associée à l'élaboration du Contrat de Ville de Metz Métropole et en est signataire. Les enjeux de santé font partie des préoccupations fortes des acteurs du territoire, mais également des habitants.

Le territoire de Metz Métropole concentre de grands équipements de santé, tels que les hôpitaux Schuman et Mercy, le Centre Psychothérapeutique de Jury, etc. Les habitants bénéficient ainsi d'une offre de soin de qualité et accessible avec notamment la ligne B du Mettis qui dessert Mercy.

Aussi, le diagnostic local de santé de ce Contrat Local de Santé a été élaboré à l'échelle de Metz Métropole, échelle cohérente pour une vision d'ensemble sur les questions de santé.

En visant la réduction des écarts de développement entre territoires et l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires, le Contrat de Ville de Metz Métropole favorise une meilleure santé des habitants. A ce titre, "favoriser l'accès aux soins" est un objectif stratégique de ce contrat.



La signature du Contrat Local de Santé de la Ville de Metz marque la volonté de Metz Métropole d'une mise en cohérence des démarches de santé sur le territoire des QPV messins dans un 1<sup>er</sup> temps en fédérant les acteurs autour des grandes priorités d'actions. Les actions du volet "santé" de la programmation annuel de l'appel à projets du Contrat de Ville seront désormais instruites au regard des grandes priorités dégagées dans le CLS.

Enfin, Metz Métropole pourra être facilitateur dans les démarches d'élaboration de Contrat Locaux de Santé sur les autres communes de son territoire.

## 6. Les engagements pour la Préfecture de la Moselle

## 7. Les Engagements pour la DRAAF Grand Est

## 8. Les Engagements pour la DRDJSCS Grand Est

## 9. Les Engagements pour l'Education Nationale

## 10. Les Engagements pour le CCAS de Metz

Le CCAS est partie-prenante du CLS du territoire messin et concourt à l'atteinte des objectifs fixés.

Le CCAS s'engage dans l'élaboration du diagnostic préalable au CLS et dans son actualisation, à l'appui de sa compétence en matière d'analyse des besoins sociaux.

Le CCAS réaffirme également sa volonté d'agir dans le cadre de la prévention en matière de santé telle que définie dans le cadre de la charte d'Ottawa notamment :

- De manière indirecte par son soutien en faveur des associations œuvrant en matière de lutte contre l'exclusion et en faveur des seniors mais aussi par son rôle dans le Programme de

Réussite Educative ;

- De manière directe dans le cadre de sa politique d'accès aux droits sociaux et en particulier des droits sociaux de santé, l'accès à une mutuelle santé (MMS), les aides facultatives et l'accompagnement social des personnes empêchées ;
- Dans une dynamique de territoire et une approche coordonnée des interventions (PST, réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, etc.).

**11. Les engagements pour le Conseil Départemental de la Moselle**

**12. Les engagements pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Moselle**

**13. Les engagements pour la Mutualité Française Grand Est**

**14. Les engagements pour la CARSAT Alsace-Moselle**

**15. Les engagements pour le Centre Hospitalier de Jury**

**16. Les engagements pour le Centre Hospitalier Régional Metz-Thionville**

**17. Les engagements pour l'Hôpital Clinique Claude Bernard**

**18. Les engagements pour les Hôpitaux Privés de Metz**

**19. Les engagements pour l'Hôpital d'Instruction des Armées Legouest**

**Signature du Contrat Local de Santé**

A Metz, le 9 novembre 2017

**Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé Grand Est**

**Maire de Metz**

**Préfet de Moselle**

**Président du Conseil Régional  
Grand Est**

**Président de la Communauté  
d'Agglomération de Metz  
Métropole**

**Président du Régime Local  
d'Assurance Maladie d'Alsace-  
Moselle**

**Rectrice de l'Académie de  
Nancy-Metz, Chancelière des  
Universités de Lorraine**

**Président du Conseil  
Départemental de la Moselle**

**Président du Centre Communal  
d'Action Sociale de Metz**

**Directeur de la Caisse Primaire  
d'Assurance Maladie de Moselle**

**Président de la Mutualité  
Française Grand Est**

**Président de la Caisse  
d'Assurance Retraite et de la  
Santé au Travail Alsace-Moselle**

**Directeur du Centre Hospitalier  
de Jury**

**Directrice Générale du Centre  
Hospitalier Régional Metz-  
Thionville**

**Directeur de l'Hôpital Clinique  
Claude Bernard**

**Directeur Général des Hôpitaux  
Privés de Metz**

**Médecin Général de l'Hôpital  
d'Instruction des Armées  
Legouest**

## Annexes

**Annexe 1 : les fiches-actions**

**Annexe 2 : la grille de critères qualité des actions intégrables au CLS du territoire messin**

**Annexe 3 : la convention constitutive du CLSM de Metz**

**Annexe 4 : la cartographie des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Metz Métropole**

## Annexe 1

### Les fiches action

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>				
FICHE 01	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Commission Santé des enfants</b></p>		Phase de conception		
			Phase de mise en œuvre		
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>				
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	Public concerné	Acteurs de territoire partenaires du CLS travaillant en lien avec les enfants de 0 à 11 ans			
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action	40 partenaires du territoire			
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS, le groupe de travail "Santé des enfants" a constaté le besoin et l'intérêt de mieux partager leurs expériences en matière de prévention et d'éducation pour la santé et de co-construire ensemble ces actions.</p> <p>La commission Santé des enfants est une émanation et une suite au groupe de travail CLS dont l'objectif est de continuer à partager une vision globale de la santé des enfants sur le territoire et avoir une démarche collaborative en termes d'actions et de mutualisation des ressources. Cette commission permettra de faire des actions plus intégrées sur le territoire.</p> <p>Dans l'avenir, cette commission pourrait également avoir un rôle d'observatoire de la santé des enfants.</p>				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Développer l'interconnaissance entre professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social et éducatif intervenant dans le champ de l'enfance</p>				
	<p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place la commission Santé des enfants</li> <li>2. Définir un cahier des charges de cette commission</li> <li>3. Elaborer les outils de suivi de cette commission</li> <li>4. Communiquer aux membres de la commission et au comité de pilotage CLS un bilan annuel des travaux de la commission</li> </ol>				
	Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, mission Ville pour tous		
		Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE-FALGAS, chargée de mission Santé		
		Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les membres de la commission		

	Modalité de suivi	Compte-rendus des réunions, tableau de suivi de la commission et bilan annuel			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place la commission Santé des enfants</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Réunir, au sein d'une commission Santé des enfants les acteurs ayant participé au groupe de travail CLS. En assurant et en facilitant la logistique des rencontres : salle, compte-rendu, invitations, ordre du jour, listing, tenue des outils de suivi, etc. Les objectifs de chaque rencontre seront élaborer collectivement fonction des demandes et des besoins repérés par les acteurs du groupes. Aussi, la composition du groupe pourra évoluer fonction des thématique et problématiques abordées (possibilité de mobiliser de nouveaux partenaires du territoire au titre d'expertise par exemple).	Mission Ville pour tous	2017 à 2020 : une fois par trimestre		
	<b>2. Objectif opérationnel : Définir un cahier des charges de cette commission</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	La première réunion de la commission sera l'occasion d'élaborer conjointement le cahier des charges de cette commission : membres, objectifs, calendrier, modalités de travail, etc. Au regard des travaux de réflexions déjà menés par le groupe de travail "Santé des enfants".	Membres de la commission	Décembre 2017		
	<b>3. Objectif opérationnel : Elaborer les outils de suivi de cette commission</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	- Créer un tableau de suivi indiquant pour chaque réunion : date, nombre de personnes présentes et excusées, ordre du jour, tenue de l'avancement des projets et de leur évaluation, synthèse des compte-rendus, etc. - Tenir à jour un listing des membres de cette commission et leur présence ou absence pour chaque réunion. - Ecrire et valider avec les membres présents un compte-rendu et relevé de décision pour chaque réunion.	Mission Ville pour tous	A chaque réunion		
	<b>4. Objectif opérationnel : Communiquer aux membres de la commission et au comité de pilotage CLS un bilan annuel des travaux de la commission</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	- Rédaction d'un bilan annuel des travaux de la commission qui comprendra globalement la mise en œuvre et l'évaluation des actions CLS en lien avec cette commission, une vision globale des actions menées sur le territoire et l'affinement du diagnostic local de santé. - Présentation du bilan au deuxième comité de pilotage annuel du CLS.	Membres de la commission  Comité technique CLS	Second semestre		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Convivialité et impressions			
	Financements pressentis	Ville de Metz, mission Ville pour tous			
<b>Modalités</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	✓ Nombre de professionnels qui déclarent mieux connaître les acteurs du champ de l'enfance,				

<b>d'évaluation</b>	leurs missions, et les actions conduites. ✓ Typologie des professionnels et typologie des connaissances <i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Conditions de travail pour les acteurs du territoire Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>								
FICHE 02	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Sensibiliser les professionnels de la communauté éducative aux questions de nutrition, d'activité physique et de bien-être de l'enfant dans les crèches, les écoles et les espaces de restauration</b></p>	Phase de conception	X						
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et à l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>								
Typologie de la fiche action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)								
Périmètre de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Public concerné</td><td>Professionnels de la communauté éducative et de la restauration scolaire du territoire messin</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td>Commune de Metz</td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td>Chaque cycle de formation comprend un groupe de 4 à 10 professionnels</td></tr> </table>	Public concerné	Professionnels de la communauté éducative et de la restauration scolaire du territoire messin	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	Nombre de personnes concernées par l'action	Chaque cycle de formation comprend un groupe de 4 à 10 professionnels		
Public concerné	Professionnels de la communauté éducative et de la restauration scolaire du territoire messin								
Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz								
Nombre de personnes concernées par l'action	Chaque cycle de formation comprend un groupe de 4 à 10 professionnels								
Contexte	<p>La santé et le bien-être des enfants sont impactés par leurs habitudes alimentaires comme par la pratique d'activités physiques régulières. De nombreux facteurs entrent également en compte : facteurs sociaux et culturels, bagage génétique, sédentarité, estime de soi, etc. Le contexte sociétal représente lui aussi un facteur des plus importants.</p> <p>Il convient de rappeler qu'en région Lorraine, la prévalence du surpoids à l'âge de 6 ans est à 14% selon l'enquête triennale de l'éducation nationale 2005-2006, ce qui place la Lorraine au 4ème rang sur le plan national. Le taux d'obésité au même âge est passé de 4,6 à 3,1%, plaçant la Lorraine en 13ème position. Dans le même temps, l'Observatoire du Cœur des Français constate une baisse de l'activité physique chez les jeunes, combinée à une hausse de la sédentarité et une surconsommation d'écrans : moins de 50 % des enfants pratiquent 60 minutes d'activité physique quotidiennes préconisées par les autorités sanitaires.</p> <p>Ce sont donc des comportements et des pratiques collectives qui sont à réfléchir, demandant d'intervenir à différents niveaux, le premier étant celui des professionnels de la petite enfance/enfance. En effet, si la promotion de l'activité physique et d'une alimentation équilibrée est primordiale, la formation des professionnels qui entourent l'enfant apparaît comme un vecteur incontournable du développement de l'éducation pour la santé. Il appartient à l'adulte d'accompagner l'enfant sans le stigmatiser dans ses choix autant qualitatifs que quantitatifs. Il est important de travailler avec lui sur le plaisir de manger, la faim et la satiété, ainsi que sur le plaisir de bouger.</p>								

	<p>Le Réseau de santé Metz arrondissement est porteur d'un programme d'ETP destiné aux enfants en surpoids ou en obésité : l'idée de sensibiliser les professionnels est née des difficultés à prendre en charge des enfants touchés par cette pathologie alors qu'ils étaient confiés en MECS. Après contact et échanges avec l'infirmière du centre, il est apparu qu'il serait bénéfique de proposer un temps de sensibilisation aux professionnels de la structure. Ceci permettrait que toute l'équipe ait la même conception et le même langage pour transmettre les messages de promotion dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique. Cette problématique a été soulevée dans le réseau IME : des pratiques peuvent s'avérer stigmatisantes alors qu'elles ont pour but de « prendre soin » (enfant stimulé à finir son assiette, refus de resservir un enfant en surpoids, etc.). A priori, ces difficultés sont susceptibles de se retrouver dans des structures diverses, touchant des publics variés, l'action pourrait alors s'adapter à d'autre publics afin que ces personnes soient des relais privilégiés vers les enfants, voire leurs parents.</p> <p>Que ce soit dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique, l'adulte agit le plus souvent en fonction de ses propres croyances et représentations, de sa culture et de ses habitudes. D'autre part, il doit également prendre en compte les pratiques habituelles de la structure : il est donc primordial de les faire exprimer dans les équipes. Il faudra également veiller au respect de chacun, de ses propres valeurs et de sa propre sensibilité.</p> <p>En ce qui concerne l'alimentation, un des points essentiels est de préciser les besoins de l'enfant (âge, corpulence, faim et satiété...), aborder les différentes catégories d'aliments et leur rôle, la construction du goût. L'objectif est d'apporter des connaissances théoriques, mais aussi d'envisager comment construire une alimentation équilibrée et adapter les quantités servies au quotidien dans le sens du respect des besoins et des possibilités de l'enfant. Une attention sera aussi portée à la question du gaspillage alimentaire. Aussi, il est important de reprendre les conceptions des professionnels dans le domaine de l'activité physique, imaginer de quelle façon amener les enfants à augmenter leur temps d'activité au détriment du temps « statique ».</p> <p>DREES-études et résultats n°737 -septembre 2010 « la santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 » ; ObEpi 2009-enquête INSERM/TNS HEALTHCARE/ROCHE_ enquête épidémiologique nationale sur le surpoids et l'obésité ; <a href="https://www.fedecardio.org/La-Federation-Francaise-de-Cardiologie/Presse/le-coeur-des-enfants-est-en-danger">https://www.fedecardio.org/La-Federation-Francaise-de-Cardiologie/Presse/le-coeur-des-enfants-est-en-danger</a></p>				
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels du secteur social, sanitaire, médico-social et éducatifs en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien être</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Mettre en place un comité technique regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre</p> <p><b>2.</b> Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs et des professionnels de crèches</p> <p><b>3.</b> Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels de la restauration scolaire.</p>				
<b>Période de réalisation</b>	2018. Action renouvelable sur la période du CLS				
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 40%;">Porteur de l'action (structure)</td><td style="width: 60%;">Service éducatif de la ville de Metz Education Nationale RSMA</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Blandine SUTTER, coordinatrice paramédicale du RSMA</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Service éducatif de la ville de Metz Education Nationale RSMA	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Blandine SUTTER, coordinatrice paramédicale du RSMA
Porteur de l'action (structure)	Service éducatif de la ville de Metz Education Nationale RSMA				
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Blandine SUTTER, coordinatrice paramédicale du RSMA				

	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Service éducatif de la ville de Metz DSDEN 57 PMI Directeur et professionnels de crèche Directeurs et professeurs des écoles maternelles/ primaires Directeurs et personnels des structures d'accueil en périscolaire et ALSH Direction, professeurs d'EPS et SVT de collège Centres sociaux Maison d'enfants à caractère social (MECS) Institut médico-éducatif (IME)
	Modalité de suivi	Comité technique assurant l'élaboration et la mise en œuvre de l'action (RSMA, membres de l'éducation, service éducatif de la ville de Metz)
<b>Descriptif</b>		<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place un comité technique regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre</b>
	Comment ?  Réunir le comité technique afin de s'accorder sur : - Les établissements et les structures à contacter prioritairement, - Le nombre de cycle de sensibilisation à réaliser, - Les modalités de mobilisation des professionnels  Avec chaque direction d'établissement volontaire : - Le contenu pédagogique et les outils mobilisés pour les cycles de sensibilisation. Proposer des cycles de 4 séances de sensibilisation (groupes fermés de 4 à 10 participants)	Qui ? RSMA  Quand ? 2018
<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels éducatifs et des professionnels de crèches</b>		
	Comment ?  Trois séances de 2H sur 3 semaines : <ol style="list-style-type: none"><li>1. Faire formuler les représentations et croyances de santé (alimentation, l'équilibre alimentaire, sport et activité physique, santé, poids...) Faire définir de ce qu'est la faim et la satiété, l'envie de manger</li><li>2. Expliciter les habitudes et contraintes liés à la structure</li><li>3. Identification des freins et leviers à l'amélioration des pratiques</li><li>4. Notions sur la croissance, besoins de l'enfant, alimentation équilibrée (groupes d'aliments, rôle), développement du goût, sélectivité alimentaire, néophobie</li><li>5. Définir ce qu'est l'activité physique chez l'enfant, identifier les freins et leviers à la reprise ou au maintien, voire à l'augmentation du temps d'activité au quotidien.</li><li>6. Analyser les pratiques (enfant qui refuse de gouter, enfant obèse ou en surpoids...)</li></ol>	Qui ? Animation par les professionnels du RSMA en binôme ou seul selon les objectifs de la séance : Pédiatre Diététicienne Psychologue Enseignante en Activité Physique Adaptée  Quand ? A raison d'une séance par semaine

	<p>7. Exercices de construction de repas ou goûters équilibrés</p> <p><u>Une séance à distance (2H) :</u></p> <p>Table ronde</p> <p>Identifier les modifications qui ont pu être apportées ainsi que les freins rencontrés (personnels, organisationnels et structurels)</p> <p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des temps d'information et de sensibilisation des professionnels de la restauration scolaire</b></p>		à 3 mois
	<p>Comment ?</p> <p><u>Trois séances (3 x 6H) :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire formuler les représentations et croyances de santé (alimentation, l'équilibre alimentaire, sport et activité physique, santé, poids...)</li> <li>2. Définir de ce qu'est la faim et la satiété, l'envie de manger. Réflexion sur les goûters du matin</li> <li>3. Expliciter les habitudes et contraintes liés à la structure</li> <li>4. Identification des freins et leviers à l'amélioration des pratiques</li> <li>5. Notions sur la croissance, besoins de l'enfant, alimentation équilibrée (groupes d'aliments, rôle)</li> <li>6. Développement du goût, sélectivité alimentaire, néophobie</li> <li>7. Analyser les pratiques (enfant qui refuse de goûter, enfant obèse ou en surpoids...). Comment inciter un enfant à goûter</li> <li>8. Exercices de construction de repas ou goûters équilibrés</li> </ol> <p><u>Une séance à distance (2H) : table ronde</u></p> <p>Identifier les modifications qui ont pu être apportées, ainsi que les freins rencontrés (personnels, organisationnels et structurels)</p>	<p>Qui ?</p> <p>Animation par les professionnels du RSMA en binôme ou seul selon les objectifs de la séance :</p> <p>Pédiatre Diététicienne Psychologue</p>	<p>Quand ?</p> <p>A raison d'une séance par semaine</p> <p>à 3 mois</p>
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p> <p>Financements pressentis</p>	<p>1800 euros par cycle</p> <p>Ville de Metz</p>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <p>✓ Nombre de professionnels déclarant avoir acquis des connaissances relatives à l'hygiène de vie et de bien-être des enfants et typologie des connaissances acquises</p> <p>✓ Nombre de professionnels déclarant avoir acquis des compétences relatives à l'hygiène de vie et de bien-être des enfants et typologie des compétences acquises</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p>Mode de vie Environnement social</p>		
<b>Politiques Publiques concernés</b>	<p>PNNS Plan Obésité</p>		

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>											
FICHE 03	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Programme " L'hygiène de vie, on y réfléchit ? "</b></p>	Phase de conception	X									
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>											
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)											
Périmètre de l'action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Public concerné</td><td colspan="2">Enfants de CM2, parent(s) d'enfant(s) en classe de CM2</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td colspan="2">Borny et Sablon : quartiers politique de la ville comprenant respectivement 3 écoles primaires classées REP+ et deux écoles primaires classées REP</td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td colspan="2">Borny : 5 classes de CM2 + 1 classe inter-niveau CM1/CM2 (environ 150 élèves + parents) Sablon : 5 classes de CM2 (environ 120 élèves + parents) <i>(Effectifs scolaires prévisionnels, transmis par l'inspection d'académie et la coordinatrice du réseau REP)</i></td></tr> </table>			Public concerné	Enfants de CM2, parent(s) d'enfant(s) en classe de CM2		Lieux / territoire d'intervention	Borny et Sablon : quartiers politique de la ville comprenant respectivement 3 écoles primaires classées REP+ et deux écoles primaires classées REP		Nombre de personnes concernées par l'action	Borny : 5 classes de CM2 + 1 classe inter-niveau CM1/CM2 (environ 150 élèves + parents) Sablon : 5 classes de CM2 (environ 120 élèves + parents) <i>(Effectifs scolaires prévisionnels, transmis par l'inspection d'académie et la coordinatrice du réseau REP)</i>	
Public concerné	Enfants de CM2, parent(s) d'enfant(s) en classe de CM2											
Lieux / territoire d'intervention	Borny et Sablon : quartiers politique de la ville comprenant respectivement 3 écoles primaires classées REP+ et deux écoles primaires classées REP											
Nombre de personnes concernées par l'action	Borny : 5 classes de CM2 + 1 classe inter-niveau CM1/CM2 (environ 150 élèves + parents) Sablon : 5 classes de CM2 (environ 120 élèves + parents) <i>(Effectifs scolaires prévisionnels, transmis par l'inspection d'académie et la coordinatrice du réseau REP)</i>											
Contexte	<p>Le renforcement des compétences psychosociales individuelles est une stratégie au cœur de la promotion de la santé. Traditionnellement mobilisées pour la prévention de comportement à risques, les interventions centrées sur les compétences psychosociales (CPS) renvoient à « l'aptitude d'une personne à maintenir un état de bien-être mental, en adoptant un comportement approprié et positif à l'occasion des relations entretenues avec les autres, sa propre culture et son environnement » (OMS). A cet égard, renforcer les compétences des élèves c'est permettre à chacun de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même et vis-à-vis d'autrui comme de son environnement. <b>Cette stratégie d'intervention s'inscrit dans une démarche globale d'éducation à la citoyenneté et à la santé à l'école et poursuit l'objectif d'aider chaque élève à s'approprier progressivement les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements responsables.</b></p> <p>Au cours de la dernière décennie, <b>plusieurs évaluations d'impact ont montré que les interventions en milieu scolaire portant sur le renforcement des CPS des élèves participaient à une prévention efficace</b> des comportements néfastes que pourraient développer les jeunes durant leur adolescence. Aussi, que ce mode d'intervention était tout à fait adapté pour identifier collectivement des situations problématiques en vue de les prendre en charge.</p> <p>Se saisir de cette démarche pédagogique, encore peu travaillée en France, apparaît des plus pertinentes pour ce qui est de <b>développer des savoirs, savoir être, savoir-faire adéquate en matière d'hygiène de vie des plus jeunes</b>. Cette problématique recouvre différents éléments, tous <b>correspondant à des besoins largement relevés par les acteurs du territoire</b> : trouble du sommeil, rapport aux écrans, nutrition, activité physique, bien-être, influence du groupe de pairs (cf. comptes rendus du Groupe de Travail « Santé des enfants » ; synthèse du diagnostic ORSAS 2016 ; diagnostic Contrat de Ville de Metz 2008 ; synthèse Démarche qualitative ville de Metz, Ireps 2016).</p>											

	<p>Afin d'assurer un travail efficace sur ces problématiques, il est nécessaire d'y associer <b>les parents, avec le concours des professionnels de l'éducation ; relais essentiels dans l'environnement des plus jeunes.</b></p> <p>A cet égard, l'action expérimentale, proposée dans le cadre du Contrat Local de Santé présente donc un caractère innovant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agit d'un <b>programme d'intervention élaboré collectivement, impliquant à la fois élèves, parents et professionnels de l'éducation</b> ;</li> <li>- Plutôt qu'une intervention de sensibilisation ponctuelle, il s'agit d'élaborer <b>une démarche suivie qui permettra des actions coordonnées, programmées et inscrites dans le temps.</b></li> </ul> <p>Fort d'expériences de travail en commun dans différents établissements du territoire Mosellan et des bilans qui en ont été dressés, l'Ireps, le Centre Edison, et le CMSEA ont fait évolué leur projet afin qu'il s'adapte aux spécificités territoriales comme aux besoins et demandes des élèves, des instituteurs et des parents.</p>								
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifiques</b></p> <p>Renforcer les savoirs, savoir être et savoir faire des parents et de leurs enfants en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien être</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un partenariat avec l'inspection académique et les membres de l'équipe pédagogique de chaque établissement (directeurs, professeurs des écoles, infirmières scolaires)</li> <li>2. Mettre en place un programme d'intervention cohérent et coordonné sur les compétences psychosociales auprès élèves de CM2 des écoles primaires de Borny et Sablon</li> <li>3. Etendre, avec ce projet, l'action « faire le bon choix », portée par la directrice de l'école de la Seille et mise en œuvre, par le centre Edison dans les écoles Prost et Seille (Sablon) depuis le début de l'année scolaire 2016-2017</li> <li>4. Impliquer les parents dans les actions menées auprès des élèves</li> <li>5. Valoriser les activités des élèves auprès des parents lors de temps forts avec les parents en première et dernière séance</li> </ol>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action (structure)</td><td>Ireps Lorraine</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Herasse Caroline – Chargée de projets Ireps</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>Centre Edison CDPA57 Centre de Prévention et de Formation, Centre des Wads CMSEA Service en Amont.</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Comité technique composé des 3 associations partenaires du projet et de l'Education nationale représentée par : des directeurs d'établissements, des professeur.es des écoles, des infirmières scolaires et/ou l'infirmière de secteur.</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Ireps Lorraine	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Herasse Caroline – Chargée de projets Ireps	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centre Edison CDPA57 Centre de Prévention et de Formation, Centre des Wads CMSEA Service en Amont.	Modalité de suivi	Comité technique composé des 3 associations partenaires du projet et de l'Education nationale représentée par : des directeurs d'établissements, des professeur.es des écoles, des infirmières scolaires et/ou l'infirmière de secteur.
Porteur de l'action (structure)	Ireps Lorraine								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Herasse Caroline – Chargée de projets Ireps								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centre Edison CDPA57 Centre de Prévention et de Formation, Centre des Wads CMSEA Service en Amont.								
Modalité de suivi	Comité technique composé des 3 associations partenaires du projet et de l'Education nationale représentée par : des directeurs d'établissements, des professeur.es des écoles, des infirmières scolaires et/ou l'infirmière de secteur.								
<b>Période de réalisation</b>	<p>Action pluriannuelle ayant vocation à se dérouler sur les années scolaires suivantes :</p> <p>2017/2018 2018/2019 2019/2020</p>								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Créer un partenariat avec l'inspection académique et les membres de l'équipe pédagogique de chaque établissement (directeurs, professeurs des écoles, infirmières scolaires)</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>L'action concerne 10 classes de CM2 et 1 classe de CM1/CM2 réparties comme suit entre les 3 partenaires: <b>3</b></td><td></td><td></td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	L'action concerne 10 classes de CM2 et 1 classe de CM1/CM2 réparties comme suit entre les 3 partenaires: <b>3</b>				
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
L'action concerne 10 classes de CM2 et 1 classe de CM1/CM2 réparties comme suit entre les 3 partenaires: <b>3</b>									

	<p><b>classes pour l'Ireps, 3 classes pour le CMSEA, 5 classes pour le Centre Edison.</b></p> <p>Le déroulement du projet demande une mobilisation du comité technique constitué de l'ensemble des partenaires. Trois réunions de travail sont à prévoir. Elles mobilisent trois demi-journées de travail par partenaires.</p> <p>Rencontre du porteur du projet avec Monsieur le conseiller technique auprès du directeur académique de la Moselle – Académie de Nancy-Metz, les inspecteurs d'académie, Madame la chargée de mission politique de la ville de Metz, la personne en charge du suivi du projet au sein de l'ARS.</p> <p>L'intérêt de cette rencontre est de permettre de répondre au plus près des besoins de l'Education Nationale et du territoire de Metz. En effet, la mobilisation des classes et des écoles devra se faire par le biais de la DSDEN 57, avec les inspecteurs de l'Education Nationale et avec le soutien de l'ensemble des parties prenantes. La réunion permettra donc de faire une présentation du projet et de valider les classes d'intervention.</p> <p>Une fois que la liste des 7 nouvelles classes aura été soumise aux trois partenaires du projet, une rencontre avec les professeurs, infirmières scolaires et/ou directeurs des écoles concernés sera organisée afin de leur présenter le projet et le calendrier.</p> <p>Il s'agit d'impliquer dès le départ le professeur de la classe concernée et de lui permettre de se rendre actif durant le projet mais également de pouvoir retravailler les notions en lien avec les CPS vues avec les élèves, en parallèle des interventions de l'Ireps, du Centre Edison et du CMSEA, tout au long de l'année.</p>	<p>Porteur de l'action, et représentants de l'EN, de l'Inspection d'académie, du service politique de la ville, de l'ARS.</p>	Octobre 2017
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place un programme d'intervention cohérent et coordonné sur les compétences psychosociales auprès élèves de CM2 des écoles primaires de Borny et Sablon</b></p>	<p>Ensemble des partenaires du projet, professeurs, directeurs d'établissement, infirmières scolaires</p>	<p>Novembre à Décembre 2017 (selon les disponibilités des écoles)</p>
	<p>Comment ?</p> <p>7 séances, d'une durée de 2h, seront proposées par classes, de janvier à juin 2017 et cela à raison d'une séance tous les quinze jours (à déterminer avec l'école concernée). La dernière séance se déroulera avec les parents d'élèves.</p> <p>Lors de la première intervention en classe, un cahier de suivi sera remis à chaque élève. A la fin de chaque séance et lors d'un temps de débriefing avec l'enseignant, ils pourront individuellement retranscrire (par écrit ou par le dessin), ce qu'ils ont retenu de l'intervention, ce qui leur a semblé important, etc.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Ensemble des partenaires Membres de l'équipe pédagogique Elèves Parents d'élèves</p>	<p>Quand ?</p> <p>Janvier à juin 2017</p>

	<p>Le contenu précis des 7 séances en classe reste à définir collectivement, à partir des besoins et des préoccupations qui auront été priorisés lors de la rencontre avec les représentants de l'Education Nationale, l'Inspection d'académie, la ville et l'ARS (cf. étape 1) et ceux émergeant du temps d'échanges avec les membres des équipes pédagogiques, les parents d'élèves et les élèves eux-mêmes.</p> <p><b>Outils utilisés :</b></p> <p>Elaboration d'un cahier de suivi pour chaque élève permettant le recueil d'information après chaque séance. Utilisation de supports pédagogiques, jeux de rôles, dessins, mises en situation, affiches, etc.</p> <p>A titre d'exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Guides pédagogique « Estime de soi et santé »,</li> <li>✓ Graines de médiateurs 2</li> <li>✓ « Je vais bien à l'école »</li> <li>✓ Le petit livre pour dire non (Astrapi)</li> </ul>		
<p><b>3. Objectif opérationnel : Etendre, avec ce projet, l'action « Faire le bon choix », portée par la directrice de l'école de la Seille et mise en œuvre, par le centre Edison dans les écoles Prost et Seille (Sablon) depuis le début de l'année scolaire 2016-2017</b></p>			
	<p>Comment ?</p> <p>« Faire le bon choix » est une action développée au sein de deux écoles élémentaires de Metz Sablon (Les écoles de la Seille et Auguste Prost). Pour l'année scolaire 2016-2017, cette action avait été soutenue dans le cadre de l'appel à projet « Etablissements scolaires ». Il s'agissait de réaliser 7 séances par classe de CM2 (2 classes par école) autour du développement de compétences psychosociales.</p> <p>Les deux établissements scolaires ont réitéré leur demande pour l'année scolaire à venir.</p> <p>Ce projet « L'hygiène de vie, on y réfléchie » permet à la fois d'intégrer cette action et de l'ouvrir à de nouvelles classes de sorte que toutes les sections de CM2 des établissements REP et REP+ de Borny et Sablon soient couvertes.</p> <p>Une 5<sup>ème</sup> classe étant en passe d'être créée à la Seille, il semble cohérent que le centre Edison y assure également une intervention. L'Ireps et le CMSEA interviendront donc sur le quartier de Borny.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Centre Edison</p>	<p>Quand ?</p> <p>Dès 2017</p>
<p><b>4. Objectif opérationnel : Impliquer les parents dans les actions menées auprès des élèves</b></p>			
	<p>Comment ?</p> <p>Un courrier sera envoyé à tous les parents des enfants concernés par le projet afin de leur présenter le programme et leur proposer un temps d'échange en début et fin de celui-ci.</p> <p>Le premier temps d'échange se fera sans les enfants, sur un temps périscolaire, afin de recueillir leurs constats,</p>	<p>Qui ?</p> <p>Porteur du projet, avec le concours de l'ensemble des partenaires</p>	<p>Quand ?</p> <p>Janvier 2018</p>

	<p>leurs attentes et commencer à répondre à leurs interrogations ; notamment en matière de sommeil et de mésusage des nouvelles technologies (1 séance avec parents par classe).</p> <p>Les partenaires restent à la disposition des parents qui ressentiraient le besoin d'une rencontre plus individualisée en amont ou en aval de l'action.</p> <p>Le deuxième temps d'échange se fera en présence des enfants lors de la 7<sup>ème</sup> séance et dernière séance.</p>				
	<p><b>5. Valoriser les activités des élèves auprès des parents lors de temps forts avec les parents en dernière séance</b></p>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>La septième et dernière séance sera libre et permettra de présenter aux parents l'ensemble des interventions et les créations collectives qui auront été produites.</p> <p>Pour cela, un temps de trois semaines entre la séance 6 et 7 permettra à la classe de s'organiser et de préparer au mieux ce nouveau temps d'échanges avec les parents.</p>				
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p>	<p>33 510 euros, dont 5040 euros de co-financement assuré dans le cadre la reconduction des projets « Etablissement scolaire » 2016.</p> <p><i>Le financement faisant suite à l'appel à projet « établissements scolaires », 2016-2017 devrait être reconduit pour les interventions sur 4 classes dans le cadre du projet « Faire le bon choix » (Centre Edison). Resterait donc 7 classes (1 Sablon, 6 Borny) sur 11 à financer dans le cadre du CLS, soit 28 470 euros pour l'ensemble du projet.</i></p>			
	<p>Financements pressentis</p>	<p>ARS, Ville de Metz, Région</p>			
<b>Modalités d'évaluation (Cible + indicateur)</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Typologie des compétences psychosociales développées chez les élèves lors des séances</li> <li>✓ Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances acquises par les élèves lors des séances.</li> <li>✓ Nombre de parents déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances</li> <li>✓ Implication des professeurs des écoles dans le programme</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p>Mode de vie Environnement social</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p><b>La circulaire n° 2011-216 du 2-12-2011 relative à la Politique Educative des Territoires</b> réaffirme que la prévention des conduites à risque doit être intégrée dès l'école primaire et tout au long du cursus scolaire, dans une démarche de promotion de la santé (2011, circulaire n° 2011-216). A cet égard, la directive précise, que la <b>prévention des conduites à risque vise à développer chez l'élève des compétences psychosociales</b> lui permettant de faire des choix éclairés et responsables, pour lui-même comme vis-à-vis d'autrui et de son environnement.</p>				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>				
FICHE 04	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Sensibiliser les enfants à une hygiène de vie favorable à leur santé</b></p>	Phase de conception	x		
		Phase de mise en œuvre			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer les conditions favorables au bien-être et à l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Enfants, parents et enseignants			
	Lieux / territoire d'intervention	Expérimentation 2018 : quartier de Borny et de Sablon Sud			
	Nombre de personnes concernées par l'action	2018 : 2 classes CE2 et CM2 du quartier de Borny et les élèves de CE2 et CM2 de l'Ecole de la Seille de Sablon Sud			
<b>Contexte</b>	<p>La santé des enfants passe par l'interaction complexe de nombreux déterminants. Aussi le maintien ou l'amélioration de comportements et d'habitudes dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique participent globalement de leur bien-être.</p> <p>De nombreuses actions d'éducation pour la santé sur ces thématiques sont déjà mises en œuvre dans de nombreux établissements scolaires, notamment par les infirmiers-ères scolaires.</p> <p>Néanmoins, le groupe de travail CLS "Santé des enfants" a émis le besoin de renforcer les actions d'éducation pour la santé menées en partenariat avec les enseignants, les enfants et leurs parents pour une meilleure appropriation des messages. Dans ce même but, les projets d'éducation pour la santé doivent être intégrés au projet pédagogique des écoles pour être déployés sur l'année scolaire et non en "one shoot".</p> <p>Pour venir en appui et en complément des actions déjà menées, le Réseau de santé Metz arrondissement (RSMA) se propose d'apporter son expertise par le biais de ses professionnels de santé spécialisés sur l'alimentation et l'activité physique des enfants et des adolescents. L'objectif est également d'harmoniser les messages délivrés aux enfants, parents et enseignants dans une optique de bien-être et d'éducation "pour" la santé, sans jugements normatifs ni stigmatisation.</p> <p>Après concertation avec l'Education Nationale, il est proposé d'expérimenter pour l'année 2018 ce partenariat sur deux territoires volontaires.</p>				
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les savoirs, savoir être et savoir faire des parents et de leurs enfants en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien être</p>				
	<p><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Mettre en place un programme éducatif à destination des enfants autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien ; dans le cadre scolaire</p> <p><b>2.</b> Mettre en place des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de leurs enfants (crèche, écoles maternelles et</p>				

	primaires, collèges)				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Réseau de Santé Metz Arrondissement (RSMA)			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Blandine SUTTER, coordinatrice paramédicale ETP			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	DSDEN 57 PMI Directeurs et professeurs des écoles maternelles/primaires Directeurs et personnels des structures d'accueil en périscolaire et ALSH Direction, professeurs d'EPS et SVT des collèges Centres sociaux Ecole du sport Clubs sportifs			
	Modalité de suivi				
<b>Période de réalisation</b>	2017-2018 Suite à l'expérimentation et son évaluation, l'action pourra être réadaptée pour être déployée plus largement sur le territoire				
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel Mettre en place un programme éducatif à destination des enfants autour du bien-être, de l'équilibre alimentaire et de l'activité physique au quotidien ; dans le cadre scolaire/périscolaire</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<b>Sur le quartier de Borny :</b> - Programme éducatif : Interventions des infirmiers-ères scolaires en février Ateliers pédagogiques avec les enfants en mars Rallye reprenant les 3 thématiques (bien-être, alimentation et activité physique) pour deux classes de CE2 – CM2 en mai/juin - Accompagnement du RSMA pour élaborer les messages d'éducation pour la santé et la mise en lien des actions au fil de l'année, avec les infirmiers-ères scolaires et les enseignants. - Organisation par le RSMA du Rallye en lien avec les enseignants et les élèves pour l'élaboration du contenu.	RSMA et coordinateur REP+ à Borny	2017-2018		
	<b>Sur le quartier de Sablon Sud :</b> - Programme éducatif à élaborer Finaliser ce programme par un rallye reprenant les 3 thématiques (bien-être, alimentation et activité physique) pour les classes de CE2 – CM2 en mai/juin - Accompagnement du RSMA pour élaborer les messages d'éducation pour la santé et la mise en lien des actions au fil de l'année, avec les infirmiers-ères scolaires et les enseignants. - Organisation par le RSMA du Rallye en lien avec les enseignants et les élèves pour l'élaboration du contenu.	RSMA et IEN circonscription	2017-2018		
<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place des temps de sensibilisation des parents au maintien ou à l'amélioration des comportements bénéfiques à leur santé et à celle de</b>					

	<b>Leurs enfants (écoles maternelles et primaires, collèges)</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p><b>Sur le quartier de Borny :</b>            Définir avec le service Politique de la ville, les écoles et les partenaires locaux, les modalités possibles pour intervenir auprès des parents des élèves bénéficiant du programme éducatif.            Les parents seront également invités à participer au rallye.</p> <p><b>Sur le quartier de Sablon Sud :</b>            S'appuyer sur le Café des parents présent dans l'Ecole de la Seille pour intervenir auprès des parents.            Les parents seront également invités à participer au rallye.            Etudier les autres possibilités d'intervention.</p>	RSAM	2018		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	A définir avec lors de la précision du projet			
	Financements pressentis	Ville de Metz Régime Local			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir acquis des connaissances en matière d'hygiène de vie et de bien-être et typologie des connaissances acquises</li> <li>✓ Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir modifié leurs pratiques en matière d'hygiène de vie et de bien-être et typologie des pratiques</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Conditions socio-économiques : niveau d'éducation Environnement social : normes et climat social, empowerment de la communauté				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan National Nutrition Santé Plan Obésité				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Programme d'Education Thérapeutique du Patient</b>  <b>« Bien dans ma tête, bien dans mes baskets »</b></p>	<b>Phase de conception</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Enfants de 2 à 16 ans en surpoids, obésité ou présentant un rebond précoce d'adiposité	
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	100/an	
<b>Contexte</b>	<p>La santé des enfants passe par l'interaction complexe de nombreux déterminants. Aussi le maintien ou l'amélioration de comportements et d'habitudes dans les domaines de l'alimentation et de l'activité physique participent globalement de leur bien-être.</p> <p>En Lorraine, trois objectifs du Schéma Régional de Prévention ont été définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><u>1. Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité en Lorraine (et par ce biais, des pathologies associées (maladies cardio-vasculaires, diabète, ...)).</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des milieux et modes de vie favorables :</li> <li>- Augmenter le niveau d'activité physique à tous les âges en favorisant l'offre d'activité physique</li> <li>- Accompagner l'usager à l'adoption de comportements favorables en matière d'alimentation et d'activité physique : intervenir notamment auprès des enfants et adolescents et auprès des groupes les plus vulnérables</li> </ul> </li> <li><u>2. Dépister précocement le surpoids chez l'enfant</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le dépistage précoce de l'excès de corpulence chez l'enfant par les médecins généralistes et les pédiatres : systématiser la mesure et l'interprétation de l'IMC dans la prise en charge de premier recours ; utiliser les courbes d'IMC</li> <li>- Faciliter le recueil du poids et de la taille des enfants lors des visites médicales scolaires et l'exploitation des données</li> </ul> </li> <li><u>3. Faciliter la prise en charge et le suivi des enfants dépistés mais également des adultes</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et rendre visible l'offre de prise en charge multidisciplinaire et de proximité : éducation thérapeutique intégrant les dimensions psychologique, diététique et d'activité physique.</li> <li>- Développer les coordinations territoriales pour la prise en charge de l'obésité en s'appuyant sur le savoir-faire des réseaux existants</li> </ul> </li> </ul> <p>Le programme POIPLUME (Prévention de l'Obésité Infantile Par L'alimentation Unie au Mieux</p>		

	<p>Etre) est un programme d'éducation thérapeutique du patient qui vise à améliorer la santé des enfants de 2 à 16 ans en surpoids, obésité, ou présentant un rebond précoce d'adiposité. Il a pour but d'améliorer le bien-être de l'enfant tout en l'aidant, ainsi que son entourage, à développer ou renforcer leur pouvoir d'agir et développer des compétences favorables à leur santé. Plus de 820 enfants ont pu bénéficier de ce programme depuis 2006. Les enfants obèses ou présentant un rebond d'adiposité précoce sont orientés vers le réseau par leur médecin généraliste, les services de PMI ou l'infirmière scolaire. Les parcours éducatifs sont adaptés aux familles : ils comportent des entretiens individuels et des ateliers collectifs animés par des diététiciennes, des psychologues et des pédiatres. En ce qui concerne la dimension « l'activité physique au quotidien et les comportements sédentaires », le parcours est organisé par une enseignante en activité physique adaptée également formée à l'ETP.</p>		
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifiques</b></p> <p>Renforcer les savoirs, savoir-être et savoir-faire des parents et de leurs enfants en matière d'hygiène de vie et de bien-être</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Renforcer l'accompagnement individuel en activité physique des parents et de leurs enfants.</li> <li>2. Créer les conditions favorables à la participation des parents et de leurs enfants à des ateliers pratiques collectifs.</li> <li>3. Intégrer les parents et leurs enfants dans le fonctionnement et l'organisation du programme POIPLUME.</li> <li>4. Mettre en œuvre les conditions favorables à la poursuite de la pratique d'un sport donné par les enfants en club partenaire.</li> <li>5. Mettre en place une démarche de promotion de l'activité physique au quotidien comme facteur de prévention.</li> </ol>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Réseau de Santé de Metz (RSMA)	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Marielle CHARRIER, enseignante en Activité Physique Adaptée	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle Associations sportives Ville de Metz	
	Modalité de suivi	Bilan annuel	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020 Action pluriannuelle		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Renforcer l'accompagnement individuel en activité physique des parents et de leurs enfants.</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Accompagnement individuel avec l'enfant et sa famille fondé sur l'évaluation de l'activité physique, le travail sur la motivation au changement et sur les représentations concernant cette activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretiens individuels (enfant et famille) : approche motivationnelle et compréhensive</li> <li>- Tests et questionnaires Evaluation de l'endurance cardio-respiratoire Evaluation de la force musculaire Evaluation de l'équilibre Evaluation de la souplesse : « Test du touche orteil »</li> </ul>	Qui ?	Quand ?
		Enseignante en APA	Après inclusion dans le parcours POIPLUME

	<p>Evaluation anthropométrique (tour de taille) Questionnaire SF-12</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'un environnement socio-familial favorable à la pratique d'une activité physique : prise en compte de l'entourage familial, social et professionnel</li> <li>- Coaching téléphonique</li> <li>- Partenariats avec les fédérations sportives, le milieu associatif local et la Ville pour l'accueil et la prise en charge d'enfants issus du réseau POIPLUME</li> <li>- Utilisation du dossier médical partagé par les professionnels concernés dans le suivi de la pratique de l'activité physique de l'enfant.</li> <li>- Formation continue des différents acteurs adhérents à POIPLUME aux différentes étapes de la prise en charge en activité physique.</li> </ul>		
<b>2. Objectif opérationnel : Créer les conditions favorables à la participation des parents et de leurs enfants à des ateliers pratiques collectifs.</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Informer les professionnels de santé du réseau des modalités d'accompagnement individuel en activité physique proposé par le réseau de santé.</li> <li>- Lors du bilan éducatif partagé : présentation aux familles des modalités d'accompagnement individuel et de suivi en activité physique et identifier auprès des parents et des enfants inclus dans le réseau les freins à leur participation aux ateliers collectifs.</li> <li>- Réflexion à mener sur les réponses appropriées pour lever ces freins, qu'il s'agisse du type d'activités proposées, de lieux, d'horaires ou d'accessibilité.</li> <li>- Ateliers pratiques collectifs basés sur la pédagogie par l'exemple et l'expérience, l'éveil au plaisir dans la pratique physique, « l'exemple » de la famille.</li> <li>- Atelier « manger-bouger en famille » ateliers visant le parent et son enfant avec des thématiques différentes selon la saison.</li> </ul>	Enseignante en APA	Cycles de 6 séances répartis sur l'année scolaire  3 ateliers/an	
<b>3. Objectif opérationnel : Intégrer les parents et leurs enfants dans le fonctionnement et l'organisation du programme POIPLUME.</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lors du bilan éducatif partagé : présentation aux familles des modalités de gouvernance du programme d'ETP.</li> <li>- Réflexion à mener sur la manière d'impliquer les parents à l'élaboration du contenu pédagogique de séances collectives.</li> </ul>	Enseignante en APA  Réseau et partenaires	Au long du parcours	
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre les conditions favorables à la poursuite de la pratique d'un sport donné par les enfants en club partenaire.</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontres régulières avec les entraîneurs sportifs des associations relais</li> <li>- Conventions de partenariats pour la mise en place de cycles de découverte d'un sport au sein de clubs sportifs.</li> <li>- Appui aux associations sportives sur le comment prendre en charge les enfants obèses et les représentations et connaissances sur l'obésité, dans une perspective d'éducation par le sport.</li> </ul>	Enseignante en APA	Au cours de l'année scolaire		
<b>5. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre une démarche de promotion de l'activité physique au quotidien comme facteur de prévention.</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place de stands de promotion de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité lors de manifestations sportives</li> <li>- Interventions dans des conférences/colloques</li> <li>- Interventions dans les établissements scolaires qui le souhaitent afin de promouvoir l'activité physique et de lutter contre la sédentarité</li> <li>- Former et informer des acteurs de l'EPS au sein des établissements du premier et du second degré autour de ces thématiques.</li> </ul>	Enseignante en APA	Au cours de l'année scolaire		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	17 000 euros			
	Financements pressentis	Régime local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle ARS Grand Est			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir acquis des connaissances en matière d'hygiène de vie et de bien-être et typologie de ces connaissances</li> <li>✓ Nombre de parents et d'enfants qui déclarent avoir acquis des compétences en matière d'hygiène de vie et de bien-être et typologie de ces compétences</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Environnement social</b> : empowerment <b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé (activité physique et bien-être)				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	PNNS Plan Obésité				

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 06</b>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Création d'une antenne délocalisée du programme d'Education Thérapeutique du Patient POIPLUME</b></p>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>
		<b>Phase de mise en œuvre</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer des conditions favorables au bien-être et à l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Prise en charge multidisciplinaire des enfants, et de leurs parents, de 2 à 16 ans présentant un surpoids, une obésité ou un rebond d'adiposité précoce	
	Lieux / territoire d'intervention	Quartier Politique de la Ville-de Borny	
	Nombre de personnes concernées par l'action	10 enfants et leur famille	
<b>Contexte</b>	<p>De nombreux facteurs peuvent entraîner la prise de poids chez les enfants et les adolescents : bagage génétique, facteurs sociaux et culturels, alimentation, sédentarité mais aussi mauvaise estime de soi, mal-être, etc. Le contexte sociétal représente lui-aussi un facteur important : les risques d'obésité dépendent en grande partie de la précarité économique des personnes. Cette influence ne se fait pas seulement sentir sur les adultes mais aussi sur les enfants. Ainsi, parmi les enfants ayant consulté les centres d'examens de santé en 1997 et 1998, on observe une prévalence de l'obésité nettement plus élevée chez les enfants en situation précaire que non précaire à partir de l'âge de 10 ans. Avant cet âge, les taux d'obésité sont très proches pour les deux groupes d'enfants ». Des données similaires ont été mises en exergue dans le diagnostic du Contrat de Ville de 2008 et ont été également soulignées dans le Diagnostic Local de Santé de Metz.</p> <p>L'Education Thérapeutique du Patient (ETP) vise à accompagner les patients dans l'acquisition ou le maintien de compétences et de connaissances dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique. Le programme POIPLUME (Prévention de l'Obésité Infantile Par L'alimentation Unie au Mieux Etre) vise à améliorer le bien-être de l'enfant tout en l'aidant, ainsi que son entourage, à adopter des comportements favorables à leur santé et à leur bien-être. Ainsi, il s'agit de développer l'empowerment des enfants et de leurs parents en renforçant leurs compétences d'adaptation et d'auto-soins. Actuellement, plus de 820 enfants ont pu bénéficier du programme POIPLUME. Les parcours éducatifs sont financés par l'ARS et par le Régime Local pour sa partie Activité Physique Adaptée. La majeure partie des activités ont lieu dans les locaux du réseau : l'enfant et sa famille sont reçus en entretiens individuels pour effectuer un bilan et</p>		

	<p>définir le parcours mieux adapté aux attentes et aux besoins de l'enfant. Ils sont ensuite orientés vers les différents professionnels pour des séances individuels et des ateliers collectifs qui portent sur ce qu'est le surpoids et l'obésité, sur l'alimentation, l'activité physique au quotidien et en club, l'estime de soi, etc. Les ateliers visent les parents et/ou les enfants selon l'âge. Ils peuvent également bénéficier de cycles de découverte d'activités sportives avec l'enseignante en activité physique adaptée. Celle-ci organise également des sessions courtes de découverte de différents sports en partenariat avec des clubs sportifs du secteur, l'objectif à terme étant l'adhésion de l'enfant à un club.</p> <p>Cependant, les inégalités d'accès ne permettent pas à certains enfants d'intégrer le programme : afin d'assurer la réussite du parcours, il est nécessaire de se rendre aux séances individuelles ainsi qu'aux ateliers organisés par l'équipe. Il existe alors de nombreux freins à l'intégration de tous les enfants concernés par le programme POIPLUME dans les quartiers Politique de la ville : méconnaissance du programme d'ETP par les professionnels de santé et par le public concerné, éloignement du lieu de vie, problématique du transport, personnel de santé inconnu des patients et de leur famille, etc.</p> <p>Afin de palier à plusieurs de ces difficultés, il conviendrait donc de « délocaliser » le programme et d'amener les intervenants au cœur du quartier concerné. En collaboration avec le Quartier Politique de la Ville de Borny il s'agirait, dans un premier temps, de mettre en œuvre une action expérimentale sur ce quartier. Dix enfants et leur famille, suivies par le Programme de Réussite Educative pourraient alors intégrer le programme : les médecins traitants et autres professionnels de santé seraient informés de la démarche, les entretiens et ateliers se dérouleraient au plus près du domicile de l'enfant et ce en lien avec des personnes qui les accompagnent habituellement.</p> <p>Le parcours ETP terminé, la famille pourra se voir proposer des ateliers de renforcement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• « équilibrer ses repas avec un petit budget »</li> <li>• atelier « anti-gaspi »</li> <li>• ateliers « cuisine » collectifs</li> <li>• atelier cuisine au domicile de la famille</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les savoirs, savoir être et savoir faire des parents et de leurs enfants en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien être</p>
	<p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place un comité technique regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre</li> <li>2. Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP, à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme</li> <li>3. Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du surpoids chez l'enfant</li> <li>4. Réaliser les séances d'ETP en direction des enfants</li> <li>5. Mettre en œuvre des ateliers autour de l'alimentation en direction des familles dont les enfants auront intégré le programme d'ETP</li> </ol>
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)   RSMA
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)   Blandine SUTTER coordinatrice ETP

	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Ville de Metz Programme de Réussite Educative Professionnels de santé Education Nationale IREPS Ecole des Sports de la Ville de Metz
	Modalité de suivi	Comité technique composé des partenaires principaux
<b>Période de réalisation</b>	2017 - 2018 Possibilité de délocaliser l'action sur un autre quartier de la ville dans un second temps	
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place un comité technique regroupant les principaux partenaires du programme ou de sa mise en œuvre</b></p> <p>Comment ? Organiser un atelier de travail avec les différents partenaires des représentants du Programme de Réussite Educative et les professionnels de santé du RSMA.</p>	
	Comment ? Présentation du programme POIPLUME aux professionnels de santé exerçant au sein du quartier ciblé (médecins, IDE et médecin scolaire, pharmaciens)	Qui ? Quand ? Coordinatrice 2017
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un plan de communication autour du programme d'ETP, à destination des professionnels de santé et des habitants du quartier d'implantation du programme</b></p> <p>Comment ? Présentation du programme POIPLUME aux professionnels de santé exerçant au sein du quartier ciblé (médecins, IDE et médecin scolaire, pharmaciens)</p>	
	Comment ? Réaliser ½ journée d'échange avec les professionnels du quartier volontaires autour des facteurs (biologiques, sociaux, culturels, etc.) déterminants dans la prise de poids de l'enfant. Seront également abordées : - leurs connaissances et leurs représentations en matière d'hygiène alimentaire - les besoins qu'ils identifient à cet égard sur le territoire	Qui ? Quand ? RSMA 2018
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place un temps de sensibilisation à destination des professionnels du quartier relatif à la problématique du surpoids chez l'enfant</b></p> <p>Comment ? Réaliser ½ journée d'échange avec les professionnels du quartier volontaires autour des facteurs (biologiques, sociaux, culturels, etc.) déterminants dans la prise de poids de l'enfant. Seront également abordées : - leurs connaissances et leurs représentations en matière d'hygiène alimentaire - les besoins qu'ils identifient à cet égard sur le territoire</p>	
	<p><b>4. Objectif opérationnel : Réaliser les séances d'ETP en direction des enfants</b></p> <p>Comment ? Bilan éducatif partagé (entretien individuel) Consultations individuelles de suivi et d'évaluation (nombre et nature selon bilan éducatif partagé) 8 ateliers collectifs : 1) Comprendre l'obésité ou le surpoids chez l'enfant » Manger : combien ? Quoi ? Quand ? Améliorer l'équilibre alimentaire des repas et adapter les portions à l'âge de l'enfant 2) C'est quoi dans la boîte ? Ou comment lire une étiquette Repérer les indications afin de faire les meilleurs choix, apprendre à acheter « malin », analyser les messages publicitaires</p>	

	<p>3) C'est quoi ça ? C'est bon ? Déguster des produits de saison, découvrir de nouvelles saveurs, rendre les légumes attractifs</p> <p>4) Manger bouger en famille : organiser le temps des repas, mettre des mots sur les sensations ressenties, sensation de faim, de satiété/ Pourquoi bouger, prendre du plaisir en bougeant, bouger en famille</p> <p>5) « J'ai pas confiance en moi » (enfants)</p> <p>6) « J'ai tout le temps faim » (enfants)</p> <p>7) « Je n'aime pas me regarder dans le miroir » (enfants)</p> <p>8) « Pas facile d'aider mon enfant » (parents)</p> <p>Cycle APA découverte de sports différents : Cycle de 6 séances enfants Cycle de 6 séances ados</p>				
<b>5. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des ateliers autour de l'alimentation en direction des familles dont les enfants auront intégré le programme d'ETP</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Ateliers de renforcement :</p> <p>Mise en place d'un atelier « équilibrer ses repas avec un petit budget »</p> <p>Mise en place d'un atelier « anti-gaspi »</p> <p>Mise en place de 5 ateliers « cuisine » collectifs</p> <p>Mise en place d'un atelier individuel « cuisine » au domicile de la famille</p>	<p>Pédiatre</p> <p>Coordinatrice</p> <p>RSMA</p> <p>Equipe pluridisciplinaire de POIPLUME</p> <p>Diététicienne</p>	2018		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Visite aux professionnels Mise en place de deux ateliers spécifiques			
	Financements pressentis	ARS Ville de Metz Régime Local			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'enfants et de parents déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances acquises</li> <li>✓ Nombre d'enfants et de parents déclarant avoir développé des savoir-faire et typologie des savoir-faire</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Système de soins</b> : Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle), globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales), réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients), continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé</p> <p><b>Environnement social</b> : Intégration sociale et empowerment des enfants et des parents</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>					

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>								
FICHE 07	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Intégrer la santé dans les groupes de paroles des parents</b></p>	Phase de conception	X						
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et à l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>								
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)								
Périmètre de l'action	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Public concerné</td><td>Les parents de jeunes enfants (0 – 11 ans)</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td>           Les groupes de paroles "Café des parents" ou "Petits déjeuners des parents" sont déclinés dans 3 secteurs de la ville (Borny, Sablon Sud et Hauts de Vallières).            Ils sont organisés dans des lieux qu'investissent habituellement les parents : CSC, LAPE, écoles, crèches, etc.            Les groupes de paroles sont également déclinés au sein de structures spécifiques : Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle         </td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td>Une dizaine de parents est attendue dans chacun des groupes toutes les 6 semaines environ hors vacances scolaires</td></tr> </table>	Public concerné	Les parents de jeunes enfants (0 – 11 ans)	Lieux / territoire d'intervention	Les groupes de paroles "Café des parents" ou "Petits déjeuners des parents" sont déclinés dans 3 secteurs de la ville (Borny, Sablon Sud et Hauts de Vallières). Ils sont organisés dans des lieux qu'investissent habituellement les parents : CSC, LAPE, écoles, crèches, etc. Les groupes de paroles sont également déclinés au sein de structures spécifiques : Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle	Nombre de personnes concernées par l'action	Une dizaine de parents est attendue dans chacun des groupes toutes les 6 semaines environ hors vacances scolaires		
Public concerné	Les parents de jeunes enfants (0 – 11 ans)								
Lieux / territoire d'intervention	Les groupes de paroles "Café des parents" ou "Petits déjeuners des parents" sont déclinés dans 3 secteurs de la ville (Borny, Sablon Sud et Hauts de Vallières). Ils sont organisés dans des lieux qu'investissent habituellement les parents : CSC, LAPE, écoles, crèches, etc. Les groupes de paroles sont également déclinés au sein de structures spécifiques : Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle								
Nombre de personnes concernées par l'action	Une dizaine de parents est attendue dans chacun des groupes toutes les 6 semaines environ hors vacances scolaires								
Contexte	<p>Les acteurs de terrain en contact direct avec les parents font le constat d'un besoin et d'une demande d'accompagnement des parents dans leur rôle parental.</p> <p>Les inégalités sociales fortes dans les quartiers prioritaires engendrent souvent des inégalités d'accès à l'information. Les familles ne savent pas toujours vers qui se tourner en cas de problème et peuvent se sentir démunies face aux comportements et soucis de santé de leur enfant. L'augmentation du nombre de familles monoparentales, avec quelques fois, rupture du lien avec la famille est un facteur aggravant dans l'isolement des parents (hommes ou femmes).</p> <p>Les groupes de paroles "Café des parents" et "Petits déjeuners des parents" permettent de répondre aux questionnements des parents et d'accompagner les plus fragilisés dans leur fonction parentale en mettant à leur disposition un cadre, des conseils, du soutien dont ils peuvent se saisir.</p> <p>Cette action vise à améliorer l'écoute et la prise en compte des préoccupations des parents par rapport à la santé de leurs enfants et de permettre aux parents de bénéficier d'une information en matière de santé de l'enfant complète et compréhensible par tous en fonction des besoins et attentes relevés.</p> <p>Ces groupes de paroles sont portés par les Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAPE) en partenariat avec les établissements scolaires.</p>								
Objectifs	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Développer la participation des parents dans l'élaboration des actions de la communauté</p>								

	éducative		
	<b>Opérationnels</b>		
	<b>1. Organiser des temps d'échanges et de convivialité autour de la santé de l'enfant entre parents</b> <b>2. Accompagner les problématiques des parents</b>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Julie PARACHINI, Responsable de la cellule Cohésion sociale	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les LAPE Les Pupilles de l'Enseignement Public de la Moselle Ecole des Parents et des Educateurs de Moselle Pôle politique de la Ville Cohésion Territoriale et Insertion de la ville de Metz Mission Ville pour tous de la ville de Metz	
	Modalité de suivi	Bilan annuel de ces groupes de paroles	
<b>Période de réalisation</b>	2017 à 2020		
<b>Descriptif</b>	<b>4. Objectif opérationnel : Organiser des temps d'échanges et de convivialité autour de la santé de l'enfant entre parents</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Les groupes de paroles ont lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans l'ensemble des écoles maternelles de Borny,</li> <li>- dans l'école maternelle des pommiers roses de Sablon sud</li> <li>- mise en œuvre d'un troisième petit déjeuner des parents pour les écoles maternelle et élémentaire des Hauts de Vallières (débutera après les vacances de la Toussaints)</li> </ul> <p>Interroger les besoins, attentes, constats, connaissances des parents en lien avec la santé de leurs enfants.</p> <p>Les mettre en dialogue avec ceux des professionnels du territoire.</p> <p>Réfléchir collectivement à la réponse qu'il pourrait être apportée ou comment renforcer / adapter l'existant.</p>	Animateurs des groupes de paroles en lien avec la cellule Cohésion sociale	Toutes les 6 semaines environ hors vacances scolaires
	<b>5. Objectif opérationnel : Accompagner les problématiques des parents</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Mettre en place des interventions de professionnels de santé adaptées aux difficultés des parents, en fonction de leurs préoccupations et attentes.</p> <p>Présenter l'existant ou échanger entre parents et professionnels sur ce qui serait faisable pour accompagner les problématiques des parents.</p> <p>Relayer la parole de ces parents dans les instances adéquates.</p>	Animateurs des groupes de paroles avec la Ville de Metz : coordinatrice Atelier Santé Ville et coordinatrice santé ville de	Suivant les demandes des groupes de paroles

	Impliquer les parents dans l'élaboration d'actions pouvant répondre à ces problématiques.	Metz, en lien avec les professionnels du territoire			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Interventions de professionnels : environ 150 € /séance			
	Financements pressentis	Ville de Metz ARS CAF (REAPP)			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i><b>Indicateur(s) de résultats</b></i>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution du nombre de parents impliqués dans l'élaboration d'action de la communauté éducative</li> <li>✓ Degré d'implication des parents dans l'élaboration des actions de la communauté éducative</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Conditions socio-économiques : niveau d'éducation Environnement social : normes et climat social, empowerment de la communauté Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations				
<b>Politiques Publiques concernées</b>					

DOCUMENT DE PORTÉE

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Prévenir les troubles de langage : développement des compétences langagières des enfants</b>	<b>Phase de conception</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Enfants de 0 à 11 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin, avec une priorité sur les 6 QPV de la ville (au regard des bilans PMI)	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Enfants accueillis dans les différentes structures de la petite enfance des 6 quartiers politique de la ville du territoire	
<b>Contexte</b>	<p>Les données des bilans de santé à 4 ans réalisés par la PMI, font état de territoires intra-messins plus ou moins concernés par la présence d'enfants présentant un trouble du langage dépisté. A Metz, 15,7% des enfants de 4 ans vus dans le cadre du bilan de santé de la PMI présentent un trouble du langage dépisté. Dans le quartier de Bellecroix, cette proportion s'élève à 34,6% et à 21,6% dans le quartier de Patrotte/Chemin de la Moselle/Devant les Ponts.</p> <p>Dès la petite enfance, dans l'accueil individuel ou collectif, dans les lieux d'accueil parents enfants, les ludothèques, les professionnels de ces établissements s'inscrivent dans des projets éducatifs où le langage occupe une place prépondérante et quotidienne.</p> <p>Sachant que la construction du langage est un atout nécessaire pour progresser dans les apprentissages et entrer dans la culture de l'écrit, l'éveil langagier des "tout petits" fait l'objet d'une attention toute particulière.</p> <p>Ces activités centrées sur la communication et le langage visent à donner les outils qui aideront chaque enfant à entrer en contact avec l'autre, à s'épanouir et à évoluer.</p> <p>Auprès des enfants plus grands, les Pupilles de l'Enseignement Public de Moselle réalisent des ateliers langage et des ateliers lecture. L'action vise à aider les enfants de maternelle (moyennes et grandes sections) qui ont besoin de davantage de soutien afin de maîtriser la langue française. Participer à cette action, ce n'est pas se substituer aux parents ou aux enseignants, c'est accompagner les enfants pour favoriser leur maîtrise de la langue orale et les initier à des lectures partagées. Ces ateliers sont également en direction des enfants scolarisés au cours préparatoire en risque d'échec car ils ne reçoivent pas, à la maison, le soutien nécessaire pour réussir leur apprentissage de la lecture.</p> <p>Sous l'angle culturel, en 2017, des ateliers RAP, menés en partenariat avec Metz en Scène à destination d'une vingtaine d'enfants issus de 4 écoles de 4 QPV, ont eu pour objectif de travailler de manière ludique l'écriture, la lecture et plus généralement la langue française au travers de la chanson. Les enfants ont également l'occasion de réaliser un CD et un spectacle/concert à la BAM.</p>		

<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>		
	Renforcer l'accès à l'offre d'accompagnement des enfants dans le développement du langage et de l'expression.		
	<b>Opérationnels</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la mise en œuvre du projet d'éveil au langage dans l'accueil individuel ou collectif de la petite enfance sur le territoire messin.</li> <li>2. Accompagner les enfants et leurs parents dans le parcours de santé en lien avec la prévention et la prise en charge des troubles du langage dans le cadre du Programme de Réussite Educative.</li> <li>3. Concevoir des activités artistiques et culturelles favorisant l'expression et le développement du langage</li> </ol>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Annette FROMONOT, Coordinatrice Petite Enfance Julie PARACHINI, Responsable de la Cellule Cohésion sociale	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Services de la ville de Metz dont les bibliothèques et médiathèques LAPE et Multi-accueils Associations du périscolaires Lieux d'accueil culturels et artistiques	
	Modalité de suivi	Coordination et évaluation des dispositifs et projets	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020		
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Poursuivre la mise en œuvre du projet d'éveil au langage dans l'accueil individuel ou collectif de la petite enfance sur le territoire messin</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Le projet d'éveil au langage, mis en œuvre dans les multi-accueils gérés par la ville de Metz, se traduit par 5 stratégies d'actions. - <u>La communication gestuelle</u> : associée à la parole, elle permet à l'enfant de prendre progressivement confiance dans sa capacité à communiquer et cela bien avant l'apprentissage des mots. Les professionnels de la petite enfance ont été formés et un lexique des signes les plus fréquemment utilisés destiné à l'usage des parents a été conçu. - <u>La communication au quotidien</u> : les professionnels de la petite enfance ont un code des bonnes pratiques langagières, qu'ils mettent en pratique dans tous les moments de vie de l'enfant. Le personnel éducatif est attentif aux compétences langagières de l'enfant, dont les observations sont consignées dans le livret individuel de l'enfant et restituées aux parents. Ces échanges avec eux sur les compétences langagières de leur enfant les encouragent aux interactions quotidiennes avec lui. - <u>Les jeux</u> : l'activité de l'enfant, facteur essentiel du développement cognitif est prétexte à l'échange et au langage, venant enrichir son répertoire imaginaire et langagier.	Service Petite Enfance de la ville de Metz	Sur la durée du CLS

	<p>- <u>Les ateliers d'éveil au langage</u> : l'équipe éducative détermine les actions langagières à mettre en œuvre pour induire et valoriser l'expression verbale et apprendre à respecter les règles de communication. Tous les enfants participent à ces ateliers, le but étant de donner le goût et, petit à petit, la capacité de parler avec et devant les autres. Ces ateliers sont ouverts et adaptés aux enfants accueillis au domicile des assistants maternels municipaux.</p> <p>- <u>Les actions associant les parents</u> : les parents peuvent participer aux ateliers langage proposés à leurs enfants dans les établissements d'accueil ; le chargé de mission parentalité s'implique dans toutes les actions en rapport avec la communication et le langage en y associant les lieux d'accueil parents-enfants (LAPE) ; dans le cadre du Pass'Eveil, les ludothèques et la jardinothèque s'intègrent dans ce projet en programmant des ateliers spécifiques ; les bibliothèques, médiathèques et lieux d'accueil culturels et artistiques s'ouvrent aux plus jeunes avec des animations.</p>		
<p><b>2. Objectif opérationnel : Accompagner les enfants et leurs parents dans le parcours de santé en lien avec la prévention et la prise en charge des troubles du langage dans le cadre du Programme de Réussite Educative.</b></p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Co-porté par le service politique de la ville et le CCAS de la ville de Metz, le Programme de Réussite Educative a pour objectif de suivre individuellement des jeunes, âgés de 2 à 16 ans, afin de leur offrir un environnement culturel, éducatif, social et sanitaire indispensable à leur réussite, à leur épanouissement et à la construction de leur avenir. Ce programme est conduit sur les QPV : Borny, Bellecroix, Sablon Sud, Metz Nord-Patrotte et Hauts de Vallières.</p> <p>Dans ce cadre, les référentes de parcours du dispositif peuvent être sollicitées par un de nos partenaires (Education Nationale, Conseil départemental, associations, etc.) pour accompagner un enfant diagnostiqué ou avec une suspicion de troubles de langage vers une consultation chez un orthophoniste.</p> <p>Cet accompagnement se fait avec l'accord de la famille, il peut se traduire de différentes manières : aide à la prise de rendez-vous, explication de ce qu'est l'orthophonie, accompagnement de l'enfant et de ses parents lors du premier RDV, etc.</p>	Service Politique de la ville et CCAS de la ville de Metz	Sur la durée du CLS	
<p><b>3. Objectif opérationnel : Concevoir des activités artistiques et culturelles favorisant l'expression et le développement du langage</b></p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Un des objectifs du Projet éducatif territorial de la ville de Metz est d'améliorer l'offre d'accueil périscolaire avec des activités artistiques et culturelles qui participent au développement des compétences langagières et d'expression des enfants.</p>	Service Education de la ville de Metz en partenariat avec les associations du	Sur la durée du CLS	

	Dans les associations du périscolaires, des ateliers sont menés par des animateurs et des intervenants, dans le cadre d'objectifs des Projets pédagogiques des structures, à destination des enfants d'âge maternel et élémentaire : ateliers théâtre, ateliers lecture, ateliers de communication non violente, ateliers stop motion, etc.	périscolaire			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis				
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de structures ayant proposés des activités en faveur de l'accompagnement au développement du langage et typologie des structures</li> <li>✓ Evolution du nombre de parents et d'enfants ayant bénéficié d'activités en faveur de l'accompagnement au développement du langage</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors service de santé (services sociaux et éducatifs) <b>Environnement social</b> : Intégration sociale et empowerment des enfants <b>Mode de vie</b> : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) <b>Contexte économique et politique</b> : Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Projet Educatif petite enfance de la ville de Metz				

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b> <b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b>				
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Prévenir les troubles de langage : empowerment des parents</b>	<b>Phase de conception</b> <input checked="" type="checkbox"/>	<b>X</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer les conditions favorables au bien-être et l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Parents d'enfants de 0 à 6 ans			
	Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin, avec une priorité sur les 6 QPV de la ville			
	Nombre de personnes concernées par l'action	10 à 12 parents par atelier			
<b>Contexte</b>	<p>La maîtrise d'un langage bien construit et élaboré est un élément primordial de la vie de tout individu et citoyen. Cette construction prend son ancrage dans les premiers jours de vie. Les interactions entre l'enfant et son environnement sont à la base de cette construction.</p> <p>Le dialogue parent-enfant est un tremplin pour la communication ultérieure de l'enfant avec son entourage. Plus largement, on peut affirmer que l'environnement de l'enfant – notamment familial - joue un rôle majeur dans le processus de la communication et l'acquisition du langage.</p> <p>Comme l'ont constaté les professionnels de terrain [1], certains parents éprouvent des difficultés à interagir avec leur(s) enfant(s), ne disposant pas toujours des connaissances et des savoir-faire appropriés aux besoins langagiers et communicationnels de ce dernier. Ces compétences et savoirs parentaux ne sont pas innés, leur apprentissage demandant à être accompagné par des professionnels et une offre d'activités et de ressources locales favorables.</p> <p>[1] Constats établis dans le cadre des diagnostics Contrat de Ville (2008) et ORSAS (2016), corroborés par les professionnels rencontrés dans l'étude qualitative CLS Irep, et par les membres du groupe de travail CLS dédié aux enfants.</p>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				
	Renforcer les connaissances et les compétences des parents en matière de développement du langage				
	<b>Opérationnels</b>				
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place deux fois par an l'atelier "Parlons ensemble dès la naissance", action de sensibilisation au développement du langage et de prévention des troubles du langage, à destination des parents.</li> <li>2. Concevoir une communication ciblée, à destination des parents, de l'offre culturelle de la ville de Metz en lien avec le développement du langage des enfants.</li> </ol>				

	3. Accompagner les parents volontaires dans la mise en œuvre d'un système d'échanges de livres et de jeux.				
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Mission Ville pour tous de la ville de Metz et le Syndicat des Orthophonistes de Moselle (SDOM 57)			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé Emilie GRANDJEAN, Orthophoniste et référente des projets prévention / éducation au SDOM 57			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Services Politique de la ville, Petite Enfance, Education et Culture de la ville de Metz PMI de Moselle Lieux d'Accueil Parents Enfants Centres sociaux culturels Associations du périscolaire			
	Modalité de suivi	Réunions préparatoires et de bilan des actions			
Période de réalisation	2018-2020				
Descriptif	<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place deux fois par an l'atelier "Parlons ensemble dès la naissance", action de sensibilisation au développement du langage et de prévention des troubles du langage, à destination des parents.</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<u>Objectifs de l'atelier :</u> - Prévenir l'apparition de difficultés de langage, qui ont des répercussions négatives sur la scolarité d'un enfant, son bien-être psychologique et sa vie future d'adulte. - Renforcer les capacités d'agir des parents à prendre conscience positivement du rôle qu'ils jouent dans le développement du langage en tant qu'interlocuteurs privilégiés de leur enfant. - Permettre aux parents de bénéficier d'un lieu d'expression de leurs difficultés qu'ils éprouvent, en rencontrant une écoute bienveillante de la part de professionnels. <u>Déroulé de l'atelier :</u> 4 séances de deux heures chacune à raison d'une séance toutes les trois semaines. - Séance 1 : parole libre des parents afin qu'ils exposent leurs éventuelles difficultés, leurs interrogations et leurs préoccupations par rapport au langage. - Séance 2 : informations données concernant le développement du langage et des repères, rôle des parents dans ce développement. Film de 15 min à l'appui. Remise d'une mallette pédagogique à chaque parent, afin d'expérimenter à domicile les conseils autour du jeu avec leur enfant. - Séance 3 : retour d'expériences sur ce que les parents ont vécus dans le quotidien, notamment avec la mallette pédagogique. - Séance 4 : poursuivre la mise en pratique avec une séance parents-enfants. <u>Public visé :</u> parents d'enfants de 0 à 6 ans. Groupe	2 orthophonistes du SDOM 57	2 ateliers par an		

	constitué de 10 à 12 familles maximum. <u>Lieu</u> : Café des parents dans les centres sociaux, LAPE ou autres structures qui le souhaitent.		
<b>2. Objectif opérationnel : Concevoir une communication ciblée, à destination des parents, de l'offre culturelle de la ville de Metz en lien avec le développement du langage des enfants.</b>			
	Comment ?  Mettre en place une réunion de travail avec le service communication et le service culture de la ville de Metz pour faire un état des lieux de la stratégie de communication sur ce sujet. Concevoir un plan de communication selon l'existant et les besoins des parents pour adapter la communication. S'attacher à concevoir une communication adaptée au public des quartiers politiques de la ville. Communiquer notamment sur la gratuité des médiathèques et bibliothèques municipales et sur les ateliers d'éveil au langage réalisés régulièrement dans ces lieux.	Qui ?  Mission Ville pour tous et le service communication de la ville de Metz	Quand ?  2018
<b>3. Objectif opérationnel : Accompagner les parents volontaires dans la mise en œuvre d'un système d'échanges de livres et de jeux.</b>			
	Comment ?  Recueillir les demandes des parents sur ce sujet. Elaborer avec les parents volontaires un projet de système d'échanges de livres et de jeux, adapté aux besoins des parents et au fonctionnement de la structure d'accueil. Identifier les moyens nécessaires (boîte à livre, coffre à jeux, partenariats, etc.). Réaliser une charte d'utilisation et une communication.	Qui ?  Les structures d'accueil des enfants de 0 à 11 ans : centres sociaux, associations périscolaires, LAPE, écoles, etc.	Quand ?  Sur la durée du CLS selon les demandes
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Coût des intervenants de 1 056 € par atelier. 12 mallettes pédagogiques financées par la ville en 2016 pour un coût de 720 €. Moyens techniques et humains du service communication de la ville de Metz. Partenariats à définir concernant l'action communautaire.	
	Financements pressentis	Ville de Metz	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de parents déclarant avoir acquis des connaissances en matière de développement du langage chez l'enfant et typologie des connaissances</li> <li>✓ Nombre de parents déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de développement du langage chez l'enfant et typologie des pratiques</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans</b>	<b>Conditions socio-économiques</b> : niveau d'éducation <b>Conditions de vie</b> : accès aux ressources hors service de santé (culture) <b>Environnement social</b> : empowerment de la communauté <b>Mode de vie</b> : acquisition de comportements favorables à la santé (parentalité et développement du langage) et utilisation des services de santé (prévention des troubles du langage)		

<b>l'action</b>	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

<p><b>CLS</b> <b>Ville de Metz</b> <b>2017-2020</b></p>	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>				
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Prévenir les troubles de langage : sensibilisation des professionnels</b></p>	<p><b>Phase de conception</b></p>	<b>X</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables au bien-être et à l'hygiène de vie des enfants de 0 à 11 ans</b></p>				
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action   <input type="checkbox"/> Action expérimentale   <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>				
<b>Périmètre de l'action</b>	<p>Public concerné</p>	<p>Professionnels des champs du médical, médico-social, social et de l'éducation œuvrant dans le domaine de la petite enfance</p>			
	<p>Lieux / territoire d'intervention</p>	<p>Sur l'ensemble du territoire messin</p>			
	<p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>	<p>20 personnes par module de sensibilisation</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre du groupe de travail à l'élaboration du CLS "Santé des enfants", les professionnels œuvrant dans le champ de la petite enfance et de l'enfance ont fait le constat d'une augmentation des enfants présentant des troubles du langage. Ils ont émis le besoin d'être outillé pour repérer au mieux les troubles du langage chez l'enfant. Pour ces professionnels, la prise en charge de ce besoin vise à favoriser le développement du langage chez les enfants, autant qu'à sensibiliser et accompagner les parents de manière adéquat.</p>				
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifiques</b></p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en matière de développement du langage de l'enfant</p>				
	<p><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Organiser deux temps de rencontre entre professionnels de la petite enfance et experts du champ du langage pour une sensibilisation et un accompagnement à la mise en œuvre des pratiques recommandées.</p> <p><b>2.</b> Réaliser une évaluation de l'utilisation du livret "Le langage, dès la naissance et pour toute la vie".</p> <p><b>3.</b> Adapter l'outil et sa diffusion au regard de l'évaluation.</p>				
<b>Porteur et partenaires</b>	<p>Porteur de l'action (structure)</p>	<p>Mission Ville pour tous de la ville de Metz et le Syndicat des Orthophonistes de Moselle (SDOM 57)</p>			
	<p>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</p>	<p>Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé Emilie GRANDJEAN, Orthophoniste et référente des projets prévention / éducation au SDOM 57</p>			
	<p>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</p>	<p>Services Politique de la ville, Petite Enfance, Education de la ville de Metz PMI de Moselle Lieux d'Accueil Parents Enfants</p>			

		Relais Assistantes Maternelles Centres sociaux culturels Education Nationale Associations du périscolaire DDCS	
	Modalité de suivi	Réunions préparatoires et de bilan des actions	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2018 A renouveler les années suivantes selon les besoins		
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Organiser deux temps de rencontre entre professionnels de la petite enfance et experts du champ du langage pour une sensibilisation et un accompagnement à la mise en œuvre des pratiques recommandées</b>	Comment ?	Qui ?
	Mettre en place une réunion de sensibilisation et d'échanges sur les pratiques professionnelles, animée par une orthophoniste du SDOM 57, à destination des professionnels de la petite enfance.  Objectifs de la réunion : <ul style="list-style-type: none"><li>- Informer les professionnels des bonnes pratiques en matière de développement du langage, avec des conseils adaptés à leurs contextes professionnels.</li><li>- Sensibiliser les professionnels au repérage des troubles du langage.</li><li>- Outiller les professionnels dans l'accompagnement des parents au développement du langage de leurs enfants.</li></ul> Publics cibles : <ul style="list-style-type: none"><li>- Professionnels de la petite enfance</li><li>- Professionnels de la PMI</li><li>- Travailleurs sociaux</li><li>- Médecins et infirmières de l'Education Nationale</li></ul> Mettre en place un second temps de réunion avec les mêmes professionnels pour un bilan et un accompagnement de la mise en pratique.	Ville de Metz et SDOM 57	Quand ?  Novembre 2017  Juin 2018
	<b>2. Réaliser une évaluation de l'utilisation du livret "Le langage, dès la naissance et pour toute la vie".</b>	Comment ?	Qui ?
	Créer un questionnaire d'évaluation en s'appuyant sur les compétences du SDOM 57.  Réaliser la passation du questionnaire auprès des professionnels ayant été destinataires de la diffusion du livret langage depuis 2014.  Profiter du premier temps de réunion des professionnels pour approfondir la partie qualitative de l'évaluation. Compiler et analyser les résultats de l'évaluation.	Mission Ville pour tous et service Politique de la ville de la ville de Metz, SDOM 57	Quand ?  De juillet à novembre 2017 – passation en septembre
	<b>3. Objectif opérationnel : Adapter l'outil et sa diffusion au regard de l'évaluation.</b>	Comment ?	Qui ?
			Quand ?

	<p>Etudier le contenu et la forme du livret langage au regard des résultats de l'évaluation.</p> <p>Concevoir une nouvelle édition adaptée ou un nouvel outil d'information à destination des parents.</p> <p>Réaliser un plan de diffusion à destination des structures et professionnels de la petite enfance.</p>	<p>Mission Ville pour tous et service Politique de la ville de la ville de Metz, SDOM 57</p>	<p>Etude et conception en novembre et décembre 2017, diffusion en janvier 2018</p>		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<p>Moyens humains mis à disposition, coût intervention du SDOM 57, coût du plan de communication</p>			
	Financements pressentis	<p>Ville de Metz</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels qui déclarent avoir acquis des connaissances en matière de développement du langage de l'enfant et typologie des connaissances</li> <li>✓ Nombre de professionnels destinataires du livret déclarant envisager une modification de leurs pratiques relativement au développement du langage de l'enfant et typologie des modifications envisagées</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Système de soins</b> : Globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales)</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé (développement du langage) et utilisation des services de santé (prévention des troubles du langage)</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>					

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>				
FICHE 11	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Commission Santé des jeunes</b></p>		Phase de conception		
			Phase de mise en œuvre		
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>				
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	Public concerné	Acteurs de territoire partenaires du CLS travaillant en lien avec les jeunes de 12 à 25 ans			
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action	30 partenaires du territoire			
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS, le groupe de travail "Santé des jeunes" a constaté le besoin et l'intérêt de mieux partager leurs expériences en matière de prévention et d'éducation pour la santé et de co-construire ensemble ces actions.</p> <p>La commission Santé des jeunes est une émanation et une suite au groupe de travail CLS dont l'objectif est de continuer à partager une vision globale de la santé des jeunes sur le territoire et avoir une démarche collaborative en termes d'actions et de mutualisation des ressources. Cette commission permettra de faire des actions plus intégrées sur le territoire.</p> <p>Cette commission s'appuiera sur le collectif existant GASS (Groupement Accompagnement Santé et Social) en vue de le renforcer et le développer. Actuellement, ce collectif est composé d'une dizaine de partenaires et piloté par le CRI-BIJ.</p>				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer le travail en partenariat entre professionnels en contacts avec des adolescents/jeunes adultes</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place la commission Santé des jeunes</li> <li>2. Définir un cahier des charges de cette commission</li> <li>3. Elaborer les outils de suivi de cette commission</li> <li>4. Communiquer aux membres de la commission et au comité de pilotage CLS un bilan annuel des travaux de la commission</li> </ol>				
	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, mission Ville pour tous			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE-FALGAS, chargée de mission Santé			
Porteur et partenaires	Partenaires principaux de	Les membres de la commission			

	mise en œuvre de l'action				
	Modalité de suivi	Compte-rendus des réunions, tableau de suivi de la commission et bilan annuel			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place la commission Santé des jeunes</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Réunir, au sein d'une commission Santé des jeunes les acteurs ayant participé au groupe de travail CLS. En assurant et en facilitant la logistique des rencontres : salle, compte-rendu, invitations, ordre du jour, listing, tenue des outils de suivi, etc. Les objectifs de chaque rencontre seront élaborer collectivement fonction des demandes et des besoins repérés par les acteurs du groupes.</p> <p>Aussi, la composition du groupe pourra évoluer fonction des thématique et problématiques abordées (possibilité de mobiliser de nouveaux partenaires du territoire au titre d'expertise par exemple).</p>				
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Définir un cahier des charges de cette commission</b></p> <p>Comment ?</p> <p>La première réunion de la commission sera l'occasion d'élaborer conjointement le cahier des charges de cette commission : membres, objectifs, calendrier, modalités de travail, etc. Au regard des travaux de réflexions déjà menés par le groupe de travail "Santé des jeunes".</p>				
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Elaborer les outils de suivi de cette commission</b></p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer un tableau de suivi indiquant pour chaque réunion : date, nombre de personnes présentes et excusées, ordre du jour, tenue de l'avancement des projets et de leur évaluation, synthèse des compte-rendus, etc.</li> <li>- Tenir à jour un listing des membres de cette commission et leur présence ou absence pour chaque réunion.</li> <li>- Ecrire et valider avec les membres présents un compte-rendu et relevé de décision pour chaque réunion.</li> </ul>				
	<p><b>4. Objectif opérationnel : Communiquer aux membres de la commission et au comité de pilotage CLS un bilan annuel des travaux de la commission</b></p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'un bilan annuel des travaux de la commission qui comprendra globalement la mise en œuvre et l'évaluation des actions CLS en lien avec cette commission, une vision globale des actions menées sur le territoire et l'affinement du diagnostic local de santé.</li> <li>- Présentation du bilan au deuxième comité de pilotage annuel du CLS.</li> </ul>				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Convivialité et impressions			
	Financements pressentis	Ville de Metz, mission Ville pour tous			
<b>Modalités</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>				

<b>d'évaluation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels qui déclarent mieux connaître les acteurs du champ de l'enfance, leurs missions, et les actions conduites.</li> <li>✓ Typologie des professionnels et typologie des connaissances</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Conditions de travail pour les acteurs du territoire Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</i></b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 12</b>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Les réseaux sociaux, vecteur de prévention</b></p>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Les professionnels de prévention spécialisée et les jeunes qu'ils accompagnent sur le territoire messin.	
	Lieux / territoire d'intervention	Le territoire messin	
	Nombre de personnes concernées par l'action	12 jeunes et 12 professionnels par année Et une centaine de jeunes ciblés par les réseaux sociaux	
<b>Contexte</b>	<p>Les priorités du CLS « jeunes » de la ville de Metz font apparaître trois thématiques retenues par les participants : conduites à risques et addictions ; vie affective et sexuelle ; accès à la santé et aux soins.</p> <p>Les participants se sont accordés à dire que deux niveaux sont à envisager :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance du système de santé et son fonctionnement (pour les jeunes et les professionnels), l'identification des acteurs et des dispositifs vers lesquels il est possible d'orienter les jeunes (à la fois généraliste et spécialiste) et la nécessité de temps de rencontre entre professionnels.</li> <li>- L'accompagnement individuel des jeunes</li> </ul> <p>Par ailleurs, concernant les conduites à risque et addictives, les participants ont noté une consommation importante de tabac chez les jeunes messins, l'intérêt d'un travail à développer en milieu festif et la prise en compte des addictions sans substances, notamment celles liées aux écrans. Dans ce cas, en association avec les parents.</p> <p>Dans la perspective de répondre à la priorité du CLS de la ville de Metz relativement aux problématiques impactant les jeunes du territoire, le Service « En Amont » CMSEA propose une action qui s'inscrit dans une dynamique de prévention et de réduction des risques, intégrant plusieurs constats :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les jeunes associent fréquemment cannabis, tabac, alcool et lors, des temps de fête, d'autres substances.</li> <li>- Ils manquent d'informations suffisamment complètes et larges en matière de réduction des risques (sur les substances mais également sur les risques routiers, sanitaires, sociaux...)</li> <li>- Les réseaux sociaux sont des outils de communication et d'information reconnus par les jeunes. Ils les consultent et sont réceptifs à ce qui s'y passe.</li> <li>- Les jeunes suivis en Consultations Jeunes Consommateurs (CJC), passés l'appréhension du premier rendez-vous, sont pour la plupart accompagnés sur le moyen terme et adhèrent au suivi.</li> <li>- Le travail de proximité des professionnels du champ de l'addiction, avec d'autres</li> </ul>		

	<p>professionnels, est une composante nécessaire à l'orientation et à l'accompagnement des jeunes vers les CJC.</p> <p>C'est dans une dynamique de complémentarité territoriale que cette action s'inscrit, entre les jeunes messins suivis par les équipes de prévention spécialisée de la ville, les éducateurs, les professionnels du service « En Amont » du CMSEA. L'objectif est de retarder la primo-consommation et de favoriser l'accès à la santé et aux soins par la construction et la diffusion de messages de prévention adaptés sur les réseaux sociaux et autres supports numériques. Les messages seront élaborés par des jeunes volontaires, à destination de leurs pairs, de parents et autres adultes connectés (textes, graphismes, formats, etc.).</p> <p>Concernant les temps de sensibilisation à destination des professionnels, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance du dispositif des CJC par les professionnels de la prévention spécialisée des équipes de Metz</li> <li>- Améliorer leurs compétences en matière d'addictologie</li> <li>- Apporter des connaissances sur les questions d'usage des substances psychoactives (SPA)</li> <li>- Adapter les concepts de la réduction des risques à tous les produits/comportements</li> <li>- Permettre un meilleur repérage des usagers précoce dans les quartiers afin de leur proposer un accompagnement dans le cadre des CJC</li> <li>- Définir et organiser le partenariat entre les professionnels de la prévention spécialisée et les professionnels des CJC et du CSAPA les Wads plus globalement</li> </ul> <p>Concernant les temps de sensibilisation en direction des jeunes et l'élaboration d'une démarche par les pairs, il s'agira de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir un espace de parole et d'échanges aux jeunes des quartiers sur le thème de l'usage des SPA</li> <li>- Leur permettre de prendre du recul par rapport à leurs représentations sur l'usage des SPA, les risques liés aux consommations...</li> <li>- Développer leurs compétences de communication (verbale, non verbale, écoute des uns et des autres dans le groupe)</li> <li>- Leur permettre d'identifier les structures ressources, notamment les CJC</li> <li>- Les accompagner à la construction de messages de prévention adaptés (sur les produits/comportements et les dispositifs locaux) à destination de leurs pairs, de parents, etc., par le biais des Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications, notamment les réseaux sociaux.</li> </ul>	
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des professionnels en contact avec des adolescents/jeunes adultes en matière de conduites à risque</p>	
	<p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Organiser un partenariat entre les professionnels de la prévention spécialisée et les professionnels des CJC, et du CSAPA « Les Wads » plus globalement</li> <li>2. Organiser 4 séances de sensibilisation en direction des professionnels</li> <li>3. Mettre en œuvre des séances de sensibilisation avec les jeunes autour de thématiques en lien avec les addictions, les nouvelles technologies</li> <li>4. Mettre en œuvre une démarche d'intervention par les pairs</li> </ol>	
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Service en Amont – CSAPA les Wads - CMSEA
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Lionel DIENY, Directeur Adjoint Centre "Les Wads"
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les équipes de prévention de la ville de Metz volontaires pour s'impliquer dans ce projet
	Modalité de suivi	Groupe de pilotage composé du Service en Amont et des équipes

		de prévention de la ville de Metz			
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Organiser un partenariat entre les professionnels de la prévention spécialisée et les professionnels des CJC, et du CSAPA « Les Wads » plus globalement</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Co-construction de l'action en groupe de pilotage Le Groupe de Pilotage se réunira en début d'action, en phase intermédiaire et en fin d'action. Il a pour objectif d'ajuster les contenus de l'action, d'organiser son fonctionnement (cadre horaire, planning, etc.) et d'assurer une démarche d'évaluation. Ces rencontres doivent faciliter l'interconnaissance, les échanges entre professionnels permettant de créer des liens, de tenir un discours commun et ainsi de faciliter les orientations.</p>				
	Qui ?	Quand ?			
	Service « en Amont » du CMSEA Equipes de prévention spécialisée ville de Metz	Octobre 2018			
<p><b>2. Objectif opérationnel : Organiser 4 séances de sensibilisation en direction des professionnels</b></p> <p>Comment ?</p> <p><u>Séance 1 : Produits, effets et catégories d'usages</u> Notions d'usages : Usage, usage nocif, dépendance Présentation des produits : Classifications, effets attendus, obtenus, indésirables et secondaires Repérage des consommations <u>Séance 2 : Focus sur les jeunes</u> Eléments de compréhension/regards sur la jeunesse et les prises de risque <u>Séance 3 : L'entretien motivationnel</u> Reconnaitre les signes de vulnérabilité chez les jeunes et permettre de travailler sur les freins à l'accompagnement Présentation de la Consultation Jeunes Consommateurs et de ses modalités d'interventions <u>Séance 4 : Etude de situations rencontrées par les éducateurs de la prévention spécialisée et échanges sur l'intérêt de développer les partenariats</u></p>					
	Qui ?	Quand ?			
	Service « En Amont » du CMSEA CSAPA « les Wads » du CMSEA	De décembre 2018 à mars 2019 à raison d'une rencontre par mois			
<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des séances de sensibilisation avec les jeunes autour de thématiques en lien avec les addictions, les nouvelles technologies</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Mise en œuvre de 10 sessions de sensibilisation, de réflexion et d'élaboration avec des jeunes volontaires, suivis par les équipes de prévention spécialisée autour de la proposition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Séance 1</u> : Présentation de l'action, des personnes, élaboration d'un calendrier et d'un programme d'action</li> <li>- <u>Séances 2 et 3</u> : Les usages de substances psychoactives : mieux connaître les produits pour se protéger</li> <li>- <u>Séance 4</u> : Les réseaux sociaux comme support de</li> </ul>					
	Qui ?	Quand ?			
	Service « En Amont » du CMSEA Educateurs des équipes de prévention préalablement formés et	Mars 2019 à décembre 2019			

	<p>prévention</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Séances 5, 6 et 7</u> : La construction des messages de prévention à diffuser. Ces messages pourront être orientés autour de la prévention des premiers usages, de la réduction des risques, des structures ressources telles que les CJC etc... en fonction des envies des jeunes</li> <li>- <u>Séance 8</u> : Le choix des supports de diffusion des messages élaborés. Les réseaux sociaux, notamment la page Facebook de certaines équipes de prévention spécialisée pourront servir de support à diffusion. Les outils tels que les téléphones portables pourront être utilisés avec les jeunes</li> <li>- <u>Séance 9</u> : Le retour/suivi de la diffusion des messages</li> <li>- <u>Séance 10</u> : Evaluation de l'action dans sa globalité</li> </ul> <p><b>En aval</b> : Evaluation de l'action et perspectives en groupe de pilotage</p>	<p>volontaires pour s'impliquer auprès des jeunes</p>			
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre une démarche d'intervention par les pairs</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Les professionnels concernés par l'action seront un outil à l'élaboration, à la cohérence, à la diffusion des messages initiés et réfléchis par les jeunes impliqués dans ce projet en direction des jeunes utilisateurs des réseaux sociaux.	Service « En Amont » du CMSEA Equipes de prévention Jeunes	Tout au long de l'action		
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p> <p>2 journées de préparation globale de l'action (groupe de pilotage, planification, programmation...) : 700 €</p> <p>4 demi-journées d'intervention auprès des éducateurs spécialisés : 1400 €</p> <p>10 demi-journées d'interventions auprès des jeunes : 3500 €</p> <p>1 journée consacrée à l'évaluation globale de l'action : 700 €</p> <p>Supports pédagogiques</p> <p>Soit un total annuel de <b>6 300 €</b></p>	<p>Ville de Metz, ARS, Conseil Régional Grand Est</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <p>✓ Nombre de professionnels formés déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et compétences en matière de conduites à risque</p> <p>✓ Typologie de ces connaissances et compétences acquises</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions socio-économiques</b> : Niveau d'éducation</p> <p><b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention)</p> <p><b>Système de soins</b> : Accessibilité et continuité</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Ce projet s'inscrit dans le cadre des politiques de protection de l'enfance, de prévention de la délinquance et de tranquillité publique.</p>				

<p><b>CLS</b> <b>Ville de</b> <b>Metz</b> <b>2017-2020</b></p>	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Interventions en milieu scolaire du CM2 à la 5<sup>ème</sup></b></p> <p><b>« Information Tabac »</b></p> <p><b>« Le tabac et vous »</b></p> <p><b>« Les influences »</b></p>	<p><b>Phase de conception</b></p>	
<b>FICHE 13</b>		<p><b>Phase de mise en œuvre</b></p>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
<p><b>Périmètre de l'action</b></p>	Public concerné	Elèves de CM2, 6 <sup>ème</sup> , 5 <sup>ème</sup>	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire mosellan mais démarche proactive de la part de la Ligue sur la Ville de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Une quarantaine d'écoles primaires sur Metz Les élèves de 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> des treize collèges de Metz	
<b>Contexte</b>	<p><i>Depuis plusieurs années, la Ligue est partenaire agréé de l'Education Nationale et le Comité de Moselle réalise des actions de prévention primaire à destination des classes de CM2, 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> du département, dont les constats sont les suivants.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Intervenir auprès des élèves de CM2 :</u> Durant cette dernière année à l'école élémentaire, les enfants sont curieux et réceptifs à ces informations, car : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ils savent que ce n'est pas bon pour la santé, mais ils ne savent pas pourquoi ; or, ils sont tout à fait à même de comprendre puisqu'ils connaissent le fonctionnement des systèmes respiratoires et circulatoires.</li> <li>- Les adultes de leur entourage ont un discours négatif sur le tabac alors qu'ils sont parfois eux-mêmes fumeurs : cette contraction laisse un doute dans les jeunes esprits qu'il est facile d'effacer par l'apport de connaissances</li> <li>- Ils ont du mal à comprendre la notion de dépendance à ce type de produit dont les arguments ne semblent pas en leur faveur (cher, nauséabond et mauvais pour la santé),</li> <li>- Enfin, même s'ils ne se sentent pas concernés directement par le tabac, ils ont souvent des questions relatives au tabagisme passif.</li> </ul> Afin d'apporter, avant l'entrée en collège, les connaissances nécessaires à une image dénормalisée de la consommation de tabac, la Ligue de Moselle propose une intervention gratuite d'approximativement deux heures aux élèves de classes de CM2.</li> <li>• <u>Intervenir auprès des 6<sup>èmes</sup> :</u> L'entrée en 6<sup>ème</sup> est synonyme d'une évolution forte du comportement des élèves et notamment en termes de prise de risques. Afin d'apporter réponses à la curiosité relative au tabac, mais aussi de niveler les apports de connaissances des élèves, à l'entrée en collège, il est nécessaire d'ouvrir un dialogue de confiance sur le thème et de se placer en tant qu'expert de la thématique pour les</li> </ul>		

	<p>actions des années ultérieures. La Ligue de Moselle propose une intervention gratuite d'approximativement une heure par classe aux élèves de classes de 6<sup>ème</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Intervenir auprès des 5<sup>èmes</sup> :</u></li> </ul> <p>Le statut d'élève de 5<sup>ème</sup> est différent de celui d'un nouveau 6<sup>ème</sup>. Ancré dans le système de vie du collège, l'élève cherche parfois à s'intégrer bon gré mal gré et opte pour des comportements à risques, notamment en terme de tabagisme. Il cherche en effet par la consommation à acquérir une sorte de statut. Les apports de connaissances et la réponse à la curiosité ne suffisent pas à contre balancer l'influence exercée par le groupe sur l'individu.</p> <p>Etant identifié en tant qu'expert tabac (puisque nous avons rencontré les élèves en 6<sup>ème</sup> l'année précédente), un dialogue de confiance s'installe de nouveau rapidement et nous permet de travailler les influences sous la forme d'un jeu de positionnement. La Ligue de Moselle propose une intervention gratuite d'approximativement une heure par classe aux élèves de classes de 5<sup>ème</sup>.</p>		
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>		
	Renforcer les savoirs, savoir-être, savoir-faire des jeunes en matière de conduite à risque		
	<b>Opérationnels</b>		
	<p><b>1.</b> Mettre en place des séances d'information auprès des élèves de CM2 des écoles de Metz permettant d'aborder leur questionnement sur les dangers de la consommation du tabac (composition, effets sur l'organisme, risques pour la santé) et la dépendance (nicotine), afin qu'ils puissent comprendre pourquoi il est important de ne jamais commencer. (Intervention « Info Tabac »).</p> <p><b>2.</b> Mettre en place des séances d'échanges verbaux avec des élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de Metz sur le thème du tabac : ouvrir un dialogue de confiance partant de leur questionnement sur le sujet et non du déroulé d'un exposé. (Intervention « Le tabac et vous »).</p> <p><b>3.</b> Mettre en place des séances pédago-ludiques à destination des élèves de 5<sup>ème</sup> des collèges de Metz, déjà rencontrés l'année précédente permettant de travailler avec eux le thème des influences (Intervention « Les influences »).</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)		
	Comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer		
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)		
	Virginie HAFFNER, Chargée de prévention  Services de l'Inspection Académique Service de la promotion de la santé en faveur des élèves Infirmières scolaires en charge des écoles Direction des écoles et professeurs en charge des classes de CM2 Direction des collèges et CESC		
	Modalité de suivi		
<b>Période de réalisation</b>	<p>2017-2020 : Action pluriannuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Classes de CM2 en continu</li> <li>- Classes de 6<sup>ème</sup> à partir de 2017</li> <li>- Classes de 5<sup>ème</sup> à partir de 2017, mais uniquement si ces élèves ont été rencontrés l'année précédente</li> </ul>		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place des séances d'information auprès des élèves de CM2 des écoles de Metz permettant d'aborder leur questionnement sur les dangers de la consommation du tabac (composition, effets sur l'organisme, risques pour la santé) et la dépendance (nicotine), afin qu'ils puissent comprendre pourquoi il est important de ne jamais commencer. (Intervention « Info Tabac »).</b></p>		
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%;">Comment ?</td> <td style="width: 33%;">Qui ?</td> <td style="width: 33%;">Quand ?</td> </tr> </table>	Comment ?	Qui ?
Comment ?	Qui ?	Quand ?	

	<p>A notre demande, par courrier, l'Inspection Académique fait paraître une information sur notre action dans le Bulletin d'actualité ou sur les pages internet.</p> <p>Envoi d'un courrier d'information à toutes les écoles élémentaires de Metz.</p> <p>Relance téléphonique aux écoles n'ayant pas contacté la Ligue et prise de RDV des écoles avec les intervenants pour des créneaux approximatifs de deux heures par classe (informer aussi l'infirmière scolaire de ce créneau).</p> <p>Intervention en classe avec présence de l'enseignant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction par les questionnements des élèves au sujet du tabac et présentation des objectifs de la rencontre</li> <li>• Petit sketch « Gaston et Lulu » : mise en situation de proposition d'une cigarette à un élève de 6<sup>ème</sup> par un copain qui fait tout pour l'influencer.</li> <li>• Démonstration de fumeur mécanique en extérieur : montage du fumeur avec explications, réalisation de l'expérience et présentation du résultat (coton de l'expérience « avant/après » remis à l'enseignant pour affichage en classe).</li> <li>• A partir du résultat de l'expérience, présentation d'un des composants et des conséquences, puis présentation de toutes les autres substances, afin de permettre aux enfants de se faire leur propre idée sur le tabac et valider le message qui leur avait été passé auparavant comme quoi c'est effectivement mauvais pour la santé.</li> <li>• Explication de l'action de la nicotine sur le cerveau et prise de conscience de ce que signifie la dépendance au tabac.</li> <li>• Possibilité pour les enfants de poser des questions tout au long et à la fin de ces explications, notamment pour répondre aux sujets non abordés qui peuvent les intéresser comme le tabagisme passif, la cigarette électronique, la chicha, ...</li> </ul> <p>Remettre aux élèves d'un support pédago-ludique sur le sujet évoqué.</p> <p>Remettre à l'enseignant de documents lui permettant de continuer le travail avec ses élèves (affiche « Autopsie d'un meurtrier », livret « Le tabac, mieux connaître ses dangers... pour mieux se protéger, ...).</p> <p>Offrir un abonnement gratuit à Clap'Santé (magazine de la santé pour les 9/14 ans de la Ligue) en individuel pour chaque élève et en groupé pour l'enseignant.</p> <p><i>Cette intervention permet à l'enfant de savoir reconnaître la proposition de fumer comme étant une situation à risques, grâce à une information appropriée, mais aussi connaître au moins une démarche de résolution du</i></p>	<p>Ligue/Inspection</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue/Ecole</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue</p>	<p>Juin/Septembre</p> <p>Septembre</p> <p>Novembre</p> <p>De septembre à mai</p> <p>Selon RDV fixé</p> <p>En fin de rencontre</p> <p>En fin de rencontre</p> <p>En fin de rencontre</p>
--	--	--	---

	<p><i>problème : ne jamais commencer.</i></p> <p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place des séances d'échanges verbaux avec des élèves de 6<sup>ème</sup> des collèges de Metz sur le thème du tabac : ouvrir un dialogue de confiance partant de leur questionnement sur le sujet et non du déroulé d'un exposé. (Intervention « Le tabac et vous »).</b></p>		
	<p>Comment ?</p> <p>La 1<sup>ère</sup> année, envoyer un courrier d'information aux collèges de Metz.</p> <p>Relancer téléphoniquement les établissements n'ayant pas contacté la Ligue et prendre RDV avec les collèges (chef d'établissement et infirmière scolaire)</p> <p>Intervenir en classe avec présence de l'infirmière scolaire et/ou d'un professeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du principe aux élèves</li> <li>• Questions / Réponses</li> </ul> <p>Les axes par lesquels les questions sont abordées peuvent être très divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissances sur le produit, sa composition et ses effets sur l'organisme,</li> <li>• Interrogations sur les comportements et situation de primo-consommation,</li> <li>• Information sur les divers modes de consommations,</li> <li>• Questions de législation,</li> <li>• Interrogations sur les méthodes d'arrêt,</li> </ul> <p>L'intervention se veut être un temps d'échange basé sur leurs représentations et leurs interrogations : nous partons de leurs savoirs et répondons à leurs demandes. La 1<sup>ère</sup> année, l'intervention sera ajoutée en cours d'année au programme du CESC du collège, puis, les années suivantes, elle sera programmée dans le cadre du CESC.</p> <p><i>L'intervention permet à l'élève d'avoir une pensée critique en s'interrogeant sur le tabac et les fausses croyances (médias, stratégies du marketing).</i></p> <p><i>L'interrogation en classe permet une dynamique de groupe et le partage d'avis et de connaissances permet aussi l'affirmation de soi, en apportant ses propres réponses ou ses fausses idées.</i></p>	<p>Qui ?</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue/Collèges</p> <p>Ligue</p>	<p>Quand ?</p> <p>Septembre Novembre</p> <p>De septembre à mai</p> <p>Selon RDV fixé</p>
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des séances pédago-ludiques à destination des élèves de 5<sup>ème</sup> des collèges de Metz, déjà rencontrés l'année précédente permettant de travailler avec eux le thème des influences (Intervention « Les influences »).</b></p>		
	<p>Comment ?</p> <p>Pour la 1<sup>ère</sup> intervention, envoyer un courrier d'information aux collèges de Metz.</p> <p>Relancer téléphoniquement les établissements n'ayant pas contacté la Ligue et prendre RDV avec les collèges et valider des créneaux d'une heure par classe.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Ligue</p> <p>Ligue/Collèges</p>	<p>Quand ?</p> <p>Septembre</p> <p>Novembre</p>

	<p>Intervenir en classe :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation du principe aux élèves</li> <li>• Déroulé du jeu de positionnement</li> </ul> <p>Partant du constat que le fait de savoir que « Fumer tue » ne suffit pas à dissuader les jeunes, nous commençons par chercher avec les élèves pourquoi, selon eux, un collégien se met à fumer, à savoir parce qu'il est influencé. Nous leur proposons de travailler sur les influences en faisant participer toute la classe à un petit jeu aux règles simples. Celui-ci est basé sur les connaissances des élèves sur le tabac et permet d'analyser ensemble différents comportements, commentaires ou habitudes du groupe classe et les identifier comme étant de l'influence.</p> <p>L'intervention permet à ces élèves de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Savoir reconnaître une situation à risques,</li> <li>• Développer l'esprit critique par rapport aux influences du groupe, des médias, des stratégies du marketing,</li> <li>• Connaître quelques stratégies utilisées pour influencer autrui et pour résister aux pressions et manipulations,</li> <li>• Reconnaître que nous faisons ou pouvons tous faire parti d'une population minoritaire à certains moments de notre vie,</li> <li>• Faire la différence entre « norme » et « normalité »,</li> <li>• Connaître au moins une démarche de résolution de problème.</li> </ul>	Ligue	De septembre à mai Selon RDV fixé		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	1 000 euros pour les interventions en école primaire 1300 euros pour l'ensemble des interventions en collège			
	Financements pressentis	Ligue contre le Cancer			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultat</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des connaissances relatives au tabac et typologie des connaissances acquises et typologie des connaissances acquises par les élèves</li> <li>✓ Nombre d'élèves déclarant avoir acquis des compétences relativement aux conduites à risque et typologie des compétences acquises par les élèves</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Environnement social</b> : Normes et climat social <b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan Cancer 3 2014-2019 et son Programme National de Lutte contre le Tabagisme (PNRT) Programme Régional de Santé				

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<p style="text-align: center;"><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 14</b>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Journée Mondiale de lutte contre le SIDA (IST, HEPATITES)</b></p>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Jeunes 12-25 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Metz : centre-ville – quartiers politiques de la Ville et établissements scolaires	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Co-organisateurs : 3 (Ville de Metz, CRI-BIJ, Mutualité Française Grand Est) Collectif messin : 60 partenaires Groupe Pair à Pair : 100	
<b>Contexte</b>	<p>Le SIDA est devenu une maladie chronique dans la plupart des cas mais au prix de traitements souvent pénibles et coûteux.</p> <p>Un rapport de 2010 (Pr. Yéni, <i>Prise en charge médicale des personnes infectées par le VIH</i>) et actualisé en 2013 insiste sur le fait qu'en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes infectées par le VIH peut être estimé à 152 000 en 2008, dont près d'un tiers ignorent leur statut ou ne sont pas suivies</li> <li>• La moitié des personnes découvre sa séropositivité à un stade tardif</li> <li>• Le nombre de nouvelles contaminations peut être estimé à 7 000 à 8 000 par an sur la période 2004-2007</li> <li>• Le nombre de nouveaux diagnostics est de 6 500 en 2008, ce qui est insuffisant pour faire diminuer le nombre de personnes infectées ignorant leur statut vis-à-vis de l'infection à VIH.</li> </ul> <p>Le groupe d'experts recommande donc la mise en œuvre d'une politique de dépistage de l'infection à VIH permettant d'accompagner tous les patients qui relèvent de la recommandation de mise sous traitement.</p> <p>Permettre à la population générale et aux populations les plus exposées d'adopter des comportements favorables pour lutter contre la transmission du VIH et des IST est l'un des axes inscrit dans le schéma d'organisation de l'ARS Grand Est. En Lorraine, la situation est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de personnes séropositives suivis dans les services hospitaliers de la région est de l'ordre de 1 400</li> <li>• 470 personnes ont découvert leur séropositivité entre janvier 2003 et juin 2010<sup>(1)</sup> (<b>205 en Moselle, 186 en Meurthe et Moselle, 59 dans les Vosges et 20 en Meuse</b>) ; il s'agissait d'un homme 7 fois sur 10 ; dans 10% des cas la découverte a été faite au stade SIDA ; 62% des personnes avaient moins de 40 ans.</li> <li>• Les homosexuels/bisexuels représentent 40% des cas et les hétérosexuels 36%. Les usagers de drogues intraveineuses représentent 1.3% des contaminations, ce qui témoigne de l'impact</li> </ul>		

	<p>positif des actions de réduction des risques réalisées auprès des usagers de drogues. Il s'agit de données brutes non corrigées par la sous-déclaration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans près de 10% des cas, la découverte de la séropositivité s'est faite lors d'un bilan systématique.</li> </ul> <p>A Metz, le réseau local riche d'une soixantaine de partenaires œuvrant dans différents domaines (santé, promotion de la santé, insertion, information, culture, éducation, hébergement, sport...), coordonné par la Ville de Metz, la Mutualité Française Grand Est et le CRI-BIJ. Il est né dans les années 2000 d'une volonté partagée d'informer les habitants quant à la problématique du SIDA, notamment dans le cadre d'une journée évènementielle telle que celle le 1<sup>er</sup> décembre : Journée mondiale de lutte contre le SIDA.</p> <p>Les missions du collectif ont évolué au fil des années et se sont renforcées (développement de la formation de relais de prévention au sein de différents lieux de vie, promotion des dépistages, accessibilité aux dépistages « hors les murs », etc.). Toujours animés par cette même volonté de développement, et face aux constats évoqués ci-dessus, le réseau partenarial SIDA souhaite développer de nouvelles stratégies d'actions à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le SIDA.</p>
<b>Objectifs</b>	<b><i>Spécifique</i></b>
	Renforcer les savoirs, savoir être, savoir faire des jeunes en matière de conduites à risque
<b>Porteur et partenaires</b>	<b><i>Opérationnels</i></b>
	<p><b>1.</b> Actualiser les stratégies et les modalités de mise en œuvre de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida.</p> <p><b>2.</b> Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de formation par les pairs</p>
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure) CRI-BIJ
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne) Christine POINSIGNON, chargée de gestion et de développement Fabienne THEOBALD, Co-pilote de l'action, Chargée de Projet à la MFGE Coralie LEMOINE, Co-pilote de l'action : Chargée de Mission Santé Ville de Metz
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action Mutualité Française Grand-Est Ville de Metz Collectif messin VIH/IST : environ 60 partenaires issus de différents domaines professionnels Bénévoles Groupes de pairs à pairs : Lycéens : BTS SP3S de Peltre ; BTS CEFS Georges de la Tour ... Collégiens : Cité Scolaire George de la Tour, Cités scolaires sur les quartiers périphérique, Points accueils Club ID jeunes (partie prenante par ailleurs sur la réalisation des questions-réponses du jeu santé piloté par le CRI-BIJ) (voir fiche-action jeu-santé)
	Modalité de suivi 3 réunions plénières du collectif partenarial espacées dans le temps entre avril et novembre 4 réunions de travail des copilotes entre chaque plénière
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Actualiser les stratégies et les modalités de mise en œuvre de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida.</b>

	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p>Mettre en place une action communautaire : créer des groupes avec les différents publics jeunes des structures présentes en vue de les former et les accompagner dans la réalisation d'interventions auprès d'autres jeunes (collèges, lycées, Université, centres sociaux...)</p> <p>S'appuyer sur le rapport d'évaluation de la JMS 2016 afin de prendre en compte les propositions faites, les écueils à éviter, les moyens et ressources en présence et l'évolution du partenariat.</p> <p>Les préconisations sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une formation adaptée pour le public du groupe IDJeunes</li> <li>- Renforcer la formation d'Etudiants</li> <li>- Associer les jeunes du groupe IDJeunes et les étudiants à la réflexion quant au choix des outils</li> <li>- Elargir le partenariat aux structures des quartiers afin de pouvoir sensibiliser d'autres jeunes</li> <li>- Favoriser l'émergence de dynamiques de prévention pérennes au sein des structures de quartier mais aussi en centre-ville : désigner deux Référents de Projet : un jeune et un adulte dans chaque structure</li> <li>- Développer <b>les actions de dépistages hors les murs</b> grâce à l'adhésion de nouveaux partenaires Troleurs : CSAPA du CMSEA (bus de prévention) en plus du Cegidd de Mercy, de Médecins du Monde et de l'association AIDES et du Centre d'Examens de Santé de la CPAM de Metz</li> </ul>	<p>CRI-BIJ Ville de Metz Mutualité Française Grand Est</p> <p>Mais aussi la plupart des partenaires du collectif</p> <p>Associations de quartiers, clubs de prévention, Centres sociaux, SUMPPS</p> <p>Idem plus éducation nationale</p>	<p>Mars à décembre 2017</p>
<p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation, d'information, de formation par les pairs</b></p>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p><b>En amont :</b></p> <p>Définition par les intervenants d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre des formations/ateliers de sensibilisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des jeunes du groupe IDJeunes</li> <li>- Formation des jeunes relais de prévention dans le cadre de leur parcours de formation : BTS SP3S et BTS CESF, IFSI du CHR de Metz-Thionville, Ecoles d'Aides-Soignants et de Sages-Femmes</li> <li>- Jeunes repérés par le SUMPPS, la MGEL</li> <li>- Jeunes volontaires recrutés par le CRI-BIJ</li> <li>- Jeunes de quartiers, volontaires et motivés, recensés par les partenaires</li> <li>- Jeunes apprentis boulanger-pâtissiers CFA</li> <li>- Adultes bénévoles, professionnels qui encadrent ces jeunes</li> </ul> <p>Le contenu de la formation s'orientera vers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les représentations actuelles des jeunes par rapport au</li> </ul>	<p>Intervenants en formation : Dr POUAHA, Médecin Dermatologue, CeGGID du Centre Hospitalier de Metz-Thionville et deux infirmières du CHR, Fabienne THEOBALD, Chargée de projet à la MFGE</p>	<p>De septembre à décembre</p>

	<p>SIDA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques chiffres en matière d'épidémiologie</li> <li>- Les modes de transmission – les idées reçues</li> <li>- La prévention</li> <li>- Les modes de dépistage : quand, comment, où</li> <li>- La prise en charge thérapeutique</li> <li>- Les autres IST</li> </ul> <p>Définitifs outils seront mobilisés dans le cadre des formations (Sida Info Cœur, DVD « 3000 scénarios contre un virus », matériel de prévention (préservatifs féminins, masculins), documentation, matériel de dépistage : présentation d'un TROD, d'un autotest, du stéribox, etc.)</p> <p><b>Pendant :</b> Action évènementielle du 1<sup>er</sup> décembre sur différents sites (centre-ville, quartiers QPV, cité scolaire Georges de la Tour, Mission Locale de Metz, CHR Mercy) : Animations, prévention sur stands et mobile, assurée par les jeunes formés en amont et encadrés par les professionnels</p> <p>Sensibilisation du public à l'aide du questionnaire réalisé de manière consensuelle par les jeunes du groupe IDJeunes et les étudiants formés et mise à disposition de préservatifs, de plaquettes d'information.</p> <p>Actions d'information animées par les étudiants relais, à destinations d'autres étudiants et du grand public</p> <p>Actions de sensibilisation dans les associations partenaires, sur le campus, etc.</p> <p>Des dépistages décentralisés sur les quartiers pourront également être proposés (sous réserve de la disponibilité des professionnels à Metz-Borny, Metz-Nord/Woippy. La Mission Locale seront particulièrement associées à cette démarche.</p> <p><b>En aval :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunions bilans avec les différents groupes de jeunes relais formés</li> <li>- Réflexions sur les suites à donner aux actions des jeunes relais</li> <li>- Présentation du bilan global : formations-actions-dépistages à l'occasion d'une réunion plénière regroupant tous les membres du collectif</li> </ul>	<p>Jeunes formés et Membres du Collectif SIDA messin : CRI-BIJ Mutualité Française Grand Est, Cegidd du CHR Metz-Thionville AIDES Médecins du Monde CSAPA Planning familial CMSEA CeGIDD AIDES Missions locales E2C Foyers jeunes travailleurs Etudiants Groupe de jeunes CeGIDD du CES de la CPAM de Moselle</p>
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p> <p>15 000 euros/ AN</p>	
	<p>Financements pressentis</p> <p>Ville de Metz</p> <p>ARS</p> <p>Conseil Régional Grand Est</p>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de jeunes ayant participé à l'action qui déclare avoir renforcé leurs connaissances en matière de conduites à risque et typologie des connaissances acquises</li> <li>✓ Nombre de jeunes ayant participé à l'action qui déclare envisager de modifier leurs comportements en matière de conduites à risque et typologie des comportements</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de</i></p>	

	<i>Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours au dépistage et à la prévention) <b>Environnement social</b> : empowerment
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<b>Ce programme de formation-action proposé par le collectif partenarial SIDA messin, s'inscrit dans le Schéma Régional de Prévention de l'ARS Lorraine. Ils s'appuient également sur les recommandations du groupe d'experts dirigé par le Professeur MORLAT d'actualiser les recommandations nationales en matière de prise en charge des personnes atteintes par le VIH-SIDA.</b>

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
FICHE 15	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Programme " Les conduites à risques ? Parlons-en entre jeunes ! "</b></p>	<p>Phase de conception</p>	X
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>		
Typologie de l'action	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
Périmètre de l'action	<p>Public concerné</p> <p><u>Groupe de pairs</u> : bénévoles du CRIBIJ, étudiants conseillers santé MGEL, Lycéens, jeunes fréquentant l'équipe rue</p> <p><u>Public ciblé par les pairs</u> : Collégiens, lycéens, Jeunes ouvriers etc.</p>		
	<p>Lieux / territoire d'intervention</p> <p>Territoire messin</p>		
	<p>Nombre de personnes concernées par l'action</p> <p><u>Groupes de pairs</u> : 10 personnes maximum</p> <p><u>Personnes ciblées par les pairs</u> : de 50 à 100 personnes</p>		
Contexte	<p>En France, d'après l'enquête ESCAPAD 2014, près de 9 adolescents de 17 ans sur 10 ont déjà bu de l'alcool (89,3 %), près de 7 sur 10 ont déjà fumé une cigarette (68,4 %) et un peu moins de 5 sur 10 ont fumé du cannabis au cours de leur vie (47,8 %). Ils sont un peu moins de la moitié (45,2 %) à avoir expérimenté les trois produits, alors qu'à l'inverse 8,0 % n'ont jamais consommé aucune de ces substances. Pour ce qui est des usages réguliers (<math>&gt; 10</math> usages par mois), nous constatons une augmentation d'usage d'alcool et de cannabis de 2011 à 2014 pour atteindre respectivement 12,3% et 9,2%.</p> <p>En Lorraine cette tendance est confirmée puisque 65% des jeunes lorrains ont expérimenté le tabac et 41% pour le cannabis. La région comptait 91% d'expérimentateur d'alcool en 2014 contre 12% d'usagers réguliers.</p> <p>Selon l'INSEE, la population de l'agglomération messine demeure jeune avec plus de 30% de moins de 25 ans en 2012. Il est donc important de s'intéresser à ce jeune public qui recouvre, selon le diagnostic local de santé (Orsas, 2016), « <i>diverses réalités selon le critère d'approche : âge, scolarisation ou non, situation familiale, handicap, situation socio-économique</i> ».</p> <p>Les priorités ressorties dans le cadre du groupe de travail du Contrat local de Santé de Metz abordant les questions de « santé des jeunes » sont : les conduites à risque, la vie affective et sexuelle, et l'accès à la santé et aux soins. En ce qui concerne la thématique des conduites à risque, lors des différentes réunions, les consommations de tabac, d'alcool et de cannabis ont été définies comme importantes par les différents partenaires présents. Certains professionnels sont effectivement confrontés régulièrement, dans le cadre de leurs missions, à des jeunes consommateurs, consommations qui peuvent être un frein dans le parcours du jeune.</p> <p>L'intérêt d'un travail en milieu festif et autour des addictions sans substance a également été souligné. De plus, le diagnostic local de santé a mis en évidence le constat d'une exposition croissante aux écrans.</p> <p>La question des conduites à risque recouvre chacun de ces éléments. Afin d'intervenir de</p>		

	<p>manière probante sur cette thématique, le Centre Edison – en partenariat avec des acteurs locaux et membre du groupe de travail « santé des jeune » propose de développer une action communautaire. Cette démarche « par les pairs » a pour objectif de permettre à des jeunes d'être acteurs au centre de la démarche. L'une des finalités de cette action est de les former pour intervenir auprès d'autres jeunes, en s'appuyant sur la création/réactualisation d'un outil d'intervention pédagogique.</p>		
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Développer l'empowerment des jeunes sur le territoire</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Constituer un comité de pilotage réunissant les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'action</li> <li>2. Créer un groupe de jeunes volontaires en vue de les sensibiliser aux conduites à risque</li> <li>3. Accompagner ce même groupe de jeunes à la réalisation d'interventions auprès d'autres jeunes</li> </ol>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Centre Edison	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	CABORET Jérôme, Chargé de prévention	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Service en amont du CMSEA CRIBIJ de Metz MGEL Education Nationale Equipe rue place Coisling	
	Modalité de suivi	Comité de pilotage se réunissant 3 fois par an + coordination réalisée par le centre Edison.	
<b>Période de réalisation</b>	<p>Perspective d'une action pluriannuelle avec un calendrier annuel d'octobre à octobre</p> <p>2018-2019</p> <p>2019-2020</p>		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Constituer un comité de pilotage réunissant les différents partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'action</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Le porteur de l'action conviera les différents partenaires à 3 réunions de travail de 3h00 dans l'optique de mettre en place le projet, constituer son calendrier, réfléchir à la constitution du groupe de pairs tout en évoquant les modalités d'évaluation.</p> <p>Le groupe de pairs sera constitué de bénévoles du CRIBIJ de Metz (lycéens ou autres), de représentant de Conseil de la vie Lycéenne au niveau régional, d'étudiants-conseillers santé formés initialement par la MGEL, de jeunes connus de l'équipe rue place Coisling à Metz.</p> <p><b>2. Objectif opérationnel : Créer un groupe de jeunes volontaires en vue de les sensibiliser aux conduites à risque</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Les jeunes volontaires seront mobilisés par l'intermédiaire des structures partenaires qu'ils fréquenteront au moment de constituer le groupe de</p>	Qui ?	Quand ?

	<p>pairs.</p> <p>Le CRIBIJ de Metz fonctionne avec de jeunes bénévoles. La MGEL forme, en début d'année scolaire, 4 étudiants pour devenir des « conseillers santé » MGEL. Deux d'entre eux intégreront ce groupe.</p> <p>Il existe un Conseil de la Vie Lycéenne (CVL) à dimension régionale. Nous pourrons nous appuyer sur le médecin scolaire et le DASEN pour qu'un représentant de ce CVL participe à l'action.</p> <p>L'équipe rue reçoit au quotidien des jeunes dont certains seront susceptibles de s'engager dans l'action.</p> <p>Les structures partenaires communiqueront sur l'action, auprès de leur public, fin septembre, afin de recenser les volontaires potentiels et ainsi pouvoir constituer le groupe de pairs en octobre 2017.</p>	<p>MGEL Equipe Rue place Coisling</p>	
<p><b>3. Objectif opérationnel : Accompagner ce même groupe de jeunes à la réalisation d'interventions auprès d'autres jeunes</b></p>			
	<p>Comment ?</p> <p>Une fois le groupe de pairs constitué, 4 séances de 2h00 seront consacrées à sensibiliser ces derniers aux notions en rapport avec les conduites à risque, notamment celles en lien avec les comportements de consommations de produits psychoactifs en partant du mésusage des nouvelles technologies. Il sera question de travailler sur leurs représentations et de les amener à réfléchir aux motivations, aux effets recherchés pouvant expliquer ces comportements en dépit des risques. Ainsi, les jeunes du groupe prendront du recul et acquerront de nouvelles connaissances qu'ils pourront transmettre à leurs pairs.</p> <p>Ensuite, le groupe de pairs participera au renouvellement-développement du jeu santé-citoyenneté du CRIBIJ (<i>Cf. autre fiche action du CLS de Metz</i>) en créant la série de questions sur la thématique des addictions.</p> <p>Pour ce faire, 8 séances de 2h00 seront nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 1 séance de présentation du jeu santé-citoyenneté existant</li> <li>– Première phase de création de questions : 1 séance</li> <li>– 3 Rencontres ou enquêtes auprès d'autres jeunes (Lycées, collèges, équipe rue, Mission locale...) afin de collecter d'autres informations et avis</li> <li>- Deuxième phase de création des questions et accompagnement des jeunes pairs dans la préparation de leurs futures interventions (techniques d'animations...) : 3 séances.</li> </ul> <p>La constitution matérielle des cartes sera assurée par le CRIBIJ dans le cadre d'une autre fiche action dont l'objectif est le renouvellement du jeu santé citoyenneté.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Les séances seront animées en alternance par le Service en amont et le Centre Edison</p> <p>CRIBIJ/Service en amont/Centre Edison (fil rouge pour groupe de pairs)</p> <p>CRIBIJ + Centre Edison</p> <p>Centre Edison + CRIBIJ</p> <p>CRIBIJ + Centre Edison (2 séances)</p>	<p>Quand ?</p> <p>De novembre 2018 à décembre 2019</p> <p>De janvier 2019 à avril 2019</p> <p>2 séances /mois</p>

	<p>Le groupe de pairs va alors utiliser les cartes qu'ils auront créées pour intervenir et restituer leur réflexion auprès d'autres groupes qui seront définis avec les jeunes et les membres du comité de pilotage. 10 séances seront consacrées à cette phase de restitution.</p> <p>Le côté pluriannuel de l'action permettra de toucher un public diversifié que ce soit dans le champ du scolaire ou de l'insertion notamment. Les quartiers « politique de la ville » seront privilégiés.</p>	Centre Edison et Service en amont en alternance	De mai 2019 à septembre 2019		
<b>Financements</b>	<p><u>Budget prévisionnel</u></p> <p><u>Service en amont</u> : 10 séances de 2h et 3 réunions de 3h soit <math>29*100 = 2900</math> euros + 290 euros de frais de fonctionnement. Total de : 3190 euros</p> <p><u>CRIBIJ</u> : 5 séances de 2h et 3 réunions de 3h soit 19h soit <math>19*120 = 2280</math> euros</p> <p><u>Centre Edison</u> : Coût d'intervention : 14 séances et 3 réunions soit <math>17*360 = 6120</math> euros Coût de coordination/secrétariat/Direction : 3 jour soit 2 160 euros Total de 8 280 euros</p> <p><b>Budget total prévisionnel : 13 750 euros</b></p>	<p><u>Financements pressentis</u></p> <p>ARS, Ville de Metz, Conseil Régional Grand Est</p>			
<b>Modalités d'évaluation (Cible + indicateur)</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Indicateur(s) de résultats</i></b></p> <p>✓ Nombre de participants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de conduites à risque et typologie de ces connaissances ✓ Nombre de jeunes déclarant vouloir modifier leurs comportements en matière de prises de risque et typologie des modifications envisagées</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Environnement social</b> : intégration sociale et empowerment de la communauté <b>Mode de vie</b> : acquisition de comportements favorables à la santé <b>Contexte économique et politique</b> : adaptation aux besoins des populations</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Cette action s'inscrit dans le programme régional d'accès à la prévention et aux soins de Lorraine 2012-2017. Plus particulièrement, l'axe d'intervention 1-3 : mise en place d'actions individuelles et collectives en promotion de la santé adaptées aux besoins particuliers des personnes démunies en vue de l'adoption de comportements favorables à la santé, en priorité sur les thématiques de prévention (alimentation et activités physiques, addictions, vie affective et sexuelle).</p> <p>Notre volonté est d'agir selon les stratégies de la charte d'Ottawa : Réorientation des services, les aptitudes individuelles et l'environnement favorable.</p>				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Semaine de la prévention</b></p>		<p>Phase de conception</p> <p><b>X</b></p>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action   <input type="checkbox"/> Action expérimentale   <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Jeunes de 12 à 25 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Quartier politique de la ville Metz Bellecroix	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Les élèves du collège Jules Lagneau à Metz ; soit environs 500 jeunes	
<b>Contexte</b>	<p>L'adolescence est une période charnière dans les parcours de vie de tout un chacun. Elle est traversée de changements et d'expérimentations impactant aussi bien les jeunes eux-mêmes que les rôles éducatifs de leurs parents. Les adolescents peuvent notamment avoir un rapport à la prise de risque très différent de celui des adultes ; souvent plus à même à évaluer l'impact de leur comportement sur le long terme Ainsi, forts d'expériences de terrain et des connaissances produites dans le diagnostic Orsas 2016, les membres du groupe de travail « Santé des jeunes » se sont accordés à prioriser la prévention des comportements à risque chez les jeunes comme principale thématique à investir.</p> <p>13 ans, c'est l'âge moyen des premières expériences dites à risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– 40 % des adolescents de 15 ans et 57 % des jeunes de 17 ans déclarent avoir déjà été ivres ;</li> <li>– 30 % des adolescents entre 13 et 15 ans déclarent avoir déjà expérimenté le cannabis ;</li> <li>– 1 jeune sur cinq fume du cannabis.</li> </ul> <p>Nombreux sont les doutes et les interrogations des parents d'adolescents quant à l'accompagnement et à l'éducation de leurs enfants en matière de prise de risque. C'est pourquoi la semaine de prévention s'adresse aussi aux parents.</p> <p>Leur rôle est primordial, mais il est aussi complémentaire à celui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Des professionnels de l'éducation ;</li> <li>– Des clubs sportifs, des associations, des acteurs intervenants dans l'environnement des jeunes</li> <li>– Des professionnels de la prévention, experts de la question des risques</li> <li>– Des professionnels de santé (médecins, infirmières scolaires) jouant eux aussi un rôle</li> </ul>		

	<p>dans le parcours des jeunes</p> <p>Il semble donc essentiel que les parents puissent échanger avec tous ces éducateurs pour partager leurs expériences, interrogations et méthodes éducatives.</p> <p>La semaine de prévention organisée au collège Jules Lagneau depuis 2014 a rencontré beaucoup de succès auprès de nos partenaires.</p> <p>Il nous semble important maintenant de <b>nous recentrer encore davantage sur les jeunes en question et de les associer à la conception du projet</b>. Afin de repenser les modalités de mise en œuvre de ce projet, un comité de pilotage sera organisé et accompagné par l'IREPS. Ainsi, cela permettra d'approfondir l'évaluation de ces 3 années et d'envisager de nouvelles orientations reposant davantage sur une démarche de promotion de la santé. Il est important, par exemple, que cette semaine soit préparée en amont avec les jeunes et pour leurs pairs ; que les jeunes puissent échanger sur leurs pratiques et faire part de leurs expériences comme de leurs attentes ; qu'ils soient accompagnés à renforcer leurs connaissances et leurs aptitudes. En aval du projet, nous souhaitons donc continuer avec eux la réflexion.</p> <p>Pour cela, nous allons renforcer le partenariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Avec le collège et notamment la CPE, l'infirmier, mais aussi les professeurs principaux</li> <li>– Avec les partenaires locaux de l'espace prévention de la CPAM, le service en amont du CMSEA, et le CDPA 57.</li> </ul> <p>Aussi, nous allons approfondir le travail avec les parents en faisant le lien avec les ateliers de prévention des addictions organisés par le centre social, dans le cadre du projet Santé vous bien. Ces ateliers auront lieu à la même période que la semaine de prévention au collège. Ainsi, les échanges en familles pourront porter sur ces questions de société.</p>								
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les savoirs, savoir-être et savoir-faire des jeunes en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien-être</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Retravailler le projet initial dans le cadre d'un comité de pilotage pluri partenarial</li> <li>2. Créer un groupe de travail avec les jeunes du collège</li> <li>3. Mettre en place des ateliers pédagogiques portant sur la prévention des conduites addictives</li> <li>4. Mettre en place une exposition et un forum participatif autour des thématiques du sommeil et des usages d'Internet</li> </ol>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action (structure)</td><td>Centre social ADAC'S</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Directrice Laure Drouet et Pascale Paillart Coordinatrice Enfance Jeunesse</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>Membres de l'équipe pédagogique du collège Jules Lagneau (CPE, infirmier, professeurs), l'APSIS et la Mission Locale, le Service en Amont du Centre des Wads du CMSEA, le Service Prévention et Formation du Centre Edison du CDPA 57, l'IREPS</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Comité de pilotage avec les partenaires principaux ; réunion de préparation ; bilan aux financeurs</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Centre social ADAC'S	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Directrice Laure Drouet et Pascale Paillart Coordinatrice Enfance Jeunesse	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Membres de l'équipe pédagogique du collège Jules Lagneau (CPE, infirmier, professeurs), l'APSIS et la Mission Locale, le Service en Amont du Centre des Wads du CMSEA, le Service Prévention et Formation du Centre Edison du CDPA 57, l'IREPS	Modalité de suivi	Comité de pilotage avec les partenaires principaux ; réunion de préparation ; bilan aux financeurs
Porteur de l'action (structure)	Centre social ADAC'S								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Directrice Laure Drouet et Pascale Paillart Coordinatrice Enfance Jeunesse								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Membres de l'équipe pédagogique du collège Jules Lagneau (CPE, infirmier, professeurs), l'APSIS et la Mission Locale, le Service en Amont du Centre des Wads du CMSEA, le Service Prévention et Formation du Centre Edison du CDPA 57, l'IREPS								
Modalité de suivi	Comité de pilotage avec les partenaires principaux ; réunion de préparation ; bilan aux financeurs								
<b>Période de réalisation</b>	2018 Action pluriannuelle, l'action a toujours lieu au mois d'octobre sur une semaine du lundi au vendredi compris.								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Retravailler le projet initial dans le cadre d'un comité de pilotage pluri partenarial</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?					
Comment ?	Qui ?	Quand ?							

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes de cette semaine de sensibilisation.</li> <li>- Solliciter de nouveaux partenariats avec les structures locales de préventions des conduites à risques (CMSEA, CDPA, etc.).</li> <li>- Solliciter un accompagnement de l'Ireps.</li> <li>- S'appuyer sur les évaluations des années précédentes et sur les expériences des partenaires présents pour réorienter l'action dans une perspective de promotion de la santé</li> <li>- Formuler collectivement de nouveaux objectifs pédagogiques</li> <li>- Construire les modalités d'une démarche participative, impliquant les jeunes</li> <li>- Proposer des modalités concrètes liant la Semaine de Prévention et les actions mises en œuvre au centre social dans le cadre de l'action Santé vous bien</li> </ul>	Ensemble des partenaires	2018
<b>2. Objectif opérationnel : Créer un groupe de travail avec les jeunes du collège</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer les jeunes et interroger leurs besoins, leurs connaissances, et leurs attentes relativement aux thématiques travaillées au cours de la Semaine de prévention</li> <li>- Travailler avec et pour les jeunes autour des activités qui seront proposées dans le cadre de la semaine de prévention</li> </ul>	Porteur de l'action Ireps	2018	
<b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des ateliers pédagogiques portant sur la prévention des conduites addictives</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux jeunes les moyens de réfléchir sur les addictions et d'agir au quotidien</li> <li>- Les informer sur les thématiques drogues, alcool, tabac</li> <li>- Les ateliers pédagogiques s'étaient traditionnellement sur deux jours et permettent à tous les élèves de 6<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> d'y participer pendant une heure.</li> </ul>	Le service en amont du CMSEA Le CDPA 57	2 jours	
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en place une exposition et un forum participatif autour des thématiques du sommeil et des usages d'Internet</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en concertation avec les nouveaux partenaires de l'action et les membres de l'équipe pédagogique pour préparer l'exposition (prétée par le lycée GDT à Metz). Aider les jeunes à développer des connaissances relatives au sommeil et à son impact sur leur bien être</li> <li>- S'appuyer sur les échanges et les constats développés dans le cadre du groupe de travail avec les jeunes, ainsi</li> </ul>	Infirmiers du collège, Association santé, environnement, Les Miettes (Hombourg Budange)	Sur la semaine  Sur la semaine	

	que sur l'expertise des partenaires pour animer un forum participatif en direction des élèves. - Aider les jeunes à développer leur sens critique relativement à leurs usages d'internet (jeux vidéo, réseau sociaux)				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	11 202 euros			
	Financements pressentis	Politique de la ville et le CGET (Etat)			
	<b><i>Indicateur(s) de résultats</i></b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances et typologie de ces connaissances</li> <li>✓ Nombre de jeunes déclarant vouloir modifier ses comportements en matière de prises de risque.</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé				
<b>Politiques Publiques concernées</b>					

DOCUMENT DE TRAVAIL

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b>		
	<b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>FICHE 17</b>	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Projet "Allez les filles"</b>	<b>Phase de conception</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire messin</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Jeunes filles âgées de plus de 12 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Quartiers prioritaires de la Patrotte Metz-Nord et de Bellecroix	
	Nombre de personnes concernées par l'action	20 jeunes filles	
<b>Contexte</b>	<p>L'Ecole des Sports est une équipe de sept éducateurs sportifs qui proposent aux jeunes de 6 à 16 ans un ensemble d'activités physiques et sportives. Son action prend forme sur des secteurs ciblés : Bellecroix, Grange aux Bois, La Patrotte, Sablon Hannoncelles et Sablon Malraux.</p> <p>Elle se distingue sensiblement du fonctionnement d'un club sportif : elle n'est pas mono-activité tournée vers la compétition sportive et ces éducateurs sportifs sont des acteurs inscrits durablement dans les quartiers. A caractère gratuit, elle se tourne principalement vers les jeunes les plus éloignés de la pratique sportive.</p> <p>En 2016, l'Ecole des Sports de la Ville de Metz comptait 450 jeunes inscrits, issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.</p> <p>Les objectifs suivant sont recherchés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pallier un déficit d'offre sportive associative de proximité dans les quartiers ;</li> <li>- Faire découvrir aux jeunes un panel d'activité leur permettant de faire la passerelle vers les clubs sportifs ;</li> <li>- Animer la vie des quartiers avec des fonctions éducative et sociale.</li> </ul> <p>L'Ecole des Sports fonctionne bien sur les secteurs de la Patrotte et de Bellecroix. En moyenne, une vingtaine de jeunes assistent de manière régulière aux séances. Pour autant, les jeunes adolescentes sont largement moins présentes.</p> <p>Les jeunes filles ne sont par ailleurs pas ou peu licenciées dans un club sportif et ne pratiquent que peu d'activités physiques et sportives de manière régulière.</p> <p>Nous faisons donc le constat qu'il ne suffit pas de mettre en place un créneau sportif entièrement gratuit au cœur du quartier pour que les jeunes femmes s'y rendent. Il convient de véritablement travailler en lien avec elles sur la programmation, ainsi qu'en partenariat avec les travailleurs sociaux et les familles pour lever tous les freins à la pratique.</p> <p>Sur l'absence d'activité sportive régulière, les raisons évoquées par les éducateurs sportifs et</p>		

	<p>spécialisés suite à leur expérience d'encadrement du public féminin sont essentiellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le manque d'opportunité, l'offre sportive du quartier n'étant que peu développée ou peu adaptée (offre essentiellement perçue comme masculine) ;</li> <li>- Des difficultés dans la mobilité : elles ne sortent que peu du quartier ;</li> <li>- Des difficultés financières ;</li> <li>- Des problématiques individuelles, sociales et/ou éducatives (absence de confiance en soi, image corporelle négative, absence de liens sociaux, etc.) ;</li> <li>- Manque d'information des familles sur l'intérêt d'une pratique sportive régulière, et plus généralement, sur l'hygiène de vie ;</li> <li>- Des contraintes familiales et culturelles fortes (jeune femme au foyer pour des tâches ménagères ou mobilisées dans l'éducation des fratries ; le sport étant un "loisir au masculin").</li> </ul> <p>Sur l'absence de prise de licence sportive, les raisons sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'accompagnement du jeune dans le club par la famille ou par un travailleur social ;</li> <li>- Offre sportive des clubs peu souvent adaptée au public en l'état (compétition sportive) ;</li> <li>- Absence de connaissance par les familles des dispositifs d'aide à la prise de licence (bon CAF, Pass'loisir, etc.) ;</li> <li>- Peur de l'engagement dans un environnement culturel, social et humain méconnu.</li> </ul> <p>De la même manière, notre expérience nous amène à penser que la découverte sous forme d'un cycle court d'une activité physique et sportive n'entraîne pas forcément la prise de licence sportive dans l'activité concernée, ou une pratique sportive non-organisée régulière, sans un réel accompagnement individuel par la suite.</p> <p>Cela pose donc la question de l'engagement durable dans une activité physique et sportive et des freins à cet engagement.</p> <p><b>Le projet "Allez les filles" a donc vocation à s'adresser aux jeunes femmes âgées de plus de 12 ans, habitantes des quartiers de la Patrotte et de Bellecroix et éloignées de la pratique sportive.</b></p> <p>Au regard des éléments du diagnostic, nos objectifs prioritaires sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>inscrire les jeunes femmes de manière pérenne dans une pratique d'Activités Physiques et Sportives (APS) ;</b></li> <li>- <b>participer ensuite à résoudre par une activité physique et sportive durable certaines problématiques individuelles repérées</b></li> <li>- <b>favoriser l'engagement durable et l'adaptation des jeunes filles dans des milieux nouveaux.</b></li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Spécifique</i></b></p>
	<p>Renforcer les savoirs, savoir-être et savoir-faire des jeunes en matière d'hygiène de vie (nutrition, activité physique, rythmes de vie, etc.) et de bien-être</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li><b>1. Repérer les filles les plus éloignées de la pratique sportive et leurs freins à la pratique</b></li> <li><b>2. Mettre en place un programme découverte d'activités physiques et sportives</b></li> <li><b>3. Mettre en place des temps de réflexion sur les enjeux éducatifs et sociaux des séances</b></li> <li><b>4. Créer les conditions d'un engagement durable et l'adaptation des jeunes filles dans des milieux nouveaux</b></li> <li><b>5. Repérer les leviers pour inciter et aider les acteurs sportifs à accueillir les publics les plus éloignés de la pratique sportive</b></li> </ol>
<b>Porteur et</b>	<p>Porteur de l'action</p>
	<p>Pilote de l'action (nom et/ou)</p>

partenaires	fonction de la personne)	Ville de Metz Géraldine MEAUX – Educatrice sportive de l'Ecole des Sports Laure DROUET – Responsable Centre social ADACS de Bellecroix
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centre social ADACS de Bellecroix Réseau Santé Metz Arrondissement Equipe de réussite éducative et le dispositif Atelier Santé Ville du service Politique de la Ville de Metz Clubs sportifs DDCS de Moselle
	Modalité de suivi	Réunions inter-services et inter-institutions programmées tous les semestres. Bilans d'étape en janvier 2018 et en avril 2018. Evaluation de l'action en août 2018.
Période de réalisation	Septembre 2017 à Juillet 2018	
Descriptif	<b>1. Objectif opérationnel : Repérer les filles les plus éloignées de la pratique sportive et leurs freins à la pratique sportive</b>	
	Comment ?	Qui ?
	Mettre en place une première réunion de présentation du projet aux différents acteurs du quartier, en s'appuyant sur une réunion inter-acteurs Politique de la ville. Le comité de quartier sera associé à cette réunion	Ecole des Sports
	Mobiliser les partenaires dans le repérage des jeunes filles	Ecole des Sports/ADACS
	Constituer un groupe de jeunes filles pour ouvrir un créneau	Ecole des Sports
	<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place un programme découverte d'activités physiques et sportives</b>	
	Comment ?	Qui ?
	Ouverture d'un créneau hebdomadaire de 2 h d'activités physiques et sportives au sein même des quartiers pour le groupe de jeunes femmes.	Ecole des Sports
	Réflexion sur la programmation des activités en lien avec les jeunes filles et les partenaires.	Ecole des sports
	Repérage des clubs partenaires.	Ecole des Sports
	Intervention du Réseau Santé Metz Arrondissement autour de l'intérêt d'une activité physique régulière sur le bien-être et la qualité de vie de chacun.e.	ADACS
	Réalisation d'un " diagnoform " de début de projet et de fin de projet pour mesurer l'état de la forme physique des jeunes filles et les inscrire dans une démarche de progression à communiquer aux familles par la suite	Ecole des Sports
	Organisation de sorties sur des évènements sportifs de haut niveau.	Ecole des Sports
	Parrainage des deux groupes par une sportive de haut-	Ecole des Sports

	<p>niveau.</p> <p>Intervention de la marraine à divers évènements de la vie du groupe.</p> <p>Organisation de deux après-midi de rencontres sportives inter-quartiers (Patrotte – Bellecroix).</p> <p>Organisation d'un week-end sportif avec hébergement dans les Vosges.</p> <p>Organisation d'un camp sportif de 4 ou 5 nuitées.</p>	<p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p>	<p>2017</p> <p>Novembre à juin 2016</p> <p>Janvier 2018 et mars 2018</p> <p>Février 2018</p> <p>Juillet 2018</p>
<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des temps de réflexion sur les enjeux éducatifs et sociaux des séances</b></p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Participation des éducateurs à une formation-accompagnement sur l'insertion sociale par l'Activité Physique et Sportive, dispensée par la Fédération Française du Sport en Entreprise.</p> <p>Repérage de problématiques individuelles de jeunes filles et consignation dans un tableau de suivi.</p> <p>Identification des situations de jeux ou des rôles à donner pendant les séances aux jeunes filles pour contribuer à résoudre les problématiques individuelles repérées = consignation des situations de jeu dans le tableau de suivi.</p> <p>Rendre les jeunes filles actrices de leurs séances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- tenue de la fiche de présence,</li> <li>- arbitrage,</li> <li>- désignation d'une jeune fille relais,</li> <li>- préparation préalable de la séance à tour de rôle avec l'éducatrice</li> <li>- Autres actions visant à les responsabiliser</li> </ul> <p>Développer ainsi leur autonomie, leurs capacités à se positionner dans un groupe et à agir en faveur d'un collectif.</p>	<p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p>	<p>D'octobre 2017 à mars 2018</p> <p>A partir de novembre 2017</p> <p>A partir de novembre 2017</p> <p>A partir du mois d'octobre jusqu'en juin 2016</p>	
<p><b>4. Objectif opérationnel : Créer les conditions d'un engagement durable et l'adaptation des jeunes filles dans des milieux nouveaux</b></p>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Choisir avec les jeunes filles une cause collective à soutenir et s'engager régulièrement dans l'action caritative choisie (et non imposée).</p> <p>Co-construire avec les jeunes filles un nouveau projet sportif pour la saison 2018-2019 = candidature au dispositif "Projet Jeune".</p> <p>D'autres éléments peuvent participer à l'engagement des jeunes filles dans le projet tels que :</p>	<p>Ecole des Sports</p> <p>Ecole des Sports</p>	<p>Octobre 2017</p> <p>Septembre 2018</p> <p>Septembre-octobre 2018</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation du groupe à la Messine, édition 2018.</li> <li>- L'accompagnement des jeunes filles en club et prise éventuelle d'une licence sportive.</li> <li>- La signature d'un contrat d'engagement des jeunes filles, impliquant leur assiduité aux séances.</li> </ul>	Ecole des Sports Prévention spécialisée Ecole des Sports	Mai 2018 Septembre à octobre 2018 Octobre 2017		
<p><b>5. Objectif opérationnel : Repérer les leviers pour inciter et aider les acteurs sportifs à accueillir les publics les plus éloignés de la pratique sportive</b></p>					
	<p>Comment ?</p> <p><u>Mettre en place des réunions inter-services sur la politique d'accueil des personnes les plus éloignées de la pratique sportive.</u>  Engager une réflexion sur les leviers à actionner pour permettre aux acteurs sportifs locaux d'accueillir les personnes les plus éloignées de la pratique sportive.  Une éventuelle réflexion pourra être menée au niveau des critères de subvention de la mairie de Metz ou encore sur la réalisation d'un appel à projets à destination des clubs visant à accueillir ces publics.</p> <p><u>Mettre en place des réunions inter-institutions sur la problématique sportive des personnes qui en sont le plus éloignées</u> (DDCS, Conseil Départemental de Moselle, ARS, Région).</p>	Qui ?	Quand ?		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	31 050 €			
	Financements pressentis	Ville de Metz, service Jeunesse et Ecole des Sports : 19 000 € Ville de Metz, service Politique de la ville : 6 050 € DRDJSCS – BOP 219 = 6 000 €			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre de jeunes qui déclarent avoir acquis de nouvelles connaissances en matière d'hygiène de vie et bien-être et typologie des connaissances acquises.</li> <li>➤ Nombre de jeunes filles qui déclarent avoir modifié les pratiques en matière d'hygiène de vie et de bien-être et typologie de ces modifications.</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
	Conditions socio-économiques : niveau d'éducation Conditions de vie : accès aux ressources hors service de santé Environnement social : intégration sociale, normes et climat social, empowerment des jeunes filles et de leurs familles Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Contrat de Ville de l'Ecole des Sports 2016 - 2018				

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 1 - Commencer la vie en bonne santé</b> <b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes sur le territoire messin d'ici 2020</b>		
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Actualisation du kit éducatif</b> <b>« Jeu Santé et Citoyenneté »</b>	<b>Phase de conception</b> <b>Phase de mise en œuvre</b>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer les conditions favorables à la santé et au bien-être des jeunes de 12 à 25 ans sur le territoire de Metz</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Jeunes 12-25 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire de messin et plus largement à l'échelle du département	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Jeunes de 12 à 25 ans accompagnés par la PJJ, par les missions locales, par des clubs de préventions spécialisées, par des MECS, etc. Jeunes scolarisés, en formation professionnelle, étudiants, lycéens, collégiens, de centres de formation (CFA, E2C, etc.) Jeunes en service civique, en volontariat militaire, etc.	
<b>Contexte</b>	<b>Constats</b> Le groupe de travail "Santé des jeunes" du CLS a fait plusieurs constats : - Faible accès à l'information réelle de beaucoup de jeunes submergés par des informations partielles ou fantaisistes issues d'internet et des réseaux sociaux. - Nécessité de rendre cette information attractive et ludique pour en donner le goût. - Combattre les aprioris et les stéréotypes.  Pour ce faire, l'idée est d'actualiser un jeu à partir d'une démarche communautaire en permettant à un groupe de jeunes d'être acteurs de la démarche pour au final intervenir auprès d'autres jeunes (Pair à Pair). Certains partenariats se sont créés aux vues de la complémentarité des actions (lien avec la fiche action 15). Le CRI-BIJ est détenteur d'un jeu santé citoyenneté qui fêtera ses 15 ans en 2017. L'expérience développée lors de son utilisation permet de confirmer la pertinence de son apport lors des interventions et d'identifier ses limites sous sa forme actuelle. Ce jeu se présente sous la forme d'un plateau type « Trivial poursuite ». Les questions /réponses ont été rédigées il y a près de 15 ans. Certaines ont perdu de leur pertinence ou sont devenues obsolètes. D'autres contenus mériteraient d'être abordés mais ne sont pas présents dans la version actuelle. Cet outil est actuellement composé de 360 cartes questions/réponses ouvrant le dialogue sur des problématiques de santé et de citoyenneté à travers 6 thématiques (60 questions/réponses par thèmes) : hygiène de vie, comportement à risques, environnement, vie quotidienne, droits du travail et droits de l'homme et du citoyen. De plus le jeu est agrémenté d'un apport de documentation. Le design du jeu actuel est assez rustique et conditionné par des contraintes de fabrication. Le matériel est volumineux et lourd, ce qui engendre des difficultés de transport puisque ce jeu		

est généralement utilisé en dehors des murs de l'association.

#### **Objectifs**

- Développer les collaborations entre les acteurs de la jeunesse autour de la santé des jeunes et de la citoyenneté.
- Par le médium du jeu, permettre à ces citoyens jeunes à un décryptage de la société et du monde où nous vivons. Leurs donner quelques clés pour se forger leurs propres idées, faire le tri dans tout ce qu'ils peuvent lire, voir, entendre dans les médias, entourage, réseaux sociaux et internet.
- Susciter les questions et le débat à travers la mise en opposition des idées et les échanges.
- Permettre aux participants de s'exprimer au sein d'un groupe et de verbaliser leurs idées.
- Permettre ainsi à chacun de développer son sens critique, d'éviter les écueils qui mènent au racisme, à l'antisémitisme, à l'enrôlement, à l'intolérance, aux préjugés et stéréotypes, à la haine, consécutifs à l'incompréhension et à la perte d'identité.
- Développer un esprit d'équipe, apprendre à écouter les autres, à faire des choix concertés pour arriver au bien vivre-ensemble.
- Disposer d'un outil d'intervention sur le temps scolaire et hors temps scolaire, auprès de groupes déjà constitués et auprès de tout citoyen : à partir de 12 ans, quel que soit leur origine et leur religions d'appartenance.

Afin de garantir l'usage du jeu auprès d'un public étendu en qualité et en nombre, le jeu doit être repensé afin de revêtir les caractéristiques suivantes :

#### **Un jeu de questions-réponses**

Les questions-réponses resteront au cœur de cette nouvelle version du jeu. Cette solution a fait ses preuves et reste pertinente au regard de la nature et de la quantité d'informations traitées. Les questions seront au nombre de 360, réparties en 6 grands thèmes. Elles seront retravaillées par l'équipe du CRI-BIJ et différents partenaires : CENTRE EDISON, CMSEA, Médecins du Monde ; MRAP et un Groupe des jeunes « pair à pair ».

Les questions seront être renouvelées partiellement chaque année.

#### **Un matériel attractif et ergonomique**

Les éléments de jeu doivent être beaux, les visuels soignés, épurés et colorés afin de susciter rapidement l'intérêt des participants. La manipulation du matériel doit être facilitée par les choix de tailles et de formes et les contenus doivent être facilement lisibles.

#### **Des règles simples, accessibles et immersives**

Le jeu ne comportera aucune règle dont la complexité pourrait entraver l'intérêt des participants ou le bon déroulement de la partie.

Quels que soient le public et le nombre de participants, le jeu permettra à tous d'être actifs la plupart du temps. Cela permet de maintenir leur niveau d'intérêt en vue de faciliter l'assimilation des informations et des valeurs qui transitent au travers du jeu.

#### **Un jeu totalement modulable**

Le jeu doit pouvoir s'adapter en fonction du nombre de participants (de 3 à 200), du public présent lors des interventions et des sujets à aborder. Différents systèmes de jeux seront proposés afin de répondre aux différentes configurations d'intervention.

Il sera possible de jouer avec un seul thème, une sélection de thèmes ou encore avec la totalité des 6 thèmes qui composent le jeu.

#### **Du matériel nomade**

Le jeu devra être compact, facile à transporter, sans que cela nuise à l'ergonomie et à la beauté du matériel.

#### **Une version numérique**

Des supports de jeux numériques permettront de faciliter les interventions auprès de grandes

	assemblées.		
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la stratégie de communication en matière de prévention à destination des jeunes</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p>1. Constituer un groupe de jeunes engagés (bénévoles, service civique, lycéen, collégiens, étudiants)  2. Actualiser le jeu à partir d'une démarche communautaire impliquant des jeunes, des professionnels de la santé, des acteurs associatifs.  3. Faire appel à un prestataire de services pour la conception de l'outil  4. Diffuser l'outil aux partenaires  5. Communiquer autour de l'outil auprès des établissements scolaires, et autres structures accueillant un public jeune  6. Animer des séances pédagogiques à partir de l'outil ; en établissements scolaires et auprès d'autres structures accueillant un public jeune.</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	CRI-BIJ	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Christine POINSIGNON, chargée de gestion et de développement	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Groupe de 10 jeunes (PAIR à PAIR) Centre Edison Service en amont du CMSEA Médecins du monde Collectif JMS	
	Modalité de suivi	Comité de pilotage piloté par le CRI-BIJ et composé des jeunes impliqués dans l'élaboration de l'outil et des partenaires principaux à la mise en œuvre de l'action	
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Constituer un groupe de jeunes engagés (bénévoles, service civique, lycéen, collégiens, étudiants)</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Le porteur de l'action constituera un groupe de bénévole nommé ci-après « groupe de jeunes engagés ». Ce groupe sera constitué de publics jeune (12-30 ans) avec des profils et situations différents.</p> <p>Service Civique, étudiants, lycéens, collégiens, usagers de la Garantie Jeune, des Missions locales, de jeune porteur de projet</p> <p>Ce groupe se composera de 10 jeunes.</p> <p>Comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Appel à bénévoles, recrutement de bénévoles en utilisant les ressources internes du CRI-BIJ (Accompagnement de jeunes, ateliers à destination des jeunes, évènements extérieurs, Facebook..) et en communiquant auprès de nos partenaires associatifs et institutionnels</li> </ul> <p>Organisation d'une première réunion afin de présenter l'objectif de ce groupe, fédérer un seul « noyau dur » afin</p>	Qui ?	Quand ?
		CRI-BIJ Mission Locale du Pays messin CLLAJ PAEJ E2C FJT, FJO PJJ Education Nationale	Octobre à novembre 2018

	de construire et de valider à partir d'une démarche communautaire		
<b>2. Objectif opérationnel : Actualiser le jeu à partir d'une démarche communautaire impliquant des jeunes, des professionnels de la santé, des acteurs associatifs.</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Concevoir et contrôler les questions du jeu, les réponses et l'élaboration d'un guide pédagogique destiné aux animateurs du jeu : 14 réunions de travail prévues.</p> <p>360 questions réparties en 6 grands thèmes réparties comme suit :</p> <p>180 questions sur la santé</p> <p>180 questions sur la citoyenneté</p> <p>60 questions sur la thématique spécifiques des addictions (en lien avec la fiche-action 15). Le groupe de pairs utilisera les cartes qu'ils auront créées pour intervenir et restituer leur réflexion auprès d'autres groupes qui seront définis avec les jeunes et les membres du comité de pilotage (phase 4). 10 séances seront consacrées à cette phase de restitution.</p> <p>60 questions spécifiques sur les conduites à risques pourront être extraites du jeu santé citoyenneté afin de pouvoir proposer des interventions uniquement sur la thématique des conduites à risques.</p> <p>Phase test avec le groupe de jeunes et les partenaires afin de valider collectivement les questions/réponses avant la fabrication définitive</p>	<p>CRI-BIJ</p> <p>Médecins du Monde</p> <p>MRAP</p> <p>Groupe de jeunes pair à pair</p> <p>Centre Edison</p> <p>Service en amont du CMSEA</p> <p>Groupe de jeunes engagés</p> <p>CRI-BIJ</p> <p>Partenaires de l'action</p> <p>Groupe de jeunes engagés</p>	<p>Octobre 2018 à avril 2019</p> <p>Janvier 2019 à avril 2019</p> <p>Mars et avril 2019</p>	
<b>3. Objectif opérationnel : Faire appel à un prestataire de services pour la conception de l'outil</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Fabrication d'un jeu de qualité professionnelle par une société spécialisée participant à la conception et à la fabrication du jeu.</p> <p>Un matériel prêt à l'emploi (accompagnement, conseil et création de jeu santé citoyenneté – prestations graphiques, et fabrication des fichiers prêts à être imprimés) et la réalisation d'une interface</p>	Format ludique	Avril/Mai	
<b>4. Objectif opérationnel : Diffuser l'outil aux partenaires</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Mise à disposition de l'outil par un système de réservation auprès du CRI-BIJ et de l'Espace prévention de l'Ireps.	CRI-BIJ et Ireps	Septembre 2019	
<b>5. Objectif opérationnel : Communiquer autour de l'outil auprès des établissements scolaires, et autres structures accueillant un public jeune</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Développer les collaborations entre les acteurs de la jeunesse.</p> <p>Etablir un plan de communication et développer la communication autour du jeu : mailing de promotion, dépôt</p>	CRI-BIJ	Mai à août 2019	

	<p>de flyer auprès des partenaires/associations/collectivités/ établissements scolaires, etc.</p> <p>Promotion sur différents canaux de communication : site internet du CRI-BIJ, réseaux sociaux, e-mailing, SILES, etc.</p> <p><b>6. Objectif opérationnel : Animer des séances pédagogiques à partir de l'outil ; en établissements scolaires et auprès d'autres structures accueillant un public jeune.</b></p>				
	<p>Comment ?</p> <p>Les interventions se feront sur demande des diverses structures, auprès de groupes déjà constitués et en présence des encadrants du groupe.</p> <p>Le déroulé des interventions est le suivant :</p> <p>Toutes les personnes se trouvent autour de la table et participent au jeu, qui consiste en un enchainement de questions sur différentes thématiques, entraînant la discussion et le questionnement de l'équipe.</p> <p>Combien de temps pour une intervention ? Quelle implication des membres de l'équipe pédagogique ?</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la volonté de développer le nombre d'animations au cours de l'année, d'entreprendre avec cet outil actualisé un véritable démarchage des structures éducatives, scolaires. Ceci dans l'objectif de toucher un plus grand nombre de bénéficiaires dans une dynamique visant à « aller vers » les publics, amener l'information vers eux.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Animateur du CRI-BIJ</p>	<p>Quand ?</p> <p>A partir de septembre 2019</p>		
<b>Financements</b>		<p>Budget prévisionnel</p> <p>6 480 € : Coordination, organisation et animation : 150 h de travail pour une année pour 2.5 salariées :</p> <p>0.5 : documentaliste - 1 accompagnatrice de projet de jeunes – 1 chargée de gestion : salaires CRI-BIJ</p> <p>300 € : Frais d'impression (affiches, flyers) 300</p> <p>500 € : Frais d'affranchissement (envoi en nombres) : 500</p> <p>12 720 € pour la conception de l'outil par un prestataire (selon le devis réalisé)</p> <p><b>TOTAL de 20 000 €</b></p>			
		<p>Financements pressentis</p> <p>Ville de Metz, ARS, Conseil Régional Grand-Est</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<p>✓ Nombre de jeunes impliqués dans l'actualisation du kit éducatif et typologie de l'implication</p> <p>✓ Nombre de jeunes qui déclarent avoir développé des connaissances et des compétences et typologie de celles-ci</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions socio-économiques</b> : Niveau d'éducation</p> <p><b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté (organisation de la communauté)</p> <p><b>Mode vie</b> : acquisition de comportements favorables à la santé</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>					

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><i>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</i></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>								
FICHE 19	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Coordination des professionnels dans le cadre de la prise en charge des femmes victimes de violences</b></p>	Phase de conception							
Objectif stratégique	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales/conjugales</b></p>								
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)								
Périmètre de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Public concerné</td><td>Les professionnels des secteurs psycho-médicosociaux, professionnels des Forces de l'Ordre, personnel du champ judiciaire.</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td>A l'échelle du territoire du CLS</td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td></td></tr> </table>	Public concerné	Les professionnels des secteurs psycho-médicosociaux, professionnels des Forces de l'Ordre, personnel du champ judiciaire.	Lieux / territoire d'intervention	A l'échelle du territoire du CLS	Nombre de personnes concernées par l'action			
Public concerné	Les professionnels des secteurs psycho-médicosociaux, professionnels des Forces de l'Ordre, personnel du champ judiciaire.								
Lieux / territoire d'intervention	A l'échelle du territoire du CLS								
Nombre de personnes concernées par l'action									
Contexte	<p>Au niveau du territoire Mosellan :</p> <p>Enquête morts violentes 2015 : 122 femmes et 22 hommes ont été tués par leur conjoint ou ex-conjoint. Plaintes pour violences sur conjoint/concubin/pacse ou ex dont les femmes sont victimes : total police et gendarmerie = 1192 plaintes en 2015 – 783 pour les 10 premiers mois de l'année 2016 (en moyenne en France 15 % des femmes victimes de violences conjugales portent plainte – Enquête ONDRP).</p> <p>Au niveau national et international, les études en sciences humaines et sociales comme en épidémiologie ont démontré que les violences impactent la santé physique, mentale et génésique de la femme. A ce titre, l'élaboration en 2015 du protocole national type, identifie clairement la coordination des parcours de santé et de vie des victimes comme autant de leviers significatifs pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Il y est fait mention que cette « <i>priorité de santé justifie un rééquilibrage de l'action publique au profit d'une plus grande intervention et responsabilité des professionnels de santé. Ces réflexions proposent un changement de paradigme [...], en imposant aux acteurs de la prise en charge, qu'ils soient de la santé, de la police, de la justice, de se préoccuper du parcours complet de la femme qu'ils rencontrent, et plus de faire reposer sur les femmes elles-mêmes le parcours du combattant de devoir frapper à une porte puis l'autre et une troisième qui conduit à les perdre progressivement avec un renoncement aux soins et un maintien dans le cycle infernal des violences</i> ». [1]</p> <p>Le parcours des victimes est un parcours complexe lié</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Aux mécanismes de la violence</u></b> : phénomène d'emprise, spirale de la violence et allers-retours, rupture évolutive</li> <li>• <b><u>Aux conséquences de la violence</u></b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolement social et familial</li> <li>- Problèmes de santé</li> <li>- Perte d'estime de soi</li> <li>- Méconnaissance de ses droits</li> </ul> </li> </ul>								

- Méconnaissance des dispositifs spécifiques d'accueil et d'accompagnement

**Le groupe de travail « Santé des femmes » du CLS a identifié le besoin d'un partenariat pluridisciplinaire et d'une meilleure coordination dans la prise en charge des femmes victimes de violences.** Le besoin d'une prise en charge globale dans le parcours de vie des victimes est rendu difficile par la pluralité de professionnels et/ou d'institutions auxquels elles auront à s'adresser :

- Le médecin traitant
- L'intervenant social (pour l'accès à l'hébergement ou au logement par exemple)
- Les forces de l'Ordre (pour un dépôt de plainte ou l'établissement d'une main courante ou d'un PV de renseignement judiciaire)
- L'UMJ pour la rédaction du certificat médical
- L'urgentiste/les référents violences dans les SAU depuis 2015 [2]
- La psychologue
- Les professionnels de la périnatalité (les maternités, les sages-femmes libérales et la PMI, considérant que la grossesse constitue un événement catalyseur des violences de 3 à 8 % [3]).

A ce faisceau de professionnels s'ajoute la pluralité de leurs champs d'intervention et modalité de prise en charge. Il existe ainsi une véritable difficulté à traiter cette thématique qui rejoint à la fois les versants médicaux psychosociaux et judiciaires, complexifiant la prise en charge et l'orientation. De plus, le groupe de travail a mis en avant la faible proportion de réorientation vers des acteurs extérieurs, l'intra-institutionnel constituant a priori la référence. Le manque de lisibilité des structures ressources, par les professionnels eux-mêmes, entraîne une rupture de prise en charge des victimes et des « perdues de vue ». La différence de découpage territorial entre les institutions mène également à des points de rupture du parcours.

- La co-construction d'un outil transversal (convention Force de l'Ordre/Justice/Hôpital) est apparue nécessaire, mettant au centre du parcours la victime afin de redévelopper ses pleines capacités psychosociales, son autonomie, et son empowerment.
  - Adossé à la création de cette convention, la co-construction d'une « fiche-standard » renseignant les parcours types permettra l'amélioration de la prise en charge des victimes. Notons d'ailleurs que le décret de juillet 2016 statue sur le partage d'information entre professionnels et rend de facto toute sa légitimité à la création d'un parcours pluridisciplinaire en faveur de cette prise en charge coordonnée. [4]
- Enfin, pour assurer une cohérence efficiente dans les parcours, il est nécessaire de disposer sur le territoire d'un réseau organisé, favorisant la connaissance mutuelle des professionnels de terrain.

En effet, le réseau messin a besoin d'être soutenu afin d'assurer une prévention efficace des violences conjugales. Les enjeux de cette mise en réseau des professionnels sont nombreux :

- Avoir une meilleure connaissance des violences conjugales en termes juridiques, sociaux, psychologique, comme en termes de santé
- S'inscrire en tant qu'institution et professionnels dans le réseau
- Identifier les champs d'intervention et le fonctionnement de chaque institution
- Repérer des dysfonctionnements dans la prise en charge des violences conjugales et être une force de proposition d'intervention auprès des services concernés

A cet égard, lors de la Commission Départementale d'Actions de lutte contre les Violences faites aux Femmes (CDAVF) de 2002, le Préfet a acté la mise en réseau territoriale des professionnels autour de la problématique des violences conjugales et leur animation par des « chefs de file » associatifs.

[1] Pelloux P, Fontanel M, Soussy A. Définition d'un protocole national pour l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des femmes victimes de violences. Paris : Ministère chargé de la Santé. 2014 nov 5. Commandité par la

	Secrétaire d'Etat chargée des Droits des Femmes et par la Ministre des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des Femmes ; [2] Préfecture de la Moselle (page consultée le 24/03/2017). Référents Services Urgences Hôpitaux, [3] Ballard TJ, Saltzman LE, Gazmararian JA, Spitz AM, Lazorick S, Marks JS. Violence during pregnancy: measurement issues. Am J Public Health. 1998; 88: 274-6 [4] Légifrance (page consultée le 15/03/2017). Décret n° 2016-994 du 20 juillet 2016 relatif aux conditions d'échange et de partage d'informations entre professionnels de santé et autres professionnels des champs social et médico-social et à l'accès aux informations de santé à caractère personnel <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032922455&amp;categorieLien=id">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032922455&amp;categorieLien=id</a>								
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la lisibilité des structures et des actions s'inscrivant dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences, auprès des professionnels et du grand public</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Partager des connaissances, savoir-faire et informations entre professionnels dans le cadre du réseau messin</li> <li>2. Identifier les besoins des professionnels et des victimes dans le cadre du réseau et adapter les réponses apportées sur le territoire</li> <li>3. Créer une convention Police/Justice/Hôpital</li> <li>4. Formaliser une fiche « parcours type des victimes de violences »</li> </ol>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;">Porteur de l'action (structure)</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AIEM : coordination réseau</li> <li>- CHR – DDCS : convention et fiche parcours type</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Claude TOMASSI, coordinatrice des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Yvette WALLERICH, Coordinatrice du pôle 1 Femme-Mère-Enfant.</li> <li>- Marie Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Institutionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale</li> <li>- <u>Justice</u> : TGI, SPIP</li> <li>- <u>Associations</u> : CIDFF, AIEM, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES</li> <li>- <u>Structures d'hébergement</u> : AIEM – CAHU, AIEM Pôle Asile, AIEM Pôle hébergement, Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage</li> <li>- <u>Professionnels libéraux</u> : sages-femmes, psychologues, avocats</li> <li>- <u>Structures hospitalières</u> : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP</li> </ul> </td> </tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>COPIL pour la mise en réseau des professionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale, TGI, SPIP, CIDFF, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES, AIEM (CAHU, Pôle Asile, Pôle hébergement), Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage, sages-femmes libérales, psychologues, avocat.e.s, hôpitaux : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP. Bilan annuel aux financeurs</li> <li>- <u>COPIL pour la convention et la fiche parcours type</u> : Ville de Metz, Metz Métropole, ARS, hôpitaux, Conseil départemental, DDCS Groupe de travail technique : membre du réseau, porteurs, partenaires principaux</li> </ul> </td> </tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AIEM : coordination réseau</li> <li>- CHR – DDCS : convention et fiche parcours type</li> </ul>	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Claude TOMASSI, coordinatrice des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Yvette WALLERICH, Coordinatrice du pôle 1 Femme-Mère-Enfant.</li> <li>- Marie Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.</li> </ul>	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Institutionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale</li> <li>- <u>Justice</u> : TGI, SPIP</li> <li>- <u>Associations</u> : CIDFF, AIEM, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES</li> <li>- <u>Structures d'hébergement</u> : AIEM – CAHU, AIEM Pôle Asile, AIEM Pôle hébergement, Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage</li> <li>- <u>Professionnels libéraux</u> : sages-femmes, psychologues, avocats</li> <li>- <u>Structures hospitalières</u> : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP</li> </ul>	Modalité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>COPIL pour la mise en réseau des professionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale, TGI, SPIP, CIDFF, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES, AIEM (CAHU, Pôle Asile, Pôle hébergement), Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage, sages-femmes libérales, psychologues, avocat.e.s, hôpitaux : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP. Bilan annuel aux financeurs</li> <li>- <u>COPIL pour la convention et la fiche parcours type</u> : Ville de Metz, Metz Métropole, ARS, hôpitaux, Conseil départemental, DDCS Groupe de travail technique : membre du réseau, porteurs, partenaires principaux</li> </ul>
Porteur de l'action (structure)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- AIEM : coordination réseau</li> <li>- CHR – DDCS : convention et fiche parcours type</li> </ul>								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marie-Claude TOMASSI, coordinatrice des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes. Yvette WALLERICH, Coordinatrice du pôle 1 Femme-Mère-Enfant.</li> <li>- Marie Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.</li> </ul>								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Institutionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale</li> <li>- <u>Justice</u> : TGI, SPIP</li> <li>- <u>Associations</u> : CIDFF, AIEM, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES</li> <li>- <u>Structures d'hébergement</u> : AIEM – CAHU, AIEM Pôle Asile, AIEM Pôle hébergement, Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage</li> <li>- <u>Professionnels libéraux</u> : sages-femmes, psychologues, avocats</li> <li>- <u>Structures hospitalières</u> : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP</li> </ul>								
Modalité de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>COPIL pour la mise en réseau des professionnels</u> : ARS, Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale, TGI, SPIP, CIDFF, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES, AIEM (CAHU, Pôle Asile, Pôle hébergement), Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage, sages-femmes libérales, psychologues, avocat.e.s, hôpitaux : UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP. Bilan annuel aux financeurs</li> <li>- <u>COPIL pour la convention et la fiche parcours type</u> : Ville de Metz, Metz Métropole, ARS, hôpitaux, Conseil départemental, DDCS Groupe de travail technique : membre du réseau, porteurs, partenaires principaux</li> </ul>								
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020								
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Partager des connaissances, savoir-faire et informations entre professionnels dans le cadre du réseau messin</b>								

	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<p><i>Le réseau se réunit à plusieurs reprises durant l'année selon des modalités différentes :</i></p> <p><b><u>1. Des réunions plénières auxquelles toutes les institutions sont conviées</u></b></p> <p>Ces rencontres s'organisent dans les locaux des institutions, membres du réseau (durée 3 heures). Y sont abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La présentation des missions de l'organisme qui reçoit l'ensemble du réseau</li> <li>- Les travaux mis en œuvre dans les différents sous-groupes : point d'étape et avancée</li> <li>- Des informations sur l'évolution des politiques publiques et leur déclinaison sur le territoire,</li> <li>- Les Travaux de documentation et d'explicitation sur les nouveaux textes législatifs</li> <li>- Des informations sur les dispositifs spécialisés (pour une meilleure connaissance et une meilleure utilisation)</li> <li>- Les échanges sur des préoccupations professionnelles autour des questions des violences faites aux femmes</li> </ul> <p><b><u>2. Des réunions de sous-groupes</u></b>, qui assurent un travail de veille et de réflexion autour des thématiques propres aux publics suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Auteurs de violences</li> <li>- Violences sexuelles</li> <li>- Enfants victimes des violences conjugales</li> </ul> <p><b><u>Ces groupes ont pour rôles :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire remonter les difficultés observées et rencontrées concrètement par les professionnels ou les personnes concernées elles-mêmes</li> <li>- D'effectuer une veille juridique</li> <li>- D'effectuer une veille sur les nouveaux textes et projets à l'initiative des différents ministères nous concernant</li> <li>- De travailler sur les procédures de prise en charge sur le territoire messin et sur la réalisation de plaquettes en direction du grand public</li> <li>- D'expérimenter des outils mises en œuvre après une recherche-action</li> <li>- De veiller à leur diffusion et à la suite possible à donner</li> </ul>	<p>Police, Gendarmerie, CAF, Conseil départemental (PMI, ASE, UTAS, CDIP), ville de Metz, Education nationale, TGI, SPIP_CIDFF, EPE, CLCCRM, CMSEA (SESSAD, SERAD), Marelle, AES, AIEM (CAHU, Pôle Asile, Pôle hébergement) Le Relais Fomal, Nid Maternel, L'Ermitage, sages-femmes libérales, psychologues, avocat.e.s, hôpitaux : -UMJ, SPUL, services d'urgences, CMP.</p> <p>Professionnels inscrits sur chaque sous-groupe en fonction de sa thématique</p>	<p>Une fois par trimestre soit 4 fois dans l'année</p> <p>3 fois par an pour chaque groupe</p>
	<p><b><u>2. Objectif opérationnel : Identifier les besoins des professionnels et des victimes dans le cadre du réseau et adapter les réponses apportées sur le territoire</u></b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Cet objectif opérationnel répond à l'une des missions qui doit être mise en œuvre dans le cadre de réunions en groupe de travail au sein du réseau.	Membres du réseau	Dès 2017
	<p><b><u>3. Objectif opérationnel : Crée une convention Police/Justice/Hôpital</u></b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Mise en place d'un comité de pilotage et un groupe de travail pluridisciplinaire, concerté et collaboratif dans lequel il s'agira de :	Hôpitaux /DDCS/C D 57 (PMI)/SAU /ARS /UMJ	Dernier trimestre 2017

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les personnes référentes</li> <li>- Mettre en commun les missions de chacun</li> <li>- Identifier les points de rupture dans le parcours</li> <li>- Identifier les points d'achoppement</li> <li>- Corédiger la convention</li> <li>- La faire valider par la COPIL</li> </ul> <p><b>Objet de la convention :</b> identifier les partenaires, orienter au mieux les victimes de violences vers les structures adaptées selon les besoins identifiés.</p>										
	<p><b>4. Objectif opérationnel : Formaliser une fiche « parcours type des victimes de violences »</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">Comment ?</th> <th style="width: 25%;">Qui ?</th> <th style="width: 25%;">Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A partir du protocole national type et du travail pluridisciplinaire de convention réalisé en amont</td> <td>Hôpitaux / DDCS / CD 57 (PMI) / SAU / ARS / UMJ</td> <td>2018</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un sous-groupe de travail</li> <li>- Rechercher des exemples de fiches-types de parcours et les adapter aux ressources locales</li> <li>- Rédiger une fiche parcours type</li> <li>- Faire valider la fiche parcours type par le copil</li> <li>- Réfléchir aux modalités de diffusion de la fiche-type</li> </ul> </td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	A partir du protocole national type et du travail pluridisciplinaire de convention réalisé en amont	Hôpitaux / DDCS / CD 57 (PMI) / SAU / ARS / UMJ	2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un sous-groupe de travail</li> <li>- Rechercher des exemples de fiches-types de parcours et les adapter aux ressources locales</li> <li>- Rédiger une fiche parcours type</li> <li>- Faire valider la fiche parcours type par le copil</li> <li>- Réfléchir aux modalités de diffusion de la fiche-type</li> </ul>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?									
A partir du protocole national type et du travail pluridisciplinaire de convention réalisé en amont	Hôpitaux / DDCS / CD 57 (PMI) / SAU / ARS / UMJ	2018									
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un sous-groupe de travail</li> <li>- Rechercher des exemples de fiches-types de parcours et les adapter aux ressources locales</li> <li>- Rédiger une fiche parcours type</li> <li>- Faire valider la fiche parcours type par le copil</li> <li>- Réfléchir aux modalités de diffusion de la fiche-type</li> </ul>											
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p>	<p>Pour le réseau : 9000€ (financement de l'animation de 4 réunions plénières et de 4 groupes de travail)</p> <p>Pour la Convention et la fiche parcours type : Utilisation des ressources internes de chaque institution – temps de travail des professionnels participant au COPIL et au groupe de travail</p>									
	<p>Financements pressentis</p>	<p>Pour le réseau : ARS</p>									
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>										
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels qui affirment mieux connaître les étapes du parcours type des victimes de violences</li> <li>✓ Nombre de professionnels qui se déclarent plus à même d'orienter les personnes victimes de violences vers les structures adaptées</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>										
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Système de soins</b> : Réactivité, continuité, efficacité.</p> <p><b>Réorientation des services de santé</b> : Renforcement des capacités des professionnels et des services de santé, intégration des soins et coordination en équipe.</p> <p><b>Développement stratégique</b> : Développement et renforcement des partenariats intersectoriels</p>										
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> plans de lutte contre les violences faites aux femmes, axe prévention et promotion de la santé de l'ARS (parcours de santé et de soins), Stratégie Nationale de Santé Sexuelle</p>										

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie de femmes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b>  <b>Sensibilisation des professionnels à la problématique des violences faites aux femmes</b>	Phase de conception	X
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales/conjugales</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Professionnels susceptibles de prendre en charge des femmes victimes de violences.	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire du CLS	
	Nombre de personnes concernées par l'action	15 professionnels/temps de sensibilisation	
<b>Contexte</b>	<p>En 2010, les violences faites aux femmes sont promues grande cause nationale. La sensibilisation des professionnels est devenue un enjeu politique inscrit dans le rapport Henrion et le Plan « Violence et Santé ». L'étude de C. Morvant auprès des médecins généralistes a constitué un point d'appel « <i>dans 24% des cas, les médecins constituent les interlocuteurs de premier recours contre 13% pour les services des forces de l'ordre. Néanmoins, 60% d'entre eux reconnaissent être insuffisamment formés pour réaliser un repérage efficace et a fortiori, prendre en charge les femmes victimes de violence conjugale. Les principaux freins dans le repérage évoqués par 73% d'entre eux sont « l'absence de symptômes cliniques spécifiques aux violences conjugales et au "profil type" de la femme victime ». Par ailleurs, des éléments propres au comportement de la femme constituent des obstacles à une réponse adaptée du praticien : « la dissimulation par la femme de sa situation est évoquée par plus de quatre médecins sur cinq (83%), le refus de la patiente d'être aidée pose problème à un médecin sur deux (54%). Enfin, 21% des médecins déclarent manquer de temps et de disponibilité pour s'occuper des victimes et 47% ont un sentiment d'impuissance face à la violence conjugale ».</i></p> <p>A ce titre, l'arrêté du 8 décembre 2015 fixant la liste des orientations nationales du DPC des professionnels de santé pour les années 2016-2018 met en évidence l'identification des modalités de repérage, de signalement et d'accompagnement des femmes victimes de violences. De plus, le 5<sup>ème</sup> plan triennal de lutte contre les violences (Axe 1/objectif 7) objective le besoin de formation des professionnels au contact des femmes victimes de violences [4].</p> <p>Au niveau local, la Moselle se positionne dans les 5 premiers départements concernant les morts violentes au sein du couple en valeur absolue. En 2015, 1192 plaintes ont été déposées. Au cours des réunions du groupe de travail, il a été mis en exergue la méconnaissance des professionnels (toutes disciplines confondues) du phénomène des violences, liée aux représentations sociales véhiculées et à l'intégration très récente de cette thématique dans les cursus de formations initiales des travailleurs sociaux et médicaux (méconnaissance du psycho-</p>		

	<p><i>traumatisme post-violences et des maladies chroniques en découlant).</i></p> <p>Les besoins identifiés par les membres du groupe de travail sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibiliser les professionnels</li> <li>- Rendre visible les dispositifs et outils existants</li> <li>- Améliorer le repérage en périnatalité</li> <li>-Connaître les circuits et réseaux d'aide et de prise en charge</li> </ul>									
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Spécifique</i></b></p> <p>Améliorer les connaissances et les compétences des professionnels relativement au repérage des situations de violences et à l'orientation des victimes et de leur entourage</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p><b>1.</b> Mettre en place en 2018 une session de sensibilisation et d'information à la problématique des violences, à destination de professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge des femmes victimes de violence</p> <p><b>2.</b> Renouveler ce temps de sensibilisation et d'information en fonction des besoins des professionnels en 2019 et 2020</p>									
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action</td><td>DDCS</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Marie-Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>ARS Grand Est, AIEM, Ordre départemental des sages-femmes, des médecins et des infirmiers, ville de Metz, hôpitaux, CD 57, Education nationale service prévention et promotion de la santé.</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Cahier des charges</td></tr> </table>	Porteur de l'action	DDCS	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Marie-Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	ARS Grand Est, AIEM, Ordre départemental des sages-femmes, des médecins et des infirmiers, ville de Metz, hôpitaux, CD 57, Education nationale service prévention et promotion de la santé.	Modalité de suivi	Cahier des charges	
Porteur de l'action	DDCS									
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Marie-Laure VAUTRIN, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité									
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	ARS Grand Est, AIEM, Ordre départemental des sages-femmes, des médecins et des infirmiers, ville de Metz, hôpitaux, CD 57, Education nationale service prévention et promotion de la santé.									
Modalité de suivi	Cahier des charges									
<b>Période de réalisation</b>	2017 à 2020									
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place en 2018 une session de sensibilisation et d'information à la problématique des violences, à destination de professionnels susceptibles d'intervenir dans la prise en charge des femmes victimes de violence</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les partenaires et mettre en place un groupe de travail</li> <li>- Se coordonner avec le CNFPT</li> <li>- Co-construire le contenu pédagogique de l'action de sensibilisation et rédiger un cahier des charges</li> </ul> <p><i>Contenu pédagogique envisagé :</i></p> <p><b>Une journée d'échanges portant sur les fondamentaux :</b> les représentations liées aux violences faites aux femmes, les formes et mécanismes des violences conjugales, les violences sexuelles, le cadre légal, les outils et dispositifs existants, les postures professionnelles adéquates dans les interactions avec des femmes victimes de violences <b>En complément :</b> des 1/2 journées ou soirées thématiques sous forme de modules sont envisagées (selon le public cible).</p> <p>Les thématiques discutées seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le repérage</li> <li>- Les enfants victimes des violences conjugales</li> <li>- Le stress post-traumatique</li> </ul> </td><td>           AIEM et partenaires (membres du réseau), DDCS, CIDFF, CNFPT, ANFH         </td><td>           2017         </td></tr> <tr> <td></td><td></td><td>           2018                       Autour du 25 novembre :                       journée internationale d'élimination des violences à l'égard des femmes         </td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les partenaires et mettre en place un groupe de travail</li> <li>- Se coordonner avec le CNFPT</li> <li>- Co-construire le contenu pédagogique de l'action de sensibilisation et rédiger un cahier des charges</li> </ul> <p><i>Contenu pédagogique envisagé :</i></p> <p><b>Une journée d'échanges portant sur les fondamentaux :</b> les représentations liées aux violences faites aux femmes, les formes et mécanismes des violences conjugales, les violences sexuelles, le cadre légal, les outils et dispositifs existants, les postures professionnelles adéquates dans les interactions avec des femmes victimes de violences <b>En complément :</b> des 1/2 journées ou soirées thématiques sous forme de modules sont envisagées (selon le public cible).</p> <p>Les thématiques discutées seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le repérage</li> <li>- Les enfants victimes des violences conjugales</li> <li>- Le stress post-traumatique</li> </ul>	AIEM et partenaires (membres du réseau), DDCS, CIDFF, CNFPT, ANFH	2017			2018 Autour du 25 novembre : journée internationale d'élimination des violences à l'égard des femmes
Comment ?	Qui ?	Quand ?								
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les partenaires et mettre en place un groupe de travail</li> <li>- Se coordonner avec le CNFPT</li> <li>- Co-construire le contenu pédagogique de l'action de sensibilisation et rédiger un cahier des charges</li> </ul> <p><i>Contenu pédagogique envisagé :</i></p> <p><b>Une journée d'échanges portant sur les fondamentaux :</b> les représentations liées aux violences faites aux femmes, les formes et mécanismes des violences conjugales, les violences sexuelles, le cadre légal, les outils et dispositifs existants, les postures professionnelles adéquates dans les interactions avec des femmes victimes de violences <b>En complément :</b> des 1/2 journées ou soirées thématiques sous forme de modules sont envisagées (selon le public cible).</p> <p>Les thématiques discutées seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le repérage</li> <li>- Les enfants victimes des violences conjugales</li> <li>- Le stress post-traumatique</li> </ul>	AIEM et partenaires (membres du réseau), DDCS, CIDFF, CNFPT, ANFH	2017								
		2018 Autour du 25 novembre : journée internationale d'élimination des violences à l'égard des femmes								

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en charge</li> <li>- La question du certificat médical</li> </ul> <p><b>Ces temps de sensibilisation et d'information sont envisagés en direction</b> des professionnels médico-psychosociaux, des professionnels de santé libéraux, des agents territoriaux, des agents de la CPAM, la CAF, Pôle Emploi, la DIRECTE, les forces de l'Ordre, les services de Justice, l'ordre des avocats, les professionnels l'Education Nationale, les pharmaciens, les CPEF, CAARUD, CSAPA, CHS.</p> <p>Chaque temps de sensibilisation fera l'objet d'une évaluation.</p>				
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Renouveler ce temps de sensibilisation et d'information en fonction des besoins des professionnels en 2019 et 2020</b></p>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Remobiliser les partenaires du groupe de travail initial</li> <li>- Envisager de nouveaux partenariats fonction des dynamiques locales</li> <li>- Actualiser le contenu pédagogique des temps de sensibilisation à partir des évaluations qui auront été réalisées après chaque regroupement</li> <li>- Réorienter, au besoin, les modalités de déroulement de ces temps de sensibilisation à partir des évaluations qui auront été réalisées après chaque regroupement</li> </ul>	AIEM et partenaires (membres du réseau), DDCS, CIDFF, CNFPT, ANFH	2019 et 2020		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	800 euros par temps de sensibilisation			
	Financements pressentis	ARS, DRDFE, Metz Métropole, Ville de Metz			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p style="text-align: center;"><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <p>✓ Nombre de participants affirmant avoir développé de nouvelles connaissances relativement à la problématique des violences et typologie des connaissances acquises.</p> <p>✓ Nombre de participants qui déclarent vouloir modifier leurs pratiques et typologie des modifications envisagées</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Système de soins</b> : réactivité, continuité, efficacité et sécurité</p> <p><b>Globalité</b> : synergie des composantes du parcours de soins, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales, continuité (informationnelle, relationnelle, clinique), efficacité</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	5 <sup>ème</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes, axe prévention et promotion de la santé de l'ARS				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p style="text-align: center;"><b>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 21</b>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Renforcer le lieu d'accueil de jour pour victimes de violences Informelles</b></p>	Phase de conception	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales/conjugales</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Toute personne victime de violences dans son couple	
	Lieux / territoire d'intervention	A l'échelle du territoire messin	
	Nombre de personnes concernées par l'action	300 par an	
<b>Contexte</b>	<p>Au niveau national, l'action proposée correspond aux préconisations et orientations formulées dans le 5ème plan de lutte contre les violences – Axe 2, objectif 9 : Mobiliser l'ensemble des acteurs et actrices de la lutte contre les violences.</p> <p>Au niveau du département :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête morts violentes 2015 : 122 femmes et 22 hommes ont été tués par leur conjoint ou ex-conjoint. Plaintes pour violences sur conjoint/concubin/pacse ou ex dont les femmes sont victimes : total police et gendarmerie = 1192 plaintes en 2015 – 783 pour les 10 premiers mois de l'année 2016 en Moselle (en moyenne en France 15 % des femmes victimes de violences conjugales portent plainte – Enquête ONDRP).</li> <li>- Dans le cadre de la réunion du 09/04/17 du CLS, le groupe de travail <i>Santé des Femmes</i> a mis en sous-thématique prioritaire la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. Et plus particulièrement ressorti comme besoin prioritaire l'amélioration de la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, et ce compte-tenu de la complexité du parcours et des démarches.</li> </ul> <p>Pour répondre à ces besoins, il est nécessaire de soutenir et de renforcer l'accompagnement actuellement proposé aux femmes victimes de violences, à savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer aux femmes victimes de violence un accompagnement global</li> <li>- Développer une écoute, des échanges, pour orienter les victimes vers des structures adaptées (services sociaux, justice, police, associations).</li> <li>- Permettre de soustraire ces personnes à la violence, les accompagner dans diverses démarches (dépôt de plainte, ouverture d'un compte bancaire personnel, accéder au logement, ...)</li> <li>- Offrir un lieu proposant à toutes une information qui soit accessible quotidiennement (information orale, panneaux, tracts, journaux). Offrir un lieu qui soit aussi un espace de partage d'informations et de ressources pour les professionnels</li> </ul> <p>A l'heure actuelle, INFORM'ELLES assure ces activités dans ces locaux domiciliés à Metz centre,</p>		

	permettant l'accueil de nombreuses femmes de Metz et de ces environs. Renforcer les missions de la structure c'est mettre en œuvre des conditions favorables à l'accueil des femmes victimes de violences, agir au plus près de leurs besoins, et assurer une réponse adaptée à ces derniers.		
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Spécifique</i></b></p> <p>Améliorer la lisibilité des structures et des actions s'inscrivant dans le champ de la lutte contre les inégalités de genre et les violences, auprès des professionnels, des personnes victimes de violences et du grand public</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p><b>1.</b> Mettre en œuvre un accompagnement global et gradué de toute personne victime de violence (en fonction de l'état de la situation et de ses besoins).</p> <p><b>2.</b> Orienter et soutenir les personnes victimes de violences dans leurs démarches administratives et juridiques.</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	AIEM	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Marie-Claude TOMASSI, coordinatrice des actions de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité - AIEM	
	Modalité de suivi	<p>Comité technique trimestriel composé des professionnels de l'AIEM</p> <p>Commission des usagers</p> <p>Mise en place d'un comité de pilotage pour les financeurs et partenaires</p>	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un accompagnement global et gradué de toute personne victime de violence</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Proposer un soutien psychologique adapté</p> <p>Proposer une écoute spécialisée, par des entretiens physiques et téléphoniques (écoute empathique, d'entretiens de soutien, d'évaluation et d'orientation).</p> <p>Accompagner et soutenir les victimes dans leur prise de décision et dans leurs choix de vie.</p> <p>Accompagner les personnes vers les structures adaptées, en lien avec les membres du réseau messin de lutte contre les violences faites aux femmes.</p> <p>Mettre en place des animations collectives une fois par mois en groupe.</p> <p>Réaliser une évaluation de la situation des femmes signalées en très grave danger afin d'obtenir un téléphone TGD, et un suivi de la situation.</p> <p>A l'heure actuelle, notons qu'il est possible d'adapter l'horaire d'accueil à une demande particulière, fonction des contraintes de la personne. Aussi, l'entretien peut se faire dans les locaux de partenaire (sur demande) dans les</p>	Qui ?	Quand ?
		Membres d'Inform'elles : les permanences sont assurées par des éducatrices spécialisées, formées aux violences conjugales, bénéficiant d'une solide expérience.	Dès 2017

	<p>situations où la personne victime de violence ne pourrait pas se déplacer librement (surveillance du conjoint par exemple).</p> <p><b>2. Objectif opérationnel : Orienter et soutenir les personnes victimes de violences dans leurs démarches administratives et juridiques</b></p>		
	<p>Comment ?</p> <p>Proposer des informations juridiques adaptées via les permanences réalisées par les juristes du CIDFF de Metz : trois permanences juridiques spécifiques par mois.</p> <p>Mettre en place un service de dépôt de documents pour mettre des papiers administratifs et/ou d'ordre privé à l'abri.</p> <p>Mettre en place un service de documentation.</p> <p>Mettre en place un service de réception de courriers personnels (<i>possibilité d'utiliser l'adresse du lieu pour recevoir ou envoyer du courrier</i>).</p>	<p>Qui ?</p> <p>Membres d'Inform'elles et juriste du CIDFF</p>	<p>Quand ?</p> <p>Dès 2017</p>
<b>Financements</b>		<p>Budget prévisionnel</p> <p>La demande subvention totale est de 74 680 €.</p>	
<p>Financements pressentis</p>		<p>Cette demande comprend les demandes de co-financements réalisées en 2017 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DRDFE : 33465 €</li> <li>- FIPD : 5000 €</li> <li>- CDAD : 4000 €</li> <li>- CCAS Metz : 3000 €</li> <li>- Metz métropole : 16 135 €</li> <li>- ARS : 13 080 €</li> </ul>	
<b>Modalités d'évaluation</b>		<p><i>Indicateur(s) de résultats</i></p> <p>✓ Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement qui déclare mieux connaître actions proposées par les structures</p> <p>✓ Typologie de ces actions</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions.</i></p>	
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>		<p><b>Environnement social</b> : Empowerment individuel et collectif des personnes fréquentant le lieu</p> <p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé</p>	
<b>Politiques Publiques concernées</b>		<p>5ème plan de lutte contre les violences faites aux femmes</p> <p>Axe ARS : prévention et promotion de la santé</p>	

<p><b>CLS</b> <b>Ville de</b> <b>Metz</b> <b>2017-2020</b></p>	<p><b>Axe 2 – Agir- pour la santé des femmes</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes du territoire messin d'ici 2020</b></p>		
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Prévention des inégalités de genre</b></p>	<p><b>Phase de conception</b></p>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales/conjugales</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
<p><b>Périmètre de l'action</b></p>	Public concerné	Enfants, adolescents et parents	
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	2018 : 1 à 2 classes de maternelle	2019 : 1 groupe scolaire
<b>Contexte</b>	<p>Les services de la Politique de la ville et le groupe de travail CLS "Santé des femmes" font le constat que les enfants dès tout petits ont une vision biaisé des rapports de genre. Les professionnels soulignent le besoin de travailler la question du genre très amont pour prévenir in fine les violences intrafamiliales dont les enfants sont les victimes collatérales.</p> <p>Il est jugé nécessaire pour cela de travailler avec les enfants, leurs parents et les enseignants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la compréhension des relations de genre ;</li> <li>- de sensibiliser à la question de l'égalité dans la vie quotidienne à travers les jeux, les enseignements et la vie professionnelle future ;</li> <li>- de sensibiliser à la discrimination liée au genre par le développement de la capacité à identifier les stéréotypes.</li> </ul> <p>Plusieurs dispositifs mis en œuvre par la commune ont des objectifs de lutte contre les discriminations (Programme de Réussite Educative, actions dans le cadre de la Politique de la Ville, Projet Educatif Territorial, etc.). Il sera opportun de s'appuyer dessus pour travailler les questions d'inégalités de genres.</p>		
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>Spécifique</b></p>		
	<p>Faire évoluer les représentations et les connaissances des habitants en matière d'inégalités de genre et de violence</p>		
	<p><b>Opérationnels</b></p>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Repérer un acteur du territoire volontaire pour expérimenter ce projet</li> <li>2. Accompagner le porteur volontaire dans l'élaboration et l'adaptation plus précises du projet</li> <li>3. Former / informer les professionnels et parents</li> <li>4. Programmer et animer des actions en direction du public cible (enfants de 3 à 16 ans)</li> </ol>		
<p><b>Porteur et partenaires</b></p>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz	
	Pilote de l'action (nom et/ou	Service Politique de la ville	

	fonction de la personne)				
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Services de la ville de Metz Education Nationale DDCS ARS Ecole de Sages-femmes de Metz Associations spécialisées			
	Modalité de suivi				
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Repérer un acteur du territoire volontaire pour expérimenter ce projet</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Présenter le projet dans les réunions inter-acteurs des quartiers prioritaires Politique de la Ville.</p> <p>Mettre en place une réunion d'information et de réflexion sur le projet avec les acteurs volontaires.</p> <p>Définir des critères objectifs de sélection si besoin.</p> <p>Retenir un porteur volontaire pour une première expérimentation sur un quartier.</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Service Politique de la ville, en lien avec Mme HOMMEL, enseignante et conseillère déléguée à la lutte contre les discriminations</p> <p>Quand ?</p> <p>2018</p>				
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Accompagner le porteur volontaire dans l'élaboration et l'adaptation plus précises du projet</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Définir un cahier des charges faisant état des objectifs, des enjeux et moyens impliqués.</p> <p>Mobiliser des structures pouvant intervenir par des actions sur ce projet.</p> <p>Etablir un plan d'action adaptée au contexte (temps, public...).</p> <p>Etablir une convention avec l'Education Nationale.</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Service Politique de la ville</p> <p>Quand ?</p> <p>2018</p>				
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Former / informer les professionnels et parents</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Mettre en place des formations/ temps de sensibilisation de professionnels ainsi qu'en direction des parents.</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Porteur du projet avec l'appui des partenaires</p> <p>Quand ?</p> <p>2018</p>				
	<p><b>4. Objectif opérationnel : Programmer et animer des actions en direction du public cible (enfants de 3 à 16 ans)</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Constituer un réseau d'acteurs pouvant intervenir</p> <p>Programmation</p> <p>Evaluation</p>				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis				

	<i>Indicateur(s) de résultats</i>
	<i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Conditions socio-économiques : niveau d'éducation Environnement social : normes et climat social, empowerment de la communauté Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan de lutte contre les violences faites aux femmes Plan de lutte contre les discriminations

DOCUMENT DE TRAVAIL

<p><b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<p><b>FICHE 23</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Développement des compétences psychosociales et promotion de la santé des femmes salariées en chantier d'insertion</b></p>	<p><b>Phase de conception</b></p>	<p><b>X</b></p>
<p><b>Objectif stratégique</b></p>	<p><b>Renforcer l'offre d'accompagnement individualisé des personnes victimes d'inégalités de genre et de violences intrafamiliales / conjugales</b></p>		

<p><b>Typologie de l'action</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
<p><b>Périmètre de l'action</b></p>	<p>Public concerné</p>	<p>Les femmes salariées en chantier d'insertion du territoire messin</p>	
	<p>Lieux / territoire d'intervention</p>	<p>Le territoire messin</p>	
	<p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>	<p>12 femmes par année, soit 36 femmes d'ici 2020</p>	
<p><b>Contexte</b></p>	<p>Selon la Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES<sup>1</sup>), les salariés en chantier d'insertion sont ceux qui déclarent cumuler le plus de difficultés, par rapport aux autres salariés en insertion : accès à l'emploi, problèmes de mobilité et difficultés sociales, quand on les questionne sur l'avant recrutement dans la structure d'insertion.</p> <p>Dans la catégorie des freins liés à l'emploi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 38% des salariés en CI interrogés, déclarent avoir des difficultés à trouver du travail du fait de leur âge, sexe, lieu de résidence, quartier, handicap ou origine</li> <li>- 8% déclarent avoir des difficultés pour comprendre le français</li> <li>- 13% déclarent ne pas être sûr de pouvoir être à l'heure tous les jours ou de suivre le rythme de travail</li> </ul> <p>Dans la catégorie des difficultés sociales, sont ainsi notamment repérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des problèmes financiers pour 33%</li> <li>- Des problèmes de logement pour 13%</li> <li>- <b>Des problèmes de santé pour 18%</b></li> </ul> <p>Pour aller plus loin sur ces questions de santé, il est intéressant de s'appuyer sur d'autres études. Le guide Repère « Femmes et Addictions » de la Fédération Addiction<sup>2</sup> cite ainsi une étude de 2013 du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), dans lequel le constat est fait, à propos des femmes qu' «aux situations de précarité économique est fréquemment associée une difficulté d'accès aux soins : renoncement aux soins plus fréquent par manque de temps et/ou d'argent, peu de pratique d'examens de prévention... Le CESE explique que « plus la précarité est forte, plus l'attention portée aux corps est faible, plus le rapport au temps est marqué par la vie au jour le</p>		

	<p><i>jour et plus le contact avec les institutions sanitaires et sociales et les professionnels de santé difficile<sup>3</sup> ». Cela s'explique notamment par le fait que les questions de santé ne constituent pas une priorité par rapport à d'autres préoccupations vitales au quotidien, comme se nourrir et se loger ».</i></p> <p>Ce projet visera ainsi plus particulièrement les femmes, et plus spécifiquement celles exerçant au sein des chantiers d'insertion du territoire messin. Il s'agit à travers cette action de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer et développer des facteurs de protection individuels et sociaux des femmes salariés en chantier d'insertion, notamment « avoir conscience de soi », « savoir communiquer efficacement » dont savoir demander de l'aide, « savoir gérer son stress » ;</li> <li>- Permettre aux femmes de travailler sur leurs représentations dans le domaine de la santé : bonne santé/mauvaise santé, prévenir/soigner... ;</li> <li>- Faire connaître aux femmes différents dispositifs de droit commun dans le champ de la santé et leur permettre de repérer les personnes et structures ressources.</li> </ul> <p>1 DARES Analyses, Mai 2015, N°34 « Les salariés des structures de l'insertion par l'activité économique »  2 Guide Repères de la Fédération Addiction, Femmes et Addictions, Accompagnement en CSAPA et CAARUD, mai 2016  3 « La santé des femmes en France » avis du CESE, 2010. <a href="http://www.lecese.fr">www.lecese.fr</a></p>					
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les compétences psychosociales des publics concernés par toutes formes d'inégalités de genre</p>					
	<p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Mettre en place un groupe de travail constitué de femmes en chantier d'insertion  <b>2.</b> Elaborer un programme participatif, co-construit avec les femmes (groupe de travail) et pour les femmes  <b>3.</b> Mettre en place 10 séances de travail avec des femmes en d'insertion autour de la thématique Santé (approche globale)</p>					
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure) Service en Amont – CSAPA les Wads - CMSEA					
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne) Lionel DIENY, Directeur Adjoint Centre "Les Wads"					
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les chantiers d'insertion du territoire messin seront ainsi sollicités, tels que le Comite De Gestion Des Centres Sociaux De Metz Borny (C.G.C.S), le Restaurant de l'Espace Insertion, ceux gérés par la Mairie de Metz, Conseil Départemental De La Moselle/Moselle Insertion, Metz Pole Services et Mob'Emploi, Arelia Atelier Borny				
	Modalité de suivi	Création d'un Comité Technique avec des représentants des chantiers d'insertion : se réunira 3 fois par an pour suivre et évaluer l'action				
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020 : cette action sera reconduite chaque année					
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place un groupe de travail constitué de femmes en chantier d'insertion</b>					
	<table border="1" data-bbox="304 1742 1527 1996"> <tr> <td data-bbox="304 1742 1060 1787">Comment ?</td><td data-bbox="1060 1742 1314 1787">Qui ?</td><td data-bbox="1314 1742 1527 1787">Quand ?</td></tr> <tr> <td data-bbox="304 1787 1060 1996">Sur chacune des trois années, le projet sera proposé à l'ensemble des chantiers d'insertion du territoire, par l'intermédiaire d'un courrier et/ou d'une rencontre avec les structures partenaires. Les structures volontaires seront réunies dans un Comité Technique. Ce projet sera mis en œuvre pour les femmes sur la base du</td><td data-bbox="1060 1787 1314 1996">Le Service en Amont</td><td data-bbox="1314 1787 1527 1996">Septembre 2017</td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Sur chacune des trois années, le projet sera proposé à l'ensemble des chantiers d'insertion du territoire, par l'intermédiaire d'un courrier et/ou d'une rencontre avec les structures partenaires. Les structures volontaires seront réunies dans un Comité Technique. Ce projet sera mis en œuvre pour les femmes sur la base du	Le Service en Amont
Comment ?	Qui ?	Quand ?				
Sur chacune des trois années, le projet sera proposé à l'ensemble des chantiers d'insertion du territoire, par l'intermédiaire d'un courrier et/ou d'une rencontre avec les structures partenaires. Les structures volontaires seront réunies dans un Comité Technique. Ce projet sera mis en œuvre pour les femmes sur la base du	Le Service en Amont	Septembre 2017				

	<p>volontariat.</p> <p>Un groupe de 12 femmes volontaires sera donc constitué à partir de l'ensemble des chantiers d'insertion du territoire, en année N, ainsi qu'en année N+1 et N+2.</p>		
<p><b>2. Objectif opérationnel : Elaborer un programme participatif, co-construit avec les femmes (groupe de travail) et pour les femmes</b></p>			
	<p>Comment ?</p> <p>Les 2 premières séances serviront de base pour élaborer la programmation des thématiques sur les 8 séances à venir. Il s'agira, après un premier temps pour faire connaissance au sein du groupe et mettre les femmes en confiance, de leur permettre de s'impliquer et devenir actrices de leur santé. Des méthodes interactives telles que le brainstorming ou le « Philips 6/6 » pourront être utilisées, selon le nombre de participants. La programmation sera effectuée à partir de ce recueil, et réajustée si besoin avec les femmes d'une séance à l'autre.</p> <p>L'intervenant du SEA veillera, dans la mesure du possible à impliquer les femmes dans la recherche de partenaires/intervenants et le déroulement du projet de façon générale.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Le Service en Amont</p>	<p>Quand ?</p> <p>Novembre 2017 à Juin 2018</p> <p>Puis Septembre à Juin 2019</p> <p>Puis septembre à juin 2020</p>
<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place 10 séances de travail avec des femmes en d'insertion autour de la thématique Santé (approche globale)</b></p>			
	<p>Comment ?</p> <p>Pour chaque année de mise en œuvre, le projet sera constitué de 10 séances de travail avec les femmes autour de la thématique Santé entendue au sens de l'OMS comme un « complet bien-être : physique, mental et social ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Séance 1</u> : Ouverture du projet</li> </ul> <p>Présentation des objectifs de l'action, puis présentation de chacun des membres du groupe, de façon ludique</p> <p>Travail sur les représentations liées à la Santé : « Qu'est-ce que la Santé / Qu'est-ce qu'être en bonne santé pour vous ?»</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Séance 2</u> : Bien être / mal être</li> </ul> <p>Par le biais d'un photo-langage, chaque personne pourra présenter une situation de bien-être et une situation de mal-être.</p> <p>Ce recueil permettra de recenser les différentes thématiques qui pourront être proposées à la réflexion dans les séances suivantes. Les thématiques seront affinées d'une séance à l'autre.</p> <p>Nous pourrons ainsi être amenés à travailler sur les sujets suivants : (il s'agit ici de pistes d'actions qui pourront être suivies ou non en fonction des souhaits des femmes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'alimentation : qu'est-ce qu'une alimentation équilibrée ? découverte d'une épicerie sociale,</li> <li>- Le suivi gynécologique : La contraception, les différents</li> </ul>	<p>Qui ?</p> <p>Le Service en Amont</p>	<p>Quand ?</p> <p>Novembre 2017 à Juin 2018</p> <p>Puis Septembre à Juin 2019</p> <p>Puis septembre à juin 2020</p>

	<p>examens gynécologiques en fonction de l'âge, le suivi de grossesse, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les moyens de se détendre (sport, relaxation...)</li> <li>- L'éducation des enfants : le rôle des différents professionnels du champ de l'éducation, découverte d'espaces culturels gratuits pour les petits et grands (bibliothèque, ludothèque, médiathèque, musée...), les questions de l'adolescence, etc.</li> <li>- Les relations hommes/femmes, les violences conjugales, la discrimination</li> <li>- De façon plus générale : l'accès au logement autonome, la construction et le suivi d'un budget, etc.</li> </ul> <p>Nous travaillerons ainsi avec les structures locales du territoire : épicerie sociale, PMI, Maison De l'Adolescent, CIDF, AIEM, planning familial... mais aussi en fonction des besoins énoncés par les femmes, avec des professionnels spécifiques : diététicien, sophrologue...</p> <p>Une attention particulière sera portée à la convivialité du groupe, par exemple par le partage, lors de chaque séance, d'une boisson chaude et d'une petite collation.</p>				
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p> <p><b>Pour chaque année :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 demi-journées d'intervention auprès des femmes : 3500 €</li> <li>• 3 jours de travail pour la préparation et l'évaluation : 2100 €</li> <li>• 3 demi-journées de travail pour le Comité Technique : 2100 €</li> </ul> <p>Prestation de 5 intervenants extérieurs rémunérés, en fonction des besoins repérés par les femmes (cela pourra être un diététicien, un sophrologue, une sage-femme...) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 demi-journées d'intervention : 1000 €</li> <li>• Café, thé, petits biscuits ou autres : 80€</li> <li>• Supports pédagogiques</li> </ul> <p>Soit un total annuel de : <b>8780 €</b></p>	<p>Financements pressentis</p> <p>ARS, Ville de Metz</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <p>✓ Typologie des compétences psychosociales développées chez les femmes lors des séances</p> <p>✓ Nombre de femmes déclarant avoir acquis des connaissances et typologie des connaissances acquises</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors service de santé</p> <p><b>Environnement social</b> : Intégration sociale et empowerment de la communauté (participation des femmes et organisation du groupe de femmes)</p> <p><b>Mode de vie</b> : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours à la prévention)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Ce projet s'inscrira dans le cadre du dispositif de l'Insertion par l'Activité Economique, en lien avec les orientations de l'Etat (avec la Direccte) et le Conseil Départemental de la Moselle pour l'accompagnement social du public très fragilisé.</p>				

<p><b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<p><b>FICHE 24</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Ateliers " Paroles de femmes "</b></p>	<b>Phase de conception</b>	<b>2017</b>
		<b>Phase de mise en œuvre</b>	<b>2018</b>
<p><b>Objectif stratégique</b></p>	<p>Développer les conditions propices à l'adoption de comportements favorables en matière de santé génésique, de sexualité et de vie affective</p>		

<p><b>Typologie de l'action</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>
<p><b>Périmètre de l'action</b></p>	Public concerné
	Lieux / territoire d'intervention
	Nombre de personnes concernées par l'action
<p><b>Contexte</b></p>	<p>En France, les femmes ont une expérience de vie supérieure aux hommes et ce à tout âge. L'écart d'espérance de vie à la naissance entre les femmes et les hommes est d'un peu plus de six ans en 2016 (source INSEE) sachant que depuis 1994 il tend à se réduire. Lorsque l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, l'écart entre les femmes et les hommes n'est plus que d'un an et demi (source Eurostat, données 2016). Pourtant les femmes se perçoivent toujours en moins bonne santé que les hommes et déclarent plus de maladies. Elles ont un taux de renoncement aux soins pour des raisons financières plus important.</p> <p>Ce constat a été retrouvé à Metz. En effet, le diagnostic local de santé a identifié 5 grandes priorités de santé dont « Agir pour la santé des femmes ». Dans la partie qualitative du diagnostic, les acteurs de terrain interrogés ont fait part de leur constat d'un manque de connaissances chez les femmes du fonctionnement de leur corps et de leurs droits pour prendre soins de leur santé. La précarité éducative concernant la santé génésique est perçue comme un facteur aggravant fortement la santé des femmes. La démarche qualitative de l'IREPS fait état de difficultés dans le suivi gynécologique, l'usage de la contraception et la participation au dépistage organisé du cancer du sein, tous freinés par des représentations erronées de la sexualité, notamment reproductive.</p> <p>Dans le cadre du groupe de travail « Santé des femmes », issu des axes stratégiques et priorisés du CLS, les acteurs présents confirment ces constats et soulignent d'autres difficultés liées à l'accès aux droits et aux soins en matière de santé génésique des femmes, notamment le repérage dans le système de soins et la méconnaissance de l'offre de soins. La santé génésique est peu ou pas questionnée par les médecins généralistes en raison, peut-être, d'un manque de formation ou de consultations plutôt tournées vers le nourrisson et l'enfant. La santé génésique n'est plus une priorité après une grossesse, et le suivi ne se renforce que plus tardivement, avec l'apparition de symptômes perceptibles en lien avec l'âge.</p> <p>Au sein du groupe de travail sur la santé des femmes, les thématiques « santé sexuelle/vie affective »</p>

	<p>et « accès aux soins » arrivent en 2<sup>ème</sup> position de la priorisation des besoins. De plus, les référents famille des centres sociaux, les élus interrogés, le service de la Politique de la ville et de la mission Ville Pour Tous de la ville de Metz valident cette priorité également. Les femmes habitant les QPV sollicitées dans le cadre d'un diagnostic partagé en lien avec la santé génésique des femmes reprennent ces thématiques, ne s'estiment pas spécialement en bonne santé, cependant la santé de leur enfants reste leur priorité au dépend de la leur (sauf en état de grossesse). Elles indiquent leurs difficultés également de la transmission des savoirs concernant l'anatomie, la physiologie et la sexualité à leurs enfants et leurs adolescents.</p> <p>En 2015, à partir des besoins repérés par les référentes familles de deux centres sociaux de Metz, une action d'informations-prévention avait été faite par les étudiants de Master 2 de l'école de sage-femme dans deux centres sociaux qui avait été en globalité satisfaisante.</p> <p>A partir du diagnostic partagé, fait par l'école de sage-femme du CHR de Metz-Thionville en 2017, une nouvelle action est proposée en réponse aux besoins et demandes exprimés.</p> <p>Les enjeux de cette dernière sont donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'améliorer la connaissance des femmes sur la santé génésique et sexuelle, mais aussi en termes de contraception, de consentement et de sexualité.</li> <li>- d'améliorer l'accès aux soins, au dépistage et à la prévention en matière de santé génésique</li> <li>d'accompagner les mères dans l'éducation des enfants en matière d'anatomie et de physiologie.</li> </ul>								
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les compétences psychosociales des femmes et de leurs partenaires en matière de santé génésique, de sexualité et de vie affective</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place deux cycles de 4 séances de 2 heures d'information-prévention en matière de santé génésique des femmes au sein des centres sociaux</li> <li>2. Proposer en fin de chaque séance collective des temps d'échanges individuels relatif aux questions de sexualité (sexualité, anatomie/physiologie, contraception, IVG, sida/IST) et de santé génésique.</li> </ol>								
<b>Période de réalisation</b>	2018- 2020 Action annuelle								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 45%;">Porteur de l'action (structure)</td><td>Ecole de sages-femmes du CHR de Metz-Thionville</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Catherine MOREL, Sage-femme enseignante l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville Maïca REICHERT, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>Centres sociaux des quartiers Politique de la Ville de Metz Atelier Santé Ville de Metz</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Comité de pilotage : Ecole de Sage-Femme, Coordinatrice Atelier santé Ville, référentes famille des centres sociaux, étudiants sage-femme</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Ecole de sages-femmes du CHR de Metz-Thionville	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Catherine MOREL, Sage-femme enseignante l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville Maïca REICHERT, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centres sociaux des quartiers Politique de la Ville de Metz Atelier Santé Ville de Metz	Modalité de suivi	Comité de pilotage : Ecole de Sage-Femme, Coordinatrice Atelier santé Ville, référentes famille des centres sociaux, étudiants sage-femme
Porteur de l'action (structure)	Ecole de sages-femmes du CHR de Metz-Thionville								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Catherine MOREL, Sage-femme enseignante l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville Maïca REICHERT, Directrice de l'Ecole de Sage-Femme du CHR de Metz-Thionville								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centres sociaux des quartiers Politique de la Ville de Metz Atelier Santé Ville de Metz								
Modalité de suivi	Comité de pilotage : Ecole de Sage-Femme, Coordinatrice Atelier santé Ville, référentes famille des centres sociaux, étudiants sage-femme								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place deux cycles de 4 séances de 2 heures d'information-prévention en matière de santé génésique des femmes au sein des centres sociaux</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Comment ?</td><td style="width: 20%;">Qui ?</td><td style="width: 20%;">Quand ?</td></tr> <tr> <td>Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement « Femmes et Vulnérabilités », un cycle de 4 séances de 2 heures d'information-prévention en matière de santé génésique des femmes est proposé au sein des centres sociaux pour les femmes le fréquentant habituellement et sur la base du</td><td>2 étudiantes de 5<sup>ème</sup> année (Master 2) ayant suivi l'UE « Femmes et</td><td>2 séries de 4 séances de 2 heures par centre social dès janvier</td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement « Femmes et Vulnérabilités », un cycle de 4 séances de 2 heures d'information-prévention en matière de santé génésique des femmes est proposé au sein des centres sociaux pour les femmes le fréquentant habituellement et sur la base du	2 étudiantes de 5 <sup>ème</sup> année (Master 2) ayant suivi l'UE « Femmes et	2 séries de 4 séances de 2 heures par centre social dès janvier		
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement « Femmes et Vulnérabilités », un cycle de 4 séances de 2 heures d'information-prévention en matière de santé génésique des femmes est proposé au sein des centres sociaux pour les femmes le fréquentant habituellement et sur la base du	2 étudiantes de 5 <sup>ème</sup> année (Master 2) ayant suivi l'UE « Femmes et	2 séries de 4 séances de 2 heures par centre social dès janvier							

	<p>volontariat.</p> <p>Ces séances sont portées à leur connaissance par le biais d'affiches et de manière orale par la référente famille.</p> <p>Ces séances sont animées interactivement avec les femmes présentes et de manière informelle. A la demande des femmes, des entretiens individuels sont possibles à la fin de chaque séance. La série de séances sera animé par les mêmes étudiants sage-femme et leur formatrice afin de créer un lien de confiance et de pouvoir ainsi aborder des sujets plus « intimes ».</p> <p>Le contenu des 4 séances sera validé avec la référente famille en amont lors d'une rencontre entre les animateurs de l'école de sage-femme.</p> <p>Exemple d'une série :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Séance 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anatomie-physiologie</li> <li>- Contraception, IVG</li> <li>- Sexualité</li> </ul> </li> <li>• <b>Séance 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grossesse, accouchement et suites de couches</li> </ul> </li> <li>• <b>Séance 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le suivi gynécologique</li> <li>- Dépistage des cancers féminins</li> <li>- Rééducation périnéale</li> </ul> </li> <li>• <b>Séance 4 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aspects culturels et rites sur la place des femmes</li> <li>- Comment parler d'anatomie et sexualité aux enfants/ Adolescents</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des thèmes dans le temps n'est pas exhaustive et pourra être réajustée en fonction des besoins et demandes émanant des femmes, des référents, de la coordinatrice de l'ASV etc.</p>	<p>« Vulnérabilité » en M1 et formés aux techniques d'animation de groupe</p> <p>1 Sage-femme enseignante</p>	2018.
<p><b>2. Objectif opérationnel : Proposer en fin de chaque séance collective des temps d'échanges individuels relatif aux questions de sexualité (sexualité, anatomie/physiologie, contraception, IVG, sida/IST) et de santé génésique.</b></p>			
<p>Quoi ?</p> <p>Il est possible pour les femmes d'avoir un entretien individuel pour des questions plus intimes et plus personnelles à la fin de la séance. Le contenu des séances sera modulable en fonction de l'intérêt exprimé par les femmes et /ou la référente et des remarques et suggestions faites entre deux séances.</p> <p>A l'instar de ce qui sera développé dans un cadre collectif, ces temps individuels viseront à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la parole et le questionnement dans un cadre plus personnel.</li> <li>- Apporter des connaissances et renforcer les compétences de la personne relativement aux questions de sexualité (sexualité, anatomie/physiologie, contraception, IVG, sida/IST) .</li> <li>- Travailler sur ces représentations ; en lien avec l'accès aux</li> </ul>		<p>Qui ?</p> <p>Etudiants SF + Formatrice SF</p>	<p>Quand ?</p> <p>Temps entretiens individuels en fin de chaque séance collective</p>

	soins et la santé générés, en repérant y les freins et les leviers. - Travailler sur ces représentations des relations femmes/hommes, voire de la place de la contraception et/ou de la maternité ainsi que de sexualité. - Travailler sur la transmission des savoirs en lien avec les questions de physiologie, d'anatomie et de sexualité et promouvoir la démarche d'éducation pour la santé pour les enfants dans ces domaines. - Apporter des connaissances sur les droits des femmes et discriminations liées au genre. - Informer et donner les éléments de repérage relatifs aux violences faites aux femmes et aux lieux ressources.		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	100 à 200 euros (achat matériel animation et pédagogique pérenne les 3 ans) : catalogue INPES, planches anatomiques, moyens de contraception (DIU, Implant, pilule, préservatifs etc.)	
	Financements pressentis	Crédits Politiques de la Ville	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombres de participant.es qui déclarent avoir acquis des connaissances matière de santé générés, de sexualité et de vie affective et typologie des connaissances acquises</li> <li>✓ Nombres de participant.es qui déclarent vouloir modifier leurs pratiques en matière de santé générés, de sexualité et de vie affective et typologie des changements envisagés</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions.</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé ; utilisation des systèmes de santé (Recours aux soins et à la prévention)</p> <p><b>Système de soins</b> : Globalité : synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales.</p>		
<b>Politiques Publiques concernés</b>	Atelier Santé Ville		

CLS Ville de Metz	<p><i>Axe 2 - Agir pour la santé des femmes</i></p> <p><b>Objectif général : Améliorer la qualité de vie des femmes du territoire messin d'ici 2020</b></p>				
FICHE 25	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Visibilité des compétences des sages-femmes dans le parcours de santé des femmes</b></p>	Phase de conception	X		
Objectif stratégique	<p><b>Développer les conditions propices à l'adoption de comportements favorables en matière de santé génésique, de sexualité et de vie affective</b></p>				
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	Public concerné	Femmes ; médecins généralistes			
	Lieux / territoire d'intervention	Ville de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action	A déterminer pour les deux types de publics précités			
Contexte	Une campagne nationale d'information a été lancée en juin 2016 par le Ministère de la Santé pour mieux faire connaître à la population le rôle et les missions des sages-femmes.				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Développer, auprès de la population et des acteurs du territoire, la visibilité des structures et des professionnels qui ont comme mission l'accompagnement des publics en matière de santé génésique et sexuelle</p>				
	<p><b>Opérationnels</b></p> <p>1. informer les femmes sur le rôle et les missions des sages-femmes 2. renforcer l'information des médecins généralistes sur les compétences des sages-femmes et favoriser la collaboration dans le cadre du parcours de soins coordonné</p>				
	Porteur de l'action (structure)	URPS sages-femmes ; URPS médecins libéraux ; ARS Grand Est			
Porteur et partenaires	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	A déterminer			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Ordres professionnels des médecins et des sages-femmes ; CPAM ; PMI CD-57 ; AMPPU ; Ecole de sages-femmes de Metz ; Réseau périnatal			
	Modalité de suivi	A déterminer			

Période de réalisation	2017-2020																							
Descriptif	<p><b>1. Objectif opérationnel : Informer les femmes sur le rôle et les missions des sages-femmes</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td>Constituer un groupe de travail entre partenaire : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adapter localement la campagne nationale de juin 2016 en expérimentant à l'échelle d'un quartier prioritaire pour informer des groupes de femmes.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Utiliser les outils de communication de cette campagne nationale élaborés par le Ministère de la Santé en lien avec les syndicats de sages-femmes et le conseil national de l'ordre des sages-femmes.</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Veiller au respect du libre choix des personnes et aux champs de compétences respectifs des sages-femmes et des médecins généralistes et spécialistes.</td> <td></td> <td></td> </tr> </table> <p><b>2. Objectif opérationnel : Renforcer l'information des médecins généralistes sur les compétences des sages-femmes et favoriser la collaboration dans le cadre du parcours de soins coordonné</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td> <td>Qui ?</td> <td>Quand ?</td> </tr> <tr> <td>Constituer un groupe de travail entre partenaire pour déterminer des modalités d'action : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz, AMPPU.</td> <td></td> <td></td> </tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Constituer un groupe de travail entre partenaire : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz.			Adapter localement la campagne nationale de juin 2016 en expérimentant à l'échelle d'un quartier prioritaire pour informer des groupes de femmes.			Utiliser les outils de communication de cette campagne nationale élaborés par le Ministère de la Santé en lien avec les syndicats de sages-femmes et le conseil national de l'ordre des sages-femmes.			Veiller au respect du libre choix des personnes et aux champs de compétences respectifs des sages-femmes et des médecins généralistes et spécialistes.			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Constituer un groupe de travail entre partenaire pour déterminer des modalités d'action : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz, AMPPU.		
Comment ?	Qui ?	Quand ?																						
Constituer un groupe de travail entre partenaire : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz.																								
Adapter localement la campagne nationale de juin 2016 en expérimentant à l'échelle d'un quartier prioritaire pour informer des groupes de femmes.																								
Utiliser les outils de communication de cette campagne nationale élaborés par le Ministère de la Santé en lien avec les syndicats de sages-femmes et le conseil national de l'ordre des sages-femmes.																								
Veiller au respect du libre choix des personnes et aux champs de compétences respectifs des sages-femmes et des médecins généralistes et spécialistes.																								
Comment ?	Qui ?	Quand ?																						
Constituer un groupe de travail entre partenaire pour déterminer des modalités d'action : URPS, Ordres, ARS Grand Est, CPAM, PMI CD-57, Réseau périnatal, Ecole de sages-femmes de Metz, AMPPU.																								
Financements	Budget prévisionnel	A déterminer																						
	Financements pressentis	A déterminer																						
Modalités d'évaluation	<b>Indicateur(s) de résultats</b>																							
	<p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>																							
Déterminants de santé visés dans l'action	<p>Comportements individuels Offre de soins de premier recours</p>																							
Politiques Publiques concernées	<p>Stratégie nationale de santé sexuelle agenda 2017-2030 Projet Régional de Santé (PRS) 2 2018-2027</p>																							

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 3 - Prévenir et accompagner les maladies chroniques</b>		
	<b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b>		
<b>FICHE 26</b>	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Promotion des programmes de dépistage organisé des cancers</b>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>
		<b>Phase de mise en œuvre</b>	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Renforcer les comportements protecteurs en matière de maladie chronique</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Publics cibles des programmes de dépistage organisé des cancers : femmes de 50 – 74 ans, hommes de 50 à 74 ans et leur entourage Professionnels de santé : médecins généralistes en priorité	
	Lieux / territoire d'intervention	Ville et quartiers de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	A déterminer	
<b>Contexte</b>	<p>La stratégie nationale de dépistage des cancers vise à détecter les anomalies à un stade précoce pour augmenter leurs chances de guérison des personnes.</p> <p>Certains cancers font l'objet de programmes organisés avec des examens de référence ayant démontré leur efficacité : cancer du sein depuis 2004 et cancer colorectal depuis 2009. Un nouveau programmé dédié au cancer du col de l'utérus (CCU) sera aussi lancé fin 2017. En l'occurrence, le premier département concerné en Grand Est sera la Moselle à compter de janvier 2018.</p> <p>Des objectifs nationaux de participation ont été fixés : 70 % pour le dépistage organisé (DO) cancer du sein et 45 % pour le DO cancer colorectal. Un objectif de 80 % est envisagé pour le futur DO CCU.</p> <p>La participation aux programmes de DO est inégale en fonction des régions et des départements. Ainsi, le taux de participation au DO cancer du sein (standardisé INSEE) en Moselle sur 2015-2016 est faible avec 45,5 % pour 52,1% en Région Grand Est et 50,9% pour la France entière. Le taux de participation au DO cancer colorectal (standardisé INSEE) en Moselle sur 2015-2016 est bas avec 30,2 % de participation pour 36 % en Région Grand Est et 29,3% pour la France entière (Source : Santé Publique France 07 février 2017).</p> <p>Concernant la Ville de Metz, la participation aux programmes de DO des cancers sur 2013-2014 est significativement faible avec un niveau inférieur à la moyenne départementale et nationale (Source : diagnostic local de santé du territoire messin ORSAS Lorraine de juin 2016 avec des données SDO cancers AMODEMACES) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 43,5 % de participation au DO cancer du sein sur Metz pour 46,6 % en Moselle et pour 51,9% pour la France entière ;</li> <li>- 24,2 % de participation au DO cancer colorectal sur Metz pour 31,2 % en Moselle et pour 29,8% pour la France entière.</li> </ul>		

<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>		
	Développer les collaborations entre les acteurs de la démocratie participative de la ville de Metz et les professionnels du dépistage.		
<b>Porteur et partenaires</b>	<b>Opérationnels</b>		
	<p><b>1.</b> Faire évoluer les représentations des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers</p> <p><b>2.</b> Renforcer la promotion du dépistage organisé des cancers par les professionnels de santé libéraux</p>		
<b>Période de réalisation</b>	Porteur de l'action (structure)	SDO AMODEMACES ; Association EVE	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)		
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	ARS Grand Est ; CPAM ; URPS Médecins Libéraux ; URPS Sages-Femmes ; Ordres des Médecins et des Sages-femmes ; AMPPU ; CCAS Metz ; Associations de patients et d'usagers ; Conseils citoyens et conseils de quartiers	
	Modalité de suivi		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Faire évoluer les représentations des habitants sur la santé, le cancer et les programmes de dépistage organisé des cancers</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Dans un premier temps développer une action à l'échelle d'un quartier prioritaire politique de la ville pour sensibiliser des publics en situation de vulnérabilité. Intégrer les préoccupations des personnes en lien avec les associations de quartiers et avec les représentants des habitants. Veiller à l'utilisation de discours simples, adaptés aux publics bénéficiaires et facilement compréhensibles. Mobiliser un groupe d'homme autour des cancers féminins. Associer la CPAM pour agir sur le non recours au droit et éviter les restes à charge et pour valoriser l'offre de prévention du Centre d'Examen de Santé ; Associer le CCAS pour valoriser les appuis et les dispositifs mobilisables en proximité. Prendre d'appui sur les campagnes nationales de communication (mars bleu, octobre rose, novembre mois sans tabac). Dans un second temps, reconduire et étendre l'action à d'autres quartiers.</p> <p><b>2. Objectif opérationnel :</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Mobiliser en priorité les médecins généralistes autour du DO des cancers dans le contexte du lancement du DO du cancer du col de l'utérus. Mobiliser les sages-femmes sur la promotion du DO des</p>	Qui ?	Quand ?

	cancers féminins en lien avec les médecins généralistes responsable de la coordination du parcours de soins de premier recours en qualité de médecins traitants. Proposer une formation sur les DO aux médecins généralistes et aux sages-femmes dans une optique de promotion de la santé destinée à lever les réticences et à créer des réflexes de prévention.						
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	A déterminer					
	Financements pressentis						
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>						
	<i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>						
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>							
<b>Politiques Publiques concernées</b>	3 <sup>e</sup> plan cancer 2014-2019 et son programme national de réduction du tabagisme plan d'action pour la modernisation du dépistage organisé du cancer du sein du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, avril 2017 Convention médicale du 25 aout 2016 applicable aux médecins libéraux Projet régional de santé 2018-2027						

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 3 - Prévenir et accompagner les maladies chroniques</b></p> <p><b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 27</b>	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b>  <b>Programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires</b>  <b>« Je t'aime mon cœur »</b></p>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Renforcer les comportements protecteurs en matière de maladie chronique</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Habitants âgés de 30 à 65 ans, présentant un ou plusieurs facteurs de risque de maladies cardio-vasculaires mais non-malades	
	Lieux / territoire d'intervention	Ville de Metz ; Arrondissements de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	150 personnes/an	
<b>Contexte</b>	<p>La Lorraine présente un taux de morbidité et mortalité par maladies cardio-vasculaire supérieur à la moyenne nationale : les maladies cardio-vasculaires représentent la deuxième cause de mortalité sur la région avec 5594 décès par an entre 2008 et 2010 et certaines de ces pathologies peuvent être évitées ou retardées par l'adoption de comportements protecteurs. Ainsi, le programme expérimental <i>Je t'aime mon cœur</i> a été implanté en région Lorraine sur 6 territoires de santé présentant les indicateurs de santé les plus défavorables en matière de risques cardio-vasculaires : Briey, Saulnois, Bassin Houiller, Sarreguemines, Sarrebourg et Longwy. Financé par l'ARS Grand Est, la Région Grand Est et, en Moselle, par le Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle, il a débuté en 2009 et a accueilli au 31.12.16 plus de 2600 personnes.</p> <p>Le programme régional de réduction des risques cardio-vasculaires « je t'aime mon cœur » est un dispositif d'accompagnement de personnes non-malades, présentant des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires, par une équipe de professionnels paramédicaux sur des territoires prioritaires. Ce programme d'éducation pour la santé vise à aider les personnes présentant des facteurs de risque de maladies cardiovasculaires à trouver leurs propres solutions pour mieux gérer et diminuer ces facteurs de risque et leurs conséquences sur la santé, grâce à un accompagnement complet et gratuit par des professionnels spécialisés (diététiciens, enseignants en activité physique adaptée, psychologue, tabacologue : <a href="http://www.jetaimemoncoeur.fr/">http://www.jetaimemoncoeur.fr/</a>).</p> <p>Sous réserve de l'évaluation positive qui sera réalisée dans le courant de l'année 2017 et de la décision des financeurs de poursuivre ce programme, il est envisagé de l'étendre au territoire de Metz et ainsi de répondre aux besoins identifiés dans le cadre du groupe de travail « prévenir les maladies chroniques ».</p> <p>A travers ce programme, il s'agira de :</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux médecins traitants, d'évaluer facilement et rapidement le RCV global.</li> <li>- Renforcer les liens entre les professionnels médicaux et paramédicaux, les associations et l'offre hospitalière en éducation thérapeutique du patient.</li> <li>- Renforcer le pouvoir d'action des adhérents au programme Je t'aime mon cœur.</li> </ul>												
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences relatives aux facteurs de protection cardiovasculaires</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Informer le grand public du déploiement du programme Je t'aime mon cœur sur le territoire.  <b>2.</b> Mobiliser des médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme Je t'aime mon cœur.  <b>3.</b> Proposer une offre territoriale d'accompagnement pluridisciplinaire appelée « Cellules Educatives » en s'appuyant sur les dispositifs existants.</p>												
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action (structure)</td><td>FILIERIS</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Christel EVRARD-GARCIA, Cadre Administratif</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td> <p><b>Partenariats existants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ IREPS Lorraine</li> <li>✓ SIEL BLEU</li> </ul> <p><b>Partenariat à rechercher :</b> Hôpitaux du territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instances représentatives des médecins libéraux (AMMPPU, URPS...)</li> <li>✓ Professionnels libéraux du territoire</li> <li>✓ Municipalités, intercommunalités</li> <li>✓ Structures sociales et médico-sociales</li> </ul> </td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>3 comités techniques annuels 1 comité de pilotage annuel</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	FILIERIS	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Christel EVRARD-GARCIA, Cadre Administratif	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<p><b>Partenariats existants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ IREPS Lorraine</li> <li>✓ SIEL BLEU</li> </ul> <p><b>Partenariat à rechercher :</b> Hôpitaux du territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instances représentatives des médecins libéraux (AMMPPU, URPS...)</li> <li>✓ Professionnels libéraux du territoire</li> <li>✓ Municipalités, intercommunalités</li> <li>✓ Structures sociales et médico-sociales</li> </ul>	Modalité de suivi	3 comités techniques annuels 1 comité de pilotage annuel				
Porteur de l'action (structure)	FILIERIS												
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Christel EVRARD-GARCIA, Cadre Administratif												
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<p><b>Partenariats existants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ IREPS Lorraine</li> <li>✓ SIEL BLEU</li> </ul> <p><b>Partenariat à rechercher :</b> Hôpitaux du territoire,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Instances représentatives des médecins libéraux (AMMPPU, URPS...)</li> <li>✓ Professionnels libéraux du territoire</li> <li>✓ Municipalités, intercommunalités</li> <li>✓ Structures sociales et médico-sociales</li> </ul>												
Modalité de suivi	3 comités techniques annuels 1 comité de pilotage annuel												
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020												
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Informer le grand public du déploiement du programme Je t'aime mon cœur sur le territoire</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>Affiches et tracts ; articles journalistiques et publicités via la presse écrite, radiophonique et télévisuelle locale ; site Internet du programme ; relais par la mobilisation de partenaires et professionnels locaux</td><td>IREPS Lorraine</td><td>2018</td></tr> </table> <p><b>2. Objectif opérationnel : Mobiliser des médecins généralistes et spécialistes du territoire autour du programme Je t'aime mon cœur</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>Communication spécifique adressée par courrier aux médecins ; présentation du programme par des visites en cabinet et des interventions en soirées de formation médicale continue ; articles dans la presse médicale spécialisée ; relais par les instances représentatives</td><td>IREPS Lorraine Partenaires à identifier et mobiliser</td><td>2018</td></tr> </table> <p><b>3. Objectif opérationnel : Proposer une offre territoriale d'accompagnement</b></p>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Affiches et tracts ; articles journalistiques et publicités via la presse écrite, radiophonique et télévisuelle locale ; site Internet du programme ; relais par la mobilisation de partenaires et professionnels locaux	IREPS Lorraine	2018	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Communication spécifique adressée par courrier aux médecins ; présentation du programme par des visites en cabinet et des interventions en soirées de formation médicale continue ; articles dans la presse médicale spécialisée ; relais par les instances représentatives	IREPS Lorraine Partenaires à identifier et mobiliser	2018
Comment ?	Qui ?	Quand ?											
Affiches et tracts ; articles journalistiques et publicités via la presse écrite, radiophonique et télévisuelle locale ; site Internet du programme ; relais par la mobilisation de partenaires et professionnels locaux	IREPS Lorraine	2018											
Comment ?	Qui ?	Quand ?											
Communication spécifique adressée par courrier aux médecins ; présentation du programme par des visites en cabinet et des interventions en soirées de formation médicale continue ; articles dans la presse médicale spécialisée ; relais par les instances représentatives	IREPS Lorraine Partenaires à identifier et mobiliser	2018											

	<b>pluridisciplinaire appelée « cellules éducatives » en s'appuyant sur les dispositifs existants</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Mobiliser les partenaires locaux : hôpitaux, associations, professionnels libéraux, collectivités pour constituer l'équipe, les modalités d'intervention, les locaux	FILIERIS IREPS Lorraine Partenaires à identifier et mobiliser	Dernier trimestre 2018		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	35000€ en 2018 - 22000€ de fonctionnement de la cellule au dernier trimestre - 13000€ de frais de lancement 65000€/an à partir de 2019			
	Financements pressentis	Régime Local d'Assurance Maladie d'Alsace-Moselle ARS Grand Est Conseil Régional Grand Est			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Amélioration de la qualité de vie et de la santé perçue des adhérents</li> <li>✓ Renforcement de leur pouvoir d'agir (estime de soi, sentiment d'auto-efficacité personnelle perçue, confiance en soi)</li> <li>✓ Renforcement du partenariat entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux sur le territoire</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Comportements individuels Environnement Offre de prévention				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan Régional de Santé 2				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 3 - Prévenir et accompagner les maladies chroniques</b></p> <p><b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
FICHE 28	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Ateliers "Santé vous bien"</b></p>		<b>Phase de conception</b> <b>Phase de mise en œuvre</b> <b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Renforcer les comportements protecteurs en matière de maladie chronique</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Habitants du quartier de Metz Bellecroix, principalement des femmes de 35 à 65 ans, mères de familles, femmes isolées	
	Lieux / territoire d'intervention	A l'échelle du quartier de Metz Bellecroix	
	Nombre de personnes concernées par l'action	35 personnes en participation active et régulière donc au moins 35 familles du quartier sur 300 familles bénéficiaires de la distribution de la banque alimentaire de Moselle.	
<b>Contexte</b>	<p>Le quartier de Metz Bellecroix est nommé dans le cadre du Contrat de Ville comme Quartier prioritaire Politique de la Ville. A ce titre, il est notamment marqué par la précarisation à minima économique des familles qui résident. Aussi, l'environnement économique, social, éducatif et professionnel impactent directement l'état de santé des populations. et les quartiers politiques de la ville sont majoritairement marqués par un cumul de conditions environnementales défavorables au bien-être de ces habitants.</p> <p><b>Éléments chiffrés :</b> - 5272 habitants en 2010 - taux de familles monoparentales : 45,8 % (19,1 % sur Metz commune) - le nombre moyen de personnes par famille monoparentale atteint 2,93, il témoigne de la grande taille des familles, combinée à la concentration d'enfants en bas-âge et à la faiblesse des revenus des ménages qui rend la mobilité en dehors du quartier difficile - plus de 23 % des familles présentes sur le quartier sont dites nombreuses puisqu'elles comptent 3 enfants et plus - taux de personnes non diplômées élevé : 41,3 %</p> <p>- Une part des 15-17 ans non scolarisés : 20,4% (5,1 % sur Metz commune) - revenus et précarité : les allocataires dépendants (revenus issus à plus de 50 % des prestations sociales) représentent 39,6 % des allocataires de Bellecroix, c'est le taux le plus élevé sur l'ensemble de la ville de Metz - 22,8 % des allocataires de Bellecroix sont des allocataires dont le revenu est issu à 100 % des prestations sociales (le taux est de 14,5 % sur la ville de Metz)</p> <p>- La proportion des bénéficiaires de la CMU complémentaire est de 21,8 % sur Bellecroix, elle est de 7,8 % sur l'ensemble de la ville de Metz - le taux de chômage atteint 25,8 % sur le quartier, il est de 13 % sur l'ensemble de la ville</p> <p><b>Les inégalités sociales et la précarité génèrent d'importantes disparités en matière de santé globale. Le groupe de travail investit autour de la prévention des maladies chroniques s'accordent à placer les inégalités d'accès à une alimentation équilibrée au centre de la problématique.</b> En effet, aujourd'hui les populations les plus défavorisées souffrent, tendanciellement, davantage de carences alimentaires dues à une insuffisance nutritionnelle et à une alimentation déséquilibrée. Le projet que le Centre Social et Culturel présente dans cette</p>		

	<p>fiche rayonne sur le quartier depuis presque 10 années. Fort des évaluations menées, des nouveaux partenaires adhérents, d'un travail au plus près des besoins et des attentes des familles, nous avons fait évoluer et déployer ce projet.</p> <p>Nous nous sommes notamment rapprochés de la Banque alimentaire de Moselle qui nous a demandé de <b>réaliser des ateliers cuisine à destination des familles bénéficiaires</b>. Cette initiative nous semble des plus pertinentes : actuellement 300 familles du quartier connaissent et utilisent les services de la distribution alimentaire effectuée par l'équipe Saint Vincent de BELLECROIX. Le but de ces ateliers cuisine est <b>d'accompagner les familles dans le choix des aliments, de les aider à accroître leurs compétences dans l'utilisation et la préparation de ces derniers</b> ; soit une action répondant aux constats établis par le groupe de travail comme par l'Orsas dans le cadre du diagnostic local de santé. Notre public étant essentiellement féminin, il s'agit de valoriser ces mères de famille dans leurs pratiques et leurs savoirs faire. Aussi, de favoriser le lien social, le partage de connaissances intergénérationnel en concluant ces ateliers par un repas collectifs avec les enfants. Nous avons choisi également de <b>renforcer notre partenariat avec le centre maternel Le Nid, l'AIEM, la PMI du quartier afin de toucher les mères de famille seules avec enfants en bas âge</b>. Un besoin avéré en matière d'éducation nutritionnelle concernant les petits déjeuners, les gouters, ayant été constaté par les professionnels de terrain (Diagnostic Contrat de Ville, 2008).</p> <p>Notons aussi que, suite aux interpellations du CCAS de Metz, nous essayons d'ouvrir toujours plus nos activités aux personnes isolées et aux séniors. Aussi, à faire du lien entre les projets pour les adolescents et les ateliers parents afin de construire une certaine continuité et de favoriser les échanges en famille (exemple : mise en place d'atelier d'échanges autour des conduites à risque pendant la semaine de la prévention à destination des jeunes).</p>
<b>Objectifs</b>	<b><i>Spécifique</i></b>
	Renforcer les savoirs, savoir-être, savoir-faire des habitants en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie
<b>Porteur et partenaires</b>	<b><i>Opérationnels</i></b>
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mettre en place des ateliers centrés sur l'alimentation et l'hygiène de vie</li> <li>2. Mettre en place des ateliers centrés sur l'activité physique et le bien-être</li> <li>3. Mettre en place des activités et temps d'échanges autour des conduites à risques (écrans, alcool tabac, médicaments)</li> </ol>
	Porteur de l'action (structure) Le centre social de Bellecroix : ADACS
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne) Mme Catherine FONTAINE LEMOINE, référente familles à l'ADACS
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action <u>Partenaires financiers</u> : Ville de Metz, ARS, Préfecture, DRAAF, Conseil régional, RLAM <u>Partenaires de l'action, acteurs du quartier</u> : Le centre maternel Le Nid, AIEM, Centre Médico-social, Banque alimentaire de Moselle et distribution alimentaire du quartier
	Modalité de suivi Le projet <b>Santé vous bien</b> démarera en septembre 2017 par un comité de pilotage qui se tiendra de nouveau en novembre 2017 et en mars 2018 pour un bilan intermédiaire et en juin 2018 pour un bilan final.
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020 Action pluriannuelle
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place des ateliers centrés sur l'alimentation et l'hygiène de vie</b>

	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des ateliers d'information autour de la santé alimentaire.</li> <li>- Faire intervenir des professionnels chaque mois pour transmettre des informations liées à la nutrition, à la gestion alimentaire, des budgets, etc.</li> <li>- Mettre en place un atelier cuisine chaque semaine avec les produits de la banque alimentaire et sur leur demande. Des échanges réciproques de savoirs sont favorisés. Le repas sera pris en commun avec les enfants.</li> <li>- Mettre en place des temps de rencontres interculturels sur le quartier.</li> <li>- Associer les familles dans l'organisation de cet évènement.</li> <li>- Organiser de la fête de la soupe par et pour les participants.</li> <li>- Proposer des ateliers interactifs sur des problématiques de la vie quotidienne (Hygiène alimentaire, alimentation et petits budgets, gestion des médicaments, gestion de son sommeil).</li> <li>- Suite de ces ateliers, un livret sera constitué par les participantes avec la conseillère ESF du centre social sur l'utilisation du réfrigérateur et la gestion des restes alimentaires. Une autre attention sera portée à la santé alimentaire en lien avec le profil des participants : la santé alimentaire des femmes, des jeunes mères de familles, des femmes enceintes, à l'allaitement ; puis sur l'alimentation du jeune enfant.</li> </ul>	Chef cuisinier, Diététicienne, puéricultrice de PMI, une conseillère ESF...	1 x / semaine à partir de novembre 2018  1X par mois
<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place des ateliers centrés sur l'activité physique et le bien-être</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre des ateliers thématiques autour de la santé physique, la gestion du stress : atelier apprendre à gérer son stress quotidien, se relaxer et prendre soin de soi</li> <li>- Diversifier des activités favorables au bien-être : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des séances de gymnastique fréquentées tous les mardis après-midi par les femmes et mères de famille qui participent aux ateliers cuisine et diététique</li> <li>• Des séances de découverte piscine en famille organisée à la piscine du Bon Pasteur à Metz ; une activité ouverte aux parents avec enfants de 1 an à 3 ans.</li> <li>• Des marches dynamiques, devenir ambassadeur de son quartier en préparant la marche « La</li> </ul> </li> </ul>	Encadrées par une professionnelle relaxologue  Educateur sportif	1x/semaine, d'octobre 2018 et jusqu'en juin 2019  1x/semaine, d'octobre 2018 à juin 2019  4 séances prévues au printemps

	<p>messine » organisée par la ville de Metz en mai 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Né au cours du programme Bell'Santé 2016/2017, le groupe Marche du jeudi matin continuera à être accompagné et encouragé par le service Familles du centre social et culturel (marches dans le quartier qui seront étendues à la ville de Metz avec déplacement en minibus et marches thématiques une fois par mois).</li> <li>- Participer à un bilan de santé, à une marche contre le cancer du sein : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion avec l'AMODEMACE qui viendra faire une intervention en octobre pour présenter la structure et le dépistage du sein.</li> <li>• Réunion préparatoire au bilan de santé et journée organisée au centre d'examen de santé de la CPAM de Moselle.</li> </ul> </li> </ul>		2X 2jours = 8 demi-journées dès janvier 2018 et de nouveau en avril 2018
		Amodemace CPAM et CES	Octobre 2018 Mars – avril 2018
<b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des activités et temps d'échanges autour des conduites à risques (écrans, alcool tabac, médicaments)</b>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontrer des professionnels locaux qui interviennent dans le champ des addictions et des conduites à risques (CMSEA, CDPA)</li> <li>- Mettre en œuvre atelier interactif et débat avec les parents et un intervenant expert des conduites à risque. Il s'agira ici de faire le lien avec les actions élaborées dans le cadre de la semaine de prévention organisé au collège Jules Lagneau</li> <li>- Mettre en place une exposition sur les effets des écrans proposée aux familles du quartier, aux scolaires, et à la bibliothèque médiathèque. Elle sera suivie d'une soirée d'information avec l'association Les miettes ;</li> <li>- Mettre en place un atelier sur 3 matinées sur l'utilisation des médicaments et la composition de l'armoire à pharmacie. Chacun pourra repartir avec sa trousse à pharmacie bien rangée et les consignes recueillies.</li> </ul>	CMSEA, CDPA L'intervenant CMSEA service en amont L'association santé environnement Les miettes (Hombourg Budange) CESF du centre social et un pharmacien (pharmacie du quartier de Bellecroix)	2018 Ocotbre2018 Pendant les vacances de la Toussaint 2018 Atelier qui se déroulera en janvier 2019
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	25 000 euros	
	Financements pressentis	Ville de Metz, ARS Grand Est, Préfecture CGET, DRAAF, Conseil régional Grand Est, RLAM	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'habitants participant aux actions déclarant avoir acquis de nouvelles connaissances en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie ; et typologie de ces connaissances</li> <li>✓ Nombre d'habitants déclarant avoir modifié leurs pratiques en matière de nutrition, d'activité physique et/ou d'hygiène de vie ; et typologie de ces pratiques.</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		

<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions socio-économiques</b> : Niveau d'éducation <b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé <b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté <b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 3 - Prévenir et accompagner les maladies chroniques</b></p> <p><b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
<b>FICHE 29</b>	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Programme Sport-Santé</b>	Phase de conception	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'offre de programmes et actions de prévention primaire et secondaire des maladies chroniques</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Personnes avec des facteurs de risques ou une maladie chronique Personnes en ALD	
	Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin	
	Nombre de personnes concernées par l'action	A définir	
<b>Contexte</b>	<p>« On entend par « sport » toutes formes d'activités physiques et sportives qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales », Charte européenne du sport.</p> <p>En 2011, l'OMS a identifié <b>l'inactivité physique</b> comme étant <b>un facteur de risque pour la santé</b>. Elle est le <b>4<sup>ème</sup></b> facteur de risque de mortalité à l'échelle mondiale et la <b>première cause de mortalité évitable en Europe</b>.</p> <p>La Haute Autorité de Santé définit l'activité physique, au même titre que l'éducation thérapeutique, comme une « <b>thérapeutique non médicamenteuse validée</b> » dans la rubrique des règles hygiéno-diététiques.</p> <p>Les activités physiques et sportives ont, pour toute personne quel que soit l'âge et le niveau de pratique, des effets sur la vie sociale et citoyenne (bien-être, convivialité, socialisation, solidarité, valorisation), et des effets sur la personne (estime de soi, confiance en soi...).</p> <p><b>Elles permettent une réduction du risque de mortalité précoce à hauteur de 33 % pour toutes causes confondues et à hauteur de 35 % pour les maladies cardio-vasculaires.</b></p> <p>Les bénéfices de l'activité physique et sportive se mesurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En <b>prévention primaire</b> (santé mentale, sur le métabolisme, les muscles, les os, l'état cardiovasculaire, la réponse immunitaire, le cerveau...)</li> <li>- En <b>prévention tertiaire</b> (personnes atteintes de maladies chroniques notamment, pour permettre de mieux vivre avec la maladie et limiter son évolution)</li> </ul> <p>Il y a également un enjeu de maintien de l'autonomie pour les personnes âgées ou handicapées.</p> <p><b>La mise en application du décret sport-santé sur ordonnance</b> de la loi 2016 de modernisation de notre système de santé pousse à s'engager dans une nouvelle dynamique.</p> <p>C'est avec ce cadre que le groupe de travail du CLS souhaite élaborer et expérimenter un</p>		

	programme de sport-santé sur le territoire de Metz.		
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>		
	Améliorer la visibilité de l'offre existante en matière d'activité physique et sportive pour tous, auprès des habitants		
<b>Porteur et partenaires</b>	<b>Opérationnels</b>		
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Créer un groupe de travail sur le sport-santé.</li> <li>2. Elaborer collectivement un programme de sport-santé adapté au territoire messin.</li> <li>3. Expérimenter ce programme de sport-santé sur le territoire messin.</li> </ol>		
<b>Période de réalisation</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, service des sports et mission Ville pour tous	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé Vanessa ROYER, Directrice du pôle Animation, Jeunesse, sports et vie associative	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Service Politique de la ville de la ville de Metz CDOS Ordres et URPS Médecins CPAM ARS Grand Est Région Grand Est DRDJSCS Réseau de Santé Metz Arrondissement Université (UFR Sciences Fondamentales et Appliquées / Département STAPS) Associations d'usagers Comité mosellan de la Ligue contre le cancer Elus en charge de cette thématique	
	Modalité de suivi	Réunions trimestrielles du groupe de travail	
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Créer un groupe de travail sur le sport-santé</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Mettre en place des réunions trimestrielles du groupe de travail réunissant les principaux partenaires. Elargir le groupe de travail suivant les besoins de l'avancée du projet. Si besoin, faire intervenir des professionnels ayant expérimentés des projets similaires pour nourrir les réflexions du groupe de travail.	Ville de Metz	A partir de novembre 2017
	<b>2. Objectif opérationnel : Elaborer un programme sport santé sur le territoire messin</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Participer aux 2 <sup>ème</sup> Assises du Sport-Santé sur ordonnance le 12 octobre 2017. Objectifs du groupe de travail : - Réaliser un état des lieux des expérimentations de sport-santé dans d'autres villes - Créer une cartographie de l'offre existante et des	Ville de Metz et Région  Le groupe de travail coordonné par la Mission	Réflexions et élaboration en 2017 et 2018.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- types de métier sur le territoire messin</li> <li>- Elaborer un programme d'actions sport-santé</li> <li>- Identifier les moyens nécessaires et disponibles</li> <li>- Identifier les lieux à investir</li> <li>- Repérer les financements possibles</li> <li>- Expérimenter un programme d'actions sport-santé</li> </ul>	Ville pour tous et le service des sports de la ville de Metz	
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Expérimenter ce programme de sport-santé sur le territoire messin</b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	A définir avec le groupe de travail.		Expérimentation en 2019-2020.
<p><b>Financements</b></p>		Non connu, dépendra du programme sport santé élaboré et des moyens alloués	
	Financements pressentis	Ville de Metz, ARS, RLAM, DRDJSCS, Conseil Régional Grand Est	
<p><b>Modalités d'évaluation</b></p>		<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nature des supports de communication à destination des habitants relativement au programme de sport-santé</li> <li>✓ Nombre d'habitants bénéficiant d'un programme sport-santé qui déclarent mieux connaître les espaces proposant des activités physiques et sportives et typologie des activités</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>	
<p><b>Déterminants de santé visés dans l'action</b></p>		<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé (loisirs)</p> <p><b>Environnement social</b> : Intégration sociale, normes et climat social, emporwerment de la communauté</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours à la prévention)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations et prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>	
<p><b>Politiques Publiques concernées</b></p>		<p>Les plans régionaux « sport santé bien être » ont deux objectifs majeurs : réduire le temps passé à des activités sédentaires, et augmenter le temps d'activités physiques.</p> <p>Ces plans régionaux ont été écrits suite à l'instruction des ministères en charge de la Santé et des Sports du 24 décembre 2012. Ils s'adressent entre autres aux personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, maladies cardiovasculaires...), aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Le décret d'application du sport santé sur prescription de 2017 de la Loi Santé 2016 de modernisation de notre système de santé.</p>	

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 3 – Prévenir et accompagner les maladies chroniques</b></p> <p><b>Objectif général : Réduire la morbi-mortalité sur le territoire messin d'ici 2020</b></p>		
FICHE 30	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b>  <b>Vous envisagez, vous avez envie ou vous devez arrêter de fumer ?</b>  <b>Et si on arrêtait ensemble ?</b></p>	Phase de conception	Juin à septembre 2017
Objectif stratégique	<b>Améliorer l'offre de programmes et actions de prévention primaire et secondaire des maladies chroniques</b>		
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	Public concerné	Tout public fumeur	
	Lieux / territoire d'intervention	Dans cette phase d'expérimentation : Metz et sa périphérie.	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Entretiens individuels : sans limite Ateliers « Questions tabac » : 25 personnes maximum Groupe d'arrêt : 15 personnes maximum par cycle	
Contexte	<p><u>Arrêter de fumer se prépare et s'accompagne.</u></p> <p>Quelle que soit la quantité de tabac consommée et aussi longtemps qu'on ait fumé les bénéfices de l'arrêt du tabac interviennent presque immédiatement. Plus de la moitié des fumeurs réguliers (58%), hommes ou femmes, déclarent avoir envie d'arrêter de fumer, dont 30% dans les 12 prochains mois. On considère que chaque année en France, entre 400 000 et 500 000 fumeurs réguliers arrêtent de fumer pour au moins un an. Il est difficile de savoir combien de personnes arrêtent de fumer seules. Il semble que ce taux de réussite à un an soit de 2% seulement. Avec l'aide d'un tabacologue, il semble que ce taux soit de 25% à 40% selon les méthodes utilisées. En moyenne, un homme réussit à arrêter de fumer après 5 tentatives, une femme après 8. Mais, toujours en moyenne, les femmes arrêtent tout de même plus tôt que les hommes. Certaines personnes s'arrêtent de fumer seules dès la première tentative. D'autres, avec un accompagnement feront 10 tentatives avant d'y arriver. Plus la personne fait de tentatives bien préparées et plus elle a de chances d'y arriver. Le maître-mot semble donc la motivation, mais comment se (re)motiver quand on est seul ?</p> <p><u>Comment ne plus être seul ?</u></p> <p>Solliciter une prise en charge dans une consultation de tabacologie. Mais sinon ? Arrêter de fumer nécessite un environnement social favorable et motivant. L'idéal serait donc de pouvoir rencontrer d'autres personnes qui sont en train d'arrêter ou qui ont arrêté, échanger des astuces et partager des expériences permettant de renforcer la motivation. Dans l'arrêt du tabac, les 1ers jours sont les plus difficiles et un soutien hebdomadaire semble nécessaire durant le 1<sup>er</sup> mois. Puis, plus le temps passe, plus le fumeur gagne en confiance et dès le 2<sup>ème</sup></p>		

	<p>mois, un soutien tous les 15 jours semble suffire. Pour un arrêt durable, un accompagnement d'un an est conseillé ; le 3<sup>ème</sup> et le 6<sup>ème</sup> mois étant des caps importants.</p> <p><b>Mais quelles sont leurs motivations ?</b></p> <p>Il faut différencier dans un 1<sup>er</sup> temps les personnes qui <i>doivent</i> s'arrêter de fumer de celles qui <i>ont envie</i>. En effet, une personne à qui on a indiqué que l'arrêt du tabac était impératif pour des raisons de santé n'est pas, dans un 1<sup>er</sup> temps, dans le même état d'esprit qu'une personne qui souhaite arrêter. Il convient donc de vérifier qu'une personne ayant un impératif d'arrêt soit « consentante » à cet arrêt. Ensuite, il existe trois niveaux de motivation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Celui qui envisager d'arrêter : il a pris conscience de son problème, accepte d'en parler, a envie de changer mais n'a pas encore pris de réelle décision (phase d'ambivalence, besoin de renseignements et de motivation),</li> <li>- Celui qui décide d'essayer d'arrêter : il est déterminé, motivé et se prépare au changement. Il ne lui reste plus qu'à passer à l'action,</li> <li>- Celui qui tente l'arrêt : il passe à l'action avec succès ou rechute.</li> </ul> <p>Aider un fumeur, malade ou non, à se libérer du tabac est donc une mission importante. La Ligue est souvent précurseur d'idées et d'actions innovantes et le Comité souhaite proposer une alternative nouvelle à ce public.</p>												
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la visibilité des structures et des actions d'accompagnement au sevrage du tabac pour les habitants et les professionnels du territoire</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Informer et sensibiliser les fumeurs et leur entourage à l'arrêt du tabac.</li> <li>2. Motiver les personnes à réaliser une tentative d'arrêt ou de diminution de la consommation.</li> <li>3. Communiquer sur l'existence du groupe d'entraide.</li> <li>4. Evaluer le degré de motivation des personnes et, au besoin, les inscrire au groupe d'entraide.</li> <li>5. Apporter un soutien à la tentative d'arrêt en groupe sur une période définie et évaluer la tentative d'arrêt</li> </ol>												
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Porteur de l'action (structure)</td><td style="width: 66%; padding: 5px;">Comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer</td></tr> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td style="width: 66%; padding: 5px;">Virginie HAFFNER, Chargée de Prévention</td></tr> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td style="width: 66%; padding: 5px;">Deux animateurs de la Ligue Les intervenants des « Questions tabac » Les intervenants éventuels pour le groupe d'entraide Les partenaires relais pour les réorientations. Les partenaires communiquant sur l'existence des groupes d'entraide et des café-rencontres « Questions tabac ».</td></tr> <tr> <td style="width: 33%; padding: 5px;">Modalité de suivi</td><td style="width: 66%; padding: 5px;">Pilotage par le référent.</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Virginie HAFFNER, Chargée de Prévention	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Deux animateurs de la Ligue Les intervenants des « Questions tabac » Les intervenants éventuels pour le groupe d'entraide Les partenaires relais pour les réorientations. Les partenaires communiquant sur l'existence des groupes d'entraide et des café-rencontres « Questions tabac ».	Modalité de suivi	Pilotage par le référent.				
Porteur de l'action (structure)	Comité de Moselle de la Ligue contre le Cancer												
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Virginie HAFFNER, Chargée de Prévention												
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Deux animateurs de la Ligue Les intervenants des « Questions tabac » Les intervenants éventuels pour le groupe d'entraide Les partenaires relais pour les réorientations. Les partenaires communiquant sur l'existence des groupes d'entraide et des café-rencontres « Questions tabac ».												
Modalité de suivi	Pilotage par le référent.												
<b>Période de réalisation</b>	Expérimentation sur la période de septembre 2017 à juillet 2018, avec possibilité de réitérer ou modifier le projet en fonction de cette 1 <sup>ère</sup> évaluation.												
<b>Descriptif</b>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="4" style="width: 100%; padding: 5px;"><b>1. Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser les fumeurs et leur entourage à l'arrêt du tabac.</b></td></tr> <tr> <td style="width: 25%; padding: 5px;">Comment ?</td><td style="width: 25%; padding: 5px;">Qui ?</td><td style="width: 25%; padding: 5px;">Quand ?</td><td style="width: 25%; padding: 5px;"></td></tr> <tr> <td style="width: 25%; padding: 5px;">Animer des temps de rencontre et d'échanges autour de l'arrêt du tabac visant, si possible, à faire passer les</td><td style="width: 25%; padding: 5px;">Intervenants « Questions</td><td style="width: 25%; padding: 5px;">2 par mois</td><td style="width: 25%; padding: 5px;">environ en</td></tr> </table>	<b>1. Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser les fumeurs et leur entourage à l'arrêt du tabac.</b>				Comment ?	Qui ?	Quand ?		Animer des temps de rencontre et d'échanges autour de l'arrêt du tabac visant, si possible, à faire passer les	Intervenants « Questions	2 par mois	environ en
<b>1. Objectif opérationnel : Informer et sensibiliser les fumeurs et leur entourage à l'arrêt du tabac.</b>													
Comment ?	Qui ?	Quand ?											
Animer des temps de rencontre et d'échanges autour de l'arrêt du tabac visant, si possible, à faire passer les	Intervenants « Questions	2 par mois	environ en										

<p>participants de l'état de contemplation à celui de détermination. Ces rencontres, sous forme de « café-rencontre » incluront l'intervention de professionnels de différents horizons (pharmacien, diététicienne, tabacologue, ...) et de simples échanges verbaux entre les participants.</p>	<p>tabac », animateurs et référent Ligue (au Comité ou délocalisable si le besoin est ressenti). Tous les partenaires</p>	<p>septembre, octobre, décembre, février, avril et juin.</p>
<p><b>2. Objectif opérationnel : Motiver les personnes à réaliser une tentative d'arrêt ou de diminution de la consommation.</b></p>		
<p>Comment ?</p> <p>A l'issue de ces rencontres appelées « Questions tabac », les personnes motivées par l'arrêt peuvent demander à intégrer un groupe d'entraide à l'arrêt.</p> <p>Répondre aussi aux démarches individuelles : les personnes étant déjà motivées pour arrêter de fumer peuvent tout simplement demander d'intégrer un groupe d'entraide sans passer par la participation à une rencontre « Questions tabac ». Afin de pouvoir le faire à tout moment, la personne contactera les organisateurs par mail.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Ligue et partenaires</p>	<p>Quand ?</p> <p>Pendant les "café-rencontres" et à toute occasion. Mail accessible 24h/24 et réponse rapide.</p>
<p><b>3. Objectif opérationnel : Communiquer sur l'existence du groupe d'entraide.</b></p>		
<p>Comment ?</p> <p>Réaliser des actions de communication pour faire connaître l'existence des groupes d'entraide avec une communication spécifique.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Ligue</p>	<p>Quand ?</p> <p>2017-2018</p>
<p><b>4. Objectif opérationnel : Evaluer le degré de motivation des personnes et, au besoin, les inscrire au groupe d'entraide.</b></p>		
<p>Comment ?</p> <p>Rencontrer les personnes intéressées en entretien individuel afin d'évaluer leur degré de motivation (constraint à l'arrêt ou non ? S'interroge, envisage ou souhaite essayer ?).</p> <p>Interroger les personnes sur leurs habitudes et sur le tabagisme passif.</p> <p>Travailler, lors de cet échange, la motivation avec la personne : si possible, faire passer les participants de l'état de contemplation à celui de détermination.</p> <p>Définir, avec les personnes, l'orientation à réaliser (intégration du groupe d'entraide, réorientation vers un suivi individuel, report de l'intégration, ...).</p>		<p>Qui ?</p> <p>Sur RDV proposé par retour mail</p> <p>A l'issue du RDV</p>
<p><b>5. Objectif opérationnel : Apporter un soutien à la tentative d'arrêt en groupe sur une période définie et évaluer la tentative d'arrêt</b></p>		
<p>Comment ?</p> <p>Proposer aux personnes souhaitant passer à l'action d'intégrer un groupe d'entraide dont la date est</p>	<p>Qui ?</p> <p>Ligue</p>	<p>Quand ?</p> <p>A l'issue des démarches</p>

	<p>programmée à l'avance.</p> <p>Réunir et animer le groupe avec pour objectif de se soutenir mutuellement, d'échanger sur les difficultés rencontrées et entretenir la motivation de chacun.</p> <p>Rencontrer chaque personne individuellement afin d'évaluer avec elle sa tentative d'arrêt ou réaliser une enquête de satisfaction si les personnes en sont plus dans le circuit.</p> <p>Inclure la notion de tabagisme passif dans cette évaluation.</p>		<p>précédentes.</p> <p>Le 1<sup>er</sup> mois : 1 fois / sem.</p> <p>Le 2<sup>ème</sup> mois : 1 fois / 2 sem.</p> <p>A l'issue des 2 mois du groupe d'entraide.</p>
<b>Financements</b>	<p>Budget prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 café-rencontres « Questions Tabac » : <b>1200 €</b></li> <li>- Entretiens individuels de mobilisation : <b>600 €</b></li> <li>- 4 x 2 mois de groupe d'entraide : <b>1200 €</b></li> <li>- Entretiens individuels d'évaluation : <b>600 €</b></li> <li>- Communication : <b>1200 €</b></li> </ul> <p><b>TOTAL : 4 800 euros</b></p>		
	<p>Financements pressentis</p> <p>Ligue contre le Cancer</p>		
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><i>Indicateur(s) de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants et de professionnels qui déclarent mieux connaître le panel d'actions d'accompagnement au sevrage du tabac proposées sur le territoire</li> <li>✓ Typologie de ces actions</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions socio-économiques</b> : Niveau de revenu et accès à certaines ressources ; environnement physique (logement plus sain, baisse du tabagisme passif)</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé</p> <p><b>Renforcement des capacités individuelles</b> : Information sur la santé (à l'occasion des cafés-rencontres « Questions tabac »)</p> <p><b>Renforcement des capacités de communautés</b> : création de groupe d'entraide (participation des habitants et démarche solidaire),</p>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Plan Cancer 3 2014-2019 et son Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT)</p> <p>Programme Régional de Santé</p>		

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin</b></p>				
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Semaines d'information sur la santé mentale sur le territoire messin</b></p>	<p>Phase de conception</p>	X		
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques</b></p>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Habitants, professionnels, élus et bénévoles d'associations.			
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire messin avec une attention particulière en direction de la population des quartiers de la politique de la ville.			
	Nombre de personnes concernées par l'action	En 2017, un total de 250 personnes a participé aux actions proposées.			
<b>Contexte</b>	<p>Les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM) est un évènement national reconduit chaque année au courant du mois mars. L'Union nationale de familles et amis de personnes malades handicapées psychiques (UNAFAM) de Moselle organise depuis plusieurs années sur le territoire messin des actions à cette occasion. Pour la 28<sup>e</sup> édition qui s'est déroulée du 13 au 26 mars 2017, le CLSM a apporté son aide pour élargir la participation : 9 partenaires et 11 intervenants ont contribué à la réalisation d'une dizaine d'évènements proposés en différents points de l'agglomération.</p> <p>Il s'agit désormais d'inscrire sur le territoire messin les Semaines d'information sur la santé mentale comme le moment fort dédié à la promotion de la santé mentale au sens large. Pour y parvenir, les acteurs peuvent compter sur l'appui du CLSM pour mettre en œuvre des actions d'information et de réflexion organisées pour favoriser la rencontre entre professionnels, bénévoles, élus et habitants. Une attention particulière sera portée pour réaliser des actions en direction de la population des quartiers de la politique de la ville.</p> <p>Les SISM seront déclinées annuellement sur le territoire messin à partir du thème national tout en restant ouvertes à d'autres propositions. Il s'agit ainsi de favoriser une large participation des structures et associations locales.</p>				
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer les connaissances du grand public en matière de santé mentale</p> <p><b>Opérationnels</b></p>				
	<p>1. Constituer le comité d'organisation de l'évènement.</p> <p>2. Élaborer un programme d'actions qui réponde aux 5 objectifs définis par l'équipe nationale des SISM.</p> <p>3. Apporter un appui et coordonner la réalisation des actions retenues.</p> <p>4. Réaliser la campagne d'information en direction de la population et des acteurs locaux.</p>				

<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury.
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	<u>Copilotage</u> Coordonnateur du CLSM. UNAFAM
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<u>Partenaires locaux</u> Ville de Metz. IREPS Lorraine. UNAFAM de Moselle. Centre hospitalier de Jury. Délégation territoriale en Moselle de l'Agence régionale de santé Grand Est. <u>Partenaire national</u> L'équipe nationale des SISM.
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.
	Période de réalisation	2017-2020 Participation annuelle du CLSM aux SISM.
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Constituer le comité d'organisation de l'évènement.</b>	
	Comment ?	Qui ?
	Invitation des membres du CLSM à une réunion d'information en septembre. Mise en place du comité d'organisation. Sollicitation de l'IREPS Lorraine pour apporter un appui méthodologique. Partenariat avec l'équipe nationale des SISM pour l'appui technique (kit d'organisation et espace de communication sur le site national).	Coordonnateur du CLSM.
	<b>2. Objectif opérationnel : Élaborer un programme d'actions basé sur les objectifs définis par l'équipe nationale des SISM.</b>	
	Comment ?	Qui ?
	Conception du plan opérationnel qui précise les conditions d'organisation de l'évènement. Élaboration d'un programme dont les actions retenues répondent aux 5 objectifs des SISM :	Qui ?
	1. Sensibiliser le public aux questions de santé mentale. 2. Informer, à partir du thème annuel, sur les différentes approches de la santé mentale. 3. Rassembler par cet effort de communication, acteurs et spectateurs des manifestations, professionnels et usagers de la santé mentale. 4. Aider au développement des réseaux de solidarité, de réflexion et de soin en santé mentale. 5. Faire connaître les lieux, les moyens et les personnes pouvant apporter un soutien ou une information de proximité.	Quand ?
	<b>3. Objectif opérationnel : Apporter un appui et coordonner la réalisation des actions retenues.</b>	
	Comment ?	Qui ?
		Quand ?

	Mobilisation des partenaires. Appui administratif et technique. Suivi et évaluation des actions.	Coordonnateur du CLSM.	Janvier – mars.
<b>4. Objectif opérationnel : Réaliser la campagne d'information en direction de la population et des acteurs locaux.</b>			
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Conception du plan de communication. Rédaction et diffusion des supports de communication (communiqué de presse, programme, affiches ...). Rédaction et diffusion du bilan de l'action.	CH de Jury avec l'appui des partenaires	Février – mars.
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Dépenses envisagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition d'outils de promotion de la santé mentale.</li> <li>• Coût de location (ou de réalisation) d'une exposition artistique.</li> <li>• Financement des activités payantes pour favoriser l'accès aux plus démunis.</li> </ul>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants à la SISM déclarant avoir acquis des connaissances</li> <li>✓ Typologie des connaissances acquises</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors service de santé <b>Environnement social</b> : Intégration sociale ; normes et climat social ; empowerment de la communauté		
<b>Politiques Publiques concernées</b>			

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><i>Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique</i></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin</b></p>								
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Sensibilisation des professionnels à la santé mentale</b>	Phase de conception	X						
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'intégration sociale des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques</b>								
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)								
<b>Périmètre de l'action</b>	<table border="1"> <tr> <td>Public concerné</td><td>Professionnels, bénévoles d'associations, agents des collectivités et élus.</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td>Commune de Metz</td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td>Professionnels, membres bénévoles et élus des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.</td></tr> </table>	Public concerné	Professionnels, bénévoles d'associations, agents des collectivités et élus.	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	Nombre de personnes concernées par l'action	Professionnels, membres bénévoles et élus des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.		
Public concerné	Professionnels, bénévoles d'associations, agents des collectivités et élus.								
Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz								
Nombre de personnes concernées par l'action	Professionnels, membres bénévoles et élus des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.								
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre de la concertation en groupe de travail, plusieurs participants font le constat de difficultés posées par le manque de connaissances sur la santé mentale. L'accompagnement des personnes en souffrance psychique est directement concerné. Les professionnels de terrain, en particulier ceux qui interviennent dans le domaine du social, peinent parfois à faire face à des situations où les questions de santé mentale sont en jeu.</p> <p>Les temps d'échanges animés dans le cadre du CLSM mettent également en évidence la complexité du champ de la santé mentale. Pour des acteurs éloignés de ce domaine, apporter une réponse aux demandes d'une personne en situation de mal-être, voire de souffrance psychique pose alors problème. Il en va de même pour son orientation vers une structure adaptée à ses besoins.</p> <p>Pour aider les professionnels, bénévoles, agents des collectivités et élus concernés, une action de sensibilisation à une meilleure connaissance de la santé mentale sera proposée sur le territoire messin. Ce temps de transmission construit en partenariat avec les membres du CLSM vise à apporter un éclairage sur la santé mentale au sens large.</p> <p>Pour réaliser ce projet, une fois le contenu de l'action de sensibilisation défini, les interventions envisagées seront réalisées en priorité en faisant appel à l'expertise et l'expérience des professionnels et des bénévoles des structures qui participent au CLSM. Cela permettra d'ancre l'action au plus près des réalités du territoire et de développer l'interconnaissance et les collaborations entre acteurs issus du sanitaire, du médico-social et du social.</p>								
<b>Objectifs</b>	<p><b><i>Spécifique</i></b></p> <p>Améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement et du champ d'intervention des professionnels de la santé mentale</p> <p><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p>1. Élaborer, diffuser et analyser un questionnaire de recueil des besoins et attentes des participants au CLSM par rapport à l'action de sensibilisation.</p>								

	<p><b>2.</b> Concevoir à partir des besoins identifiés le cahier des charges qui précise le contenu et les conditions de réalisation de l'action de sensibilisation.</p> <p><b>3.</b> Organiser et coordonner la réalisation de l'action de sensibilisation.</p>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury.			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coordonnateur du CLSM.			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	IREPS Lorraine (appui méthodologique).			
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020	Pluriannuelle (en fonction du nombre de participants).			
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Élaborer, diffuser et analyser un questionnaire de recueil des besoins et attentes des participants au CLSM par rapport à l'action de sensibilisation.</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Conception d'un questionnaire avec les membres du groupe projet. Recueil des besoins auprès des structures qui participent au CLSM. Analyse des informations avec les membres du groupe projets en vue d'identifier les thèmes et de définir le contenu de l'action de sensibilisation.</p>				
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Concevoir à partir des besoins identifiés le cahier des charges qui précise le contenu et les conditions de réalisation de l'action de sensibilisation.</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Choix des thèmes et du contenu. Précision sur les conditions d'organisation et de réalisation.</p> <p>L'action de sensibilisation est envisagée pour s'ajuster à des publics et des contraintes professionnelles variés. Pour favoriser la participation du plus grand nombre, il sera étudié la possibilité de proposer des modules consultables à distance. C'est l'aspect novateur de cette action.</p>				
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Organiser et coordonner la réalisation de l'action de sensibilisation.</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Choix des périodes de réalisation des interventions. Repérage et prise de contact avec les intervenants envisagés. Repérage et réservation des lieux d'intervention. Coordination et suivi de la réalisation des interventions.</p>				
	<p>Budget prévisionnel</p> <p>Financements pressentis</p>				
	<p>Dépenses envisagées : frais de déplacement et de repas des intervenants. Location des salles.</p>				
	<p><b>Modalités d'évaluation</b></p> <p><i>Indicateur(s) de résultats</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants qui déclarent mieux connaître les dispositifs d'accompagnement à la santé mentale et typologie des dispositifs</li> <li>✓ Nombre de participants qui déclarent mieux connaître le champ d'intervention des professionnels de la santé mentale et leurs missions et typologie des missions</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants</b>	<p><b>Environnement social :</b> Intégration sociale ; normes et climat social ; empowerment de la communauté</p>				

<b>de santé visés dans l'action</b>	Contexte économique et politique : Adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique</b> <b>Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin</b>				
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Prévention du mal-être et du suicide</b>	<b>Phase de conception</b>			
<b>FICHE 33</b>		<b>Phase de mise en œuvre</b>	<b>X</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer les parcours de santé, de soins, de vie des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Personnes majeures en souffrance psychique vivant sur l'agglomération messine.			
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action				
<b>Contexte</b>	<p>Sur la période 2013-2015, 338 patients ont été hospitalisés pour tentative de suicide en MCO (Médecine Chirurgie Obstétrique) et psychiatrie. Entre 2011 et 2013, 25 personnes sont décédées par suicide (source : ORSAS).</p> <p>Le diagnostic local de santé du territoire messin met en évidence la situation préoccupante concernant la détection, et/ou la prise en charge des souffrances psychiques chez les femmes. On observe en effet un taux de mortalité par suicide chez les Messines 50 % supérieur au taux moyen en France (12 contre 8 pour 100 000 habitants).</p> <p>Avec plus de 10 000 décès par an et 200 000 tentatives, la France est l'un des pays d'Europe les plus touchés par le suicide. Face à ce fléau, plusieurs initiatives de prévention basées sur les nouvelles technologies tentent d'y remédier.</p> <p>En réponse à cette situation, un partenariat est engagé entre l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) et la ville de Metz, avec l'appui du Conseil Local de Santé Mentale.</p> <p>Cette collaboration se réalise dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide) qui consiste en une intervention de santé publique reposant sur la mise à disposition de la population générale française d'un dispositif numérique de santé mentale, STOPBLUES, développé et entretenu par l'équipe Inserm ECEVE 1123. Celui-ci fera l'objet d'une expérimentation et d'une évaluation dans plusieurs collectivités françaises. Le principal objectif de cette expérimentation est de démontrer l'efficacité d'une intervention de prévention primaire du suicide incluant un site web et une application pour smartphone, promue par la ville et impliquant ou non les médecins généralistes.</p>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				
	Renforcer l'implication des acteurs locaux dans la prévention du mal-être et du suicide				
	<b>Opérationnels</b>				
	<b>1.</b> Engager un partenariat avec l'Inserm dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide).				

	2. Faire connaître à la population adulte l'application mobile et le site internet STOPBLUES. 3. Renseigner la cartographie de localisation des structures et services proposant un accompagnement aux personnes en situation de mal-être.				
Porteur et partenaires	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coordonnateur du CLSM			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	INSERM Ville de Metz. Centre hospitalier de Jury.			
	Modalité de suivi	Plan opérationnel			
Période de réalisation	2017-2020 18 mois à compter de l'automne 2017.				
Descriptif	<b>1. Objectif opérationnel : Engager un partenariat avec l'Inserm dans le cadre du projet PRINTEMPS (Programme de Recherche INTerventionnelle et Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide).</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Rédaction d'une convention de partenariat entre l'Inserm, la Ville de Metz et le Centre hospitalier de Jury.	Coordonnateur du CLSM. Chargée de mission santé de la Ville de Metz.	Second semestre 2017		
	<b>2. Objectif opérationnel : Faire connaître à la population adulte l'application mobile et le site internet STOPBLUES.</b>	Qui ?	Quand ?		
	Comment ? Mettre en œuvre des actions de communication en direction du grand public, des professionnels et des médias, quels qu'en soient les supports (communiqués de presse, conférence de presse, plaquette, affiche, dépliant, vidéo), à l'exclusion des publications ou communications scientifiques (colloques scientifiques, congrès scientifiques, revues et publications scientifiques).	Chargée de mission santé de la Ville de Metz avec l'appui du coordonnateur du CLSM.	À partir de janvier 2018 (durant les 18 mois de l'expérimentation).		
	<b>3. Objectif opérationnel : Renseigner la cartographie de localisation des structures et services proposant un accompagnement aux personnes en situation de mal-être.</b>				
	Comment ? Repérage des structures et services. Recueil des informations. Renseignement de la base de données fournie par l'Inserm.	Qui ? Coordonnateur du CLSM avec l'appui des partenaires, en particulier ceux qui coordonnent un répertoire des acteurs du territoire.	Quand ? Juillet - août.		
Financements	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis	Projet financé par l'Inserm.			

Modalités d'évaluation	Indicateur(s) de résultats
	<p>Renforcer l'implication des acteurs locaux dans la prévention du mal-être et du suicide</p> <p>Résultats de l'étude menée par l'Inserm dans le cadre du programme de recherche PRINTEMPS.</p> <p>Impact du projet sur la mobilisation des acteurs dans le domaine de la prévention du suicide.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants au projet de recherche interventionnelle qui déclarent mieux connaître le champ de la santé mentale sur le territoire (dispositifs d'accompagnement, missions des professionnels, etc.)</li> <li>✓ Nombre de participants qui déclarent avoir développé des connaissances en matière de santé mentale, de mal-être et de suicide</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>
Déterminants de santé visés dans l'action	<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé (services sociaux).</p> <p><b>Environnement social</b> : Normes et climat social.</p> <p><b>Mode de vie</b> : Utilisation des services de santé.</p> <p><b>Système de soins</b> : Accessibilité, globalité, efficacité.</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations, prise en compte des déterminants de santé dans les politiques ;</p>
Politiques Publiques concernées	

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>Axe 4 - Promouvoir le bien-être psychique</b> <b>Objectif général : Améliorer le bien-être psychique des habitants du territoire messin</b>		
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Animation du Conseil Local de Santé Mentale</b>	<b>Phase de conception</b>	
<b>FICHE 34</b>		<b>Phase de mise en œuvre</b>	<b>X</b>
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Développer un dispositif de coordination intersectorielle des acteurs du territoire messin en matière de santé mentale</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Professionnels du social, du médico-social et du sanitaire, représentants d'usagers et d'aidants, agents des collectivités et élus locaux.	
	Lieux / territoire d'intervention	Territoire messin.	
	Nombre de personnes concernées par l'action	Membres des 130 structures identifiées qui composent le CLSM.	
<b>Contexte</b>	<p>Le centre hospitalier de Jury et l'Agence régionale de santé collaborent depuis 2015, avec comme partenaire privilégié la Ville de Metz, pour installer sur le territoire messin un Conseil local de santé mentale (CLSM). Cette plateforme de concertation et de coordination réunit institutions, psychiatrie publique, représentants des professionnels de santé, élus locaux, structures sociales et médico-sociales, usagers et aidants.</p> <p>Le CLSM a pour but de promouvoir la santé mentale sur le territoire messin. Cet outil au service des politiques locales aide à définir et mettre en œuvre, par un travail de partenariat et de réseau, les actions pertinentes par rapport aux besoins de la population.</p> <p>La mise en place opérationnelle du dispositif a débuté en novembre 2016 sans que les besoins en santé mentale de la population soient connus. Une étude confiée par l'ARS à l'Observatoire régional de la santé et des affaires sociales (ORSAS) est en cours. Elle porte sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale sur le territoire messin. Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2017.</p> <p>Pour identifier des thématiques de travail et orienter les premières actions, le CLSM a mobilisé deux sources :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les résultats de l'étude réalisée par le Conseil départemental en 2015. Celle-ci porte sur la connaissance des attentes des professionnels pour la création d'un Conseil local de santé mentale.</li> <li>• Les constats partagés entre les représentants des structures qui ont rejoint la démarche et se réunissent depuis le mois de janvier.</li> </ul> <p>La synthèse de ces observations met en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une inadéquation entre l'offre de service d'aide et de soins et les besoins des publics (éloignement, délais de prise en charge, etc.).</li> <li>• Des difficultés de collaboration entre les structures du social et du médico-social et la psychiatrie publique (partage d'information difficile, partenariat peu développé, etc.).</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du champ de la santé mentale (manque de connaissance des dispositifs, des procédures d'orientation, etc.).</li> <li>• D'autres constats comme la stigmatisation, le manque de prévention, etc.</li> </ul> <p>Pour développer la coordination entre les acteurs locaux, le CLSM anime trois espaces de concertation : l'assemblée plénière (partage des observations et propositions), le comité de pilotage (orientation des missions du CLSM) et les groupes projets (mise en œuvre opérationnelle des actions).</p> <p>Le Comité de pilotage réuni le 2 février 2017 a retenu 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inclusion dans la cité.</li> <li>• Amélioration des parcours.</li> <li>• Coordination entre les acteurs.</li> </ul> <p>4 thématiques sont actuellement travaillées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La promotion de la santé mentale.</li> <li>• La connaissance entre les acteurs.</li> <li>• L'accès et le maintien dans le logement.</li> </ul> <p>L'accompagnement des personnes en souffrance psychique.</p>		
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer le partage des connaissances et des besoins repérés par les acteurs locaux en matière de santé mentale</p>		
	<p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p>1. Réunir et animer les instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière) et les groupes projets.</p> <p>2. Apporter un appui à la réalisation des actions favorisant la coordination.</p> <p>3. Partager et actualiser la connaissance des besoins en santé mentale de la population.</p> <p>4. Faire évoluer le dispositif en prenant en compte les orientations du comité de pilotage et la connaissance actualisée de l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins de la population.</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Centre hospitalier de Jury.	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coordonnateur du CLSM.	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Ville de Metz. Centre hospitalier de Jury. DT-57 ARS Grand Est	
	Modalité de suivi	Plan opérationnel.	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020. Pluriannuelle (en fonction du nombre de participants).		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Réunir et animer les instances de concertation (comité de pilotage, assemblée plénière) et les groupes projets.</b></p>		
	<p>Comment ?</p> <p>Identification et mise à jour de la liste des acteurs locaux concernés. Organisation et animation de la concertation et des groupes projets. Rédaction et diffusion des comptes rendus. Partage des outils et documents produits avec les participants.</p>	<p>Qui ?</p>	<p>Quand ?</p> <p>Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.</p>
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Apporter un appui à la réalisation des actions favorisant la</b></p>		

	<b>coordination.</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Accompagnement de la réflexion et de la réalisation des actions retenues. Les projets en cours concernent l'organisation des Semaines d'information sur la santé mentale (cf. FA 29), la sensibilisation des professionnels à la santé mentale (FA 30) et la prévention du mal-être et du suicide (FA 31).</p> <p>Aide à la conception d'outils partagés et interopérables.</p> <p>Recherche de financements.</p>	Coordonnateur du CLSM.	Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.		
<b>3. Objectif opérationnel : Partager et actualiser la connaissance des besoins en santé mentale de la population.</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Collaboration avec l'ORSAS dans le cadre de l'étude qu'elle conduit sur l'adéquation de l'offre aux besoins de la population en santé mentale.</p> <p>Développement de partenariats avec les acteurs locaux produisant de la connaissance en rapport avec les thématiques mises en réflexion dans le cadre du CLSM.</p> <p>Mise à jour des données disponibles. Diffusion de la connaissance locale sur la santé mentale (instances de concertation, réunions d'information, site Internet du CLSM ...).</p>	Coordonnateur du CLSM.	Tout au long de la mise en œuvre du CLSM.		
<b>4. Objectif opérationnel : Faire évoluer le dispositif en prenant en compte les orientations du comité de pilotage et la connaissance actualisée de l'adéquation entre l'offre disponible et les besoins de la population.</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Élaboration de la feuille de route. Suivi de la mise en œuvre du dispositif.</p> <p>Évaluation du dispositif et partage du bilan aux membres du comité de pilotage et de l'assemblée plénière.</p> <p>Ajustement de la feuille de route et du plan d'actions de mise en œuvre du CLSM.</p> <p>Veille juridique.</p>	<p>Coordonnateur du CLSM.</p> <p>Comité de pilotage.</p> <p>Assemblée plénière.</p>	Dernier trimestre.		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis				
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'acteurs locaux impliqués dans le champ de la santé mentale qui déclarent avoir développé des connaissances relatives aux problématiques rencontrées par les autres acteurs du champ et typologie des connaissances</li> <li>✓ Nombre d'acteurs locaux impliqués dans le champ de la santé mentale qui déclarent mieux connaître les besoins et les attentes des acteurs locaux en matière de santé mentale</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Système de soins</b> : Globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales)				

<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Circulaires du 12/12/1972, 09/05/1974 et 14/03/1990 : incitations à créer des coordinations de proximité.</p> <p>Textes de référence des Ateliers santé ville + circulaire du 05/12/2014 : intégration des enjeux de santé dans les contrats de ville.</p> <p>Rapport de la Cour des comptes de décembre 2011 : recommandation de généralisation.</p> <p>Orientations du Plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015 : renforcement de la gouvernance locale et développement d'espaces et de temps de dialogue.</p> <p>Loi de modernisation de notre système de santé du 16 janv. 2016 qui pose les bases juridiques.</p> <p>Instruction du 30 sept. 2016 : consolidation et généralisation des CLSM, en particulier dans le cadre des contrats de ville.</p>
--	---

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b> <b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b>				
FICHE 35	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Développer un urbanisme favorable à la santé</b>	Phase de conception			
Objectif stratégique	<b>Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)</b>				
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	Public concerné Lieux / territoire d'intervention Nombre de personnes concernées par l'action	Les professionnels de l'aménagement du territoire Sur l'ensemble du territoire messin 15 à 20 personnes par démarche d'appropriation du guide			
Contexte	<p>L'état de santé de la population ne dépend pas seulement de la qualité du système de santé mais aussi des conditions de vie de chacun, ainsi que des déterminants sociaux, environnementaux et économiques. A l'heure où les trois-quarts de la population française vit en zone urbanisée, les choix d'aménagements constituent d'importants leviers de promotion de la santé. Ils peuvent être favorables à l'activité physique comme au repos ; en assurant un logement digne et une mobilité pour tous ; favorisant le lien social dans le même temps. Ces actions positives pour la santé humaine le sont également pour l'attractivité d'une ville.</p> <p><b>Les nombreux aspects de la planification et de la conception de nos environnements ont des conséquences significatives sur la santé et le bien-être.</b> S'ils n'influent peut-être pas directement la longévité, ils affectent néanmoins le bien-être physique et mental – et, en conséquence, le plan économique et la productivité des employés du territoire.</p> <p>Parmi les grands principes du Code de l'urbanisme (version janv. 2016), on trouve les 2 objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « Assurer la diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, culturelles... » ;</li> <li>- « Assurer la sécurité et la salubrité publiques ».</li> </ul> <p>Même si les PLU/PLU(i) n'ont pas pour objectif affiché d'améliorer la santé de la population, <b>ils restent néanmoins des leviers pertinents pour y parvenir.</b></p>				
Objectifs	<b>Spécifique</b> Développer l'intégration de la notion de santé de manière transversale dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques relative à l'aménagement du territoire de la ville de Metz				

<b>Opérationnels</b>									
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer la notion de santé environnement dans le Plan Local d'Urbanisme.</li> <li>2. Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme.</li> <li>3. Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire.</li> </ol>									
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, service Urbanisme, habitat et planification urbaine et Mission Ville pour tous							
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Sophie MATHIOTTE, Chef du service études et programmation urbaine Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé							
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Metz Métropole Service politique de la ville, ville de Metz DREAL ATMO Grand Est EHESP de Rennes ARS Grand Est							
	Modalité de suivi	Réunion annuelle du comité de pilotage A définir							
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Intégrer la notion de santé environnement dans le Plan Local d'Urbanisme</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th><th>Qui ?</th><th>Quand ?</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les paramètres de santé dans le règlement intérieur du PLU et les cahiers des charges des marchés publics pour développer un urbanisme favorable à la santé.</li> <li>- S'appuyer sur les experts en matière de santé environnement (qualité de l'air et nuisances sonores) dans l'étude des projets et dans la phase de diagnostic des projets.</li> <li>- Communiquer autour des projets d'aménagements (mettre en avant les bénéfices du projet en matière de santé).</li> </ul> </td><td>Service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville de Metz</td><td>2018</td></tr> </tbody> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les paramètres de santé dans le règlement intérieur du PLU et les cahiers des charges des marchés publics pour développer un urbanisme favorable à la santé.</li> <li>- S'appuyer sur les experts en matière de santé environnement (qualité de l'air et nuisances sonores) dans l'étude des projets et dans la phase de diagnostic des projets.</li> <li>- Communiquer autour des projets d'aménagements (mettre en avant les bénéfices du projet en matière de santé).</li> </ul>	Service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville de Metz	2018
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer les paramètres de santé dans le règlement intérieur du PLU et les cahiers des charges des marchés publics pour développer un urbanisme favorable à la santé.</li> <li>- S'appuyer sur les experts en matière de santé environnement (qualité de l'air et nuisances sonores) dans l'étude des projets et dans la phase de diagnostic des projets.</li> <li>- Communiquer autour des projets d'aménagements (mettre en avant les bénéfices du projet en matière de santé).</li> </ul>	Service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville de Metz	2018							
<p><b>2. Objectif opérationnel : Sensibiliser et informer les acteurs de l'aménagement du territoire de l'impact de l'environnement sur la santé et de la prise en compte de la santé des habitants dans les pratiques d'aménagement et d'urbanisme</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th><th>Qui ?</th><th>Quand ?</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le guide d'EHESP "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" auprès des élus responsables du PLU et des services techniques concernés pour amorcer un dialogue et développer les enjeux de santé dans le PLU.</li> </ul> </td><td>Mission Ville pour tous et service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville</td><td>2017-2018</td></tr> </tbody> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le guide d'EHESP "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" auprès des élus responsables du PLU et des services techniques concernés pour amorcer un dialogue et développer les enjeux de santé dans le PLU.</li> </ul>	Mission Ville pour tous et service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville	2017-2018	
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffuser le guide d'EHESP "Agir pour un urbanisme favorable à la santé" auprès des élus responsables du PLU et des services techniques concernés pour amorcer un dialogue et développer les enjeux de santé dans le PLU.</li> </ul>	Mission Ville pour tous et service Urbanisme, habitat et planification urbaine de la ville	2017-2018							

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des temps d'échanges et d'appropriation du guide avec l'aide d'experts.</li> <li>- Publics cibles : élus, techniciens des services, agences d'urbanisme, aménageurs, bailleurs</li> </ul>	de Metz			
<b>3. Objectif opérationnel : Créer une cartographie des acteurs de la santé environnementale à l'usage des professionnels de l'aménagement du territoire</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un état des lieux des acteurs intervenant dans le champ de l'environnement afin de distinguer leurs missions et champs d'action : identifier qui fait quoi, où, pour qui et comment ?</li> <li>- Définir la conception et la mise en œuvre de l'outil et réaliser un plan de communication pour sa diffusion.</li> </ul>	Mission Ville pour tous en partenariat avec le service communication de la ville de Metz	2018		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Moyens humains mis à disposition, coût intervention EHESP, conception outil			
	Financements pressentis	Ville de Metz, DREAL			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombres d'actions/projets portées par les pouvoirs publics, relevant de l'aménagement du territoire, qui ont intégré la notion de santé dans leur élaboration et/ou leur mise en œuvre et nature de cette intégration</li> <li>✓ Nombre d'appels projets émis par les pouvoirs publics qui intègrent la notion de santé aux problématiques d'aménagement du territoire</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Environnement physique et accès aux ressources hors service de santé (espaces verts et de loisirs)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>PLU et PLUi</p> <p>Plan Régional de Santé Environnement 3</p> <p>Agenda 21</p>				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b> <b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b>		
FICHE 36	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Aménager des espaces verts favorables à la santé</b>	Phase de conception	X
Objectif stratégique	<b>Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)</b>		
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	Public concerné Lieux / territoire d'intervention Nombre de personnes concernées par l'action	Les habitants de la ville de Metz et les professionnels des espaces verts Sur l'ensemble du territoire messin Non pertinent	
Contexte	<p>L'aménagement d'un espace public a des conséquences importantes sur la qualité de vie, les liens sociaux et le bien-être des populations d'une ville ou d'un quartier.</p> <p>Lieux symboliques du "vivre ensemble", les espaces publics peuvent favoriser le bien-être psychique, physique et social ; mais peuvent être également source de conflits d'usages et de nuisances, affectant la santé des usagers.</p> <p>Dans la perspective de favoriser la santé, il est nécessaire de mettre à disposition de la population une variété d'aménagements qui répondent à la diversité des modes de vie et des aspirations individuels, permettant de satisfaire des besoins multiples (jouer, se reposer, manger, travailler, être seul, ensemble, etc.).</p> <p>En termes de santé, la convivialité des espaces publics et leur appropriation par la population peuvent être bénéfiques pour le développement des relations sociales, ainsi que dans le cadre de la lutte contre le fossé générationnel, la solitude et l'exclusion. La cohésion sociale renforce le sentiment d'appartenance à un groupe et contribue, à ce titre, à améliorer l'estime de soi et favorise la responsabilisation individuelle.</p> <p>La présence du végétal répond à une demande croissante de la population et permet non seulement de rendre les villes plus vivables, mais aussi plus aimables, ce qui constitue un enjeu majeur à l'heure des injonctions de densification du tissu urbain.</p> <p>Les démarches participatives contribuent au bien-être psychique et social en renforçant les liens de la collectivité.</p> <p>C'est dans cette optique que la ville de Metz a souhaité contribuer à offrir aux familles, enfants et à tous les citoyens et visiteurs de Metz, des espaces publics et des espaces verts de détente plus sains ; et améliorer la qualité de l'air extérieur.</p> <p>Cette démarche volontariste s'est traduite en 2008 par la signature d'une convention avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse afin d'atteindre l'objectif du "zéro pesticide" et de favoriser la biodiversité.</p> <p>Dès 2009, les herbicides ont été totalement abandonnés sur les trottoirs communaux, dans les jardins et les promenades, dans les cours d'écoles et les cimetières. L'utilisation des pesticides a</p>		

	<p>été réduite de plus de 98%. Metz est équipée d'une centaine d'aires de jeux et de nombreux terrains multisports répartis sur l'ensemble du territoire messin. La ville comprend également 810 jardins familiaux et 6 jardins partagés. Avec plus de 580 hectares d'espaces verts gérés par la ville, soit environ 45 m<sup>2</sup> de verdure par habitant, Metz se place parmi les premières villes vertes de France.</p>								
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Développer l'intégration de la notion de santé de manière transversale dans la mise en œuvre et l'élaboration des politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre la mise en place d'une gestion sans produits phytosanitaires des espaces verts de la ville.</li> <li>2. Renforcer la participation des professionnels des espaces verts au réseau Pollin'air.</li> <li>3. Mettre en place une étude des services écosystémiques rendus par les arbres, en vue d'optimiser l'implantation des arbres et arbustes en ville afin de favoriser leurs fonctions écologiques.</li> <li>4. Élaborer une charte de végétalisation de l'espace public.</li> </ol>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action (structure)</td><td>Ville de Metz, service Parcs, jardins et espaces naturels</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Michel KOENIG, Directeur du service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Mission Développement Durable et Solidaire de la ville de Metz Service des espaces verts de Metz Métropole Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) ATMO Grand Est</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Comités de pilotage et comités techniques</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, service Parcs, jardins et espaces naturels	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Michel KOENIG, Directeur du service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Mission Développement Durable et Solidaire de la ville de Metz Service des espaces verts de Metz Métropole Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) ATMO Grand Est	Modalité de suivi	Comités de pilotage et comités techniques
Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, service Parcs, jardins et espaces naturels								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Michel KOENIG, Directeur du service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Mission Développement Durable et Solidaire de la ville de Metz Service des espaces verts de Metz Métropole Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) ATMO Grand Est								
Modalité de suivi	Comités de pilotage et comités techniques								
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Poursuivre la mise en place d'une gestion sans produits phytosanitaires des espaces verts de la ville</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <p>La Protection Biologique Intégrée est pratiquée dans les serres de la ville et les espaces extérieurs. Cette méthode se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires et les ravageurs sur la culture protégée.</p> <p>Lorsque ces moyens biologiques ne permettent pas de contrôler les ravageurs, des produits chimiques naturels, respectant les auxiliaires (insectes, acariens, nématodes, champignons, bactéries, etc.) sont appliqués.</p> <p>Le paillage des plantations a été généralisé, ne permettant pas aux "mauvaises herbes" de germer et de se développer, évitant ainsi d'avoir recours au désherbage chimique.</p> <p>Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des usagers des jardins familiaux et des jardins partagés au jardinage biologique.</p> </td> <td>Service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz</td> <td>En continu</td> </tr> </tbody> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	<p>La Protection Biologique Intégrée est pratiquée dans les serres de la ville et les espaces extérieurs. Cette méthode se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires et les ravageurs sur la culture protégée.</p> <p>Lorsque ces moyens biologiques ne permettent pas de contrôler les ravageurs, des produits chimiques naturels, respectant les auxiliaires (insectes, acariens, nématodes, champignons, bactéries, etc.) sont appliqués.</p> <p>Le paillage des plantations a été généralisé, ne permettant pas aux "mauvaises herbes" de germer et de se développer, évitant ainsi d'avoir recours au désherbage chimique.</p> <p>Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des usagers des jardins familiaux et des jardins partagés au jardinage biologique.</p>	Service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz	En continu		
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<p>La Protection Biologique Intégrée est pratiquée dans les serres de la ville et les espaces extérieurs. Cette méthode se caractérise par le maintien d'un équilibre entre les auxiliaires et les ravageurs sur la culture protégée.</p> <p>Lorsque ces moyens biologiques ne permettent pas de contrôler les ravageurs, des produits chimiques naturels, respectant les auxiliaires (insectes, acariens, nématodes, champignons, bactéries, etc.) sont appliqués.</p> <p>Le paillage des plantations a été généralisé, ne permettant pas aux "mauvaises herbes" de germer et de se développer, évitant ainsi d'avoir recours au désherbage chimique.</p> <p>Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation des usagers des jardins familiaux et des jardins partagés au jardinage biologique.</p>	Service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz	En continu							

	Mettre en place une campagne d'information auprès des jardiniers amateurs afin d'enseigner les bonnes pratiques de jardinage dans le respect des sols et de l'environnement.		
<b>2. Objectif opérationnel : Renforcer la participation des professionnels des espaces verts au réseau Pollin'air</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Pollin'air, le réseau lorrain d'observateurs des pollens, se présente sous la forme d'une plateforme numérique qui met en relation les observateurs des plantes allergisantes qui la renseignent et les personnes allergiques qui s'y inscrivent. Ces dernières peuvent ainsi être informées en temps réel de l'arrivée des pollens auxquels elles sont allergiques et prendre des dispositions pour prévenir leurs symptômes.</p> <p>Les équipes municipales chargées des espaces verts disposent d'une expertise pour l'observation des plantes.</p> <p>Mise en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inscription sur le site <a href="http://www.pollinair.fr">www.pollinair.fr</a>, envoi d'un guide des sentinelles ;</li> <li>- choix et identification des plantes observées parmi 25 espèces sélectionnées, validés par un botaniste du réseau</li> <li>- observation et saisie des données aux 3 stades de développement : floraison, pollinisation et fin de la pollinisation, accessible depuis un ordinateur, une tablette numérique ou un smartphone.</li> </ul>	Service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz et ATMO Grand Est	En continu	
<b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place une étude des services écosystémiques rendus par les arbres, en vue d'optimiser l'implantation des arbres et arbustes en ville afin de favoriser leurs fonctions écologiques</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
<p>Expérimentation du projet stratégique du CEREMA en partenariat avec le service des espaces verts de la ville.</p> <p>Le CEREMA souhaite proposer à la collectivité une gamme d'outils d'aide à la décision en matière de choix des espèces à planter.</p> <p>La ville de Metz souhaite optimiser l'implantation des arbres et arbustes en ville afin de favoriser leurs fonctions écologiques, en lien avec les contraintes de service (climatiques, techniques et économiques).</p> <p>L'idée forte est que l'aménageur définit et pondère les services écosystémiques qu'il souhaite favoriser en un lieu donné, en fonction du contexte de ce lieu, et qu'il trouve avec le travail fourni par le CEREMA des critères permettant d'objectiver le choix des végétaux à planter.</p> <p>Les indicateurs relatifs aux services écosystémiques étudiés sont liés à la biodiversité, à la régulation du climat local et global, au paysage et cadre de vie et à la qualité de l'air et la santé ; et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle en matière de fixation et absorption des</li> </ul>	Service Parcs, jardins et espaces naturels de la ville de Metz et le CEREMA	En continu	

	<p>polluants et particules fines,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La sensibilité des espèces aux polluants,</li> <li>- Le caractère allergène de certaines espèces.</li> </ul> <p>L'étude s'intéressera aussi bien aux services rendus, qu'aux dis services (perturbations défavorables à l'homme).</p>				
	<p><b>4. Objectif opérationnel : Élaborer une charte de végétalisation de l'espace public</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Constituer un groupe de travail pour élaborer la charte de végétalisation de l'espace public à destination des habitants.</p> <p>Pour le volet santé, introduire des recommandations visant la garantie de l'accessibilité des PMR à la voirie et les essences allergènes à éviter.</p> <p>Ce projet vise le renforcement des capacités d'empowerment des habitants, la prise en compte des initiatives citoyennes visant la nature en ville, l'amélioration du cadre de vie et le lien sociétal.</p>				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Fonction des projets			
	Financements pressentis	Ville de Metz et CEREMA à hauteur de 50% pour l'étude des services écosystémiques des arbres			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombres d'action/projets portées par les collectivités territoriales, relevant de l'aménagement physique du territoire, qui ont intégré la notion de santé dans leur élaboration et/ou leur mise en œuvre</li> <li>✓ Nature de cette intégration</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Environnement physique et accès aux ressources hors service de santé (espaces verts et de loisirs)</p> <p><b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté (capacité d'appropriation)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>La loi de transition énergétique du 18 août 2015 (article 68) : interdiction des produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces publics à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>Cette loi fait suite à la loi Labbé du 6 février 2014.</p>				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b> <b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b>		
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Améliorer la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants</b>	Phase de conception Phase de mise en œuvre	X
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Professionnels de la petite enfance et de l'Education Nationale et les enfants de 0 à 11 ans	
	Lieux / territoire d'intervention	Dans les multi-accueils gérés par la ville de Metz et dans les écoles maternelles et élémentaires du territoire messin	
	Nombre de personnes concernées par l'action	14 multi-accueils offrant au total 600 places. 9 477 élèves scolarisés, 3 769 en maternelle et 5 708 en primaire, répartis dans 39 écoles maternelles et 36 écoles primaires	
<b>Contexte</b>	<p>Nous passons la plus grande partie de notre temps dans un espace clos. Ce temps à l'intérieur augmente encore plus pour les personnes vulnérables telles que les enfants, qui passent près de 90 % de leur temps dans des lieux clos (logement, transports, école ou crèche). Il est donc important de s'assurer de la bonne qualité de l'air que l'on y respire.</p> <p>Une étude française, réalisée en 2013 par l'Agence nationale de sécurité sanitaire et l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur, estime que 20 000 décès par an et 28 000 nouveaux cas de pathologies sont liés à la pollution de l'air intérieur. Son coût socio-économique annuel s'élève à 19 milliards d'euros.</p> <p>Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels des maux de tête, de la fatigue, des irritations et manifestations allergiques, de l'asthme, etc.</p> <p>Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a, au contraire, un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.</p> <p>La loi portant l'engagement national pour l'environnement a acté l'engagement fort de rendre progressivement obligatoire la surveillance régulière de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public. Cette réglementation impose un suivi obligatoire de la qualité de l'air intérieur ou la mise en œuvre d'actions de prévention dans les écoles maternelles, primaires et les crèches, avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.</p> <p>Dans le cadre d'une campagne pilote financée par le ministère de l'Environnement, un dispositif de surveillance de la qualité de l'air dans 310 écoles et crèches sur la période 2009-2011 a confirmé qu'il pouvait y avoir des problèmes dans certains établissements scolaires et qu'on ne pouvait pas les détecter sans porter attention à la qualité de l'air et à l'état des systèmes d'aération.</p> <p>Les collectivités locales ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre cette nouvelle mesure. La</p>		

	dynamique locale, avec l'accompagnement de Metz Métropole et l'association ATMO Grand Est agréée dans ce domaine, permet d'aller plus loin avec une information et une sensibilisation des usagers, gage d'une mise en œuvre efficiente.																				
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire (eaux, sols, air)</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire un état des lieux des moyens d'aération des établissements scolaires maternels et primaires et les crèches gérées par la ville de Metz.</li> <li>2. Mettre en place un plan d'action réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans chaque établissement.</li> <li>3. Sensibiliser les usagers (personnel, élèves, professeurs) des établissements par la mesure de CO2 dans leur établissement.</li> <li>4. Mettre en place un atelier par an d'information et de sensibilisation à la santé environnement à destination des professionnels de la petite enfance des multi-accueils municipaux.</li> </ol>																				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, service Education, service Patrimoine bâti et logistique technique et mission Ville pour tous																			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Michel GODARD, Responsable technique, Service Education Christophe MILAIR, Responsable de la cellule stratégie bâtiment Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé																			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Service Petite Enfance de la ville de Metz Metz Métropole ATMO Grand Est Établissements concernés																			
	Modalité de suivi	Réunions annuelles de suivi																			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020																				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Faire un état des lieux des moyens d'aération des établissements scolaires maternels et primaires et les multi-accueils de la ville de Metz</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Comment ?</td><td style="width: 25%;">Qui ?</td><td style="width: 25%;">Quand ?</td></tr> <tr> <td>- Obtenir l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la réglementation (brochure de présentation de la Surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants 2018-2023, rapport-type d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments, grille d'autodiagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants) ;</td><td>Personnes référentes QAI de la ville de Metz</td><td>2017 à 2020</td></tr> <tr> <td>- Mettre en œuvre l'évaluation des moyens d'aération et de ventilation. Lors d'une visite de l'établissement concerné, compléter le rapport-type d'évaluation des moyens d'aération ;</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>- Afficher les conclusions du rapport d'évaluation des moyens d'aération.</td><td></td><td></td></tr> </table> <p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place un plan d'action réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans chaque établissement</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Comment ?</td><td style="width: 25%;">Qui ?</td><td style="width: 25%;">Quand ?</td></tr> <tr> <td>- Compléter la grille d'auto-diagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur avec les</td><td>Personnes référentes QAI de</td><td></td></tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	- Obtenir l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la réglementation (brochure de présentation de la Surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants 2018-2023, rapport-type d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments, grille d'autodiagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants) ;	Personnes référentes QAI de la ville de Metz	2017 à 2020	- Mettre en œuvre l'évaluation des moyens d'aération et de ventilation. Lors d'une visite de l'établissement concerné, compléter le rapport-type d'évaluation des moyens d'aération ;			- Afficher les conclusions du rapport d'évaluation des moyens d'aération.			Comment ?	Qui ?	Quand ?	- Compléter la grille d'auto-diagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur avec les	Personnes référentes QAI de	
Comment ?	Qui ?	Quand ?																			
- Obtenir l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la réglementation (brochure de présentation de la Surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants 2018-2023, rapport-type d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments, grille d'autodiagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants) ;	Personnes référentes QAI de la ville de Metz	2017 à 2020																			
- Mettre en œuvre l'évaluation des moyens d'aération et de ventilation. Lors d'une visite de l'établissement concerné, compléter le rapport-type d'évaluation des moyens d'aération ;																					
- Afficher les conclusions du rapport d'évaluation des moyens d'aération.																					
Comment ?	Qui ?	Quand ?																			
- Compléter la grille d'auto-diagnostic du Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air intérieur avec les	Personnes référentes QAI de																				

différentes catégories d'intervenants ; - Mettre en place un plan d'actions comprenant pour chaque action identifiée : le responsable, la description et le délai de réalisation.	la ville de Metz	
<b>3. Objectif opérationnel : Sensibiliser les usagers (personnel, élèves, professeurs) des établissements par la mesure de CO2 dans leur établissement</b>		
Comment ? - Associer à la démarche le Directeur d'Établissement concerné et voir avec lui où il serait le plus judicieux de placer les boîtiers (salles de classe, d'activité...). - Prendre contact avec l'association ATMO Grand Est pour obtenir le prêt de boîtiers de mesure du CO2 et informer Metz Métropole. - Réaliser une première campagne de mesure de 8 à 10 jours, sans sensibilisation préalable. C'est un pré-diagnostic qui fait l'état des lieux des pratiques d'aération actuelles. - Organiser une réunion avec le service Education de la ville, l'établissement et ATMO Grand Est, qui restitue les données et un premier bilan de l'expérience. La grille d'autodiagnostic du Guide pratique pour une meilleure QAI est expliquée aux acteurs (obligations, enjeux...). Une première version de la grille peut être remplie. Les acteurs définissent quand et comment aura lieu la sensibilisation pédagogique d'ATMO Grand Est. - Réaliser la sensibilisation pédagogique auprès des usagers concernés par la première campagne de mesures (personnel, professeurs, élèves) : animation de la séance par ATMO Grand Est. - Réaliser une deuxième campagne de mesure de 8 à 10 jours, en lien avec ATMO Grand Est pour déterminer l'efficacité des pratiques mises en place. - Organiser une 2 <sup>nde</sup> réunion avec le service Education de la ville, l'établissement et ATMO Grand Est, qui restitue les données et le bilan final du projet. Réévaluation si besoin de la grille d'autodiagnostic. Cette réunion permet de déterminer si la sensibilisation a fonctionné (et donc continuer les bonnes pratiques) ou si des actions/travaux sont indispensables pour améliorer la QAI.	Qui ? Personnes référentes QAI de la ville de Metz, en partenariat avec ATMO Grand Est et Metz Métropole	Quand ? 2017 à 2020
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en place un atelier par an d'information et de sensibilisation à la santé environnement à destination des professionnels de la petite enfance des multi-accueils municipaux.</b>		
Comment ? Atelier d'une demi-journée pour 15 professionnels de la petite enfance des multi-accueils gérés par la ville de Metz. <u>Objectifs</u> : - Sensibiliser et informer sur les solutions alternatives permettant de préserver leur santé et celle des enfants face aux polluants de leur environnement intérieur. - Permettre aux professionnels d'acquérir des compétences pour accompagner les familles vers des changements	Qui ? Piloté par la mission Ville pour tous en partenariat avec le service Petite enfance et Ressources Humaines de la	Quand ? 1 atelier par an de 2018 à 2020

	<p>d'habitudes de consommation et de vie, à la fois plus écologiques et plus économiques.</p> <p><u>Contenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier rapidement et facilement les polluants</li> <li>- Comprendre leurs impacts</li> <li>- Adopter des solutions pratiques et accessibles à tous</li> </ul> <p><u>Thématiques abordées :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pollution chimique dans les crèches</li> <li>- Bio contaminants (produits ménagers, cosmétiques, etc.)</li> <li>- Protection des femmes enceintes et des enfants</li> <li>- Aération et ventilation</li> </ul>	ville de Metz. Intervenant : Conseiller en Santé Environnementale diplômé de l'IFSEN et certifié par l'ONG WECF	
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Mise à disposition de moyens humains. En l'absence de programme de prévention et d'actions dans l'établissement, obligation de réalisation de campagnes de mesures de la QAI dont le coût est à la charge de la commune. Campagne de mesures de CO2 : coût néant pour la commune et l'établissement pour la 1 <sup>ère</sup> campagne, coût à définir avec ATMO Grand Est si plusieurs campagnes de mesure. Atelier de sensibilisation à la santé environnement : coût intervenant à définir	
	Financements pressentis	Ville de Metz et partenariat avec Metz Métropole	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Indicateur(s) de résultats</i></b></p> <p>✓ Evolution du nombre d'actions/projets soutenus par les pouvoirs publics, relativement à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, et nature de ces actions/projets  ✓ Typologie du soutien apporté par les pouvoirs publics  <i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions.</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions socio-économiques</b> : niveau d'éducation  <b>Conditions de vie</b> : Conditions de travail, environnement physique (air)  <b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté  <b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé  <b>Contexte économique et politique</b> : Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques, adaptation aux besoins des populations.</p>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.  Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.  Les deux arrêtés du 01/06/16 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public.</li> <li>- Modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération des bâtiments.</li> </ul> <p>Le Plan National Santé Environnement 3 (2015-2019)  Le Plan d'action pour la mesure de la qualité de l'air intérieur intégré au PNSE 3  Le Plan Régional Santé Environnement 3</p>		

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b></p>		
FICHE 38	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Préserver durablement la ressource en eau potable et valoriser les circuits courts agricoles à bas niveau d'impact environnemental</b></p>	Phase de conception	X
Phase de mise en œuvre			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Rendre l'environnement favorable à la santé et à l'éco-responsabilité</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Elus politiques, décideurs et techniciens des acteurs de terrain du bassin versant du Rupt de Mad, professionnels des secteurs publics et privés compétents en matière d'environnement, de développement durable, d'agriculture, d'économie, d'eau et de santé	
	Lieux / territoire d'intervention	Bassin versant du Rupt de Mad	
	Nombre de personnes concernées par l'action	A déterminer dans le cadre du lancement du projet	
<b>Contexte</b>	<p>La zone de captage du Rupt de Mad est localisée sur un territoire commun aux Départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle. Cette ressource constitue la principale source d'alimentation en eau potable de la Ville de Metz : environ 60 % des besoins couverts. La préservation de la qualité de cette ressource constitue un enjeu majeur, notamment en limitant l'impact des activités humaines. Cet enjeu est particulièrement important dans la mesure où les intrants sont évolutifs, et où les filières actuelles de traitement de l'eau ne sont pas systématiquement adaptées aux risques encourus.</p> <p>Aussi, diverses études et actions consécutives sont menées afin de limiter l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau issue de la zone de captage.</p> <p>Les principales démarches engagées sur le territoire du Rupt de Mad sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'opération collective et volontaire AGRIMIEUX mise en place en 1995 et visant à développer des pratiques agricoles compatibles avec le respect de la qualité de l'eau ;</li> <li>– Le programme bio d'appui au développement de l'agriculture biologique du Parc Naturel Régional de Lorraine lancé en 2010, fondé sur un diagnostic de territoire (avec un sondage d'opinion des agriculteurs) et animé par le Centre des Groupements des Agrobiologistes (CGA) de Lorraine ;</li> <li>– La mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey avec une Commission Locale de l'Eau (CLE) et une animation assurée par le Parc Naturel Régional de Lorraine.</li> </ul> <p>A ce jour, les orientations stratégiques des politiques d'environnement, de développement durable, d'agriculture, d'économie, d'eau et de santé convergent sur la priorité de protection des zones de captage en eau destinée à la consommation humaine. Seulement, les politiques publiques et l'action des acteurs privés restent sectorisées au regard des spécialisations techniques et de la complexité des sujets. De plus, le développement de filières agricoles à bas</p>		

	<p>intrants ne peut se faire qu'avec la garantie de débouchés économiquement viables pour les agriculteurs.</p> <p>Promouvoir une telle agriculture sur le bassin versant du Rupt de Mad répond à 3 enjeux majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Préserver la qualité de la ressource en eau (et donc limiter les risques de pollution d'origine agricole),</li> <li>– Produire des productions agricoles de meilleure qualité pour la santé (car issues de pratiques avec pas ou peu d'intrants)</li> <li>– Limiter les transports et intermédiaires pour écouler la production (circuit courts).</li> </ul> <p>La préservation de la qualité de l'eau potable du bassin versant du Rupt de Mad vise l'intérêt général de la population du bassin versant et nécessite une animation et une coordination dédiée pour lier et optimiser l'ensemble des démarches engagées au niveau du territoire.</p> <p>L'enjeu est de garantir durablement l'accès à une eau potable de qualité et de promouvoir les circuits agricoles courts.</p>	
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Spécifique</i></b></p> <p>Renforcer l'engagement politique en faveur des environnements physiques du territoire (eaux, sols, air)</p>	
	<p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p><b>1.</b> Mobiliser des acteurs du territoire et mettre en place des temps de concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable</p> <p><b>2.</b> Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures sans intrants</p> <p><b>3.</b> Mettre en place des temps de sensibilisation des populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau</p>	
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Société mosellane des Eaux – Veolia Eau
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Morgane PITEL, directrice territoriale Metz-Moselle Est
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) ; Comité de Bassin Rhin Meuse ; Services de l'Etat : DRAAF Grand Est, DREAL Grand Est, DDT 54, 55, 57 ; Conseil Régional Grand Est ; Chambres Consulaires d'Agriculture : Régionale Grand Est, 54, 55, 57 ; Parc Naturel Régional de Lorraine ; Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne (SIEGVO) ; CGA de Lorraine ; COOP de France, Agence bio, ARVALIS, Négoce Centre-Est ; ARS Grand Est ; Mutualité Sociale Agricole (MSA) ; Ville de Metz ; Communauté d'Agglomération Metz Métropole ; Syndicat Mixte du SCoTAM ; Mosellane des Eaux – Véolia ; FREDON Lorraine ; Réseau FNAB, Réseau ITAB ; Centre ressources captage Agence Française de la Biodiversité Direction Régionale Grand Est et Service Départementaux 54,55 et 57
	Modalité de suivi	Création d'une mission d'animation et de coordination intersectorielle prenant appui sur les dynamiques en place
	Période de réalisation	2017-2020
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mobiliser des acteurs du territoire et mettre en place des temps de concertation dans une démarche volontaire de partenariat autour de la préservation de la ressource en eau potable</b></p>	

	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Créer une mission d'animation et de coordination intersectorielle prenant appui sur les dynamiques en place notamment sur le SAGE.</li> <li>– Compiler et valoriser les éléments de diagnostic territorial disponibles.</li> <li>– Accompagner les porteurs de projet dans la perspective du dépôt de dossier dans le cadre du futur appel à projets 2017-2018 de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse.</li> <li>– Prendre appui sur le Centre de ressources Captages piloté par l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB) : ressources techniques (données de captage, connaissances et outils, retours d'expériences) et réseau d'acteurs (forum, formation) du portail <a href="https://aires-captages.fr/">https://aires-captages.fr/</a> géré par l'OIEau (Office International de l'Eau).</li> <li>– Prendre appui sur le Centre National de ressources en Agriculture Biologique piloté par VetAgro Sup Institut d'enseignement supérieur et utilisation de la biobase <a href="http://www.abiodoc.com/">http://www.abiodoc.com/</a></li> <li>– Utiliser des outils d'information et de communication de la campagne Changeons de point de vue sur l'eau ! lancée en novembre 2010 par les Agences de l'Eau, l'Agence Française pour la Biodiversité et le Ministère chargé du développement durable. Ces documents ciblaient spécifiquement les élus locaux et les acteurs du territoire.</li> </ul>	A déterminer	2017-2020
<b>2. Objectif opérationnel : Faire émerger des filières agricoles à bas niveau d'impact sur la ressource en eau : élevage à l'herbe, agriculture biologique, cultures sans intrants</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Recenser les ressources en présence et les filières de ce type déjà implantées sur le territoire</li> <li>– Favoriser la mise en place d'aides territoriales (matérielles, logistiques, financières) en faveur des agriculteurs s'engageant à travailler en ce sens.</li> </ul>	A déterminer	2017-2020
<b>3. Objectif opérationnel : Sensibiliser les populations sur les circuits agricoles locaux à bas niveau d'impact sur la ressource en eau</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Référencer les différents moyens de communication disponibles sur le territoire, via les réseaux d'utilisateurs déjà sensibilisés à ce type d'enjeu écologique (réseaux biocoop, ruches et AMAP)</li> <li>– Mettre en place des temps de concertation autour du plan de communication à élaborer et de ces objectifs</li> <li>– Mettre en œuvre des temps de sensibilisation à destination de la population relativement aux enjeux des circuits court</li> </ul>	A déterminer	2017-2020
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel		

	<p>Financements pressentis</p> <p>Services de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet national relatif au plan Ecophyto lancé chaque année par l'Agence Française de la Biodiversité et par les Ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.</p> <p>Agence de l'Eau Rhin Meuse dans le cadre du futur l'appel à projets « soutien aux filières favorables à la protection des ressources en eau » envisagé pour fin 2017</p>
<b>Modalités d'évaluation (Cible + indicateur)</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre et typologie des activités/actions relatives à la préservation des ressources en eau potable et à la valorisation des circuits courts agricoles à bas niveau d'impact environnemental dans lesquelles les pouvoirs publics sont impliqués</li> <li>✓ Nature de cette implication</li> </ul> <p>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</p>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie : Environnement physique</b></p> <p><b>Contexte économique et politique : Augmentation des richesses locales, prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</b></p>
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants du Rupt de Mad, d'Esch et de Trey</p> <p>Orientations du Comité de Bassin Rhin Meuse</p> <p>10<sup>e</sup> Programme 2013-2018 et sa révision 2016-2018 de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse</p> <p>AGRIMIEUX Rupt de Mad</p> <p>Priorités d'actions de l'Agence Française de la Biodiversité</p> <p>Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD) 2014-2020 en Lorraine de la DRAAF Grand Est</p> <p>Plan Ecophyto 2 du Réseau des Chambres Consulaires d'Agriculture</p> <p>Deuxième Agenda 21 de la Ville de Metz</p> <p>Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine SCoTAM du Syndicat mixte</p> <p>3<sup>e</sup> Programme Régional de Santé Environnement Grand Est 2017 -2021 Conseil Régional Grand Est</p> <p>DREAL Grand Est et ARS Grand Est</p>

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<p><b>Axe 5 – Renforcer les environnements favorables à la santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b></p>				
<b>FICHE 39</b>	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Ateliers Eco-gestes</b></p>		<b>Phase de conception</b>		
			<b>Phase de mise en œuvre</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire (eaux, sols, air)</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Les habitants de Metz et en priorité les futurs et jeunes parents, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes ayant une santé fragile (maladies respiratoires, allergies, maladies cardio-vasculaires). Les professionnels du territoire pouvant programmer des ateliers éco-gestes pour leur public.			
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action				
<b>Contexte</b>	En plus des réflexions et de l'élaboration de projets en lien avec l'aménagement du territoire et des politiques publiques prenant en compte les déterminants de santé environnement, le groupe de travail CLS "Santé environnement" a priorisé le besoin de renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière de santé environnement (comportements écoresponsables). Et plus précisément de renforcer la prévention en lien avec la préservation de la qualité de l'air intérieur et la prévention en lien avec les expositions de substances chimiques (monoxyde de carbone, produits ménagers et de bricolages, cosmétiques, matériaux, etc.), qui sont directement liées aux modes de vie de la population. Les études de santé publique en lien avec ces thématiques soulignent l'importance de la prévention auprès des publics les plus sensibles à ces pollutions environnementales : les femmes enceintes, les jeunes enfants (ce qui implique les futurs et jeunes parents), les personnes âgées et les personnes ayant une santé fragile (maladies respiratoires, allergies, maladies cardio-vasculaires). Le groupe de travail CLS "Santé environnement" constate que de nombreux acteurs proposent des ateliers collectifs santé environnement (ateliers "fabriquer ses produits ménagers", ateliers "Ma Maison Ma Santé", ateliers "Ma Santé Ma Nature", ateliers "alimentation et santé environnement", ateliers "Nesting", etc.) ou peuvent en concevoir (conseillères en santé environnementale). Néanmoins, le groupe de travail formule le besoin d'une meilleure visibilité de l'offre et de la programmation de ces ateliers, surtout en direction des acteurs de terrain susceptibles de programmer ces ateliers auprès de leur public.				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				

	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'environnement et de comportements écoresponsables				
	<b>Opérationnels</b>				
	<p><b>1.</b> Réaliser un support de communication des ateliers santé environnement disponibles sur le territoire messin</p> <p><b>2.</b> Mettre en œuvre un plan de communication de ce support de communication auprès des acteurs du territoire</p> <p><b>3.</b> Accompagner la mise en place d'ateliers santé environnement sur le territoire messin</p>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE-FALGAS, Chargée de mission Santé			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Metz Métropole Mutualité Française Grand Est CPN Coquelicot UFC Que Choisir et les membres du groupe de travail CLS "Santé environnement"			
	Modalité de suivi	Compte-rendus des réunions de travail du groupe de travail "Santé environnement" Bilan annuel des ateliers santé environnement mis en place sur le territoire messin			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Réaliser un support de communication des ateliers santé environnement disponibles sur le territoire messin</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Créer un groupe de travail réunissant les principaux partenaires pour recenser les ateliers santé environnement pouvant être mis en place sur le territoire et les modalités pour les concevoir.  Avec l'appui du service Communication de la ville de Metz, concevoir un document de communication à destination des professionnels du territoire pour rendre visible et lisible cette offre.	Ville de Metz	2018		
	<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre un plan de communication de ce support de communication auprès des acteurs du territoire</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Développer une stratégie de communication pour faire connaître le programme d'actions de prévention auprès du public cible : professionnels du territoire ayant notamment comme public les jeunes parents ou futurs parents et les personnes âgées (Centres socio-culturels, associations, LAPE, maternités, etc.). - en s'appuyant sur les outils de communication des partenaires - en s'appuyant sur les réseaux des partenaires - en évaluant les outils de communication	Ville de Metz	2018		

	<b>3. Objectif opérationnel : Accompagner la mise en place d'ateliers santé environnement sur le territoire messin</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Définir un processus d'accompagnement des acteurs de terrain par le groupe de travail. Créer un outil de suivi commun au groupe de travail pour recenser les demandes et les mises en œuvre d'ateliers santé environnement.	Ville de Metz et Metz Métropole	2017 à 2020		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Fonction du nombre d'ateliers et de leur coût			
	Financements pressentis	Ville de Metz Metz Métropole			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>				
	<i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan Régional Santé Environnement 3				

DOCUMENT DE TRAHIN

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 5 – Renforcer les environnements favorables à la santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b></p>				
FICHE 40	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Les Classes du goût</b></p>	<p>Phase de conception</p>	X		
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'aménagement des environnements physiques locaux du territoire</b></p>				
Typologie de l'action	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>				
Périmètre de l'action	Public concerné	Les enfants des écoles élémentaires des classes de CE2 et leurs enseignants, infirmier(e)s scolaires et animateurs de la restauration scolaire			
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz			
	Nombre de personnes concernées par l'action	15 personnes par journée de formation			
Contexte	<p>La peur des nouveaux aliments est un phénomène normal chez les enfants d'un an et demi à huit ans environ. Apprendre à goûter les aliments par le jeu et l'éveil permet de diminuer les réticences. Les enfants doivent en effet apprendre à déguster, à goûter les aliments dès leur plus jeune âge.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS, le groupe de travail "Santé des enfants" a posé le constat du besoin de sensibiliser et outiller les enseignants et les professionnels de la restauration scolaire à l'alimentation des enfants pour pouvoir mieux accompagner les enfants dans le vécu de leur alimentation. Ce besoin s'inscrit dans le projet municipal de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.</p> <p>Les Classes du goût constituent une des actions-phares du Programme national pour l'alimentation et font partie intégrante du plan Santé à l'école.</p> <p>Elles permettent de développer les compétences psychosociales des élèves, d'encourager la verbalisation des perceptions sensorielles et de proposer un support aux apprentissages fondamentaux.</p> <p>Il est en effet important de donner toute la dimension de l'acte de manger : vivre, réjouir et réunir ; et de proposer une complémentarité aux approches nutritionnelles de l'alimentation.</p> <p>Les classes du goût ont deux grands objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Former des enseignants et des animateurs à la méthode d'éducation au goût pour permettre à un maximum d'enfants de bénéficier des classes du goût ;</li> <li>- Développer le goût et la connaissance des aliments chez les enfants et favoriser ainsi la diversité de leur alimentation.</li> </ul>				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p>				
	Renforcer les connaissances et les compétences des habitants en matière d'environnement et				

	de comportements écoresponsables				
	<b>Opérationnels</b>				
	<p><b>1.</b> Mettre en place la formation des professionnels et animateurs à la méthode d'éducation au goût</p> <p><b>2.</b> Mettre en place des séances pédagogiques dans les écoles pour les enfants</p>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	DRAAF Grand Est			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Fabrice COLSON, chargé politique publique et animation			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Education Nationale : IEN, chefs d'établissements scolaires, enseignants, infirmier(e)s scolaires, animateurs en éveil sensoriel, parents d'élèves Service Education de la ville de Metz			
	Modalité de suivi				
<b>Période de réalisation</b>	Année scolaire 2018-2019				
<b>Descriptif</b>	<p><b>✓ Objectif opérationnel : Mettre en place la formation des professionnels et animateurs à la méthode d'éducation au goût</b></p>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	Sélection des écoles volontaires par la Commission Santé des enfants au regard de l'implantation des autres actions en lien avec la thématique de la nutrition.  Formation de 4 jours.	Commission Santé des enfants  DRAAF Grand Est	2018		
	Objectifs de cette formation : <ul style="list-style-type: none"><li>- Acquérir les connaissances, les expériences et les outils pédagogiques en matière d'éducation sensorielle.</li><li>- Acquérir les compétences pour déployer des programmes d'éducation sensorielle.</li></ul> <p>Et plus spécifiquement :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Permettre aux enseignants de travailler sur eux-mêmes et de reconstruire leur relation à l'alimentation et à leur environnement.</li><li>- Accompagner les enseignants dans la définition de leurs lignes de conduite et des valeurs communes, défendues par leur école, autour de l'alimentation.</li><li>- Comprendre le comportement alimentaire humain.</li><li>- Développer et valoriser la culture culinaire.</li><li>- Permettre aux enseignants d'acquérir une confiance dans leur capacité à animer des programmes d'éducation sensorielle.</li><li>- Appréhender l'alimentation de façon globale et transversale.</li></ul>				
	<p><b>✓ Objectif opérationnel : Mettre en place des séances pédagogiques dans les écoles pour les enfants</b></p>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	A la fin de la formation, les participants ont appris à animer 8 séances d'1h30 chacune et destinées à des	Les enseignants, les infirmier(e)s	2019		

	<p>classes de cours élémentaire 2<sup>ème</sup> année (CE2).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Les cinq sens dans la dégustation,</li> <li>&gt; Le goût, la ronde des saveurs,</li> <li>&gt; L'olfaction ou la mémoire des odeurs,</li> <li>&gt; La vue, première barrière sensorielle,</li> <li>&gt; Le toucher, l'ouïe : sensation tactiles, thermiques et auditives,</li> <li>&gt; La multi-sensorialité en bouche : rétro-olfaction, stimulations physiques et chimiques,</li> <li>&gt; Les spécialités régionales : notre patrimoine,</li> <li>&gt; La gastronomie.</li> </ul> <p>Les objectifs des classes du goût :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la relation de l'enfant à lui-même et aux autres : développer les compétences psychosociales et favoriser la socialisation des élèves.</li> <li>- Développer la capacité à goûter, à verbaliser les sensations et à choisir les aliments</li> <li>- Donner toute la dimension de l'acte de manger : vivre, réjouir et réunir.</li> </ul>	<p>scolaires et les animateurs de la restauration scolaire formés</p>			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<p>1 000 € par jour de formation Mallettes pédagogiques fournies par la DRAAF</p>			
	Financements pressentis	<p>Ville de Metz Education Nationale</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p>Conditions de travail Environnement social : normes et climat social, empowerment de la communauté éducative Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>Cette action pédagogique s'inscrit dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation (PNA)</p>				

CLS Ville de Metz 2017 - 2020	<p><b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b></p>								
FICHE 41	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Alimentation : améliorer l'accès à une offre de qualité</b></p>	Phase de conception	X						
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation</b></p>								
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)								
Périmètre de l'action	<table border="1"> <tr> <td>Public concerné</td><td>Tous les habitants du territoire messin</td></tr> <tr> <td>Lieux / territoire d'intervention</td><td>Sur l'ensemble du territoire messin</td></tr> <tr> <td>Nombre de personnes concernées par l'action</td><td></td></tr> </table>	Public concerné	Tous les habitants du territoire messin	Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin	Nombre de personnes concernées par l'action			
Public concerné	Tous les habitants du territoire messin								
Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin								
Nombre de personnes concernées par l'action									
Contexte	<p>L'obésité est deux fois plus répandue dans les catégories les moins favorisées que dans les catégories plus aisées selon l'étude ObEpi de 2012.</p> <p>Le manque de commerces de proximité et/ou la présence de commerces de proximité proposant des produits de moindre qualité, la présence de polluants et toxiques dans les aliments, ainsi que le manque d'approche culturelle de l'éducation nutritionnelle est également pointé.</p> <p>Les produits les moins coûteux sont trop riches en énergie et trop faibles en nutriments essentiels.</p> <p>Les acteurs œuvrant dans l'accompagnement des publics en fragilité, constatent chez une majorité une volonté d'améliorer son alimentation. Néanmoins, force est de constater que la dimension qualitative de l'alimentation est souvent sous-estimée en raison de freins qui sont principalement économiques, mais également liés aux informations souvent contradictoires circulant en la matière ou à une difficulté de d'appropriation des messages véhiculés par les campagnes sur le sujet.</p> <p>Cet accès limité à une offre alimentaire de qualité pour les publics en précarité creuse encore davantage les inégalités sociales de santé.</p> <p>A Metz, des projets existent en ce qui concerne l'accès à une alimentation de qualité, notamment pour les habitants des QPV. Metz comprend 810 jardins familiaux et 6 jardins partagés. En 2017, une ferme maraîchère et pédagogique comprenant un magasin de producteur verra le jour dans le quartier politique de la ville de Metz-Borny. Les produits cultivés sur place, à commencer par les fruits et les légumes, seront vendus dans un local aménagé sur place. En plus d'améliorer l'accès à une offre alimentaire de qualité, ce projet respect les principes de l'agriculture biologique tout en garantissant la promotion de la biodiversité et en contribuant au renouvellement en profondeur du quartier suivant les recommandations de l'Anru.</p>								
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la lisibilité de l'offre en matière de productions alimentaires locales, équitables et</p>								

	durables		
	<b>Opérationnels</b>		
	<p><b>1.</b> Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux.</p> <p><b>2.</b> Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux.</p> <p><b>3.</b> Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux, dans les quartiers politiques de la ville.</p> <p><b>4.</b> Mettre en lien les épiceries sociales et solidaires avec les actions de promotion de la santé du territoire messin.</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz, Mission Ville pour tous et Mission Développement Durable et Solidaire	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé Didier CARLES-FAHNAUER, Chargé de mission évaluation et éco responsabilité	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Mission animation des jardins et agriculture urbaine, Service Politique de la ville, service communication de la ville de Metz DRAAF Metz Métropole Conseil Départemental 57 Chambre de l'agriculture CGA de Lorraine (Bio en Lorraine) Institut Européen d'Ecologie Les épiceries sociales et solidaires	
	Modalité de suivi	Réunions trimestrielles du groupe de travail	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Recenser l'existant en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Monter une réunion de travail avec les principaux partenaires afin de recenser l'existant (maraichage urbain individuel et collectif, coopératives d'achat de produits frais en circuit court, AMAP, épiceries solidaires et ruche qui dit oui). L'équipe projet s'appuiera sur l'application "MIAM" de Metz Métropole et le site "Mangeons Mosellan" du département qui référence les producteurs locaux et les points de distribution en circuits courts. Contacter les acteurs de ces offres de circuits courts afin de référencer les modalités de fonctionnement de leur activités (horaires, types de produits...). Créer ou compléter (selon les besoins identifiés) une cartographie des offres de circuit cours sur le territoire messin et par quartier, pour améliorer l'accessibilité géographique des habitants.</p>	Qui ?	Quand ?
	<p><b>2. Construire une stratégie de communication afin de valoriser l'offre en matière d'alimentation issue des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de</b></p>		

	<b>distribution de produits locaux</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Créer un plan de communication avec le service communication de la ville de Metz.</p> <p>Cette communication aura pour objectifs de valoriser l'offre alimentaire en circuits courts à l'échelle de la ville et des quartiers.</p>	Mission Ville pour Tous et mission Développement Durable et Solidaire de la ville de Metz	2018		
	<b>3. Mettre en œuvre des actions de développement des systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution de produits locaux dans les quartiers politiques de la ville</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Accompagner l'implantation de systèmes solidaires et coopératifs dans les circuits courts de distribution dans les QPV.</p> <p>S'appuyer sur le recensement préalable de l'offre sur le territoire et sur les dynamiques locales des quartiers.</p> <p>S'appuyer sur les compétences du groupe de travail.</p>	Ville de Metz	2019 et 2020		
	<b>4. Mettre en lien entre les épicerie sociales et solidaires avec les actions de promotion de la santé du territoire messin</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Rencontrer les gestionnaires des épicerie sociales et solidaires du territoire messin afin de renforcer la connaissance inter-acteurs.</p> <p>Définir des modalités de travail pour renforcer la communication et la collaboration sur les actions de promotion de la santé.</p> <p>Etudier la possibilité de renforcer l'offre en circuits courts des denrées alimentaires des épicerie sociales et solidaires.</p>	Mission Ville pour Tous, mission Développement Durable et Solidaire et service Politique de la ville de la ville de Metz	2017 à 2020		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Mise à disposition de moyens humains et plan de communication			
	Financements pressentis	Ville de Metz, DRAAF			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i><b>Indicateur(s) de résultats</b></i>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution du nombre de personnes utilisant les espaces solidaires et coopératifs de distributions en circuits courts de produits locaux</li> <li>✓ Nombre de personnes fréquentant ces espaces qui déclarent savoir bien identifier l'offre locale, équitable et durable et raison de cette identification</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions.</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors service de santé (alimentation)</p> <p><b>Environnement social</b> : Empowerment de la communauté</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan National Santé Environnement 3 2015 – 2019 et Plan Régional Santé Environnement 3 2017 -2021				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b></p>		
FICHE 42	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Accompagner le renforcement des dispositifs favorisant la mobilité active</b></p>	Phase de conception	X
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation</b></p>		
Typologie de l'action	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action (2) <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (4)</p>		
Périmètre de l'action	Public concerné	<p><b>Objectifs opérationnels 1, 3 et 4</b> : tout habitant  <b>Objectif opérationnel 2</b> : salariés  <b>Objectif opérationnel 5</b> : élèves de CM1 et CM2  <b>Objectif opérationnel 6</b> : habitants des quartiers Politique de la ville</p>	
	Lieux / territoire d'intervention	<p><b>Objectif opérationnel 1</b> : tout le territoire de Metz (et agglomération en fonction des projets d'aménagement urbain planifiés par les Collectivités)  <b>Objectifs opérationnels 2, 3 et 4</b> : tout le territoire de Metz  <b>Objectif opérationnel 5</b> : établissements scolaires  <b>Objectif opérationnel 6</b> : les 6 QPV de la ville de Metz</p>	
	Nombre de personnes concernées par l'action	<p><b>Objectifs opérationnels 1, 2, 3 et 4</b> : tout habitant  <b>Objectif opérationnel 5</b> : 32 classes d'élèves par an  <b>Objectif opérationnel 6</b> : tout habitant empruntant les modes de déplacements actifs</p>	
Contexte	<p>La Prévalence du surpoids en Lorraine et sur l'agglomération messine et les inégalités sociales et territoriales de santé sont marquées d'un quartier à l'autre de la ville de Metz. Il est aujourd'hui scientifiquement démontré que la pratique de mobilités quotidiennes a un impact important sur la santé, l'environnement et le budget des ménages. La pratique de l'activité physique régulière contribue à prévenir la survenue des maladies chroniques et a également un impact très fort sur la santé mentale.</p> <p>S'il est possible de développer l'offre sportive, une amélioration de l'environnement urbain favorisant les mobilités actives sera bénéfique à tout public, à tout âge, à tout moment de la journée et tout au long de l'année.</p> <p>La réduction de l'usage de la voiture au profit du vélo ou de la marche contribue à réduire la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores, à moindre coûts.</p> <p>A Metz, une politique favorable au développement des mobilités actives est déjà en cours avec notamment la mise en œuvre d'un Plan Vélo 2010-2020, un Plan de Déplacement de l'Administration, et une signalétique piétonne des chemins de promenades.</p> <p>Metz Métropole est en cours d'élaboration d'un Schéma directeur cyclable à l'échelle de son territoire, qui vise notamment à assurer une plus grande homogénéité ainsi que la continuité des itinéraires cyclables du territoire.</p> <p>Metz dispose d'un dispositif pédagogique municipal important en matière de mobilité dès le plus jeune âge, notamment par l'éducation à la sécurité routière de tous les élèves de CE1 qui</p>		

	<p>se conclut par le Challenge Piétons (900 élèves environ), opération annuelle originale qui favorise le développement de l'autonomie de l'enfant dans ses déplacements en ville. Dans le cadre du budget participatif, les habitants ont émis la volonté de développer les aires de fitness dans les espaces publics. Cela souligne un besoin engagé des habitants de bénéficier d'activité physique en libre accès et le fort potentiel de développement des habitudes d'activité physique en milieu urbain.</p> <p>L'Enquête Ménages Déplacements réalisée à l'échelle du territoire de Metz Métropole, dont les résultats seront publiés à l'automne 2017, permettra d'orienter l'aménagement du territoire et les actions en faveur des mobilités actives.</p>											
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Accompagner le renforcement des dispositifs favorisant la mobilité active</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer une démarche de promotion de la santé dans le Schéma Directeur Vélo</li> <li>2. Développer les actions de promotion de la mobilité active dans les Plans de Déplacement Entreprise, Inter-Entreprises et d'Administration</li> <li>3. Renforcer l'offre de stationnement vélo et la location de vélos à assistance électrique (VAE)</li> <li>4. Mettre en place une offre de pratique d'activité physique gratuite en plein air et en milieu urbain accessible à tous</li> <li>5. Renforcer l'apprentissage du vélo chez les enfants</li> <li>6. Développer l'Ecole du Vélo pour adultes dans les quartiers Politique de la ville</li> </ol>											
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz										
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	<b>Objectifs opérationnels 1, 2, 3, 5 et 6</b> : Emilie ESSERT, Responsable de la cellule Eco-mobilité de la ville de Metz Metz Métropole (PDE, VAE en location) <b>Objectif opérationnel 4</b> : Sébastien MARQUETON, Directeur adjoint Espaces Verts de la ville de Metz										
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Communauté d'Agglomération Metz Métropole, Association Metz à Vélo, Centre de Formation des Moniteurs de Lorraine, Indigo										
	Modalité de suivi	Réunions interservices										
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020											
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Intégrer une démarche de promotion de la santé dans le Schéma Directeur Vélo</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Appliquer l'outil HEAT à partir des données issues de l'Enquête Ménages Déplacements de 2017. Utiliser cette évaluation afin de sensibiliser les professionnels et élus en lien avec l'aménagement du territoire. Evaluer économiquement les bienfaits pour la santé de la pratique de la marche ou du vélo. Accompagner l'élaboration du Schéma directeur cyclable pour rendre la mobilité active accessible à tous</td> <td>Mission Ville pour tous et Service Nouvelles mobilités de la ville de Metz</td> <td>Second semestre 2017</td> </tr> </tbody> </table> <p><b>2. Objectif opérationnel : Développer les actions de promotion de la mobilité active dans les Plans de Déplacement Entreprise, Inter-Entreprises et d'Administration</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Comment ?</th> <th>Qui ?</th> <th>Quand ?</th> </tr> </thead> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	Appliquer l'outil HEAT à partir des données issues de l'Enquête Ménages Déplacements de 2017. Utiliser cette évaluation afin de sensibiliser les professionnels et élus en lien avec l'aménagement du territoire. Evaluer économiquement les bienfaits pour la santé de la pratique de la marche ou du vélo. Accompagner l'élaboration du Schéma directeur cyclable pour rendre la mobilité active accessible à tous	Mission Ville pour tous et Service Nouvelles mobilités de la ville de Metz	Second semestre 2017	Comment ?	Qui ?	Quand ?
Comment ?	Qui ?	Quand ?										
Appliquer l'outil HEAT à partir des données issues de l'Enquête Ménages Déplacements de 2017. Utiliser cette évaluation afin de sensibiliser les professionnels et élus en lien avec l'aménagement du territoire. Evaluer économiquement les bienfaits pour la santé de la pratique de la marche ou du vélo. Accompagner l'élaboration du Schéma directeur cyclable pour rendre la mobilité active accessible à tous	Mission Ville pour tous et Service Nouvelles mobilités de la ville de Metz	Second semestre 2017										
Comment ?	Qui ?	Quand ?										

	<p>Développer la communication en faveur des mobilités actives auprès des entreprises.</p> <p>Créer une stratégie d'incitation des entreprises à se munir d'un PDE ou PDIE.</p> <p>Accompagner les entreprises à la mise en œuvre de leur PDE ou PDIE.</p> <p>Poursuivre les actions du PDA de la ville de Metz, notamment en termes d'équipement des sites en VAE de service, ainsi qu'en stationnement vélo à destination des agents.</p>	<p>Metz Métropole pour les actions PDE/ PDIE</p> <p>Service Nouvelles mobilités de la ville de Metz</p>	Durée du CLS
<b>3. Objectif opérationnel : Renforcer l'offre de stationnement vélo et la location de Vélos à Assistance Electrique (VAE)</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Poursuivre le déploiement de l'offre de stationnements vélo sur le territoire messin (abris sécurisés, abris couverts et arceaux).	Service Nouvelles mobilités de la ville de Metz et Metz Métropole	Durée du CLS	
Développer le parc à vélo électrique du réseau Le Met.			
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en place une offre de pratique d'activité physique gratuite en plein air et en milieu urbain accessible à tous</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Elaborer les circuits de courses à pied et marche rapide, reliés aux aires d'agrès existantes.	Service Parcs, jardins et espaces naturels, service Développement des pratiques sportives, Mission Ville pour tous et service communication de la ville de Metz	Mise en œuvre au printemps 2018	
Mettre en place un jalonnement de ces circuits.			
Déployer de nouvelles aires d'agrès sur ces circuits.			
Accompagner la promotion de ces circuits afin d'inciter les habitants à s'approprier les espaces urbains en libre accès pour bouger en faveur de leur santé : définir et mettre en œuvre un plan de communication.			
<b>5. Objectif opérationnel : Renforcer l'apprentissage du vélo chez les enfants</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Doubler le dispositif de sensibilisation à la sécurité routière par le vélo (16 classes par an actuellement).	Service Nouvelles Mobilités de la ville de Metz	Rentrée 2018	
Acquisitions complémentaires de vélos pour enfants.			
<b>6. Objectif opérationnel : Développer l'Ecole du Vélo pour adultes dans les quartiers Politique de la ville</b>			
Comment ?	Qui ?	Quand ?	
Donner les moyens à l'association Metz à Vélo d'adapter les actions de l'Ecole du Vélo pour adultes aux QPV.	Association Metz à Vélo et service Nouvelles Mobilités de la ville de Metz	Durée 2018-2020	
Accompagner les initiatives d'apprentissage du vélo auprès d'autres publics vulnérables (seniors, santé mentale, ...).			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<p><b>Objectif opérationnel 1</b> : mise à disposition de ressources humaines</p> <p><b>Objectif opérationnel 2</b> : coût support communication et équipement vélos (11000 € HT pour 10 VAE)</p> <p><b>Objectif opérationnel 3</b> : acquisition de vélos électriques et stationnements vélo</p> <p><b>Objectif opérationnel 4</b> : en cours d'élaboration</p>	

	<p><b>Objectif opérationnel 5</b> : acquisition vélos et casques (5000 € TTC), marché prestataire de 25000 € TTC / an</p> <p><b>Objectif opérationnel 6</b> : soutien à l'association (subvention VDM actuelle de 21000 € / an)</p>
Financements pressentis	<p><b>Objectif opérationnel 2</b> : ville de Metz</p> <p><b>Objectif opérationnel 3</b> : ville de Metz, Metz Métropole, Indigo</p> <p><b>Objectif opérationnel 4</b> : ville de Metz, ARS, RLAM (sous réserve de la validation par le conseil d'administration), DRJSCS</p> <p><b>Objectif opérationnel 5</b> : ville de Metz, ARS, RLAM (sous réserve de la validation par le conseil d'administration), DRJSCS</p> <p><b>Objectif opérationnel 6</b> : ville de Metz, ARS, RLAM (sous réserve de la validation par le conseil d'administration), DRJSCS</p>
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de dispositifs favorisant la mobilité active accompagnés par les pouvoirs publics dans une démarche de promotion de la santé et typologie des dispositifs et typologie des accompagnements mis en œuvre par les pouvoirs publics pour chacun des dispositifs</li> <li>✓ Nombre de projets mobilité actifs effectivement mis en place suite aux accompagnements et typologie des projets</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Environnement physique et accès aux ressources (transports)</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations et prise en compte des déterminants de santé dans les politiques.</p>
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 5 - Renforcer les environnements favorables à la santé</b> <b>Objectif général : Améliorer le cadre de vie des habitants du territoire messin d'ici 2020</b>				
<b>FICHE 43</b>	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Food truck éducatif itinérant</b>	<b>Phase de conception</b>	<b>X</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'offre écoresponsable du territoire en matière de mobilité et d'alimentation</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Tout public et plus spécifiquement les enfants et leurs familles			
	Lieux / territoire d'intervention	Sur l'ensemble du territoire messin			
	Nombre de personnes concernées par l'action	Non pertinent			
<b>Contexte</b>	<p>La thématique de l'alimentation a été identifiée comme prioritaire par le groupe de travail CLS "Santé des enfants" et reconnue comme une thématique facilitant l'approche de la santé auprès du public.</p> <p>Le groupe de travail a également identifié le besoin d'aller au plus proche des habitants et d'adapter les actions de prévention ou d'éducation pour la santé aux besoins, demandes, publics et lieux d'intervention.</p> <p>De ces constats est née l'idée d'un food truck éducatif itinérant, qui servirait de support aux actions de prévention ou d'éducation pour la santé, en proposant un concept positif et innovant permettant le lien social, la découverte et l'échange.</p> <p>Le food truck éducatif proposerait des plats ou goûters sains, faciles à faire, peu coûteux et savoureux, en s'appuyant sur des collaborations locales pour proposer le plus possible des produits locaux, frais et bio.</p> <p>Cet outil ludique et rassembleur par le vecteur social de l'alimentation, permettrait d'aborder des thématiques de santé publique bien plus larges que l'alimentation avec l'appui de professionnels qualifiés.</p> <p>L'offre alimentaire servie lors des actions serait gratuite pour les participants.</p> <p>Les actions de prévention ou d'éducation pour la santé conçues autour de l'offre du food truck devront respecter les critères qualité des projets du CLS, dont notamment la non culpabilisation des messages délivrés, le partage des savoirs et la participation des populations.</p> <p>La participation du public pourrait se traduire par son implication dans la conception de l'action de prévention, mais aussi au choix du plat préparé dans le food truck, à la confection du plat, etc.</p> <p>Cet outil pourrait s'adapter aux manifestations présentes sur le territoire (par exemple, à Metz Plage) et à un large panel de publics et de lieux (par exemple, la dégustation d'un plat et l'explication de la recette à partir de l'offre d'une distribution d'aide alimentaire pour ses bénéficiaires).</p>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b> Améliorer l'accès (physique, financier, social) aux actions de prévention et d'éducation pour la				

	santé pour les habitants du territoire								
	<b>Opérationnels</b>								
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Concevoir le projet de food truck éducatif itinérant.</li> <li>2. Mettre en œuvre le projet de food truck éducatif itinérant.</li> <li>3. Expérimenter des actions de prévention et d'éducation pour la santé auprès des enfants et de leurs familles avec l'aide du food truck éducatif itinérant.</li> </ol>								
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz							
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Coralie LEMOINE, Chargée de mission santé							
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les services et le CCAS de la ville de Metz ARS Grand Est Partenaires selon l'avancée du projet							
	Modalité de suivi	Comité de pilotage pour validation des étapes de conception							
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Concevoir le projet de food truck éducatif itinérant</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Comment ?</td> <td style="width: 25%;">Qui ?</td> <td style="width: 25%;">Quand ?</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe de travail et un comité de pilotage.</li> <li>- Ecrire un cahier des charges du projet et de l'utilisation du food truck éducatif.</li> <li>- Trouver une structure porteuse du projet et qui puisse conduire le food truck : appel d'offre par marché public.</li> <li>- Créer un montage financier public – privé.</li> <li>- Trouver un véhicule et concevoir le projet d'aménagement de celui-ci : partenariats avec des écoles techniques.</li> <li>- Créer une charte graphique, un logo et un plan de communication pour le projet.</li> <li>- Constituer un réseau de partenaires qualifiés pour intervenir à l'appui du food truck au grès des besoins sur les différentes thématiques de santé publique et manifestations : convention de partenariat.</li> </ul> <p><i>Faire valider chaque étape de la conception par le comité technique.</i></p> </td> <td>Ville de Metz</td> <td>2017 - 2018</td> </tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe de travail et un comité de pilotage.</li> <li>- Ecrire un cahier des charges du projet et de l'utilisation du food truck éducatif.</li> <li>- Trouver une structure porteuse du projet et qui puisse conduire le food truck : appel d'offre par marché public.</li> <li>- Créer un montage financier public – privé.</li> <li>- Trouver un véhicule et concevoir le projet d'aménagement de celui-ci : partenariats avec des écoles techniques.</li> <li>- Créer une charte graphique, un logo et un plan de communication pour le projet.</li> <li>- Constituer un réseau de partenaires qualifiés pour intervenir à l'appui du food truck au grès des besoins sur les différentes thématiques de santé publique et manifestations : convention de partenariat.</li> </ul> <p><i>Faire valider chaque étape de la conception par le comité technique.</i></p>	Ville de Metz	2017 - 2018
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constituer un groupe de travail et un comité de pilotage.</li> <li>- Ecrire un cahier des charges du projet et de l'utilisation du food truck éducatif.</li> <li>- Trouver une structure porteuse du projet et qui puisse conduire le food truck : appel d'offre par marché public.</li> <li>- Créer un montage financier public – privé.</li> <li>- Trouver un véhicule et concevoir le projet d'aménagement de celui-ci : partenariats avec des écoles techniques.</li> <li>- Créer une charte graphique, un logo et un plan de communication pour le projet.</li> <li>- Constituer un réseau de partenaires qualifiés pour intervenir à l'appui du food truck au grès des besoins sur les différentes thématiques de santé publique et manifestations : convention de partenariat.</li> </ul> <p><i>Faire valider chaque étape de la conception par le comité technique.</i></p>	Ville de Metz	2017 - 2018							
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre le projet de food truck éducatif itinérant</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Comment ?</td> <td style="width: 25%;">Qui ?</td> <td style="width: 25%;">Quand ?</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les conventions de partenariat nécessaires.</li> <li>- Réaliser l'achat d'un véhicule et l'aménagement nécessaire.</li> <li>- Mettre en œuvre le plan de communication.</li> </ul> </td> <td>Ville de Metz, porteur du projet et partenaires</td> <td>2019</td> </tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les conventions de partenariat nécessaires.</li> <li>- Réaliser l'achat d'un véhicule et l'aménagement nécessaire.</li> <li>- Mettre en œuvre le plan de communication.</li> </ul>	Ville de Metz, porteur du projet et partenaires	2019
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place les conventions de partenariat nécessaires.</li> <li>- Réaliser l'achat d'un véhicule et l'aménagement nécessaire.</li> <li>- Mettre en œuvre le plan de communication.</li> </ul>	Ville de Metz, porteur du projet et partenaires	2019							
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Expérimenter des actions de prévention et d'éducation pour la santé avec le food truck</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%;">Comment ?</td> <td style="width: 25%;">Qui ?</td> <td style="width: 25%;">Quand ?</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des actions de prévention et d'éducation pour la santé à destination des enfants et de leurs familles :</li> <li>- En s'appuyant sur les besoins du territoire (diagnostic local de santé, etc.)</li> <li>- En respectant les critères qualité des projets du CLS</li> <li>- En respectant le cahier des charges d'utilisation du food truck</li> </ul> </td> <td>Porteur du projet, ville de Metz et partenaires</td> <td>2020</td> </tr> </table>			Comment ?	Qui ?	Quand ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des actions de prévention et d'éducation pour la santé à destination des enfants et de leurs familles :</li> <li>- En s'appuyant sur les besoins du territoire (diagnostic local de santé, etc.)</li> <li>- En respectant les critères qualité des projets du CLS</li> <li>- En respectant le cahier des charges d'utilisation du food truck</li> </ul>	Porteur du projet, ville de Metz et partenaires	2020
Comment ?	Qui ?	Quand ?							
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des actions de prévention et d'éducation pour la santé à destination des enfants et de leurs familles :</li> <li>- En s'appuyant sur les besoins du territoire (diagnostic local de santé, etc.)</li> <li>- En respectant les critères qualité des projets du CLS</li> <li>- En respectant le cahier des charges d'utilisation du food truck</li> </ul>	Porteur du projet, ville de Metz et partenaires	2020							

	- En respectant les conventions de partenariats						
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	A définir lors de la phase de conception du projet					
	Financements pressentis	A définir lors de la phase de conception du projet					
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>						
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre d'actions de prévention et d'éducation élaborées et/ou mises en œuvre dans le cadre du projet et typologie des actions pour chaque quartier</li> <li>✓ Evolution du taux de fréquentation du Food Truck pour chaque quartier ciblé par l'action</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>						
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions socio-économiques</b> : Niveau d'éducation</p> <p><b>Environnement social</b> : Normes et climat social</p> <p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (prévention)</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins de la population</p>						
<b>Politiques Publiques concernées</b>							

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><i>Axe 6 - Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</i></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>				
FICHE 44	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Réseaux de contacts privilégiés</b></p> <p><b>BIPP base infirmations professionnelles partagée</b></p>	Phase de conception	X		
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins et de vie</b></p>				
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	<p>Public concerné</p>	<p>professionnels de l'action sociale, médico-sociale et sanitaire (même si ce dernier aspect est encore peu présent) de la ville</p>			
	<p>Lieux / territoire d'intervention</p>	<p>Commune</p>			
	<p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>				
Contexte	<p>Dans le cadre de l'élaboration du CLS, les membres du groupe de travail "Parcours de santé" ont fait le constat qu'il est souvent difficile pour les professionnels d'identifier un interlocuteur privilégié au sein des institutions partenaires qu'il est possible de contacter pour être aidé dans l'accompagnement d'une personne.</p> <p>Certaines structures ont désormais des numéros verts, des plateformes téléphoniques qui ne permettent plus ce lien privilégié.</p> <p>Les acteurs de terrain ont ainsi émis le besoin d'identifier des personnes ressources dans chaque structure afin de faciliter le lien entre les intervenants et l'orientation des personnes les plus vulnérables.</p> <p>Cette action a été initiée dans le cadre du Projet social de territoire 2016-2020 dans l'objectif de favoriser la connaissance des acteurs et d'améliorer l'accès aux droits et aux services des usagers. Elle repose donc sur une mobilisation des parties prenantes du Pst (CCAS, ville, CD, DDCS) ainsi que des acteurs ciblés par l'outil (Mission Locale, CPAM...).</p>				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Co-construire un outil efficace pour l'accès aux personnes ressources sur le territoire</p> <p><b>2.</b> Réaliser un état des lieux des personnes ressources existantes et leur donner les moyens d'enrichir la base de données</p> <p><b>3.</b> Assurer la mise à jour et sécuriser l'accès à l'information</p>				
Porteur et partenaires	<p>Porteur de l'action (structure)</p>	<p>COPIL du PST : CCAS/METZ/CAF/CD57 /DDCS</p>			
	<p>Pilote de l'action (nom et/ou</p>	<p>Sylvie BORTOT, Directrice de l'action sociale et de l'insertion</p>			

	fonction de la personne)	au CCAS de Metz Aurélie DALOUX, chargée de l'emploi
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les différentes structures œuvrant dans le champ sanitaire et social
	Modalité de suivi	
<b>Période de réalisation</b>	Action annuelle ou perspective d'une action pluriannuelle ?	
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Co-construire un outil efficace pour l'accès aux personnes ressources sur le territoire</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Grâce à l'appui d'un webmaster, les partenaires qui le souhaitent construisent l'interface de la future BIPP, permettant à la fois une entrée par thématique, une entrée par institution.</p>	
	<p><b>2. Réaliser un état des lieux des personnes ressources existantes et leur donner les moyens d'enrichir la base de données</b></p> <p>Comment ?</p> <p>A l'appui de référent dans chacune des structures et de l'appel à participation, la base pourra être créée et ensuite enrichie.</p>	<p>Qui ?</p> <p>Membres du groupe de travail</p> <p>Quand ?</p> <p>2<sup>ème</sup> semestre 2017</p>
	<p><b>3. Assurer la mise à jour et sécuriser l'accès à l'information</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Définition d'un accès limité et protégé. Elaboration et signature d'une charte par l'ensemble des utilisateurs afin de garantir la non-diffusion de la liste de contacts privilégiés.</p>	
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Web master 10 000 € Mise en ligne et le paiement d'une redevance annuelle 200€ par an Référents des différentes structures 50 000 €
	Financements pressentis	COPIL PST et autre partie prenante au projet
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de personnes qui déclarent mieux identifier les acteurs des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire et typologie des acteurs identifiés par dispositif</li> <li>✓ Nombre de personnes qui déclarent mieux connaître les missions des dispositifs d'accompagnement et typologie des missions</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>	
<b>Déterminants de santé visés</b>	Système de soins : Continuité (informationnelle, relationnelle, clinique)	

<b>dans l'action</b>	
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

<b>CLS Ville de Metz 2017-2020</b>	<b>Axe 6 - Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</b> <b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b>				
	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Un mode d'accueil pour tous : un accueil personnalisé en multi-accueil pour les enfants en situation de handicap</b>	<b>Phase de conception</b>			
<b>FICHE 45</b>		<b>Phase de mise en œuvre</b>	<b>X</b>		
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilités dans leurs parcours de santé, de soins et de vie</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Enfants de 0 à 6 ans en situation de handicap			
	Lieux / territoire d'intervention	Les 24 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la commune			
	Nombre de personnes concernées par l'action				
<b>Contexte</b>	<p>A Metz, l'offre d'accueil des jeunes enfants se veut complète et variée pour s'adapter au plus près des besoins des familles, quelle que soit leur situation. Cette offre d'accueil propose notamment une solution d'accueil personnalisée aux familles dont un enfant est porteur d'un handicap. Néanmoins, dans le cadre de l'élaboration du CLS - notamment du groupe de travail "Santé des enfants" - le service Petite Enfance de la ville de Metz et les acteurs du champ ont fait part du besoin de renforcer les connaissances de l'offre d'accueil des enfants porteurs de handicap auprès des professionnels et des familles. En parallèle, il conviendra d'élargir les possibilités d'accueil personnalisé afin qu'un maximum d'enfants en situation de handicap puisse bénéficier de l'offre locale.</p> <p>A l'heure actuelle, l'offre est répartie sur plusieurs établissements. L'EAJE Charlemagne dispose de 7 places sur 25 destinées en priorité à des enfants en situation de handicap. Leur accueil est également possible dans les 13 autres EAJE municipaux si les conditions sont rassemblées pour s'adapter à la situation de l'enfant, en prenant en compte le rythme des soins, l'infrastructure et le personnel.</p> <p>L'accueil est organisé en fonction des besoins et des attentes de la famille et de la situation de l'enfant en concertation avec le médecin de crèche et de la puéricultrice référente du projet d'accueil des enfants porteurs de handicap.</p> <p>Un agent de puériculture spécialisé est chargé d'accompagner individuellement ces enfants. Il intervient dans les différents EAJE concernés sur la base d'une programmation qui tient compte de la présence de l'enfant et du projet d'accompagnement qui aura été négocié (aide au repas, proposition d'activités spécifiques, etc.).</p>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				
	Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire				

	<p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p><b>1.</b> Elargir l'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap à l'ensemble des EAJE de la commune</p> <p><b>2.</b> Mettre en place un plan de communication adapté aux professionnels du champ du handicap et aux familles dont un enfant est porteur d'un handicap</p> <p><b>3.</b> Evaluer l'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap mis en place dans les EAJE</p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Ville de Metz – Service Petite Enfance	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Stéphanie JACQUAT-FRANCOIS – Médecin de crèche	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Les Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) Les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) Le service de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental	
	Modalité de suivi		
<b>Période de réalisation</b>	2017 à 2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Elargir l'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap à l'ensemble des EAJE de la commune</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Informer le personnel en diffusant une information claire et précise sur l'accueil des enfants en situation de handicap. Créer et entretenir des relations régulières entre les crèches et les organismes de soins partenaires. Financer un deuxième poste d'intervention d'une professionnelle volante spécialisée dans l'accueil des enfants en situation de handicap dans les EAJE à gestion associative, afin de renforcer les équipes pour assurer un accueil personnalisé de ces enfants.</p>	Qui ?	Quand ?
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place un plan de communication adapté aux professionnels du champ du handicap et aux familles dont un enfant est porteur d'un handicap</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Co-construire un courrier à destination des professionnels de la petite enfance (pédiatres, sages-femmes, PMI, CAMSP, SESSD...) afin de rendre l'offre d'accueil locale plus visible. Ces professionnels de la petite enfance sont en 1<sup>ère</sup> ligne dans l'orientation des parents dont un enfant serait porteur d'un handicap.</p> <p>Réaliser une campagne d'affichage à destination du grand public afin d'informer les parents de l'existence de lieux d'accueil.</p> <p>Mettre en place un plan de communication à destination d'associations spécialisées qui regroupent des familles.</p> <p>Diffuser le film sur "l'accueil des enfants en situation de</p>	PPE + médecin de crèche Communication externe Ville de Metz CAF + PPE	1 <sup>er</sup> trimestre 2018 Mars 2018 Mars 2018

	handicap au sein des EAJE" réalisé dans les cadre d'un appel à projet de la CAF sur le site internet de la Ville de Metz.				
<b>3. Objectif opérationnel : Evaluer l'accueil personnalisé pour les enfants en situation de handicap mis en place dans les EAJE</b>					
	Comment ?  Mettre en œuvre une démarche d'évaluation structurée autour d'indicateurs de processus et de résultat à définir et valider collectivement.  Exemple d'indicateur de processus : Nombre d'enfants accueillis annuellement dans les différents EAJE. Indice de satisfaction des familles (nombre de familles ayant eu une réponse positive à leur demande).  La satisfaction des familles va au-delà de la réponse positive à leur demande : satisfaction quant aux conditions d'accueil, au respect du projet d'accompagnement défini, etc.  Proposition : Réunir (fréquence sur l'année ?) les deux agents de puériculture spécialisés, les directions des EAJE concernés et le médecin de crèche pour identifier les points forts et à améliorer de l'accueil et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap. Organiser des temps de concertation entre familles, directions et agents de puériculture spécialisés pour ajuster l'accompagnement des enfants en situation de handicap accueillis et évaluer leur satisfaction.	Qui ?  Médecin de crèche	Quand ?  Janvier de chaque année		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis				
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels qui déclarent mieux identifier les dispositifs d'accueil personnalisé et leurs missions et typologie des professionnels</li> <li>✓ Nombre de parents qui déclarent mieux connaître les différents dispositifs d'accueil personnalisé du territoire</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Modes de vie, conditions de vie, environnement social Inclusion des enfants en situation de handicap (amélioration des conditions de vie de ces familles)				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Petite enfance				

CLS Ville de Metz 2017-2020	<b>AXE 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</b> <b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b>				
<b>FICHE 46</b>	<b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Guide professionnel MAIA</b>	Phase de conception			
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins et de vie</b>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Professionnels d'aide et de soins à domicile			
	Lieux / territoire d'intervention	A l'échelle du territoire messin			
	Nombre de personnes concernées par l'action	L'ensemble des professionnels d'aide et de soins			
<b>Contexte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diagnostic du pilote MAIA du Sillon Mosellan               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rupture des parcours de soins et d'aide aux personnes âgées en perte d'autonomie à domicile</li> <li>⇒ Coordination difficile des acteurs professionnels dans les situations de prise en charge et d'aide à domicile</li> <li>⇒ Manque de connaissance entre les acteurs du domicile</li> </ul> </li> <li>Validation du diagnostic par les acteurs et/ou leurs représentants institutionnels rassemblés en Table Tactique MAIA, instance de concertation MAIA réunie 4 fois par an, et les groupes de travail qui en découlent               <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Proposition d'un outil papier annuaire</li> <li>⇒ Evaluation de l'outil papier</li> <li>⇒ Proposition d'un outil numérique</li> </ul> </li> <li>Validation du diagnostic et des outils en Table Stratégique MAIA</li> <li>Concertation nationale des pilotes MAIA : travail sur le Répertoire Opérationnel des Ressources Médico-Sociales et Sociales (ROR MSS) : outil du plan Numérique ARS</li> <li>Groupe de travail inter-régional MAIA/GCS Télésanté Lorraine (Groupement de coopération sanitaire pour l'organisation de la Télémédecine) : construction et validation par l'Agence française de la santé numérique (ASIP) de la nomenclature du ROR MSS</li> <li>Expérimentation en Champagne-Ardenne (et pilotes MAIA Grand Est)</li> <li>Extension du ROR en Moselle sur la base du volontariat des pilotes MAIA</li> </ul>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				
	Développer l'interconnaissance entre professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et les structures de services à domicile				
	<b>Opérationnels</b>				
	<b>1.</b> Promouvoir l'outil ROR MSS (Répertoire Opérationnel de Ressources Médico-Sociales et Sociales) auprès des partenaires				

	<p><b>2.</b> Renseigner les fiches du ROR MSS sur le territoire messin</p> <p><b>3.</b> Mettre à jour annuellement le ROR MSS</p>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Conseil Départemental 57			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Pilote MAIA du sillon mosellan			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Pilotes MAIA 57 – GCS télésanté – ARS Grand Est – CD 57			
	Modalité de suivi	Tables tactiques et tables stratégiques MAIA 57			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Promouvoir l'outil auprès des partenaires du territoire messin</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Valider le diagnostic d'insuffisance de l'annuaire papier des partenaires du suivi à domicile</p> <p>Présenter les expérimentations de Champagne-Ardenne</p> <p>Valider l'offre d'annuaire numérique pour la MAIA du Sillon Mosellan</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Représentants institutionnels en Tables Tactiques MAIA</p> <p>Pilotes MA ARS ; CD 57</p>				
	<p>Quand ?</p> <p>Tables Tactiques MAIA du Sillon Mosellan trimestrielles 2017</p>				
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Renseigner les fiches du ROR MSS</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Former les partenaires à la nomenclature de la fiche ROR MSS</p> <p>Valider leur inscription par TéléSanté</p> <p>Renseigner en ligne les fiches préparées avec le GCS Santé et le pilote MAIA</p> <p>Vérifier la conformité des fiches</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Représentants institutionnels des structures d'aide et de soins</p> <p>GCS TéléSanté, Pilote MAIA</p>				
	<p>Quand ?</p> <p>A partir de septembre 2017</p> <p>Groupes de travail par catégorie et/ou territoire</p>				
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Mettre à jour annuellement les fiches du ROR MSS</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Diagnostic annuel de l'offre et des besoins du territoire</p> <p>Analyse des situations de rupture de parcours</p> <p>Validation en Table Tactique MAIA</p>				
	<p>Qui ?</p> <p>Pilote MAIA</p>				
	<p>Quand ?</p> <p>Animation au fil de l'eau</p> <p>3 Tables tactiques / an</p>				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Mi-temps secrétariat – projet ROR territoire MAIA de Metz – 22 000€			
	Financements pressentis	Quart temps pilote MAIA – projet ROR Territoire de Metz – 21 000€			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Evolution du nombre de professionnels, et typologie des professionnels, qui déclarent mieux connaître les autres professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et leurs missions</li> <li>✓ Evolution du nombre de professionnels, et typologie des professionnels, qui déclarent mieux connaître les structures de services à domicile et leurs missions</li> </ul>				
	<p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS »</i></p>				

	<i>de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Système de soins</b> : Accessibilité, globalité, réactivité, continuité, efficacité et sécurité <b>Contexte économique et politique</b> : Adaptation aux besoins des populations, prise en compte des déterminants de santé dans les politiques
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>		
FICHE 47	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Lutte contre l'isolement des personnes de plus de 55 ans « Solidarité Seniors Messine »</b></p>	<p>Phase de conception</p>	X
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins, et de vie</b></p>		
Typologie de l'action	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
Périmètre de l'action	Public concerné	Personnes de 55 ans et plus	
	Lieux / territoire d'intervention	Metz- Quartier de Bellecroix	
	Nombre de personnes concernées par l'action	5 à 10 bénévoles	Nombre de personnes en situation d'isolement : à définir suivant les besoins
Contexte	<p>En juillet 2013, le dispositif MONALISA est mis en œuvre par la ministre déléguée aux personnes âgées et à l'autonomie, pour trouver les leviers permettant de renforcer les entourages des personnes âgées souffrant de solitude en mobilisant du bénévolat d'initiative citoyenne. MONALISA est une mobilisation nationale contre l'isolement social des personnes âgées.</p> <p>La lutte contre l'isolement et la solitude des personnes âgées est un enjeu de société majeur. La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart (23%) de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. La part de personnes âgées isolées augmente de façon aiguë. Si rien ne change, c'est près de 4 millions des plus de 75 ans qui souffriront de cet isolement social d'ici les 25 années à venir.</p> <p>Lutter contre l'isolement social des âgés suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec ces personnes fragilisées. Pour ce faire, les équipes citoyennes MONALISA s'organisent en associations ou au sein d'associations existantes, des CCAS, des centres sociaux, etc.</p> <p>Le projet s'inscrit dans une dynamique d'acteurs qui sont d'ores et déjà impliqués dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées et sont signataires de la Charte Monalisa.</p> <p>Les modalités d'action qui sont promues par cette mobilisation pour les organisations qui s'y engagent sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La coopération sur les territoires, afin de créer des convergences entre les acteurs qui luttent contre l'isolement des personnes âgées (Conseils généraux, caisses de retraites primaires et complémentaires, associations, CCAS, etc.).</li> <li>- Le déploiement des équipes de bénévoles pour mailler d'avantage le territoire.</li> </ul> <p>Ici, l'objectif est bien d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires au développement du lien social avec les personnes âgées isolées.</p>		
Objectifs	<b>Spécifique</b>		
	Améliorer les connaissances et les compétences de professionnels et des bénévoles intervenants		

	auprès des populations en situation de fragilité relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés				
	<b>Opérationnels</b>				
	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Identifier l'existant et les besoins</li> <li>2. Recruter des bénévoles</li> <li>3. Former les bénévoles sur les principes et les valeurs énoncés dans la charte Monalisa</li> <li>4. Mettre en œuvre l'action de repérage des personnes en situation d'isolement</li> <li>5. Mettre en place des actions co-construites avec les personnes isolées repérées</li> </ol>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	CCAS			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Comité de pilotage (CCAS/CARSAT/ADMR)			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Bailleurs sociaux Centre social Professions libérales du quartier Structures d'aide à domicile Résidence autonomie Associations culturelles et sportives drainant du public senior Mairie de quartier Comité de quartier Associations engagées dans la lutte contre l'isolement Association Monalisa Label vie ARS Grand Est CD-57 (CMS, CLIC, APA, MAIA) RSMA CARSAT- EVADOPA			
	Modalité de suivi	Mise en place de Comités techniques			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020 Action pluriannuelle				
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Identifier l'existant et les besoins</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontrer les partenaires de manière individuelle (EVADOPA, équipe APA, petits frères des pauvres, ADAC'S, MHT, comité de quartier...)</li> <li>• Organiser une réunion de tous les acteurs du quartier</li> <li>• Mettre en place de 2 comités techniques autour des thèmes suivants :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le repérage des personnes en situation d'isolement</li> <li>○ Le recrutement, la formation et le suivi des bénévoles</li> </ul> </li> <li>• Réaliser une cartographie des acteurs et des initiatives par le biais de services civiques</li> </ul> <p><i>Il s'agit à travers cette démarche de renforcer la concertation et la coordination entre partenaires du projet. Aussi, de travailler à partir de l'existant sur le territoire</i></p>	CCAS, CARSAT, ADMR  CCAS (organisation) et coanimation ADMR/CARSAT  Comités techniques  ADMR	Année 2017  2ème semestre 2017  Fin 2017  Démarrage au 2eme semestre 2017 et en continu sur la durée du CLS		
	<b>2. Objectif opérationnel : Recruter des bénévoles</b>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une action « Bien Vieillir » dont une séance sera consacrée à la place du senior dans la cité et le bénévolat</li> <li>Mettre en œuvre un plan de communication, mobilisant les médias et supports suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>Télévisions locales</li> <li>Panneaux d'affichage municipaux</li> <li>Flyers</li> <li>Presse locale et municipale</li> <li>Réseaux sociaux (1 par semaine au minimum)</li> <li>Diffusion dans les boîtes aux lettres</li> <li>Organisation de manifestations</li> <li>Cartographie des acteurs et des initiatives à diffuser</li> </ul> </li> <li>Mettre en œuvre des temps de rencontre avec les structures chargées de la mise en relation des bénévoles avec le monde associatif</li> </ul>	CARSAT Comité technique « bénévolat »  Comité de pilotage	1 <sup>er</sup> semestre 2018 2018-2020  2 <sup>ème</sup> semestre 2017
<b>3. Objectif opérationnel : Former des bénévoles sur les principes et les valeurs énoncés dans la charte Monalisa</b>			
Comment ?		Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Former un formateur à la dispensation de la formation socle de Monalisa</li> <li>Créer une « charte » fixant les objectifs et limites d'intervention des bénévoles</li> <li>Mettre en place la formation des bénévoles :</li> </ul> <p>Formation socle sur les attendus de la mobilisation contre l'isolement (finalités, objectifs, sens et cadre général de la mobilisation)</p> <p>Formation continue, pour favoriser les échanges et les pratiques tout en sensibilisant les bénévoles à la prévention du vieillissement</p>	ADMR Comité technique « bénévolat » ADMR / Petits frères des pauvres ADMR/ Petits frères des pauvres /CARSAT	2 <sup>ème</sup> semestre 2017 2018-2020
<b>4. Objectif opérationnel : Mettre en œuvre l'action de repérage des personnes en situation d'isolement</b>			
Comment ?		Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un premier niveau de repérage sera mené par le biais des postiers (besoins des personnes isolées, autorisation de communication pour mise en œuvre d'actions individuelles ou collectives)</li> <li>Un « observatoire/veille » des personnes en situation d'isolement sera créé</li> </ul> <p>Des acteurs du repérage seront mobilisés par le biais de réunions de sensibilisation</p> <p>Un plan de communication, comprenant les supports et les médias suivants, sera mis en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Télévisions locales</li> <li>Panneaux d'affichage municipaux</li> <li>Flyers</li> <li>Presse locale et municipale</li> <li>Réseaux sociaux (1 par semaine au minimum)</li> </ul>	La Poste Comité technique « repérage » Comité technique « repérage » Comité technique « repérage »	1 <sup>er</sup> semestre 2018 1 <sup>er</sup> semestre 2018 2018-2020  1 <sup>er</sup> semestre 2018

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diffusion dans les boîtes aux lettres</li> <li>- Organisation de manifestations</li> </ul> <p>Une ligne téléphonique et des permanences d'accueil des publics seront mises en œuvre</p>	CCAS / ADMR en relai				
<b>5. Objectif opérationnel : Mettre en place des actions co-construites avec les personnes isolées repérées</b>						
Comment ?		Qui ?	Quand ?			
Développer d'un service d'entraide Développer le service Age'Ecoute Développer de visites de convivialité Mettre en place des actions collectives de convivialité Mettre en place des actions collectives de prévention		CCAS CCAS ADMR/ Petits frères des pauvres CCAS/ADMR CARSAT	Sur durée du CLS			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Frais de personnel : 28000€/an</li> <li>• Frais lié aux formations : 5500€ sur 3 ans</li> <li>• Frais de réunions : 1600€ sur 3 ans</li> <li>• Frais de communication et enquête : 5000€ sur 3 ans</li> <li>• Matériel : 4000€</li> </ul> <b>TOTAL : 100 100€</b>				
	Financements pressentis	<b>CCAS, CARSAT et ADMR</b> : mise à disposition de personnel pour le pilotage du projet, mise à disposition de salle et participation aux frais de réunions et mise à disposition de matériel pour des réunions, des formations <b>ARS, Conférence des financeurs</b>				
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>					
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels intervenants auprès des populations en situation de fragilité déclarant avoir acquis des connaissances et des compétences relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés et typologie des connaissances et compétences acquises</li> <li>✓ Nombre de bénévoles intervenants auprès des populations en situation de fragilité déclarant avoir acquis des connaissances et des compétences relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés et typologie des connaissances et compétences acquises</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>					
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé (logement, services sociaux) <b>Environnement social</b> : Normes et climat social, empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ; intégration sociale. <b>Renforcement des capacités individuelles</b> : Information et éducation à la santé <b>Renforcement des capacités des communautés</b> : Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé <b>Amélioration des conditions de vie</b> : Accès privilégiés aux services, mise en place de nouveaux services					
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Loi d'adaptation au vieillissement					

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><i>Axe 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</i></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>				
FICHE 48	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Repérer et accompagner les personnes âgées fragiles</b></p>	Phase de conception	X		
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins, et de vie</b></p>				
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input checked="" type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	<p>Public concerné</p> <p>Lieux / territoire d'intervention</p> <p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>	<p>Personnes âgées de 55 ans et plus, en GIR 5 et 6 connues des services de l'ADMR</p> <p>Metz Métropole</p> <p>10 bénévoles 24 aides à domicile salariées 35 personnes âgées par an</p>			
Contexte	<p>En général, l'état de santé des personnes âgées est apprécié par les médecins et, éventuellement, les autres professionnels de santé. Néanmoins, il existe très souvent un retard important entre la dégradation de l'état de santé et la mise en place de mesures sociales et médicales appropriées. Pour un médecin en exercice et 5 à 10 professionnels de santé, on trouve environ 100 professionnels du secteur social et médico-social. Un dépistage massif et précoce de l'état de santé des personnes âgées, évalué de manière globale par ces professionnels, sera mis en œuvre, inversant ainsi le processus habituel de constatation d'une fragilisation ou une dégradation de l'état de santé.</p> <p>Depuis décembre 2016, l'ensemble des salariés de l'ADMR sont équipés d'un smartphone et d'une application visant au repérage de la fragilité par le biais d'un système d'alertes. Cette application a été développée par NSI ADMR et est actuellement expérimentée par les associations ADMR du Gard.</p> <p>Ce projet, qui intègre les nouvelles technologies de l'information et de la communication, s'appuie sur la participation tridimensionnelle des aides à domicile, des bénévoles et des usagers.</p>				
Objectifs	<p><b>Spécifiques</b></p> <p>Améliorer les connaissances et les compétences de professionnels et des bénévoles intervenants auprès des populations en situation de fragilité relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Mobiliser les partenaires autour de la question du repérage précoce de la fragilité</li> <li>2. Sensibiliser et outiller les personnels d'intervention pour repérer les fragilités</li> <li>3. Former les bénévoles en charge des évaluations des besoins à domicile</li> <li>4. Impliquer les usagers pour prévenir les risques de fragilisation</li> </ol>				
Porteur et	Porteur de l'action (structure)	ADMR			

partenaires	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Fanny MENGEL, Directrice de la Fédération AADMR de Moselle																			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Associations ADMR du Pays Messin CARSAT / EVADOPA Conseil départemental (CMS, CLIC, APA, MAIA) Réseaux de santé RSMA/GérontoNord SSIAD ESA Professionnels libéraux																			
	Modalité de suivi	Comité de suivi																			
Période de réalisation	2017-2020																				
Descriptif	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mobiliser les partenaires autour de la question du repérage précoce de la fragilité</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>Mettre en place des temps de rencontre des équipes d'EVADOPA, des CLIC, de l'APA afin de définir les critères permettant de constituer le pool de personnes âgées suivies</td><td>ADMR</td><td>2<sup>ème</sup> semestre 2017</td></tr> </table> <p><b>2. Objectif opérationnel : Sensibiliser et outiller les personnels d'intervention pour repérer les fragilités</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>Mettre en place et paramétrer l'application du repérage de fragilités sur les téléphones des aides à domicile. Réaliser des réunions de présentation de l'application et de sensibilisation à la fragilité et aux enjeux du repérage précoce afin que le personnel soit porteur d'un message de prévention. Exploiter des alertes générées par l'application. Réaliser des réunions trimestrielles avec les salariés pour mettre en valeur les points forts, et les difficultés rencontrées en vue d'une amélioration continu du dispositif.</td><td>ADMR/NSI  ADMR/ RSMA  ADMR ADMR</td><td>2<sup>ème</sup> semestre 2017 Début 2018  2018-2020 4 par an</td></tr> </table> <p><b>3. Objectif opérationnel : Former les bénévoles en charge des évaluations des besoins à domicile</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> <tr> <td>Former les bénévoles à la notion de fragilité du sujet âgé et à l'utilisation de la grille SEGA pour repérer la fragilité, afin qu'ils réalisent une évaluation plus complète en cas d'alerte générée par l'application mobile des aides à domicile. Mettre en œuvre une « matinée du bénévolat » sur le thème des dispositifs coordonnés d'accompagnement des sujets âgés fragiles, pour une meilleure connaissance des ressources du territoire. Réaliser des réunions de sensibilisation sur des thématiques de prévention : prévention des chutes à domicile, dépression, latrogénie, addictions, etc. Réaliser des réunions de synthèse sur le projet.</td><td>GérontoNord  RSMA, CLIC, SSIAD, ESA, MAIA  RSMA, CARSAT, INPES ADMR</td><td>29 juin 2017  21 septembre 2017 2018-2020 1 à 2 par an</td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Mettre en place des temps de rencontre des équipes d'EVADOPA, des CLIC, de l'APA afin de définir les critères permettant de constituer le pool de personnes âgées suivies	ADMR	2 <sup>ème</sup> semestre 2017	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Mettre en place et paramétrer l'application du repérage de fragilités sur les téléphones des aides à domicile. Réaliser des réunions de présentation de l'application et de sensibilisation à la fragilité et aux enjeux du repérage précoce afin que le personnel soit porteur d'un message de prévention. Exploiter des alertes générées par l'application. Réaliser des réunions trimestrielles avec les salariés pour mettre en valeur les points forts, et les difficultés rencontrées en vue d'une amélioration continu du dispositif.	ADMR/NSI  ADMR/ RSMA  ADMR ADMR	2 <sup>ème</sup> semestre 2017 Début 2018  2018-2020 4 par an	Comment ?	Qui ?	Quand ?	Former les bénévoles à la notion de fragilité du sujet âgé et à l'utilisation de la grille SEGA pour repérer la fragilité, afin qu'ils réalisent une évaluation plus complète en cas d'alerte générée par l'application mobile des aides à domicile. Mettre en œuvre une « matinée du bénévolat » sur le thème des dispositifs coordonnés d'accompagnement des sujets âgés fragiles, pour une meilleure connaissance des ressources du territoire. Réaliser des réunions de sensibilisation sur des thématiques de prévention : prévention des chutes à domicile, dépression, latrogénie, addictions, etc. Réaliser des réunions de synthèse sur le projet.	GérontoNord  RSMA, CLIC, SSIAD, ESA, MAIA  RSMA, CARSAT, INPES ADMR	29 juin 2017  21 septembre 2017 2018-2020 1 à 2 par an		
Comment ?	Qui ?	Quand ?																			
Mettre en place des temps de rencontre des équipes d'EVADOPA, des CLIC, de l'APA afin de définir les critères permettant de constituer le pool de personnes âgées suivies	ADMR	2 <sup>ème</sup> semestre 2017																			
Comment ?	Qui ?	Quand ?																			
Mettre en place et paramétrer l'application du repérage de fragilités sur les téléphones des aides à domicile. Réaliser des réunions de présentation de l'application et de sensibilisation à la fragilité et aux enjeux du repérage précoce afin que le personnel soit porteur d'un message de prévention. Exploiter des alertes générées par l'application. Réaliser des réunions trimestrielles avec les salariés pour mettre en valeur les points forts, et les difficultés rencontrées en vue d'une amélioration continu du dispositif.	ADMR/NSI  ADMR/ RSMA  ADMR ADMR	2 <sup>ème</sup> semestre 2017 Début 2018  2018-2020 4 par an																			
Comment ?	Qui ?	Quand ?																			
Former les bénévoles à la notion de fragilité du sujet âgé et à l'utilisation de la grille SEGA pour repérer la fragilité, afin qu'ils réalisent une évaluation plus complète en cas d'alerte générée par l'application mobile des aides à domicile. Mettre en œuvre une « matinée du bénévolat » sur le thème des dispositifs coordonnés d'accompagnement des sujets âgés fragiles, pour une meilleure connaissance des ressources du territoire. Réaliser des réunions de sensibilisation sur des thématiques de prévention : prévention des chutes à domicile, dépression, latrogénie, addictions, etc. Réaliser des réunions de synthèse sur le projet.	GérontoNord  RSMA, CLIC, SSIAD, ESA, MAIA  RSMA, CARSAT, INPES ADMR	29 juin 2017  21 septembre 2017 2018-2020 1 à 2 par an																			

	<b>4. Objectif opérationnel : Impliquer les usagers pour prévenir les risques de fragilisation</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	Mobiliser l'accord des usagers pour participer gratuitement au dispositif d'alerte par le biais des aides à domicile et/ou des bénévoles. Tenir informées les personnes âgées et leur famille en cas d'alerte de dégradation de l'état de santé et accompagner les usagers vers un accompagnement adapté.	ADMR ADMR/usagers/famille	2018-2020 2018-2020
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel  Budget prévisionnel  Année 2017 : 1950€ Année 2018 : 17450€ Année 2019 : 9550€ Année 2020 : 9550€ <b>TOTAL : 38 500€</b>	ADMR (mise à disposition de personnel pour le pilotage du projet, de salles et matériel pour les formations) Conférence des financeurs CARSAT ARS Conseil Régional	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de professionnels et de bénévoles qui déclarent avoir développé des connaissances et des compétences relatives à la santé des personnes vieillissantes/âgées et au repérage des situations de fragilités</li> <li>✓ Typologie des connaissances et des compétences développées</li> </ul> <p>Améliorer les connaissances et les compétences de professionnels et des bénévoles intervenants auprès des populations en situation de fragilité relativement au repérage et à l'accompagnement des publics isolés</p> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé (logement, services sociaux)</p> <p><b>Environnement social</b> : Normes et climat social, empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté)</p> <p><b>Renforcement des capacités individuelles</b> : Information et éducation à la santé</p> <p><b>Renforcement des capacités des communautés</b> : Mobilisation des membres de la communauté pour un engagement envers la santé</p> <p><b>Amélioration des conditions de vie</b> : Accès privilégiés aux services, mise en place de nouveaux services</p>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Prévention de la perte d'autonomie		

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 – Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>				
FICHE 49	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Ateliers Bien Vieillir</b></p>		Phase de conception		
			Phase de mise en œuvre		
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leur parcours de santé, de soins, et de vie</b></p>				
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Les personnes retraitées en situation de fragilité			
	Lieux / territoire d'intervention	La commune de Metz, avec une attention particulière pour les quartiers où les seniors sont les plus présents (Magny, Sablon, Devant les Ponts, Vallières, Queueleu)			
	Nombre de personnes concernées par l'action				
<b>Contexte</b>	<p>Les plus de 60 ans à Metz représentent 21 % de la population, soit près de 25 000 habitants. En 2025, ils seront 25 %.</p> <p>L'enjeu est de mettre en place des actions favorisant le vieillissement en bonne santé de la population pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'autonomie des seniors</li> <li>- Améliorer la qualité de vie des personnes âgées</li> <li>- Renforcer le lien social</li> <li>- Lutter contre les situations de fragilités sociales et économiques</li> </ul> <p>Les ateliers "Bien vieillir" de Label Vie sont déclinés sous formes de cycles d'ateliers collectifs portant sur les 8 thématiques suivantes : activité physique adaptée, habitat, mémoire, sécurité au volant, déprime et dépression, gestes de premiers secours, vie affective, et informatique.</p> <p>De nombreuses actions portant sur la prévention de la perte d'autonomie sont conduites par les partenaires du Contrat Local de Santé sur le territoire messin. Néanmoins, ces acteurs formulent le souhait d'une meilleure coordination de la programmation et de l'implantation de ces actions au regard du contexte local et des besoins. De plus, les acteurs s'interrogent sur les moyens à développer pour atteindre davantage le public cible de ces actions.</p> <p>Dans le cadre du CLS et du déploiement parallèle de la démarche "Metz, Ville Amie des Ainés", l'objectif est de renforcer l'accès à ces actions de prévention, tout en favorisant la coordination et le développement de ces actions.</p>				
<b>Objectifs</b>	<b>Spécifique</b>				
	<p>Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière d'autonomie et de bien-être</p>				

<b>Opérationnels</b>					
<b>1.</b> Mettre en place un comité technique <b>2.</b> Recruter des professionnels locaux pour l'animation des actions de prévention <b>3.</b> Mettre en place une stratégie de communication					
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Label Vie			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Séverine BEAUPOIL, Chargée de projets en éducation pour la santé			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Ville de Metz, mission Ville pour tous CCAS de Metz CARSAT Alsace-Moselle ADMR du Pays Messin Conseil Départemental de Moselle Label Vie Fédération des Seniors de Moselle Conseil des Seniors de la ville de Metz Professionnels spécialisés et agréés pour l'animation des actions			
	Modalité de suivi	Réunions du comité technique deux fois par an et bilan annuel			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place un comité de suivi des actions</b> Comment ? Mettre en place un comité technique composé des principaux partenaires qui se réunira une fois par semestre. En assurant et en facilitant la logistique des rencontres : salle, compte-rendu, invitations, ordre du jour, listing, etc. Le comité technique aura pour mission de : - définir la stratégie d'implantation des actions de prévention au regard des besoins qui seront à recenser - avoir une vision globale des actions menées sur le territoire de Metz et de leur évaluation - recenser les professionnels locaux en capacité d'animer ces actions				
	<b>✓ Objectif opérationnel : Recruter des professionnels locaux pour l'animation des actions de prévention</b> Comment ? Par le biais des appels à projet élaborés par la CARSAT et la Conférence des financeurs et l'association Label Vie. Co-construire avec ces professionnels des actions de prévention "Bien Vieillir" sur les 8 thématiques retenues. Ces actions devront répondre aux critères qualité des actions du CLS et être évaluées.				
	<b>✓ Objectif opérationnel : Mettre en place une stratégie de communication</b> Comment ? Développer une stratégie de communication pour faire connaître le programme d'actions de prévention auprès du public cible : - en s'appuyant sur les outils de communication des partenaires				

	- en s'appuyant sur les réseaux des partenaires - en évaluant les outils de communication				
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis	CARSAT et Conférence des financeurs			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre et typologie des professionnels accompagnés dans la programmation et l'implantation d'actions/projets à destination d'un public âgé</li> <li>➤ Typologie de cet accompagnement</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Mode de vie : acquisition de comportements favorables à la santé et utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention)				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Loi d'adaptation au vieillissement				

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>		
FICHE 50	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Accompagnement et soutien aux personnes séropositives</b></p>	Phase de conception	
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins, et de vies</b></p>		
Typologie de l'action	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
Périmètre de l'action	<p>Public concerné</p> <p>Lieux / territoire d'intervention</p> <p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>	<p>Personnes vivant avec le VIH ou les hépatites</p> <p>Metz à l'association Aides extension possible sur Thionville</p> <p>15 personnes</p>	
Contexte	<p>En France, on estime qu'environ 280 000 personnes seraient des porteurs chroniques du VHB et 250 000 du VHC et la Moselle compte environ 700 personnes touchées par le VIH. Aujourd'hui les diagnostics à un stade avancé de l'infection VIH représentent encore un quart de nouvelles infections.</p> <p>Pour ces maladies où le traitement et la stigmatisation est difficile à vivre, il reste important d'accompagner et de soutenir les personnes.</p> <p>Pour permettre d'en finir avec l'épidémie du SIDA d'ici 2030, plusieurs objectifs ont été fixés notamment, d'ici 2020, les objectifs 95-95-95 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 95% de l'ensemble des personnes VIH connaissent leur statut VIH,</li> <li>- 95 % des personnes connaissent leur séropositivité aient accès au traitement,</li> <li>- 95% des personnes sous traitement aient une charge virale indétectable.</li> </ul> <p><b>AIDES souhaitent se positionner sur ces différents axes afin d'améliorer la prise en charge des personnes séropositives et ainsi permettre la fin du SIDA.</b></p> <p><b>Le groupe d'entraide et l'accompagnement des personnes séropositives existent depuis plusieurs années.</b> Le groupe compte environ 5 à 10 personnes. Ce groupe se gère de façon autonome et aborde différents sujets comme : la dicibilité, le vécu de la séropositivité, l'estime de soi, la prise de traitement, etc.</p> <p>Ce groupe permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'apporter du soutien et rompre le sentiment de solitude par l'échange et la mise en réseau d'individus aux expériences personnelles, à la fois semblables et singulières,</li> <li>- Diminuer l'angoisse et les inquiétudes grâce à une meilleure compréhension de la maladie, des traitements et des risques de transmission,</li> <li>- D'offrir à chacun la possibilité de partager son expérience face à la séropositivité, d'exprimer ses sentiments et de confronter ses propres difficultés à celles des autres,</li> <li>- Accompagner les personnes vers une prise en charge globale (santé et droits)</li> </ul> <p>Pour répondre aux besoins des personnes du groupe nous souhaitons faire intervenir des professionnels comme une sexologue et un ergothérapeute afin d'améliorer leur vie quotidienne</p>		

	<p>et de mieux vivre avec la maladie.</p> <p>Nous menons également <b>des accompagnements individualisés</b> en fonction des personnes rencontrées.</p> <p>En effet, nous pouvons accompagner les personnes nées en France pour l'accès aux soins et de simples démarches administratives. Pour les personnes nées à l'étranger, l'accompagnement vers le soin est obligatoire car beaucoup n'ont pas d'ouverture aux droits et sont face à la complexité des démarches hospitalières. Aussi, nous les accompagnons dans leurs démarches d'accès au logement ; soit des processus longs et ce même en utilisant le droit commun. C'est pourquoi nous avons mis en place un conventionnement avec les ACT, le CHR Metz-Thionville, les Cegidd hospitaliers et aimerions en développer des de nouveau auprès du Cegidd de Pontiffroy, des foyers comme Amlì et Adoma.</p>				
<b>Objectifs</b>	<p><b>Spécifiques</b></p> <p>Renforcer les connaissances et les compétences des personnes en situation de fragilité en matière d'autonomie et de bien-être</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maintenir le groupe d'entraide actuel sur Metz,</li> <li>2. Développer des interventions spécifiques avec des professionnels de santé (ergothérapeute, nutritionniste, sexologue, etc.).</li> <li>3. Accompagner les personnes séropositives dans leurs démarches d'accès aux droits et à la santé,</li> <li>4. Informer et communiquer auprès des infectiologues et hépatologues sur l'existence du groupe,</li> <li>5. Etendre la convention à d'autres partenaires.</li> </ol>				
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Aides			
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Association Aides, Marie Fischmeister			
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	CHR Metz-Thionville Hôpital Legouest Centre d'Examen de Santé de la CPAM Professionnels de santé (nutritionniste...) Foyer ADOMAet AMLI			
	Modalité de suivi	Equipe technique (membres de la structure)			
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020				
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Maintenir le groupe d'entraide actuel sur Metz</b></p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser les participants actuels du groupe,</li> <li>- Identifier et répondre aux besoins des personnes,</li> <li>- Elargir le groupe en invitant de nouvelles personnes,</li> <li>- Construire des outils d'évaluation</li> <li>- Evaluer le degré de satisfaction des personnes,</li> <li>- Faire évoluer le groupe et ses missions.</li> </ul> <p><b>2. Objectif opérationnel : Développer des interventions spécifiques avec des professionnels de santé (ergothérapeute, nutritionniste, sexologue)</b></p> <p>Comment ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les attentes et recueillir les besoins des participants,</li> </ul>				
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
		Les personnes participantes au groupe	Tout au long de l'année		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
		Les personnes du groupe et	Courant de l'année		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyser les réponses et proposer de nouveaux intervenants correspondants aux besoins des participants</li> </ul>	l'animateur			
<b>3. Objectif opérationnel : Accompagner les personnes séropositives dans leurs démarches d'accès aux droits et à la santé</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Se rendre disponible sur les différents accompagnements.</li> <li>- Permettre l'autonomie de la personne en l'accompagnant dans les démarches à effectuer,</li> <li>- Connaître les différents partenaires du droit commun et avoir un lien privilégié avec eux pour faciliter les démarches de la personne.</li> </ul>	Salarié de l'association	Courant de l'année		
<b>4. Objectif opérationnel : Informer et communiquer auprès des infectiologues et hépatologues sur l'existence du groupe</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un plan de communication</li> <li>- Rencontrer les médecins infectiologues afin de communiquer sur le groupe et les accompagnements individuels proposés</li> </ul>	Salarié de l'association	Début septembre		
<b>5. Objectif opérationnel : Etendre la convention à d'autres partenaires</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conventionner avec le Cegidd de Pontiffroy sur l'accompagnement des nouvelles personnes dépistées positives dans leurs démarches d'accès aux soins et aux droits.</li> <li>- Communiquer auprès des travailleurs sociaux des foyers Amlí et Adoma sur la possibilité de les accompagner dans leurs démarches auprès des personnes séropositives et de les informer du groupe d'aide.</li> <li>- Mettre en place une convention annuelle.</li> <li>- Stabiliser les partenariats.</li> </ul>	Salarié de l'association	4 <sup>e</sup> trimestre 2017 En cours		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel				
	Financements pressentis				
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de participants au groupe d'entraide qui déclarent avoir développé des connaissances et des compétences</li> <li>✓ Typologie des connaissances et des compétences déclarées</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé</p> <p><b>Environnement social</b> : Normes et climat social, empowerment de la communauté (participation des habitants, organisation de la communauté) ; intégration sociale</p> <p><b>Mode de vie</b> : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention)</p> <p>Habitudes de santé et capacité d'adaptation personnelles</p> <p><b>Système de soins</b> : Accessibilité, globalité (synergie des composantes, prise en compte des conditions sociales), réactivité, continuité.</p> <p><b>Contexte économique et politique</b> : Prise en compte des déterminants de santé dans les politiques</p>				

<b>Politiques Publiques concernées</b>	Plan Régional de Santé et Plan National de Lutte contre le SIDA.
--	--

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>				
FICHE 51	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Accompagner les initiatives d'exercice coordonné</b></p>	Phase de conception			
Objectif stratégique	<p><b>Améliorer l'accès à la santé, aux soins, aux droits pour les publics en situation de vulnérabilité</b></p>				
Typologie de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)				
Périmètre de l'action	<p>Public concerné</p> <p>Lieux / territoire d'intervention</p> <p>Nombre de personnes concernées par l'action</p>	<p>Tout public, en particulier les habitants des QPPV</p> <p>La commune de Metz Pour les MSP : les 6 quartiers prioritaires de la politique de la ville : Borny, Bellecroix, Sablon-Sud, Metz-Nord La Patrotte, Hauts de Vallières, Saint-Eloy-Boileau-Pré-Génie</p> <p>Non pertinent</p>			
Contexte	<p>L'accès à la santé et aux soins de premier recours dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire et de lutte contre les inégalités de santé pour les prochaines années.</p> <p>A Metz, l'effectif de médecins généralistes libéraux est favorable au regard de la situation nationale. Néanmoins, la moyenne d'âge des médecins généralistes installés sur le territoire est plus élevée et leur répartition géographique diffère selon les quartiers. Le groupe de travail "Accès aux soins" du CLS, a également fait le constat de la difficulté du public rencontré d'accéder à un médecin traitant sur le territoire.</p> <p>Face à ce constat, le développement de structures d'exercice coordonné (maisons, pôles de santé pluri-professionnels ou encore centres de santé polyvalents) contribue à améliorer l'accès aux soins et permet de mettre en place des actions de prévention. En effet ces structures se caractérisent par une continuité des soins (large amplitude d'ouverture de 8H à 20H), une coordination entre professionnels de santé formalisée dans un projet de santé, et un système d'information permettant le partage des données concernant les patients, entre professions de santé différentes. Ces modes d'exercice renforcent enfin l'attractivité de la médecine générale pour les jeunes diplômés.</p>				
Objectifs	<p><b>Spécifique</b></p> <p>Accompagner la coordination et le partenariat entre professionnels et structures sanitaires/sociales/médicosociales impliquées dans le champ de l'accès à la santé, aux soins et aux droits</p> <p><b>Opérationnels</b></p> <p>1. Accompagner les équipes de professionnels de santé dans l'élaboration de projets de santé d'exercice coordonné émergeant sur le territoire.</p>				

## Contrat Local de Santé du territoire messin – Ville de Metz – 2017 - 2020

	<p><b>2. Soutenir financièrement et foncièrement les projets de MSP en QPPV.</b></p> <p><b>3. Accompagner les équipes de professionnels de santé en exercice coordonné dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de santé.</b></p>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action	ARS Grand Est et ville de Metz Professionnels de santé ou associations de professionnels de santé	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Service Animation Territoriale de la Délégation territoriale de Moselle de l'ARS	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	URPS Médecins Libéraux Grand Est Fédération régionale des maisons de santé de Lorraine (FEMALOR) Fédération française des maisons et pôles de santé pluri-professionnels (FFMPSP) Conseil Régional Grand Est	
	Modalité de suivi	Réunions de travail et tableau de suivi des projets	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Accompagner les équipes de professionnels de santé dans l'élaboration de projets de santé d'exercice coordonné émergeant sur le territoire</b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser une veille active sur le territoire messin pour identifier les potentiels porteurs de projet</li> <li>- Mettre en œuvre une démarche proactive de promotion de l'exercice coordonné (réunion dans les QPPV)</li> <li>- Renseigner les professionnels de santé autour des dispositifs existants (conditions de labellisations, etc.)</li> </ul> <p><i>Si émergence d'un projet de MSP ou Pôle de Santé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre les documents (cahier des charges national applicable aux MSP) aux personnes en charge</li> <li>- Aider au montage du projet : <ul style="list-style-type: none"> <li>o Etudes d'opportunité et de faisabilité</li> <li>o Soutien à l'élaboration du projet de santé</li> <li>o Soutien à la recherche de co-investisseurs et de subventions</li> <li>o Soutien à l'élaboration des modalités de gestion et de fonctionnement de la structure (contrat d'exercice en commun, règlement intérieur, statut juridique, etc.)</li> </ul> </li> </ul>	Ville et ARS  ARS, ville et partenaires  ARS	En continu  En continu  En continu
	<p><b>2. Objectif opérationnel : Soutenir financièrement et foncièrement les projets de MSP en QPPV</b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apporter une aide affectée à des frais de prestation : assistance juridique, acquisition d'équipement mobilier et informatique</li> <li>- Mobilisation du foncier</li> </ul>	ARS  Ville	Si opportunité
	<p><b>3. Objectif opérationnel : Accompagner les équipes de professionnels de santé en exercice coordonné dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de santé.</b></p>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmettre les éléments de diagnostic local de santé</li> <li>- Mettre en relation les partenaires du territoire</li> <li>- Dispenser des conseils méthodologiques dans l'élaboration du projet de santé et des actions</li> </ul>	ARS, ville et partenaires	Si opportunité
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<b>Moyens humains :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chargé de mission ARS</li> <li>- Chargé de mission santé, ville de Metz</li> <li>- Chargé d'étude urbanisme, ville de Metz</li> </ul>	
	Financements pressentis	<b>Moyens financiers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ville de Metz : volet investissement (mobilisation du foncier) selon projet et crédits disponibles, participation au financement de la mise en œuvre d'actions collectives de prévention/promotion de la santé soumis à la validation des actions</li> <li>- ARS : aide au démarrage (dans la limite de 100 000€) après validation du projet de santé et effectivité du fonctionnement coordonné des professionnels de santé</li> </ul>	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre et typologie des professionnels ayant été accompagnés par les pouvoirs publics dans l'élaboration et la mise œuvre du projet de MPS et nature de l'accompagnement</li> <li>✓ Nombre et nature des projets permettant de renforcer la coordination/partenariat entre professionnels mis en place suite à l'accompagnement</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions de vie :</b> Conditions de travail des professionnels de santé <b>Mode de vie :</b> Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) <b>Système de soins :</b> Accessibilité et globalité		
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires" du 21 juillet 2009 et la circulaire interministérielle du 27 juillet 2010. Plan Régional de Santé et plus spécifiquement le Schéma Régional d'Organisation des Soins		

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><i>Axe 6 – Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</i></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>		
FICHE 52	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Gestes de premiers secours</b></p>	Phase de conception	X
		Phase de mise en œuvre	
<b>Objectif stratégique</b>	<b>Améliorer l'accès à la santé, aux soins, aux droits pour les publics en situation de vulnérabilité</b>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Habitants de la ville de Metz	
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action		
<b>Contexte</b>	<p>Les arrêts cardiaques représentent environ 50 000 décès par an en France, soit 130 décès par jour. En France, le taux de survie est de 2 à 3 % contre 20 à 40 % dans les pays anglo-saxons et scandinaves car les citoyens sont formés massivement au massage cardiaque. En France, 65 % des français ignorent quels sont les gestes qui sauvent. Chaque minute sans réanimation cardio-pulmonaire fait perdre 10 % de chance de survie à la victime. Or, la durée moyenne d'arrivée sur place des secours en France est de 9 minutes à compter du moment où l'alerte est donnée.</p> <p>Depuis 2010, la Ville de Metz s'est engagée dans la prévention et l'information en matière d'urgence médicale en équipant de défibrillateurs les bâtiments municipaux (établissements sportifs, lieux culturels, mairies de quartier, services municipaux, etc.) et les façades extérieures des pharmacies volontaires. Ainsi, en 2017, ce sont 85 défibrillateurs qui sont installés dans l'ensemble des quartiers de la ville. A ce titre, la ville de Metz a reçu le label "Ma commune a du cœur" en 2015.</p> <p>Pour sauver des vies, l'équipement ne suffit pas. Il est nécessaire que la population maîtrise les gestes de premiers secours et que l'utilisation d'un défibrillateur soit démythifiée. Pour commencer, la ville de Metz propose depuis plusieurs années des formations aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur aux agents municipaux.</p> <p>Pour augmenter le taux de survie post arrêt cardiaque, l'Association Française de Premiers Répondants (AFPR) souhaite mettre en place un système de "premiers répondants", tel que nous pouvons l'observer dans certains pays voisins (Allemagne, Luxembourg, Italie, Suisse...). Ce système encore peu connu en France, consiste à mettre en lien les services de secours étatiques avec des civils formés. Il s'agit de créer une réelle plus-value à la chaîne des secours classique en y ajoutant un maillon supplémentaire : le "premier répondant".</p> <p>Pour ce faire, l'AFPR souhaite développer un réseau de personnes formées à intervenir en cas</p>		

	<p>d'arrêt cardiaque et ce, entre le moment où un témoin donne l'alerte et l'arrivée des secours afin de débuter les gestes de réanimation le plus précocement possible, dans la mesure où cette précocité est le gage du pronostic de survie lors de l'arrêt cardiaque.</p> <p>Le lien sera rendu possible grâce à une application Smartphone qui, via un système de géolocalisation, permettra de trouver et d'alerter les "premiers répondants" les plus proches du lieu de situation de l'arrêt cardiaque afin qu'ils puissent intervenir précocement et ainsi débuter les premiers gestes avant l'arrivée des secours.</p> <p>L'avantage majeur de ce système est la liberté laissée à chaque "premier répondant", pas de système d'astreinte, simplement la possibilité de se trouver au bon endroit, au bon moment, pour sauver une vie.</p>		
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Accompagner la coordination et le partenariat entre professionnels, bénévoles et structures sanitaires, sociales et médico-sociales impliquées dans le champ de l'accès à la santé, aux soins et aux droits.</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Entretenir le parc de défibrillateurs sur la ville</li> <li>2. Mettre en place des temps de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur auprès de la population messine</li> <li>3. Mettre en place des formations aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux</li> <li>4. Déployer le système de "premiers répondants" sur le territoire messin</li> </ol>		
<b>Porteur et partenaires</b>	<p>Porteur de l'action (structure)</p> <p>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</p> <p>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</p> <p>Modalité de suivi</p>	<p>Ville de Metz</p> <p>Coralie LEMOINE-FALGAS, Chargée de mission Santé, Mission Ville pour tous</p> <p>Service Patrimoine bâti et logistique technique de la ville Service Ressources humaines de la ville Association Française de Premiers Répondants (AFPR) Sapeurs-Pompiers de la Moselle Direction Départementale de l'Urgence et du Secourisme de la Moselle Protection Civile de la Moselle Comité départemental des Secouristes Français Croix Blanche de Moselle</p> <p>Tableau de suivi de l'entretien du parc de défibrillateurs, compte-rendus de réunions et bilan annuel</p>	
<b>Période de réalisation</b>	2017-2020		
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Entretenir le parc de défibrillateurs sur la ville</b></p> <p>Comment ?</p>	Qui ?	Quand ?

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification du bon état et entretien de l'ensemble des défibrillateurs par le service technique municipal tous les deux mois.</li> <li>- Mise à jour du tableau de suivi de l'entretien du parc de défibrillateurs tous les deux mois.</li> <li>- Mise à jour de la cartographie avec géolocalisation des défibrillateurs de la ville de Metz, accessible sur le site internet de la mairie.</li> <li>- Transmission des localisations des défibrillateurs de la ville de Metz à l'association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLoD) et le SAMU 57.</li> <li>- Réflexion stratégique sur le déplacement ou l'implantation de nouveaux défibrillateurs.</li> </ul>	Ville de Metz Service technique  Mission Ville pour tous  Mission Ville pour tous  Ville de Metz	Tous les deux mois     2017  Une fois par an
<b>2. Objectif opérationnel : Mettre en place des temps de sensibilisation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur auprès de la population messine</b>		
Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un comité technique pour définir une stratégie d'implantation des actions de sensibilisation avec les acteurs du territoire</li> <li>- Définir une programmation annuelle d'actions de sensibilisation et leur évaluation</li> </ul>	Mission Ville pour tous	2018
<b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des formations aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à destination des agents municipaux</b>		
Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer chaque année une session de formation aux gestes de premiers secours et à l'utilisation du défibrillateur à l'ensemble des agents de la collectivité.</li> <li>- Réaliser une évaluation et un bilan de cette formation.</li> </ul>	Service RH de la ville	Une fois par an
<b>4. Objectif opérationnel : Déployer le système de "premiers répondants" sur le territoire messin</b>		
Comment ?	Qui ?	Quand ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage du projet</li> <li>- Lancement de la phase de recherche de financement</li> <li>- <u>Communication auprès du grand public</u> pour informer la population de l'existence de ce nouveau maillon dans la chaîne des secours.</li> <li>- <u>Campagne de recrutement des "premiers répondants"</u> : critères de sélection : personne majeur titulaire d'un diplôme de secourisme.</li> </ul> <p>Public cible : professionnels de santé, sapeurs-pompiers, secouristes d'associations agréées sécurité civile et citoyen engagé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Conception de l'application</u></li> <li>- <u>Formation des "premiers répondants"</u> :</li> </ul> <p>Formation initiale (une demi-journée) pour expliquer le fonctionnement de l'application et des interventions, rappels de sécurité.</p> <p>Formation continue (une demi-journée annuelle) pour une révision des gestes de secours.</p>	AFPR	2016 2017 2017  Janvier à juin 2018   Juillet 2018  Juillet 2018 à juillet 2019

	<p>- Suivi rapproché des "premiers répondants" : partenariat avec la Cellule d'Urgence Médico-Psychologique du CHR Metz-Thionville en cas de stress post intervention d'un premier répondant.</p> <p>- Etablissement des premières statistiques pour prouver l'efficacité du système.</p>		Juillet 2019
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Entretien du parc de défibrillateurs : entre 10 000 € et 35 000 € en fonction de la maintenance nécessaire Achat de nouveaux défibrillateurs : environ 3 000 € par an Actions de sensibilisation / formation : 5 000 € par an Système de "premiers répondants" (création application et matériel de formation) : 51 000 €	
	Financements pressentis	Ville de Metz Campagne d'appel aux dons et soutien financier de l'AFPR	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>		
	<p>Accompagner la coordination et le partenariat entre professionnels, bénévoles et structures sanitaires, sociales et médico-sociales impliquées dans le champ de l'accès à la santé, aux soins et aux droits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Evolution du nombre de personne accompagnée dans le cadre du projet « geste de premier secours » et typologie des personnes</li> <li>➤ Typologie de l'accompagnement réalisé</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>		
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p>Environnement social : Empowerment de la communauté Système de soin : Accessibilité, Réactivité, Efficacité et sécurité</p>		
<b>Politiques Publiques concernées</b>			

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 - Organiser les parcours de santé et l'accès aux soins</b></p> <p><b>Objectif général : Soutenir les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>		
FICHE 53	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Médiation en Santé</b></p>		<p>Phase de conception</p> <p>Phase de mise en œuvre <b>X</b></p>
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Améliorer l'offre de repérage et l'accompagnement des populations en situation de fragilité dans leurs parcours de santé, de soins, et de vie</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input checked="" type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	<p>Public isolé et vulnérable logé dans les foyers de travailleurs migrants et/ou les résidences sociales Adoma (public migrant vieillissant et public plus jeune confronté à des problématiques intriquées d'addictions et de souffrance psychique)</p>	
	Lieux / territoire d'intervention	<p>Metz et Woippy dont : FTM Metz du Fort à Borny (Quartier Politique de la Ville), FTM les Arènes à Metz, résidences sociales Peupliers et la Roseraie à Woippy (Quartier Politique de la Ville), résidence sociale Paul Verlaine à Metz</p>	
	Nombre de personnes concernées par l'action	<p>500 personnes vivent dans les résidences citées ; l'ensemble des résidents n'est pas touché pour autant et le nombre de bénéficiaires peut être estimé à 200. Les tranches d'âges sont représentées à 18% pour les tranches 26/35, 36/45 et 46/65 ans et les plus de 70 ans ; à 8% pour les tranches 56/60 et 61/65 ans.</p>	
<b>Contexte</b>	<p>Comme la population générale, la population étrangère vieillit. En 1999, on comptait 3,25 millions d'étrangers dont 537 000 personnes âgées de plus de 60 ans (soit 16,5 % de la population étrangère contre 11,4% en 1990). Ce vieillissement est surtout marqué pour les populations originaires du Maghreb. Alors que le vieillissement de la population en France figure parmi les grandes préoccupations actuelles, la <b>problématique du public migrant vieillissant demandait à être traitée, notamment dans le cadre des foyers de travailleurs migrants</b>. Le vieillissement des migrants étant très fréquemment précoce et s'accompagnant de problèmes de santé, tant physiques que psychologiques importants ; par ailleurs les habitudes de prise en charge par la personne de ces problèmes étant peu développées, une <b>action spécifique de médiation gérontologique a été organisée sur les sites messins en 2015 par déploiement de l'action existante depuis 2012 en Moselle Nord</b>. Cette action a pu voir le jour par la mobilisation de financements spécifiques combinés de l'ARS Lorraine, la CARSAT Alsace- Moselle et le Bop 104 (programme spécifique géré aujourd'hui par la DRDJSCS ACAL pour l'intégration et l'accès à la nationalité française).</p> <p>Les responsables des foyers comme les professionnels de l'accompagnement social constatent aussi une <b>situation sanitaire inquiétante des résidents plus jeunes en précarité</b>. En effet, les facteurs de précarité entraînent, en partie, une occultation des problèmes de santé et compliquent l'accès aux soins et la prévention des facteurs de risque influençant la qualité de vie. Les surconsommations de tabac, d'alcool, les conduites addictives parfois ajoutées à une moindre</p>		

	<p>hygiène alimentaire tendent à entraîner une sur-morbidité de ces populations pour lesquelles les habitudes de prise en charge sont peu développées et les phénomènes de non recours ou d'abandon de soins très fréquents. L'isolement social et psychologique, ainsi que l'inactivité créent des conditions défavorables à la prise en charge et au suivi de sa propre santé et engendre des phénomènes importants de souffrance psychique et de recours à divers produits psychotropes. L'adoption de conduites favorables à la prévention reste en outre éloignée des préoccupations des résidents. De fait, les responsables se trouvent souvent démunis face à certaines situations qui, prises insuffisamment en amont, deviennent toujours plus lourdes et complexes à traiter.</p> <p><b>Ces problèmes de santé nécessitent un suivi et accompagnement régulier et approprié afin d'être détectés à temps.</b></p> <p>La mise en place d'une médiation santé permettrait de faire face aux problématiques d'accès aux droits et aux soins d'une partie du public au même titre que la médiation gérontologique sur le public vieillissant.</p> <p>Celle-ci ayant fait ses preuves : depuis 2012, les évaluations précisent la mise à jour de l'ensemble des droits des personnes suivies, la reprise d'un parcours de soins, le suivi des rendez-vous, les liens établis à nouveau avec le médecin traitant, la sensibilisation possible à la démarche de soins, la facilité des entrées et sorties d'hospitalisation, des liens privilégiés avec l'ensemble du partenariat pour la prise en charge des difficultés repérées, un lien de confiance particulier établi avec les résidents qui autorise un cheminement évolutif pour engager des démarches de soins et/ou accepter l'intervention de services (aide à domicile, infirmiers, etc.).</p>								
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b>Spécifique</b></p> <p>Améliorer la visibilité et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire</p> <p style="text-align: center;"><b>Opérationnels</b></p> <p><b>1.</b> Repérer les résidents en difficultés, en lien avec les équipes  <b>2.</b> Orienter les résidents vers les structures et services de droit commun adaptés</p>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action (structure)</td><td>Adoma</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)</td><td>Laurence FOURNET, responsable du développement social</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td>Réseau de santé GérontoNord, CCAS, CMS, CMP, CLIC, CARSAT AM, MAIA, service social de l'hôpital, services tutélaires, médecin traitant, cabinet infirmier. Conventionnés : CMSEA (CSAPA/ CAARUD), CDPA, Centre d'examens de santé (dont CIDDIST), convention en cours avec AIDES.</td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td>Comité de pilotage/Comité technique/Point régulier opérateur/ responsable de résidence</td></tr> </table>	Porteur de l'action (structure)	Adoma	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Laurence FOURNET, responsable du développement social	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Réseau de santé GérontoNord, CCAS, CMS, CMP, CLIC, CARSAT AM, MAIA, service social de l'hôpital, services tutélaires, médecin traitant, cabinet infirmier. Conventionnés : CMSEA (CSAPA/ CAARUD), CDPA, Centre d'examens de santé (dont CIDDIST), convention en cours avec AIDES.	Modalité de suivi	Comité de pilotage/Comité technique/Point régulier opérateur/ responsable de résidence
Porteur de l'action (structure)	Adoma								
Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Laurence FOURNET, responsable du développement social								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	Réseau de santé GérontoNord, CCAS, CMS, CMP, CLIC, CARSAT AM, MAIA, service social de l'hôpital, services tutélaires, médecin traitant, cabinet infirmier. Conventionnés : CMSEA (CSAPA/ CAARUD), CDPA, Centre d'examens de santé (dont CIDDIST), convention en cours avec AIDES.								
Modalité de suivi	Comité de pilotage/Comité technique/Point régulier opérateur/ responsable de résidence								
<b>Période de réalisation</b>	Action pluriannuelle : 2017-2020								
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Repérer les résidents en difficultés, en lien avec les équipes</b></p> <table border="1"> <tr> <td>Comment ?</td><td>Qui ?</td><td>Quand ?</td></tr> </table>	Comment ?	Qui ?	Quand ?					
Comment ?	Qui ?	Quand ?							

	<p>Par le contact avec les équipes Adoma, et l'organisation de rencontres individuelles avec les résidents.</p> <p>Par l'organisation de rencontres régulières avec les partenaires afin de présenter les problématiques des résidents.</p> <p>Identifier les difficultés rencontrées par les résidents correspond à une démarche intégrée aux missions et aux activités des membres des équipes ADOMA (En allant dans les étages (aller vers) et les espaces communs (salle d'animation), en discutant avec les autres résidents). Il conviendra de prolonger la démarche en mettant en place des réunions régulières de suivi.</p>	<p>L'opérateur retenu pour l'action</p>	<p>Tout au long de l'action</p>		
<b>2. Objectif opérationnel : Orienter les résidents vers les structures et services de droit commun adaptés</b>					
	Comment ?	Qui ?	Quand ?		
	<p>Par la mise en place de permanences hebdomadaires sur les sites.</p> <p>Par la mise en œuvre d'accompagnement individualisé des résidents dans leur démarche de droit, de soins, et de prévention (accompagner physiquement les résidents dans lieux et structures correspondant à leurs besoins)</p> <p>Par la mise en place de permanences de l'opérateur (retenu pour l'action) auprès des résidents pour assurer leur suivi</p>	<p>L'opérateur retenu pour l'action</p>	<p>Tout au long de l'action</p>		
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	56 600€ dont les co-financements mentionnés ci-après			
	Financements pressentis	<p>CARSAT Alsace Moselle (obtenu)</p> <p>Bop 104 (obtenu)</p> <p>ARS (en attente de la réponse)</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<b>Indicateur(s) de résultats</b>				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de résidents déclarant savoir mieux identifier les dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire et typologie des dispositifs</li> <li>✓ Nombre de résidents mieux connaître les missions des dispositifs d'accompagnement des populations en situation de fragilité sur le territoire et typologie des missions</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>				
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<p><b>Mode de vie</b> : Acquisition de comportements favorables à la santé (consommation d'alcool, tabac, addiction, alimentation) ; utilisation des services de santé (recours aux soins et à la prévention)</p> <p><b>Renforcement des capacités individuelles</b> : Informations sur la santé.</p> <p><b>Système de soins</b> : Synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales.</p>				
<b>Politiques Publiques concernées</b>	<p>PRAPS</p> <p>Politique de la Ville pour les sites en QPV</p> <p>Programme 104 « Intégration et accès à la nationalité française » (Bop 104 en direction des migrants vieillissants)</p> <p>Plan de préservation de l'autonomie des personnes âgées (circulaire Cnam 0135/2003/ Cnav 2003-143 du 17/20/2003)</p>				

<p><b>CLS</b> <b>Ville de</b> <b>Metz</b> <b>2017-2020</b></p>	<p><b>Axe 6 – Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>				
	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b> <b>Habitants, veilleurs de la santé de leur quartier</b></p>				
<b>FICHE 54</b>	<p><b>Phase de conception</b> <b>X</b></p> <p><b>Phase de mise en œuvre</b></p>				
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Améliorer l'accès à la santé, aux soins, aux droits pour les publics en situation de vulnérabilité</b></p>				
<b>Typologie de l'action</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)</p>				
<p><b>Périmètre de l'action</b></p>	Public concerné	<p>Habitants d'un quartier prioritaire Politique de la ville</p>			
	Lieux / territoire d'intervention	<p>Un quartier prioritaire Politique de la ville de Metz</p>			
	Nombre de personnes concernées par l'action	<p>15 habitants du quartier volontaires</p>			
<b>Contexte</b>	<p>Pendant la phase d'élaboration du CLS, les acteurs du territoire mobilisés se sont montrés soucieux de la place accordée aux habitants dans l'observation des problématiques de santé du territoire et de leur implication dans l'élaboration des projets du CLS. Les acteurs de terrain souhaitent tendre vers des dynamiques de "faire avec" et non "faire pour" les habitants. Dans cet esprit, un projet de "médiateurs santé" a déjà été expérimenté pendant plusieurs années sur le quartier de Borny. Le constat fait par les acteurs est que ce projet a abouti à des actions de prévention et d'éducation pour la santé intégrées dans la cité et adaptées aux habitants du quartier. Néanmoins, ce projet a été très coûteux en énergie et en temps d'animation et de coordination pour la structure porteuse. L'accompagnement des "relais santé" nécessite de nombreux temps de sensibilisation et de formation, qui sont à renouveler régulièrement au regard de l'évolution de la composition du groupe de médiateurs qui varie au fil des années.</p> <p>Dans le cadre du CLS, les acteurs souhaitent expérimenter de nouvelles modalités de travail, avec les habitants, davantage tournées vers de la veille des problématiques de santé publique de leur quartier, le repérage des freins et des leviers et la force de proposition d'idées innovantes pour leur quartier. Ce groupe d'habitants volontaires serait bien entendu accompagné par des professionnels qualifiés en promotion de la santé et selon les thématiques abordées.</p>				
<p><b>Objectifs</b></p>	<p><b>Spécifique</b></p>				
	<p>Améliorer les connaissances de la population, notamment des personnes les plus vulnérables, en matière de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé</p>				
	<p><b>Opérationnels</b></p>				
	<p><b>1.</b> Repérer un acteur du territoire volontaire pour expérimenter ce projet  <b>2.</b> Constituer un groupe d'habitants volontaires  <b>3.</b> Mettre en place des ateliers de sensibilisation à la promotion de la santé et à l'approche communautaire de la santé  <b>4.</b> Animer le groupe d'échanges des habitants</p>				

	<b>5. Soutenir et accompagner les initiatives des habitants</b>		
<b>Porteur et partenaires</b>	Porteur de l'action (structure)	Centre social ou association du quartier Ville de Metz : Atelier Santé Ville	
	Pilote de l'action (nom et/ou fonction de la personne)	Julie PARACHINI, Responsable de la Cellule Cohésion sociale de la ville de Metz	
	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	IREPS Acteurs du quartier ARS Grand Est Service Citoyenneté et démocratie participative de la ville de Metz	
	Modalité de suivi	Tableau de suivi des réunions avec les habitants et bilan annuel avec les partenaires	
<b>Période de réalisation</b>	2018-2020		
<b>Descriptif</b>	<b>1. Objectif opérationnel : Repérer un acteur du territoire volontaire pour expérimenter ce projet</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présenter le projet dans les réunions inter-acteurs des quartiers prioritaires Politique de la Ville.</li> <li>- Mettre en place une réunion d'information et de réflexion sur le projet avec les acteurs volontaires.</li> <li>- Définir des critères objectifs de sélection si besoin.</li> <li>- Retenir un porteur volontaire pour une première expérimentation sur un quartier.</li> <li>- Accompagner le porteur volontaire dans l'élaboration et l'adaptation plus précises du projet : définir un cahier des charges faisant état des objectifs, des enjeux et moyens impliqués par la construction du groupe d'habitants.</li> </ul>	Cellule Cohésion sociale de la ville	1 <sup>er</sup> semestre 2018
	<b>2. Objectif opérationnel : Constituer un groupe d'habitants volontaires</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté au public concerné, avec l'appui des compétences de la Cellule Cohésion sociale, de la mission Ville pour tous, du service Citoyenneté et démocratie participative et du service de la communication.</li> <li>- Définir des critères objectifs d'inclusion et de sélection.</li> <li>- Officialiser la constitution du groupe d'habitants volontaires lors d'une réunion présidée par les élus de la ville concernés.</li> <li>- Soumettre, adapter et valider le cahier des charges du groupe auprès des habitants retenus.</li> </ul>	Porteur du projet et ville de Metz	2 <sup>ème</sup> semestre 2018
	<b>3. Objectif opérationnel : Mettre en place des ateliers de sensibilisation à la promotion de la santé et à l'approche communautaire de la santé</b>		
	Comment ?	Qui ?	Quand ?
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir avec le porteur du projet et le groupe d'habitants les besoins et les moyens nécessaires pour apporter au groupe d'habitants les connaissances et compétences adéquates pour mener des réflexions en termes de promotion de la santé et de réduction des inégalités</li> </ul>	Porteur du projet, Mission Ville pour tous et Irep	1 <sup>er</sup> semestre 2019

	<p>sociales, territoriales et environnementales de santé.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre un programme de sensibilisation avec l'appui des compétences de l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé.</li> </ul>				
<b>4. Objectif opérationnel : Animer le groupe d'échanges des habitants</b>					
Comment ?	Qui ?	Quand ?			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une réunion du groupe d'habitants de 2 heures toutes les 6 semaines, hors vacances scolaires.</li> <li>En assurant et en facilitant la logistique des rencontres : salle, compte-rendu, invitations, listing, etc.</li> <li>En mettant à disposition du groupe les outils nécessaires à une meilleure appréhension des enjeux ou de certaines informations en matière de santé.</li> <li>En diffusant systématiquement au groupe les informations sur les évènements en matière de santé.</li> <li>En organisant des interventions autour de thématiques que le groupe souhaite mieux appréhender.</li> <li>En organisant des rencontres de co-formation "habitants/professionnels".</li> </ul> <p>Année 2019 : animation par l'Ireps en partenariat avec le porteur du projet.</p> <p>Année 2020 : animation par le porteur du projet.</p>	Porteur du projet  Ireps	Janvier 2019 à novembre 2020			
<b>5. Objectif opérationnel : Soutenir et accompagner les initiatives des habitants</b>					
Comment ?	Qui ?	Quand ?			
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider le groupe d'habitants à formaliser, élaborer et mettre en œuvre les initiatives possibles venant répondre à des besoins-demandes confirmés du quartier et respectant les critères qualité des actions du CLS.</li> <li>En accompagnant le groupe d'habitants dans la problématisation des besoins identifiés, dans la définition de leur projet, dans la mise en œuvre de ses actions et de leur évaluation.</li> <li>En mettant à disposition du groupe les outils nécessaires à une meilleure appréhension des enjeux ou de certaines informations en matière de santé.</li> <li>En organisant des interventions autour des thématiques que le groupe souhaite mieux appréhender.</li> </ul>	Porteur du projet, mission Ville pour tous, cellule Cohésion sociale et professionnels qualifiés selon les besoins	Janvier 2019 à novembre 2020			
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	<p>Temps d'animation : 2 000 €</p> <p>Organisation de co-formation : 2 000 €</p> <p>Convivialité : 500 €</p> <p>Budget global = 4 500 €</p> <p>Budget à réévaluer avec l'avancée du projet.</p>			
	Financements pressentis	<p>Crédits Politique de la Ville</p> <p>Ville de Metz</p> <p>ARS Grand Est</p>			
<b>Modalités d'évaluation</b>	<i>Indicateur(s) de résultats</i>				
	<p>Améliorer les connaissances de la population, notamment des personnes les plus vulnérables, en matière de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé</p>				

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Nombre d'habitant qui déclare avoir acquis des connaissances en de santé globale, d'accès à la santé et de droits à la santé</li> <li>➤ Typologie des connaissances acquises</li> </ul> <p><i>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</i></p>
<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	Environnement social : empowerment de la communauté Contexte économique et politique : adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	

DOCUMENT DE TRAVAIL

CLS Ville de Metz 2017-2020	<p><b>Axe 6 - Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé</b></p> <p><b>Objectif général : Améliorer les parcours de soins, de santé et de vie des personnes en situation de vulnérabilité</b></p>		
FICHE 55	<p><b>TITRE DE L'ACTION :</b></p> <p><b>Plateforme centrale d'accueil et d'accompagnement médico-psycho-social</b></p>	Phase de conception	X
<b>Objectif stratégique</b>	<p><b>Améliorer l'accès à la santé, aux soins, aux droits pour les publics en situation de vulnérabilité</b></p>		
<b>Typologie de l'action</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Nouvelle action <input type="checkbox"/> Action expérimentale <input type="checkbox"/> Action reconduite (adaptation, extension)		
<b>Périmètre de l'action</b>	Public concerné	Toute personne en situation de précarité, quelle que soit sa situation sociale, administrative et économique, rencontrant des difficultés d'accès à la prévention, aux droits et aux soins.	
	Lieux / territoire d'intervention	Commune de Metz	
	Nombre de personnes concernées par l'action	La plateforme concerne la population qui vit sous le seuil de pauvreté à Metz, auxquelles il faut ajouter les personnes qui échappent aux statistiques publiques : publics de la rue, personnes en marge des dispositifs	
<b>Contexte</b>	<p>Dans le cadre du diagnostic local de santé de Metz, l'analyse du groupe santé et précarité à fait émerger les conditions pour une meilleure prise en charge des personnes en situation de précarité :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avoir une approche globale, transversale et adaptée aux différentes situations,</li> <li>- Sortir du cloisonnement des interventions, rassembler l'ensemble des services du médical et du social,</li> <li>- Organiser l'accompagnement des publics en situation de précarité.</li> </ul> <p><b>Pour le Réseau de solidarité des associations messines qui mène une réflexion sur ces enjeux depuis 2014 avec des propositions d'actions, l'analyse converge avec le principe d'un dispositif de plateforme dite d'accueil et d'accompagnement médico-psycho-social, de proximité. Ce projet s'est construit en s'appuyant sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les constats des acteurs de terrain</b> montrant les difficultés d'accès géographique aux droits et aux soins, notamment à la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) hospitalière, située maintenant au CHR de Mercy; cet éloignement pouvant freiner les bénéficiaires voire participer à leur renoncement aux soins ; corroborés par l'analyse d'entretiens qualitatifs menés auprès de 12 structures sanitaires et médico-sociales en 2016 ;</li> <li>- Les difficultés de prise en charge des patients relevant de la psychiatrie, depuis la disparition de l'équipe mobile psychiatrie ;</li> <li>- La nécessité d'un travail en réseau de tous les acteurs médicaux et sociaux, aussi bien associatifs qu'institutionnels, présents sur la ville de Metz ;</li> <li>- La dynamique enclenchée grâce aux assises de la Solidarité organisées en avril 2015 par la ville de Metz, en partenariat avec le réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) ;</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le travail partenarial engagé dans le cadre du groupe de travail « accès aux soins » du Réseau de Solidarité des Associations Messines</b>, avec les professionnels de santé, les associations et les collectivités, de 2014 à 2017 : la ville de Metz et le CCAS, le CHS de Jury, la CPAM et le centre d'examen de santé, les associations gérant des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement social : pôle urgence et pôle asile de l'AIEM, CHRS d'AMLI...</li> </ul> <p>Ces constats sont corroborés par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données rendant compte de l'état des lieux sur le territoire messin (diagnostic social territorial du Projet social de territoire de Metz) ;</li> <li>- Les données quantitatives d'activité des permanences médicales assurées par Médecins du Monde au sein de la Boutique Solidarité de la Fondation Abbé Pierre et de son unité mobile.</li> </ul> <p>Les enjeux de ce projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances des personnes concernées sur leurs droits sociaux et l'accès à ces droits ;</li> <li>- Réduire les risques de retard de recours et de renoncement aux soins ;</li> <li>- Assurer le recours à un soutien psychologique et psychiatrique ;</li> <li>- Permettre l'accès à des actions de prévention et renforcer les connaissances et stratégies personnelles en matière d'éducation pour la santé ;</li> <li>- Favoriser l'autonomie des personnes dans leur parcours au sein des dispositifs de droit commun ;</li> <li>- Favoriser le travail de réseau et la cohérence des parcours de soins.</li> </ul>								
<b>Objectifs</b>	<p style="text-align: center;"><b><i>Spécifique</i></b></p> <p>Renforcer la visibilité des dispositifs, des structures et actions existantes en matière d'accès à la santé, aux soins et aux droits en direction de la population, notamment des personnes les plus vulnérables</p> <p style="text-align: center;"><b><i>Opérationnels</i></b></p> <p><b>1.</b> Mettre en place une concertation collective sur les enjeux et les propositions de ce projet, coordonnée par l'Agence Régionale de Santé</p> <p><b>2.</b> Rendre compte de l'appui méthodologique du Dispositif local d'accompagnement de Moselle</p>								
<b>Porteur et partenaires</b>	<table border="1"> <tr> <td>Porteur de l'action</td><td>A déterminer</td></tr> <tr> <td>Pilote de l'action</td><td>Quatre associations du Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) : Médecins du Monde – Fondation Abbé Pierre- Ligue des Droits de l'Homme – Secours catholique. Le groupe travaille sur ce sujet depuis 2014. Il est piloté par Médecins du Monde – Metz et sa responsable M. TOUNSI</td></tr> <tr> <td>Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action</td><td> <p><b><i>Les partenariats en cours, engagés ou à finaliser</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS, ville de Metz et son CCAS, DDCS, CPAM, conseil départemental</li> <li>- CHR Metz-Thionville (Mercy) et le service de la PASS, CHS de Jury, HP de Metz</li> <li>- Les professionnels de santé libéraux (URPS, Conseils de l'ordre)</li> <li>- Les structures de prévention et dépistage : PMI, CDPA, CLAT, centre de vaccination, CEGIDD, autres structures spécialisées (diabète...)</li> <li>- Les partenaires sur le logement, l'hébergement et l'insertion : AIEM, AMLI, ADOMA, Relais Fomal...</li> <li>- Les services publics : CAF, pôle emploi, l'administration juridique...</li> <li>- L'IREPS (pour les formations)</li> </ul> </td></tr> <tr> <td>Modalité de suivi</td><td></td></tr> </table>	Porteur de l'action	A déterminer	Pilote de l'action	Quatre associations du Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) : Médecins du Monde – Fondation Abbé Pierre- Ligue des Droits de l'Homme – Secours catholique. Le groupe travaille sur ce sujet depuis 2014. Il est piloté par Médecins du Monde – Metz et sa responsable M. TOUNSI	Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<p><b><i>Les partenariats en cours, engagés ou à finaliser</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS, ville de Metz et son CCAS, DDCS, CPAM, conseil départemental</li> <li>- CHR Metz-Thionville (Mercy) et le service de la PASS, CHS de Jury, HP de Metz</li> <li>- Les professionnels de santé libéraux (URPS, Conseils de l'ordre)</li> <li>- Les structures de prévention et dépistage : PMI, CDPA, CLAT, centre de vaccination, CEGIDD, autres structures spécialisées (diabète...)</li> <li>- Les partenaires sur le logement, l'hébergement et l'insertion : AIEM, AMLI, ADOMA, Relais Fomal...</li> <li>- Les services publics : CAF, pôle emploi, l'administration juridique...</li> <li>- L'IREPS (pour les formations)</li> </ul>	Modalité de suivi	
Porteur de l'action	A déterminer								
Pilote de l'action	Quatre associations du Réseau de Solidarité des Associations Messines (RESAM) : Médecins du Monde – Fondation Abbé Pierre- Ligue des Droits de l'Homme – Secours catholique. Le groupe travaille sur ce sujet depuis 2014. Il est piloté par Médecins du Monde – Metz et sa responsable M. TOUNSI								
Partenaires principaux de mise en œuvre de l'action	<p><b><i>Les partenariats en cours, engagés ou à finaliser</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ARS, ville de Metz et son CCAS, DDCS, CPAM, conseil départemental</li> <li>- CHR Metz-Thionville (Mercy) et le service de la PASS, CHS de Jury, HP de Metz</li> <li>- Les professionnels de santé libéraux (URPS, Conseils de l'ordre)</li> <li>- Les structures de prévention et dépistage : PMI, CDPA, CLAT, centre de vaccination, CEGIDD, autres structures spécialisées (diabète...)</li> <li>- Les partenaires sur le logement, l'hébergement et l'insertion : AIEM, AMLI, ADOMA, Relais Fomal...</li> <li>- Les services publics : CAF, pôle emploi, l'administration juridique...</li> <li>- L'IREPS (pour les formations)</li> </ul>								
Modalité de suivi									
<b>Période de</b>	2017-2020								

<b>réalisation</b>			
<b>Descriptif</b>	<p><b>1. Objectif opérationnel : Mettre en place une concertation collective sur les enjeux et les propositions de ce projet, coordonnée par l'Agence Régionale de Santé</b></p> <p>Comment ?</p> <p>Coordonner la concertation collective entre les partenaires et acteurs du territoire sur les enjeux et la réflexion sur ce projet de plateforme.</p> <p>Aider à l'élaboration des objectifs opérationnels de ce projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre une réponse adaptée au territoire, conforter les partenariats et rendre effective la coordination des différents acteurs ;</li> <li>- Organiser et mettre en œuvre l'accès à l'information et l'aide aux démarches pour accéder à l'ensemble des droits sociaux ;</li> <li>- Organiser et mettre en œuvre le repérage, le suivi et la prise en charge médicale, notamment des personnes en souffrance psychologique ou psychiatrique, au sein d'un réseau de professionnels de santé ;</li> <li>- Organiser et mettre en œuvre les actions de prévention et d'éducation pour la santé destinées aux personnes en situation de précarité (vaccinations, contraceptions, dépistages, etc.).</li> </ul> <p>La concertation collective et les propositions d'actions qui en découlent devront répondre aux objectifs du futur Programme Régional de Santé Grand Est 2018 – 2027.</p>		
	Qui ?	Quand ?	
	ARS	2017 à 2020	
<p><b>2. Objectif opérationnel : Rendre compte de l'appui méthodologique du Dispositif local d'accompagnement de Moselle</b></p> <p>Comment ?</p> <p>La réflexion du Réseau de solidarité des associations messines (RESAM) sur le projet de plateforme s'appuie sur l'aide du Dispositif local d'accompagnement de Moselle (DLA 57) pour contribuer à donner au projet une forme juridique et un environnement financier.</p> <p>Un rendu aux partenaires dans le cadre de la concertation collective permettra de nourrir les réflexions et les propositions partagées.</p>		Qui ?	Quand ?
<b>Financements</b>	Budget prévisionnel	Le financement de la plateforme est essentiellement à concevoir dans le cadre de redéploiements d'activités et de moyens.	
	Financements pressentis	Financement en cours par la Région Grand Est d'un Dispositif Local d'Accompagnement de Moselle (DLA 57) à hauteur de 7 500 € d'une mission de consultant pour un appui méthodologique auprès du RESAM. Cette mission, sous réserve de l'avis favorable du comité ad hoc du DLA pourrait faire l'objet d'un renouvellement pour accompagner la structuration de la plateforme.	
<b>Modalités d'évaluation</b>	<p><b>Indicateur(s) de résultats</b></p> <p>Des indicateurs de processus à fournir sont définis dans la « Fiche Evaluation des actions du CLS de Metz » transmise à chaque porteur dans le cadre de l'évaluation annuelle de leurs actions</p>		

<b>Déterminants de santé visés dans l'action</b>	<b>Conditions de vie</b> : Accès aux ressources hors services de santé <b>Environnement social</b> : Intégration sociale <b>Mode de vie</b> : Utilisation des services de santé (recours au soin et à la prévention) <b>Système de soins</b> : Accessibilité (géographique, administrative, financière, socio-culturelle, organisationnelle) ; globalité (synergie des composantes, offre de prévention, prise en compte des conditions sociales) ; réactivité (respect des attentes des patients, satisfaction des patients) ; continuité (informationnelle, relationnelle, clinique) ; efficacité et sécurité <b>Contexte économique et politique</b> : adaptation aux besoins des populations
<b>Politiques Publiques concernées</b>	Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2027 Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) 2018-2022

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Annexe 2

# La grille de critères qualité des actions intégrables au CLS du territoire messin



Grille de critères qualité  
des actions  
intégrables au CLS de Metz

**Objectif :**

Permettre de sélectionner les actions apportant une réelle plus-value au CLS.

**Enjeux :**

- Ne pas être dans la compilation d'actions existantes mais renforcer via le respect de critères qualité en de-ça desquels une action ne pourra pas figurer dans le CLS
- Avoir une démarche harmonisée et cohérente de sélection au niveau des membres du COTECH.
- Pouvoir être transparent face aux porteurs d'action(s).
  - Aussi, cette grille sera un outil d'aide à la définition des objectifs en groupes de travail et en COTECH.
  - Le CLS est un dispositif souple et ouvert : il y a possibilité d'y ajouter des avenants/d'intégrer de nouvelles actions une fois les critères qualité atteint.

**Proposition de critères qualités :**

- Action qui s'inscrit dans une approche globale et positive de la santé
- Une action reposant sur les principes d'intervention de la promotion de la santé :
  - L'attention portée à la réduction des inégalités sociales de santé ;
  - L'action sur les environnements et les conditions de vie ;
  - Une approche par milieu impliquant l'ensemble des acteurs du milieu ;
  - L'implication et la participation des populations dans le cadre d'une approche de santé communautaire ;
  - L'empowerment individuel ou collectif par l'éducation pour la santé.
- Action éthique (qui se préunit d'une approche culpabilisante et stigmatisante des publics)
- Action qui respecte au moins un des objectifs spécifiques du CLS
- Action qui réponde à un besoin identifié sur le territoire / un besoin émergent
- Une action reposant sur les étapes-clés de la méthodologie de projet :
  - un diagnostic partagé et des objectifs formulés de manière précise (ce qui est attendu et ce qui doit être fait) ;
  - Une communication interne et externe adéquate ;
  - Une évaluation intégrée au projet dès sa conception ;
  - La qualification de l'équipe en charge de l'action
- Action qui soit concertée, entre parties les prenantes du CLS et les porteurs
- Action qui soit multipartenariale



Quelques repères :

1. Approche globale et positive de la santé

« La santé, c'est la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut, d'une part réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu et s'adapter à celui-ci. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne et non comme un but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques ». OMS, Charte d'Ottawa, 1986.

2. Critères éthiques d'intervention en Prévention et Promotion de la Santé

L'éthique en santé publique repose sur 4 grands principes :

- L'autonomie : Toute action portant sur le vivant doit respecter le principe d'autonomie et de développer l'autonomie des personnes individuelles et des groupes, leur liberté à choisir, leur pouvoir, leur responsabilité.
- La bienfaisance : Il s'agit d'être sûr que l'intervention que l'on va mener va faire "du bien".
- La non malfaisance : Il s'agit d'être sûr que l'intervention ne va pas nuire, ne pas faire de mal.
- L'équité et la justice sociale : Une intervention est juste si tout le monde peut en profiter et équitable si tout le monde peut arriver au même but. Elle contribue à réduire les inégalités et à donner plus de chances aux plus démunis.

DOCUNIV

### **Annexe 3**

## **La convention constitutive du CLSM de Metz**

Convention constitutive du  
Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)  
du territoire messin

Conclue entre :

et

Le Centre Hospitalier (CH) de Jury, Route d'Ars-Laquenexy - BP 75088 – 57073 JURY LES METZ, représenté par son Directeur, M. Olivier ASTIER,

et

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est Grand Est, 3 Boulevard Joffre – C.S. 80071 - 54036 NANCY CEDEX, représentée par son Directeur Général, M. Christophe LANNELONGUE,

et

La Ville de Metz, 1, Place d'Armes BP 21025 57000 METZ, représentée par son Maire, M.-Dominique GROS.

**Vu** la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 notamment l'article 69 consacrant le dispositif de CLSM,

**Vu** l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville,

**Vu** l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions CLS et CLSM,

**Considérant** les recommandations pour l'élaboration d'un CLSM du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) avec la participation de l'Association Elus Santé Publique et Territoire (ESPT),

**Considérant** la démarche concomitante de Contrat Local de Santé (CLS) initiée sur le territoire de la Ville de Metz et de l'importance d'adopter une approche globale et positive de la santé intégrant la santé mentale,

**Considérant** la démarche Atelier Santé Ville mise en place par la Ville de Metz depuis 2011 dans le cadre de la politique de la ville,

Considérant les engagements de l'ARS Grand dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### Préambule

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, les services de psychiatrie les services publiques, les usagers et les aidants, les représentants des professionnels de santé d'un territoire de proximité.

Les volontés politiques locales sont essentielles pour promouvoir la santé mentale. Le CLSM est un outil au service de ces politiques locales, qu'il aide à définir et à mettre en œuvre à travers des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population, par un travail de partenariat et de réseau de tous les acteurs volontaires.

Dans ce contexte, le CH de Jury et l'ARS Grand Est, travaille depuis 2015 avec la Ville de Metz comme partenaire privilégié à la préfiguration d'un CLSM en bonne articulation avec la démarche de CLS souhaitée par le Maire de Metz. La restitution d'une première enquête réalisée par les services du Département de la Moselle sur les besoins par rapport à la création d'un tel dispositif a été l'occasion de mesurer l'adhésion des acteurs concernés par la démarche.

Les enjeux locaux identifiés par, les acteurs de terrain sont : les difficultés d'accès aux services de soins pour certains publics, la collaboration limitée entre professionnels au regard des fonctionnements cloisonnés des services, la méconnaissance de la santé mentale de la population générale et de professionnels de divers champs des points de rupture dans les parcours des usagers et des aidants. Le partage du diagnostic santé mentale en cours d'élaboration par l'ORSAS Lorraine permettra de préciser les thématiques prioritaires pour répondre aux besoins de la population du territoire.

L'ensemble des acteurs du territoire messin conviennent de la nécessité de se réunir dans un cadre plus abouti pour maintenir et pour entretenir une dynamique de territoire.

### Article 1 : Objet

La présente convention constitue l'acte fondateur du CLSM de Metz / du territoire messin et définit les modalités du partenariat entre le CH de Jury, la Ville de Metz et l'ARS Grand Est.

**Article 2 : Objectifs**

Les objectifs du CLSM sont de :

- décliner localement les orientations de la politique de nationale et régionale de santé mentale pour améliorer la santé mentale de la population ;
- rapprocher les acteurs pour clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CLSM concourt à améliorer les prises en charge et le parcours de santé mentale des usagers du territoire messin.

**Article 3 : Fonctionnement**

Le CLSM est articulé autour de 3 instances : une assemblée plénière, un comité de pilotage et des groupes projets ou groupes de travail. Les instances veillent à associer les acteurs sociaux et médico-sociaux, les professionnels et les associations de santé, les services municipaux, les services de l'Etat, les Forces de l'Ordre et les acteurs culturels.

Le CH de Jury est le pivot du CLSM et assure la coordination des instances et des travaux avec la désignation d'un coordonnateur. La DT-57 de l'ARS Grand Est et la Ville de Metz apportent un appui régulier au coordonnateur sur les différentes phases de la conduite du CLSM.

Les services du CH Jury, de l'ARS Grand Est et de la Ville de Metz veillent à la bonne articulation du CLSM avec le CLS et avec le Contrat de Ville et contribuent à valoriser les actions menées et les résultats atteints. Un plan de communication spécifique CLSM et complémentaire au plan de communication du CLS sera élaboré en commun, présenté à l'assemblée plénière et validé par le comité de pilotage.

Le CLSM prend appui sur le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS).

L'assemblée plénière et le comité de pilotage sont présidés par le Maire de Metz ou son représentant. Les groupes projets sont animés par le coordonnateur du CH de Jury.

L'assemblée plénière réunit les acteurs volontaires en rapport avec le champ de la santé mentale : élus, ARS, équipes de psychiatrie, représentants des habitants, des aidants et des usagers, des professionnels de santé libéraux. Elle est un lieu d'information, de partage et de réflexion et contribue à caractériser des éléments de diagnostic en santé mentale. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage décide des missions et des orientations du CLSM ainsi que ses règles éthiques et de confidentialité. Il se réunit au moins une fois par an.

Les groupes projets sont ouverts aux membres volontaires du CLSM et animés par le coordonnateur. Ils ont pour rôle d'être force de proposition et de développer les actions retenues. Ils se réunissent autant que cela est nécessaire. Ils présentent un bilan annuel de leur projet au comité de pilotage.

**Article 4 : Champ d'action**

Le CLSM a vocation à traiter des divers sujets de santé mentale et notamment la stigmatisation des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques, l'accès et la continuité des soins, l'insertion sociale, et la participation des aidants, des usagers et des habitants.

Sur la base du travail de préfiguration, trois grands axes sont retenus pour structurer le CLSM :

1. L'Inclusion dans la cité
2. La fluidification des parcours de santé mentale
3. La coordination entre les acteurs

À cela s'ajoute le diagnostic de santé mentale partagé réalisé par l'ORSAS pour lequel le CLSM santé mentale réalisé par l'ORSAS Lorraine pour lequel les instances CLSM sont consultées est consulté. Une réflexion sera également menée pour définir les actions à engager pour enrichir et maintenir à jour la connaissance locale dans le champ de la santé mentale.

Pour répondre aux enjeux pressentis et pour développer les collaborations, 6 thèmes de travail sont retenus :

- L'analyse et la résolution pluridisciplinaire des situations individuelles complexes
- La visibilité des services et des aides, amélioration de l'interconnaissance entre les acteurs et le travail sur l'orientation des publics ;
- La promotion de la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination ;
- La participation des usagers, des aidants et des habitants
- La sensibilisation à la santé mentale
- La fluidification des parcours pour repérer les ruptures, identifier les bonnes pratiques et proposer des améliorations à la prise en charge.

Un plan opérationnel précisera pour chaque les actions envisagées et les principales modalités et les échéances. L'Assemblée plénière donnera son avis et le Comité de pilotage fixera les priorités parmi les actions retenues.

Le diagnostic santé mentale partagé en cours d'élaboration par l'ORSAS Lorraine permettra de faire évoluer les thématiques et les actions pour répondre au plus près des besoins du territoire et de ses habitants.

## Article 5 : Périmètre

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de proximité de la Ville de Metz et de ses quartiers avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur accord des parties signataires et en fonction des volontés politiques locales, le périmètre pourra être étendu.

Un diagnostic de santé mentale partagé financé par l'ARS Grand Est est réalisé par l'ORSAS Lorraine sur le double périmètre géographique de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Les résultats seront présentés à l'assemblée plénière et au comité de pilotage du CLSM. Les besoins de santé identifiés seront valorisés dans les groupes projets.

## Article 6 : Évaluation

Le CLSM fera l'objet d'une évaluation en termes de processus global et d'actions avec des points d'étapes annuels et un rapport final au terme de la convention. Ces documents sont restitués au comité de pilotage puis à l'assemblée plénière.

Les points d'étapes annuels auront notamment vocation à permettre au comité de pilotage de mesurer les avancées des groupes projets.

## Article 7 : Date d'effet, durée et modification

La présente convention est signée pour une durée de trois ans en cohérence avec le CLS, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties. Trois mois au plus tard avant son expiration, et sur la base des éléments d'évaluation précités à l'article 7, les contractants font connaître leur décision de reconduire ou non la convention et procèdent aux formalités afférentes.

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention est annexée au CLS du territoire messin.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature officielle par la dernière des parties.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres membres, avec un préavis de un mois.

Fait à Metz en 3 exemplaires originaux, le 9 novembre 2017

Le Directeur du Centre  
Hospitalier de Jury

**Olivier ASTIER**

Le Maire de la Ville de Metz  
**Dominique GROS**

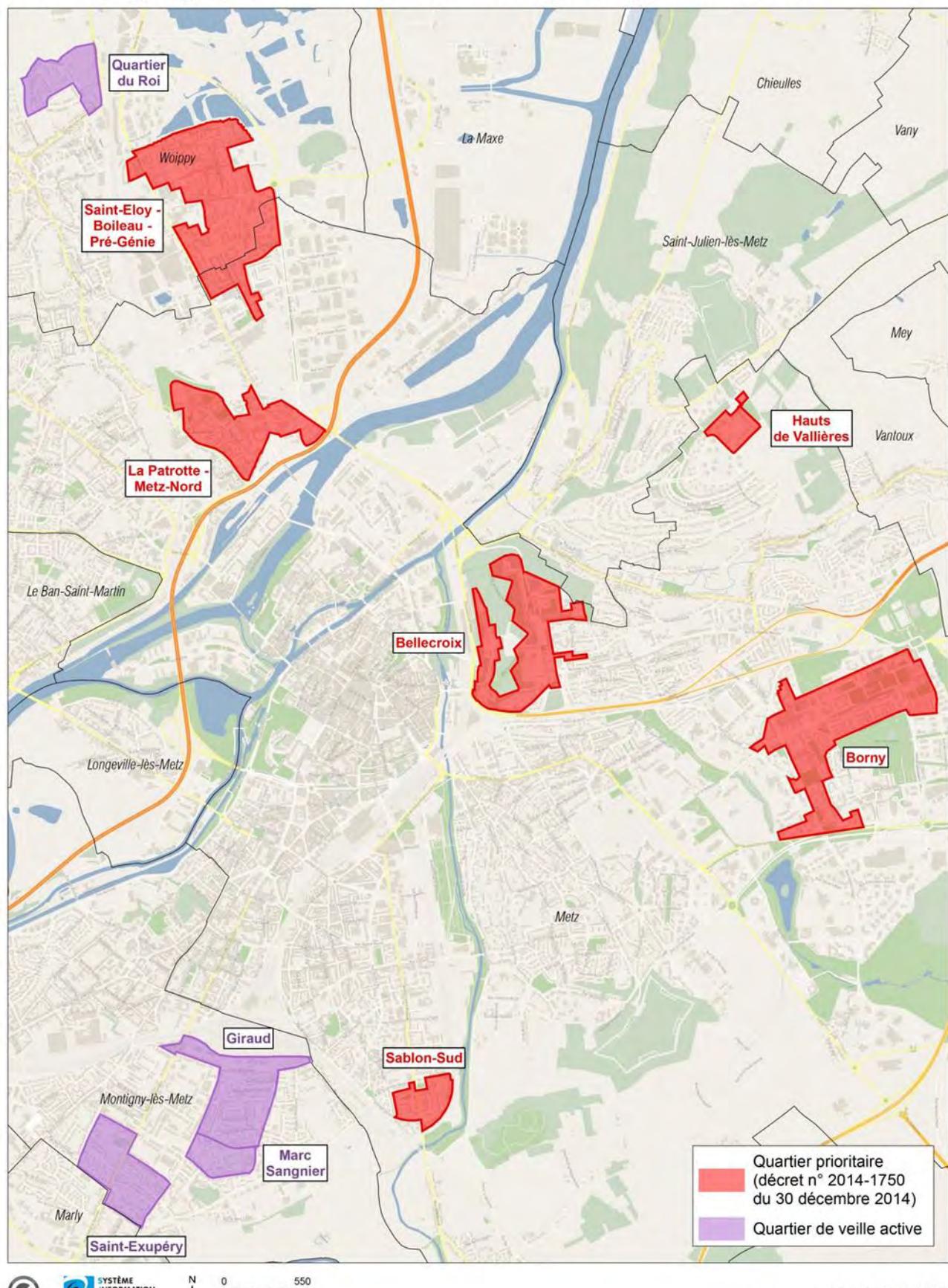
Le Directeur général de l'ARS  
Grand Est  
**Christophe LANNELONGUE**

DOCUMENT DE TRAVAIL

## Annexe 4

# La cartographie des quartiers prioritaires du Contrat de Ville de Metz Métropole

## Nouvelle géographie d'intervention de la politique de la ville



# Convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du territoire messin

**Conclue entre :**

Le Centre Hospitalier de Jury, Route d'Ars-Laquenexy - BP 75088 – 57073 JURY LES METZ, représenté par son Directeur, M. Olivier ASTIER,

**et**

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est, 3 Boulevard Joffre – C.S. 80071 - 54036 NANCY CEDEX, représentée par son Directeur Général, M. Christophe LANNELONGUE,

**et**

La Ville de Metz, 1, Place d'Armes BP 21025 57000 METZ, représentée par son Maire, M. Dominique GROS.

**Vu** la Loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016 notamment l'article 69 consacrant le dispositif de CLSM,

**Vu** l'instruction interministérielle DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des CLSM en particulier dans le cadre des contrats de ville,

**Vu** l'instruction interministérielle SG/2016/348 du 21 octobre 2016 relative à la territorialisation de la politique de santé en application des articles 158 et 162 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé qui prévoit d'associer le Conseil Territorial de Santé au suivi des actions CLS et CLSM,

**Considérant** les recommandations pour l'élaboration d'un CLSM du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la recherche et la formation en santé mentale (CCOMS) avec la participation de l'Association Elus Santé Publique et Territoire (ESPT),

**Considérant** la démarche concomitante de Contrat Local de Santé (CLS) initiée sur le territoire de la Ville de Metz et de l'importance d'adopter une approche globale et positive de la santé intégrant la santé mentale,

**Considérant** la démarche Atelier Santé Ville mise en place par la Ville de Metz depuis 2011 dans le cadre de la politique de la ville,

**Considérant** les engagements de l'ARS Grand dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Metz Métropole,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Préambule**

Le CLSM est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, les services de psychiatrie, les services publics, les usagers et les aidants, les représentants des professionnels de santé d'un territoire de proximité.

Les volontés politiques locales sont essentielles pour promouvoir la santé mentale. Le CLSM est un outil au service de ces politiques locales, qu'il aide à définir et à mettre en œuvre à travers des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population, par un travail de partenariat et de réseau de tous les acteurs volontaires.

Dans ce contexte, le Centre hospitalier de Jury et l'ARS Grand Est travaille depuis 2015 avec la Ville de Metz comme partenaire privilégié à la préfiguration d'un CLSM en bonne articulation avec la démarche de CLS souhaitée par le Maire de Metz. La restitution d'une première enquête sur les besoins par rapport à la création d'un tel dispositif a été l'occasion de mesurer l'adhésion des acteurs concernés par la démarche.

Les enjeux locaux identifiés par les acteurs de terrain sont :

- Les difficultés d'accès aux services de soins pour certains publics,
- La collaboration limitée entre professionnels au regard des fonctionnements cloisonnés des services,
- La méconnaissance de la santé mentale de la population générale et des points de rupture dans les parcours des usagers et des aidants pour les professionnels de divers champs.

Le partage du diagnostic santé mentale en cours d'élaboration par l'ORSAS Lorraine permettra de préciser les thématiques prioritaires pour répondre aux besoins de la population du territoire.

L'ensemble des acteurs du territoire messin convient de la nécessité de se réunir dans un cadre plus abouti pour maintenir et pour entretenir une dynamique de territoire.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention constitue l'acte fondateur du CLSM du territoire messin et définit les modalités du partenariat entre le CH de Jury, la Ville de Metz et l'ARS Grand Est.

## **Article 2 : Objectifs**

Les objectifs du CLSM sont de :

- décliner localement les orientations de la politique nationale et régionale de santé mentale pour améliorer la santé mentale de la population ;
- rapprocher les acteurs pour clarifier et mieux coordonner les actions de chacun.

Le CLSM concourt à améliorer les prises en charge et le parcours de santé mentale des usagers du territoire messin.

## **Article 3 : Fonctionnement**

Le CLSM est articulé autour de 3 instances : une assemblée plénière, un comité de pilotage et des groupes projets ou groupes de travail.

Le CH de Jury est le pivot du CLSM et assure la coordination des instances et des travaux avec la désignation d'un coordonnateur. La DT-57 de l'ARS Grand Est et la Ville de Metz apportent un appui régulier au coordonnateur sur les différentes phases de la conduite du CLSM.

Les services du CH Jury, de l'ARS Grand Est et de la Ville de Metz veillent à la bonne articulation du CLSM avec le CLS et avec le Contrat de Ville et contribuent à valoriser les actions menées et les résultats atteints. Un plan de communication spécifique CLSM et complémentaire au plan de communication du CLS sera élaboré en commun, présenté à l'assemblée plénière et validé par le comité de pilotage.

Le CLSM prend appui sur le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM du Centre Collaborateur de l'Organisation Mondiale de la Santé (CCOMS).

L'assemblée plénière et le comité de pilotage sont présidés par le Maire de Metz ou son représentant. Les groupes projets sont animés par le coordonnateur du CH de Jury.

L'assemblée plénière réunit les acteurs volontaires en rapport avec le champ de la santé mentale : élus, ARS, équipes de psychiatrie, représentants des habitants, des aidants et des usagers, des acteurs du social et du médico-social et du sanitaire et des professionnels de santé libéraux. Elle est

un lieu d'information, de partage et de réflexion et contribue à caractériser des éléments de diagnostic en santé mentale. Elle se réunit au moins une fois par an.

Le comité de pilotage décide des missions et des orientations du CLSM ainsi que ses règles éthiques et de confidentialité. Il se réunit au moins une fois par an.

Les groupes projets sont ouverts aux membres volontaires du CLSM et animés par le coordonnateur. Ils ont pour rôle d'être force de proposition et de développer les actions retenues. Ils se réunissent autant que cela est nécessaire. Ils présentent un bilan annuel de leur projet au comité de pilotage.

#### **Article 4 : Champ d'action**

Le CLSM a vocation à traiter des divers sujets de santé mentale et notamment la stigmatisation des personnes en souffrance mentale ou présentant des troubles psychiques, l'accès et la continuité des soins, l'insertion sociale, et la participation des aidants, des usagers et des habitants.

Sur la base du travail de préfiguration, trois grands axes sont retenus pour structurer le CLSM :

- L'Inclusion dans la cité
- La fluidification des parcours de santé mentale
- La coordination entre les acteurs

À cela s'ajoute le diagnostic de santé mentale partagé réalisé par l'ORSAS-Lorraine pour lequel les instances CLSM sont consultées. Une réflexion sera également menée pour définir les actions à engager pour enrichir et maintenir à jour la connaissance locale dans le champ de la santé mentale.

Pour répondre aux enjeux pressentis et développer les collaborations, 6 thèmes de travail sont retenus :

- L'analyse et la résolution pluridisciplinaire des situations individuelles complexes ;
- La visibilité des services et des aides, amélioration de l'interconnaissance entre les acteurs et le travail sur l'orientation des publics ;
- La promotion de la santé mentale pour lutter contre la stigmatisation et la discrimination ;
- La participation des usagers, des aidants et des habitants ;
- La sensibilisation à la santé mentale ;
- La fluidification des parcours pour repérer les ruptures, identifier les bonnes pratiques et proposer des améliorations à la prise en charge.

Un plan opérationnel précisera pour chaque les actions envisagées et les principales modalités et les échéances. L'Assemblée plénière donnera son avis et le Comité de pilotage fixera les priorités parmi les actions retenues.

Le diagnostic santé mentale partagé en cours d'élaboration par l'ORSAS-Lorraine permettra de faire évoluer les thématiques et les actions pour répondre au plus près des besoins du territoire et de ses habitants.

#### **Article 5 : Périmètre**

Le périmètre d'intervention du CLSM est celui du territoire de proximité de la Ville de Metz et de ses quartiers avec une attention particulière pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur accord des parties signataires et en fonction des volontés politiques locales, le périmètre pourra être étendu.

Un diagnostic de santé mentale partagé financé par l'ARS Grand Est est réalisé par l'ORSAS Lorraine sur le double périmètre géographique de la Ville de Metz et de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole. Les résultats seront présentés à l'assemblée plénière et au comité de pilotage du CLSM. Les besoins de santé identifiés seront valorisés dans les groupes projets.

#### **Article 6 : Évaluation**

Le CLSM fera l'objet d'une évaluation en termes de processus global et d'actions avec des points d'étapes annuels et un rapport final au terme de la convention. Ces documents sont restitués au comité de pilotage puis à l'assemblée plénière.

Les points d'étapes annuels auront notamment vocation à permettre au comité de pilotage de mesurer les avancées des groupes projets.

#### **Article 7 : Date d'effet, durée et modification**

La présente convention est signée pour une durée de trois ans en cohérence avec le CLS, renouvelable par reconduction expresse à la demande de l'une ou l'autre des parties. Trois mois au plus tard avant son expiration, et sur la base des éléments d'évaluation précités à l'article 7, les contractants font connaître leur décision de reconduire ou non la convention et procèdent aux formalités afférentes.

Toute modification des modalités de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

La présente convention est annexée au CLS de Metz / du territoire messin.

Elle entre en vigueur à compter de la date de signature officielle par la dernière des parties.

L'une ou l'autre des parties signataires peut dénoncer la présente convention par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception aux autres membres, avec un préavis de un mois.

**Fait à Metz en 3 exemplaires originaux, le 9 novembre 2017**

Le Directeur du Centre  
Hospitalier de Jury

**Olivier ASTIER**

Le Maire de la Ville de Metz  
**Dominique GROS**

Le Directeur général de l'ARS  
Grand Est

**Christophe LANNELONGUE**



## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE METZ ET LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ORTHOPHONISTES DE MOSELLE**

### **Entre : Mairie de Metz**

N° SIRET : 215 704 636 00012

Adresse du siège social : 1 Place d'Armes 57000 METZ

Tél : 03.37.55.84.04

Représenté par : M. Dominique GROS, Maire de Metz

**d'une part,**

Et : le Syndicat Départemental des Orthophonistes de Moselle (SDOM57)

N° SIRET : 821 125 994 00011 – APE 9412Z

Adresse du siège social : 10 place du Docteur Charcot 57140 WOIPPY

Tél : 06.24.04.11.75

Représenté par : M. Didier LEROND, président

**d'autre part.**

Il a été convenu ce qui suit :

### **PRÉAMBULE**

Après de nombreuses sollicitations des acteurs associatifs et des établissements scolaires, le Programme de Réussite Educative (PRE) a mené depuis 2011, un travail de formation et de sensibilisation aux troubles du langage et de la communication en direction des enseignants de maternelles et de primaires. Il a également été développé la formation d'un réseau de professionnels facilitant l'accès à la consultation pour les familles.

Répondant à un réel besoin des personnels encadrants d'enfants et s'appuyant également sur les indicateurs de santé, notamment les troubles auditifs et du langage dépistés chez les enfants de 4 ans par la Protection Maternelle Infantile (PMI), il nous semble important de

saisir la dynamique engagée pour étendre et impulser cette action de sensibilisation grâce à un partenariat entre la collectivité et le Syndicat Départemental des Orthophonistes de Moselle (SDOM57). Ce besoin a été confirmé dans le cadre de l'élaboration du Contrat Local de Santé du territoire messin 2017-2020.

Ce syndicat professionnel est doté d'une mission de prévention auprès du public en général, mais aussi plus spécifiquement auprès des parents de jeunes enfants et des professionnels de la petite enfance. Il répond en ce sens aux préconisations de l'OMS dans sa définition donnée de la santé (prévention stade 1).

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION ET CONTRIBUTION DES PARTENAIRES À LA RÉALISATION D'OBJECTIFS COMMUNS**

Cette convention a pour vocation de poser les principes généraux du partenariat entre la Ville de Metz et le Syndicat Départemental des Orthophonistes de Moselle.

### **OBJECTIFS DES PARTENAIRES**

Le SDOM57 met au travers de son champ d'intervention, plusieurs actions de sensibilisation auprès de publics divers. Il développera une mission d'information, de formation et mènera une action spécifique de sensibilisation au repérage des troubles du langage des enfants de 0 à 16 ans concernés par la mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville.

Le SDOM57 apportera les ressources humaines et l'expertise professionnelle nécessaires au bon déroulement des actions définies.

Les contenus des actions et des documents élaborés seront adaptés aux besoins et aux connaissances des publics concernés.

Le SDOM57 mettra en place avec la Ville de Metz des actions de prévention (information, formation, éducation à la santé...) et non des actions de soins.

La Ville de Metz poursuit, au travers de cette convention, son objectif de prévention et d'éducation pour la santé détaillé dans le Contrat Local de Santé du territoire messin 2017-2020.

### **ENGAGEMENTS DU SYNDICAT PROFESSIONNEL**

Par la présente convention, le SDOM57 s'engage à tout faire pour réaliser les objectifs fixés, les actions ou programmes d'actions conformes à son objet social et à mettre en œuvre tous les moyens possibles et nécessaires à leur bonne exécution.

### **ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE METZ**

Pour sa part, la Ville de Metz s'engage par la présente à soutenir la réalisation de ces objectifs en :

- assurant la coordination des projets autour des problématiques liées aux troubles du langage ;

- en soutenant techniquement et financièrement l'ensemble des actions programmées et menées dans le cadre de l'Atelier Santé Ville et du Contrat Local de Santé de Metz (budgets inscrits dans l'exercice en cours) ;
- en élargissant le cadre de ce partenariat à l'échelle de la ville entière selon les opportunités et le soutien d'acteurs mobilisés, le cas échéant.

## **ARTICLE 2 – INFORMATION - COMMUNICATION**

Toute action engagée par cette convention devra donner lieu à une information du soutien apporté par la Ville de Metz.

## **ARTICLE 3 – ÉVALUATION DU PARTENARIAT**

Les conditions de réalisation des projets, des objectifs fixés, des actions ou programmes d'actions auxquels la Ville de Metz apporte son soutien par le biais de cette convention, feront l'objet d'une évaluation annuelle.

## **ARTICLE 4 – DURÉE ET RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION**

### Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalité d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Cet avenant précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs définis à l'article 1er.

### Durée et renouvellement

Le présent protocole est adopté pour une durée de trois ans à compter de la date de signature.

Le non-respect des termes de la convention par l'une ou l'autre des deux parties vaut renonciation de ladite convention et entraîne, de fait, sa dénonciation immédiate.

Fait à Metz le ..... (en deux exemplaires originaux)

Pour la Ville de METZ  
La Conseillère déléguée à la Santé  
Catherine MERGEN-MOREL

Pour le SDOM57  
Le Président  
Didier LEROND